

COMPTE RENDU IN EXTENSO

5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023

REUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU U 2023

5^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

1^{MA} GHJURNATA/1^{ÈRE} JOURNÉE





**5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023
5^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023**

SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 27 JUILLET 2023

Ouverture de la séance des questions orales à 10h12	
<u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2023/E5/054 - Processus de Beauvau et répression : Chì femu ? posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	9
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	11
Question n° 2023/E5/053 - Rétablissement de la cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA), posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	13
Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	14
Question n° 2023/E5/049 - Un lycée supplémentaire pour le grand Aiacciu, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	17
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	18
Question n° 2023/E5/048 - Zéro Artificialisation Nette, posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	20

Réponses de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	22
Question n° 2023/E5/055 - Chì avvena pà a maternità di Portivechju ? posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	26
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	27
Question n° 2023/E5/056 - Maintien de l'indice de révision des loyers à 2 % , posée par M. Ghjuvan'Santu LE MAO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	30
Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	32
Question n° 2023/E5/050 - Alimentation animale , posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu »	34
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	35
Question n° 2023/E5/051 - Territorialisation des deux Services d'Incendie et de Secours (SIS) de Corse , posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	38
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	39
Question n° 2023/E5/052 - Session spécifique sur le tourisme , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	44
Réponse de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse	45
Ouverture de la séance publique à 11h43	
Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI, appel nominal des conseillers	
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	48
Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	53

<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 208 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 è 30 di ghjughnu di u 2023	
Report n° 208 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 juin 2023	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie- Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	54
VOTE RAPPORT	54
Raportu n° 209 : Rapport d'infurmazione « Corsica pruspettiva »	
Report n° 209 : Rapport d'information « Corsica pruspettiva »	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie- Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	54
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Charlotte TERRIGHI	57
M. Ghjuvan'Santu LE MAO	59
PRISE D'ACTE	60
Raportu n° 200 : Corsica è Toscana : pruposte pè u rinforzu di a nostra cullaburazione	
Report n° 200 : Corse et Toscane : propositions pour le renforcement de notre collaboration	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie- Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	61
Lecture du rapport de la Commission des Affaires Européennes et des Relations Internationales et Méditerranéennes (rapport n° 2023/E5/) par Mme Paola MOSCA, <i>rapporteure</i>	64
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Jean BIANCUCCI	69
M. Saveriu LUCIANI	70
M. Pierre GHIONGA	73

Mme Anne-Laure SANTUCCI	74
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	75
En réponse, la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	76
Le Président Gilles SIMEONI	78
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	81
Désignations et VOTE RAPPORT	81
Suspension de séance à 13h30 / Reprise à 15h43	
<u>AMBIENTE / ENVIRONNEMENT</u>	
Raportu n° 060 : Fasa d'avanzamentu di a prucedura d'approvu di u pianu territoriale di prevenzione è di gestione di i scarti	
Rapport n° 060 : État d'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention et de gestion des déchets	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	82
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, point d'ordre sur le temps de parole arrêté en CPO	91
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Antoine POLI	92
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	94
M. Paul-Félix BENEDETTI	100
Mme la Présidente MAUPERTUIS	103
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	103
M. Louis POZZO DI BORGO	105
M. Jean-Martin MONDOLONI	112
M. Hyacinthe VANNI	113
M. Jean-Christophe ANGELINI	114
M. Louis POZZO DI BORGO	118
M. Xavier LACOMBE	119
M. Guy ARMANET, en réponse aux interventions	121
Le Président Gilles SIMEONI	126
PRISE D'ACTE	134
Suspension de la séance à 18h05 /Reprise à 18h20 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI	

<u>PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS</u>	
Raportu n° 202 : Präsentation di l'orientazione maestre di u Cuntrattu di Pianu Statu - Cullettività di Corsica 2021-2027	
Rapport n° 202 : Présentation des grandes orientations du Contrat de Plan État-Collectivité de Corse 2021-2027	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA représentant M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	135
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	141
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/E5/028) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	142
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E5/037) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	144
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean BIANCUCCI	145
M. Georges MELA	148
19h15 La séance est présidée par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Felix BENEDETTI	153
M. Saveriu LUCIANI	155
M. Romain COLONNA	160
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	163
M. Jean-Christophe ANGELINI	165
M. Alex VINCIGUERRA en réponse aux intervenants	168
<i>Explications de vote :</i>	
M. Paul-Felix BENEDETTI	171
M. Jean BIANCUCCI	172
Suspension de la séance à 20h18 / Reprise de la séance à 21h18	

VOTE RÉGIME DÉROGATOIRE AU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU SGAC	173
M. Alex VINCIGUERRA en réponse	174
<i>Prises de parole :</i>	
M. Jean-Christophe ANGELINI	175
M. Alex VINCIGUERRA	175
M. Jean-Christophe ANGELINI	176
M. Alex VINCIGUERRA	176
M. Jean-Christophe ANGELINI	176
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	176
M. Alex VINCIGUERRA	177
M. Paul-Felix BENEDETTI	177
M. Jean BIANCUCCI	178
M. Jean-Christophe ANGELINI	178
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	178
Examen et vote amendement CE	179
Suspension de séance à 21h30 /Reprise de la séance à 21h39	
Examen amendement M. Paul-Félix BENEDETTI	179
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : Lecture de l'amendement de M. Paul-Felix BENEDETTI	179
Vote amendement M. Paul-Félix BENEDETTI	180
VOTE RAPPORT	181
<u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 164 : Presentazioni di u primu raportu di valutazioni di u Comitatu di Valutazioni di e Pulitiche Pubbliche di l'Assemblea di Corsica.	
Rapport n° 164 : Présentation du premier rapport d'évaluation du Comité d'Évaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie- Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	183

Présentation par Mme Marie-France BERENI-CANAZZI, <i>Présidente du CEPP</i>	184
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	188
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Muriel FAGNI	189
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	190
M. Paul-Felix BENEDETTI	191
M. Jean-Martin MONDOLONI	192
M. Saveriu LUCIANI	194
M. Pierre GHIONGA	195
Mme Catherine COLOMBANI (CEPP)	195
M. Gaston LEROUX-LENCI (CEPP)	196
Mme Bianca FAZI en réponse	198
Le Président Gilles SIMEONI	203
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	206
PRISE D'ACTE	207
Suspension de la séance à 22h45	

Ouverture de la séance des questions orales à 10 H 12.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ripigliate e vostre piazze.

Per piacìe, cuminciemu ! A vi dicu subitu, subitu, quelli ch'anu da fà e dumande à bocca, ch'elli si prepararessinu, è dumandu dinò à u Cunsigliu esecutivu d'esse prontu per e risposte.

Allora prima quistione à bocca, cum'ella hè stata decisu in cumissione eri, hè quella di Véronique PIETRI.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

* **Question n° 2023/E5/054 - Processus de Beauvau et répression : Chì femu ?** posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte ».

Mme Véronique PIETRI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

O Sgiò Presidente, vulemi purtà davanti à voi è davanti à a nostra Assemblea, una situazione.

Dipoi qualchì settimana, parechji prucessi si sò tinuti pà fatti ligati à i manifestazioni popolari dopu à l'assassiniu puliticu d'Yvan Colonna, in a prighjò d'Arles di marzu di u 2022.

Plusieurs jeunes corses, militants nationalistes ou simples sympathisants, ont été traduits devant le tribunal correctionnel de Bastia. A chaque fois, ce dernier est entré en voie de condamnation. À ce titre, ce qui interpelle l'opinion publique corse, c'est le montant ubuesque des amendes pécuniaires qui a été demandé et qui est à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros : 135 000 €, 64 000 €, 33 000 €...

La lourdeur de ces sommes, constitue une première judiciaire. Ces sanctions disproportionnées sont un message politique qui vise à museler la jeunesse. Elles constituent, aussi, un racket institutionnel contre des jeunes gens qui rentrent à peine dans la vie active et que l'on endette.

Au moment où la Corse a besoin de clarté et de signes forts, quant à un véritable apaisement, la poursuite des agissements répressifs rappelle parfois crûment les limites d'un prétendu « dialogue » affiché, sauf si celui-ci s'avère être un marché de dupes.

Nous rappelons que, sous l'impulsion des associations anti répressives, une résolution solennelle a été adoptée par les élus de l'Assemblée de Corse en octobre dernier. Elle rappelait que les précédents échanges entre la Corse et l'Etat français ont toujours pris en compte la question des prisonniers. Elle demandait, aussi, l'arrêt de la répression (interpellations, amendes, FIJAIT, FINIADA...) et la mise en œuvre d'une logique d'apaisement en direction de la jeunesse, ayant participé aux manifestations du printemps 2022.

La question de toutes ces formes de poursuites, judiciaires, policières et professionnelles et leurs conséquences a d'ailleurs fait l'objet d'un courrier spécifique d'une de ces associations, qu'elle vous a envoyé il y a un mois et sur lequel, à ce jour, vous n'avez toujours pas répondu.

Ce même sujet, nous l'avons d'ailleurs également traité à l'occasion d'une question écrite en septembre 2022 et sur laquelle, là aussi, vous n'avez pas daigné répondre.

Sapendu ch'eddi s'approntini i prossimi dati di u dettu « processus de Beauvau », sapendu ch'è issu prublemu ùn si pò spiccà da un principiu di soluzione pulitica, com'eddu hè statu postu sturicamentu.

O Sgiò Presidente, sariati pruntu, incù l'inseme di i forzi patriottichi è organizzazioni antirepressivi, à purtà issu cartulare di a riprissione di i prigiuneri pulitichi è anziani prigiuneri pulitichi davantu à u ministru di l'internu?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A parolla hè à u Presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Cara cunsigliere territoriale,

Sapete bè ch' à quistione di i prigiuneri, in tutte e so dimensione, face parte di e nostre primure cumune, ch'aghju insistutu à i primi ghjorni di u prucessu dettu di Beauvau, prucessu di i negoziazione trà a Corsica è u Guvernu, aghju insistutu per ch'ellu sia pigliatu in contu.

Ùn dubbitate micca una stonda ch'è cuntinueghju è cuntinueremu insemi à purtà issu cartulare.

L'élément nouveau, c'est, bien sûr, un certain nombre de condamnations qui sont intervenues, notamment au plan civil à la suite des manifestations liées à l'assassinat d'Yvan Colonna.

Je vous rappelle que dans le rapport rédigé par le Conseil exécutif et ayant saisi l'Assemblée de Corse dans le cadre de la session extraordinaire des 4 et 5 juillet derniers, il était expressément mentionné que le Conseil exécutif propose à l'Assemblée de Corse que nous portions ensemble dans le cadre du processus en cours, la question des prisonniers politiques dans toutes ses dimensions, à savoir bien sûr, et notamment comme c'est le cas depuis longtemps, la question du retrait des anciens prisonniers politiques corses du Fijait.

La question des différentes amendes, des dommages et intérêts et condamnations pécuniaires doit être définitivement soldée, mais également l'arrêt des poursuites en relation avec des faits trouvant leur origine dans la situation politique de la Corse. Il s'agissait là, d'une référence, notamment aux poursuites engagées pour des faits postérieurs à l'assassinat d'Yvan Colonna et de façon plus générale tous les faits à caractère politique.

Le corollaire de cette prise de position étant, et cela a été dit expressément aussi dans le cadre du rapport dont a été saisie l'Assemblée de Corse, qu'il faut et qu'il est indispensable que l'apaisement se renforce et que la Corse aille vers une véritable paix enracinée, ce qui implique aussi la fin de toute activité clandestine.

C'est donc dans cet état d'esprit que je continue d'être, concernant le défaut de réponse à un courrier qui m'a été envoyé au début du mois de juin, effectivement, je n'ai pas répondu par écrit, cela procède largement d'un malentendu. Un certain nombre de points qui sont évoqués dans ce courrier ont été évoqués oralement avec des responsables de l'association, cela ne dispense pas bien sûr, d'une réunion formelle. J'ai appelé ce matin pour confirmer qu'elle aura lieu le plus rapidement possible.

Enfin, et plus généralement la question de la réinsertion professionnelle de l'ensemble des anciens prisonniers politiques est une question qui reste, à mon avis, essentielle, vous vous rappelez, et c'était l'objet des travaux que nous devons mener ensemble, que sous la précédente mandature, j'avais au nom du Conseil exécutif de Corse porté un rapport qui proposait un programme intitulé "*Pace, ritornu è Libertà*".

Il y avait encore à l'époque des personnes incarcérées dans le cadre du dossier le plus lourd, c'est-à-dire l'assassinat du préfet Erignac.

L'idée était que la Collectivité de Corse s'engage institutionnellement pour accompagner notamment les demandes de libération conditionnelle et plus largement pour qu'elle s'implique avec d'autres institutions et l'ensemble des acteurs et notamment les entreprises, dans la réinsertion professionnelle des anciens prisonniers politiques, à l'instar de ce qui a pu être fait dans d'autres régions ou pays, marqués par des conflits souvent d'une intensité beaucoup plus forte.

Je pense notamment à la question du traitement de la situation des anciens prisonniers politiques dans le cadre de la résolution du conflit nord-irlandais, un programme de réinsertion dans lequel l'Union européenne elle-même s'est impliquée, notamment financièrement.

Voilà, Madame la Conseillère, l'ensemble des réponses que je tenais à apporter à votre question orale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o sgiò Presidente.

A seconda quistione à bocca posta hà da esse fatta da Paula MOSCA, per « Fà populu in seme ».

*** Question n° 2023/E5/053 - Rétablissement de la cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA), posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

Mme Paula MOSCA

À ringrazià vi.

Monsieur le Président de l'exécutif, le PADDUC, document fondateur adopté par notre Assemblée en 2015, visait à définir une stratégie de développement durable pour la Corse, afin d'enrayer la spéculation immobilière tout en permettant un développement économique équilibré non axé sur le tout tourisme et le BTP mais laissant la part belle à l'agriculture.

Dans ce cadre, les espaces stratégiques agricoles (ESA) ont été sanctuarisés par le PADDUC afin de « protéger et maintenir les terres cultivables et à potentialité agropastorale ».

En 2018, la cartographie des ESA, constituant près de 100 000 hectares de terres ayant le maximum de potentialités agronomiques de Corse, dévolus à l'agriculture, et donc inconstructibles, avait été annulée par la justice administrative, qui pointait des « vices de procédures ».

Le 5 novembre 2020, après deux années sans cartographie, une nouvelle carte était adoptée par l'Assemblée de Corse.

Le tribunal administratif de Bastia, saisi par une vingtaine de requérants, parmi lesquels plusieurs communes de l'île (Lecci, Bonifaziu, Albitreccia, Pietrosella, Calenzana) mais aussi des particuliers et des SCI (sociétés civiles immobilières) qui reprochaient à cette carte le manque de clarté de ses critères, avait décidé l'annulation de cette cartographie le 29 avril 2022, sans remettre en cause le principe des espaces stratégiques agricoles, qui restaient sous la surveillance des services de l'Etat.

Ce lundi 3 juillet, la cour administrative de Marseille a décidé de rétablir la carte des espaces stratégiques agricoles en Corse.

Ainsi, le jugement du tribunal administratif de Bastia d'avril 2022, retoquant dans sa totalité la délibération du 5 novembre 2020 de l'Assemblée de Corse modifiant le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse sur les ESA est annulé.

Dans un communiqué la cour d'appel de Marseille précise : « *La collectivité de Corse a pu légalement préciser, après l'enquête publique et*

conformément aux recommandations de la commission d'enquête, les critères de définition des espaces stratégiques agricoles, s'agissant, en particulier, des terrains en pente. Elle constate que la réduction, de quelques 2 000 hectares, de la superficie de ces espaces entre le dossier soumis à l'enquête publique et la carte adoptée, ne résulte pas de l'évolution de cette définition mais de corrections opérées pour exclure l'emprise du réseau routier et des espaces impropres à une mise en culture, telles que des surfaces en eau, des plages et des dunes. »

Notre groupe est très satisfait de cette décision qui rétablit la carte des ESA dans ses effets et comble un vide juridique qui était catastrophique pour la Corse.

Monsieur le Président, pourriez-vous nous éclairer sur les effets immédiats de cette décision, ainsi que sur les incidences futures ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, signora cunsigliera.

Ghjè Julien Paolini, presidente di l'AUE chì hà da risponde.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse,

Madame la Conseillère, merci pour votre question.

Vous l'avez rappelé, récemment la Cour d'administrative d'appel de Marseille, plus précisément le 3 juillet dernier, a annulé la décision du tribunal administratif de Bastia d'avril 2022 et a ainsi rétabli la cartographie des espaces stratégiques agricoles de la Corse.

On partage bien sûr la satisfaction du groupe Fà Populu Inseme sur cette décision, d'autant que la Collectivité de Corse était à l'initiative de ce recours et que cette Cour d'administrative d'appel nous donne raison à plusieurs niveaux. Et votre question me permet d'explicitier les trois enseignements qui peuvent être tirés de cette décision.

Premier niveau d'enseignement sur le fond et sur la procédure. Je rappelle donc qu'en 2020, au moment du rétablissement de la cartographie des

espaces stratégiques, la Collectivité de Corse a fait le choix d'une procédure de modification et non de révision, c'est-à-dire une modification plus simple, plus rapide, de manière à sécuriser dans un délai minimal la cartographie des espaces stratégiques agricoles, en considérant que finalement les modifications apportées ne modifient pas l'économie générale du PADDUC.

Là-dessus, le tribunal administratif de Bastia nous retoque à l'époque en nous disant qu'il fallait passer par une procédure de révision et donc une procédure beaucoup plus lourde et beaucoup plus longue.

Sur ce point, la Cour administrative de Marseille nous donne raison en nous disant que la procédure de modification était adaptée, notamment au vu de des surfaces concernées, 2 à 3 000 hectares qui sont juste des corrections pour prendre en compte un certain nombre d'espaces qui avaient été artificialisés (les routes, plans d'eau, etc.).

L'autre point important, toujours sur la procédure, c'est le choix des critères, notamment celui de la pente. Plusieurs décisions du tribunal administratif avaient conduit à considérer que, finalement, les espaces stratégiques agricoles étaient ceux avec une pente inférieure à 15 %. Cette décision de la Cour administrative de Marseille confirme la critérisation initiale, c'est-à-dire celle de 2015, des espaces stratégiques agricoles avec des terrains classés en espace stratégique agricole qui ont en effet une pente inférieure à 15 % mais pas seulement. Également des terrains en espace stratégique agricole avec des pentes supérieures à 15 % en fonction de leurs caractéristiques agronomiques ou irrigables.

Cela confirme qu'il peut y avoir des espaces stratégiques agricoles avec des pentes supérieures à 15 %, ce qui est important.

Le deuxième enseignement, sur les effets immédiats, c'est d'abord une aide à la décision pour les maires et présidents d'intercommunalité, pour les élus en général, du bloc communal, pour la réalisation de leurs documents d'urbanisme, puisque la cartographie des ESA est là pour indiquer où se trouvent ces espaces et pour que les communes puissent décliner ces espaces à l'échelle parcellaire dans leurs documents d'urbanisme, que ce soit dans des PLU ou des cartes communales, c'est donc un élément facilitateur pour établir un document d'urbanisme, mais charge à la commune de définir à l'échelle parcellaire ce qui est constructif de ce qui ne l'est pas, ce qui est agricole, naturel ou urbanisé.

Et enfin, c'est aussi une cartographie qui est opposable à 1/3 pour des communes qui n'ont pas de document d'urbanisme, c'est-à-dire des communes dites au RNU (règlement national d'urbanisme) où cette carte peut s'opposer lors d'une demande d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable.

Et enfin, sur les incidences des enseignements qu'on peut tirer de cette décision, et plus globalement de cette question des espaces stratégiques agricole du PADDUC.

En 2015, l'Assemblée de Corse adopte une cartographie des ESA. En 2018, une première annulation de la cartographie des ESA, Jean Biancucci était à l'époque en responsabilité à la place qui est la mienne aujourd'hui, deux ans de procédure pour établir la cartographie des ESA. En 2020, nouvelle annulation de la cartographie des ESA par le tribunal administratif de Bastia. Un appel est formé devant la Cour administrative de Marseille, et enfin, en 2023, la cartographie est rétablie.

Donc, entre 2015 et 2023, 7 ans sont passés avec une instabilité de la règle sur des espaces stratégiques agricoles qui, je le rappelle, au-delà de la valorisation de cette terre, de leur mise en production, sont un outil essentiel de protection contre la spéculation et la dépossession.

On voit bien ici toute la fragilité du PADDUC dans sa manière de définir la norme, de fixer des règles sur des questions aussi essentielles que la protection des terres agricoles et la lutte contre la spéculation foncière immobilière.

Dans le cadre du processus en cours vers l'autonomie, la Collectivité de Corse doit être en mesure de fixer un certain nombre de règles qui permettent au moins sur ces questions-là, de réguler les phénomènes à l'œuvre en Corse.

Donc je vous remercie pour votre question et je remercie l'ensemble des services qui ont œuvré, pour que l'on obtienne enfin gain de cause sur cette question, en espérant que des recours ne soient pas mis en œuvre dans les prochaines semaines.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

*** Question n° 2023/E5/049 - Un lycée supplémentaire pour le grand Aiacciu, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »**

M. Pierre POLI

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame la Conseillère exécutive en charge, notamment, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Le sujet que je souhaite aborder par cette question est récurrent et nécessite une réponse urgente.

Il y a quatre ans déjà, j'interrogeais l'Exécutif sur la nécessité d'implanter un nouvel établissement secondaire, un lycée général et technologique, sur le bassin de vie ajaccien.

Cette interrogation était alors motivée par une saturation des établissements du territoire et une démographie galopante.

J'ouvre une parenthèse pour constater que depuis, la situation ne s'est pas améliorée et qu'elle a des conséquences néfastes, y compris en dehors du champ de l'éducation.

L'Exécutif, par la voix de ma collègue Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, m'avait alors indiqué qu'une phase d'études devait être diligentée pour envisager l'implantation effective de nouveaux établissements à l'horizon 2027.

L'idée proposée a fait son chemin : d'autres se sont inquiétés, dans cet hémicycle, de la situation, je pense notamment à Valérie BOZZI qui vous interrogeait fin 2021 et vous nous présentiez, début 2022, un rapport aboutissant à l'approbation, à l'unanimité, de la stratégie permettant de définir le projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le grand Aiacciu.

Ce rapport faisait état de deux options possibles : l'une consistant en la réhabilitation ou reconstruction de l'établissement sur le site du lycée du Finusellu, l'autre consistant en la construction, sur un site restant à déterminer, d'un nouveau collège et d'un nouveau lycée soit séparés, soit regroupés dans une même cité scolaire.

Ces options devaient faire l'objet d'études pour lesquelles notre Collectivité avait prévu de faire appel à des assistances à maîtrise d'ouvrage.

A l'aube d'une nouvelle rentrée scolaire qui se fera uniquement avec des établissements toujours plus saturés, pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame la Conseillère exécutive, l'état des démarches visant à répondre à l'urgence de la situation ?

Un nouveau lycée général et technologique sera-t-il bientôt opérationnel sur le territoire du Grand Aiacciu ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Passu a parolla à l'esecutivu, ghjè Antonia Luciani, chì hà da risponde.

Mme Antonia LUCIANI

Vi ringraziu, Madama a Presidente,

Cari culleghi, vi ringraziu per a vostra dumanda.

En effet, comme vous le rappelez, au début 2022, notre Assemblée a approuvé à l'unanimité une stratégie permettant de définir un projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le Grand Aiacciu, un collège et un lycée.

Vous le rappelez également les évolutions démographiques dans la région ajaccienne vont engendrer assez rapidement et c'est déjà le cas, une saturation des effectifs des collèges, et ce malgré la livraison du collège du Stilettu.

Suite à la présentation du rapport, nous avons lancé une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage le 25 février 2022.

L'objectif était d'appréhender au mieux la problématique qui était effectivement soit envisager la réhabilitation/reconstruction d'un lycée polyvalent sur le site du lycée du Finusellu, qui n'avait pas été envisagée dans les premières études, soit d'acter la construction d'un nouveau lycée sur un site restant à déterminer.

L'AMO avait donc pour objectifs d'étudier les modalités d'une possible réhabilitation du lycée du Finusellu.

Après une longue et difficile période de collecte de données (plans, études et diagnostics divers) et plusieurs journées de travail sur site en présence des services de l'Éducation nationale, de nos services et de l'AMO, celle-ci nous a fait parvenir, le 28 juin dernier, l'étude de faisabilité.

Celle-ci conclut à la faisabilité de la réhabilitation sur site du Finusellu et nous présente deux scénarii :

Le premier scénario qui consiste en la construction d'une extension et réhabilitation générale de l'existant ou bien le deuxième scénario : la construction d'une surélévation avec une réhabilitation générale de l'existant.

Néanmoins d'autres paramètres doivent être pris en compte notamment en termes de faisabilité opérationnelle avec le maintien en fonctionnement du lycée pendant la période des travaux.

Ainsi, cette opération de réhabilitation apparaît théoriquement réalisable, mais il est certain qu'elle s'avère complexe et que le coût financier reste à affiner.

Cette opération, si nous la validons, sera un véritable défi en termes de construction, de maintien des élèves sur site, etc.

Aussi, afin de compléter l'étude transmise et d'avoir une vision le plus exhaustif possible de la problématique, plusieurs séances de travail se tiendront à partir du mois de septembre pour finaliser la proposition.

Je vous propose donc, comme je m'y étais engagée, avant la fin de l'année 2023, que notre Assemblée soit saisie afin de fixer définitivement la stratégie relative à la création de ce nouveau lycée dans le grand Aiacciu dont la nécessité ne fait plus débat et pour que nous entérinions définitivement soit la réhabilitation du lycée du Finusellu, soit la recherche d'un site qui pourra accueillir ce nouvel établissement.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Cara cunsigliera.

Nous avons maintenant une question du groupe « Un soffiu novu ».

*** Question n° 2023/E5/048 - Zéro Artificialisation Nette, posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

M. Xavier LACOMBE

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président, vous connaissez le double objectif fixé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 : diviser par deux le rythme de bétonisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et atteindre d'ici 2050 le Zéro Artificialisation Nette, le ZAN, c'est-à-dire autant de surfaces renaturées que de surfaces bétonnées.

Évidemment, ces prescriptions nouvelles s'imposent aux collectivités locales et s'ajoutent à celles antérieures, venant complexifier davantage encore l'exercice de planification et l'élaboration des documents d'urbanisme. Notons également que le ZAN, tel qu'il était prévu qu'il s'applique initialement, constituait un couperet pour les territoires ruraux qui n'auraient plus eu de marges de manœuvre pour se développer en termes de constructibilité. On le comprend bien, les communes qui n'avaient pas construit ou n'avaient pas eu la possibilité de construire, ne pourraient plus construire.

C'est en partie ce qui a conduit la majorité sénatoriale à adopter une proposition de loi qui a également été validée par l'Assemblée nationale pour faciliter la mise en œuvre du ZAN tout en offrant de la respiration aux zones rurales, je pense aux petites communes et aux petits villages.

La version finale a été définitivement approuvée le 12 juillet et la promulgation par le Président de la République est intervenue le 20 juillet dernier.

La « garantie rurale » d'un hectare de surface artificialisable aux communes rurales a été maintenue dans la version finale, mais a été limitée par les députés aux communes dotées d'un PLU, autrement dit encore un hectare possible à condition d'avoir un plan local d'urbanisme. Et permettez-moi de dire par expérience, M. le Président, pour élaborer et faire adopter un PLU, il ne faut pas 30 mois, et il nous reste malheureusement 30 mois, je pense que depuis quelque temps nous avons perdu deux ans, alors peut-être, ça été évoqué, c'est lié à la carte des ESA.

Je tiens à rappeler quand même au passage qu'elle avait été annulée et j'en étais à l'origine, ma commune en était à l'origine, en 2018, devant le TA de Bastia, la carte des ESA et appel avait été fait par la Collectivité de Corse qui avait été déboutée.

Ce qui avait conduit, je crois que ça n'a pas été assez dit, je me permets de le reprendre, à la nouvelle carte 2020 en apportant les corrections des ESA. Tout simplement, c'était une remise à niveau et une correction puisque ces ESA étaient implantés sur des zones construites. Donc là c'était une erreur manifeste qui a été corrigée par la justice. Je tiens à le préciser par la suite, les choses ont été dites.

Donc, là aussi, il pour y parvenir, il faudra que le PADDUC soit révisé. Monsieur le Président, vous le savez très bien que le PADDUC aurait dû être révisé depuis 2 ans, 6 ans après son adoption octobre 2015, 2021, deux ans de retard et ces deux ans évidemment, viennent grever et accentuer les difficultés pour les communes à réaliser leurs documents.

Nous savons et je partage, nous avons échangé que ce n'est pas une chose aisée, on le sait très bien, mais ce n'est pas chose aisée pour les communes aussi. À tel point qu'aujourd'hui nous voyons bien le nombre de communes qui sont dotées d'un document d'urbanisme, le double en Corse de communes qui n'ont pas de documents d'urbanisme par rapport au continent, 26 % n'ont pas de documents, de communes continentales, métropolitaines, je dirais, n'ont pas de documents d'urbanisme, en Corse, c'est 57 %. Donc plus du double et c'est inquiétant.

Et ces communes qui ont un document d'urbanisme, ne sont toujours pas compatibles 8 ans plus tard, avec le PADDUC. Et certaines communes en ont hérité, et aujourd'hui, on n'a pas réussi à les mettre en compatibilité, à l'exception des quelques PLU derniers qui ont vu le jour, peu nombreux certes, qui aujourd'hui sont je dirais dans la norme et on peut saluer le travail mais ce n'est pas une mince affaire puisque ces PLU-là font l'objet d'études depuis 10 ans, avec tout ce que cela comporte.

Donc moi je voulais vous demander aujourd'hui la question, quand Monsieur le Président sera engagée la nécessaire révision du PADDUC et l'urgence pour l'urbanisme et protéger la Corse et les Corses, et en même temps mettre en application dans les meilleures conditions le ZAN.

Cette nouvelle loi visant à faciliter la mise en œuvre permet davantage de concertation et de souplesse pour les collectivités. C'est ainsi qu'a été créée une nouvelle instance régionale de gouvernance, la conférence ZAN, qui doit rassembler des élus locaux compétents en matière d'urbanisme et j'espère que vous pourrez et vous saurez l'animer, parce qu'il est grand temps que cela se fasse.

Nous forçons donc l'espoir que vous ferez preuve de responsabilité sur l'urbanisme et que la révision du PADDUC sera enclenchée dans les plus brefs

délais parce que Monsieur le Président, je vous ai déjà dit, nous avons perdu trop de temps et il est temps de le rattraper si nous pouvons.

Nous vous remercions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

En parlant de temps, vous avez doublé votre temps de parole.

M. Xavier LACOMBE

C'était très important et nécessaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais tout est important et surtout les règles communes que nous nous sommes données : 5 minutes, vous avez fait plus de 5 minutes... Oui, oui !

Alors, puisque c'était si important et c'est important, la réponse va être apportée par Julien Paolini, président de l'AUE.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Je peux également doubler mon temps de parole ?

Alors probablement parce qu'entre la version écrite et la version orale de la question de Xavier, il y a eu quelques modifications qui expliquent peut-être le doublement du temps de parole.

Monsieur le conseiller, je vous remercie pour votre question. Elle me permet de rappeler les points très importants de la loi du 20 juillet dernier relative à la mise en œuvre du ZAN. Ces points concernent notamment l'application de la trajectoire du ZAN de manière globale, le Zéro Artificialisation Nette, mais surtout son application en Corse avec un certain nombre de spécificités que vous n'avez pas forcément évoquées, en tout cas pas dans leur intégralité, et que je crois important de rappeler.

Des spécificités à plusieurs niveaux. Tout d'abord sur la question du rythme de réduction de l'artificialisation. La loi, en effet, impose, vous l'avez dit, une réduction de 50 % entre 2021 et 2031, sur la base de l'artificialisation réalisée les 10 années précédentes, c'est-à-dire sur la période 2011-2021 valable pour les régions de droit commun, les régions continentales qui doivent décliner moins

50 % dans les 10 années à venir dans leur SRADDET, qui sont les quasi-équivalents du PADDUC.

En Corse, c'est un peu différent, c'est au PADDUC de définir à la fois le rythme de la réduction aussi bien dans le temps que dans l'espace, c'est-à-dire qu'on pourrait décider que sur les 10 prochaines années, on ne réduise que de 30 % ou bien que la réduction aille jusqu'à 60 voire 70 % et qu'elle ne s'applique pas de la même manière dans des territoires montagneux qui ont très peu artificialisé, voire pas du tout pour certaines communes et de manière un peu plus forte dans les territoires qui ont énormément consommé durant les 10 dernières années.

Tout ça, on aura à en discuter dans le cadre de la future révision du PADDUC. Et surtout, il faudra qu'on le mette en œuvre, et c'est là une des difficultés qu'on partage, en effet on a échangé quelques mots en amont de la session, avant novembre 2024.

C'est-à-dire que l'on a un délai qui est relativement court, qui n'est pas de 30 mois pour le coup, pour traduire dans le PADDUC cette trajectoire du Zéro Artificialisation Nette, sachant que l'objectif à terme c'est le zéro à 2050. Mais là, on a un peu plus de temps.

Le deuxième point porte sur la garantie rurale que vous abordez dans votre question ; en effet, un hectare minimum pour la future décennie, uniquement pour les communes qui ont un document d'urbanisme compatible avec le ZAN et compatible avec le PADDUC, et les communes ont jusqu'en d'août 2026 pour traduire dans leurs documents d'urbanisme les objectifs du ZAN et se mettre en compatibilité avec le PADDUC.

On voit bien que cette garantie d'un hectare ne s'appliquerait que pour des petites communes qui ont peu urbanisé. Si on examine le cas des communes qui ont consommé énormément, on voit bien que leur potentiel, même si on les réduit de 50, 60, 70 voire 80 % est bien supérieur à un hectare.

On aura un accompagnement très spécifique pour les petites communes qui ont peu urbanisé, pour les accompagner dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme, que ce soit un PLU ou une carte communale.

Je vais vous donner juste un exemple du taux d'artificialisation dans certaines communes parce qu'il est parlant. Un exemple de commune au RNU, au règlement national d'urbanisme, en loi littorale, donc sans document d'urbanisme ; 4 000 m² consommés pour un habitant gagné, ça vous donne un peu les chiffres pour une famille, 85 % de résidence secondaire dans les constructions réalisées dans les 10 dernières années, sur l'ensemble des constructions réalisées

sur cette commune, 85 % sont des résidences secondaires. C'est-à-dire qu'on consomme des terres, on en consomme de manière très importante, 4 000 m² pour un habitant gagné, mais on ne construit pas pour des résidences permanentes, pour créer du logement à l'année, on construit pour faire des résidences secondaires ou des locations saisonnières.

Dernier chiffre, sur certaines communes, on a un taux de progression sur les 10 dernières années compris entre 30 et 40 % d'augmentation de la tâche urbaine.

Je ferme parenthèse, et ça ce sont des communes au RNU, sachant que le RNU, s'il est normalement appliqué, interdit l'extension de l'urbanisation, notamment en commune littorale.

Donc, cette condition-là, je pense que c'est une bonne condition, offrir une garantie aux communes, notamment aux petites communes, mais conditionnée à la réalisation d'un document d'urbanisme.

Les sanctions si demain une commune ne se met pas en compatibilité avec le ZAN, se traduisent par plusieurs niveaux en fonction des communes. Une commune qui a un PLU verrait ses zones à urbaniser tomber si elle n'était pas en compatibilité avec l'objectif ZAN, une commune qui a une carte communale, verrait ses zones urbanisées tomber également ; mais pour les communautés au RNU, il n'y avait rien dans la loi ZAN. Cela pose un problème quand même en Corse, quand 60 % des communes, vous l'avez dit, sont dépourvues de documents d'urbanisme, plus de 200 communes, et pourtant ils urbanisent quand même, et de manière très importante.

Cela pose un problème également en Corse, dans le cas des communes dotées de documents d'urbanisme, dont la plupart sont aujourd'hui incompatibles avec le PADDUC.

Et on n'a pas perdu 2 ans, collectivement je parle, on a perdu 7ans ! Parce que depuis 2015, on pouvait se mettre en compatibilité avec le PADDUC, alors que l'Etat avait donné 3 ans en 2018.

L'effort doit être collectif parce que, en la matière, la Collectivité de Corse avait fait sa part du travail en adoptant le PADDUC. Ensuite petite divergence, en effet, le PADDUC aurait dû être analysé depuis 2 ans, mais pas révisé. On a une obligation de l'analyse, pas une obligation de la révision. On décidera ensemble s'il faut faire une révision, une modification, et à quel niveau elle doit s'appliquer.

Grâce au travail des députés, notamment de Jean-Félix Acquaviva, le trou dans la raquette pour les communes au RNU n'existe plus, une commune au RNU qui n'aurait pas réalisé un document d'urbanisme compatible avec le ZAN et donc compatible avec le PADDUC, verrait une interdiction d'étendre son urbanisation. Cela ne veut pas dire qu'elle ne pourra plus construire, ça voudra dire qu'elle ne pourra plus s'étendre, ce qui est différent. Elle pourra construire dans les zones en densification.

Je termine sur un dernier point et c'était le cœur de votre question, sur l'espace de concertation. Bien sûr que l'espace de concertation est indispensable ; la compétence urbanisme est en grande partie sur les communes et les intercommunalités.

Il y a une nouvelle instance de gouvernance du ZAN, la conférence ZAN, en Corse c'est la Chambre des territoires, ça été précisé dans l'article 2 de la loi ZAN, en Corse, la Chambre des Territoires se substitue à la conférence régionale de gouvernance de la politique du ZAN et on a un délai très court, encore une fois, le 20 novembre 2023, donc on va revenir en septembre dans cet hémicycle pour vous présenter une composition élargie de la Chambre des territoires qui fera objet de la conférence du ZAN, c'est-à-dire qu'on va y rajouter des maires, notamment des maires de communes au RNU, des maires de communes dotées d'un document d'urbanisme, un certain nombre de services de l'État. Donc une Chambre des territoires élargie, c'est la loi, qui devrait être instituée avant le 20 novembre 2023 avec un avis conforme des communes et EPCI.

Donc dès la session de septembre, on aura à en discuter.

Vous dire enfin que cette conférence du ZAN pourra consulter des acteurs extérieurs, notamment par exemple des chambres d'agriculture, des chambres consulaires, des associations de défense de l'environnement. Mais nous, à ce titre, on avait un peu anticipé, vous me direz : une fois n'est pas coutume, en créant le Conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse, le CAUC.

Et je vous propose donc que, en tant qu'instance de consultation en appui à cette conférence du ZAN, on puisse réunir, dès le mois de septembre ou d'octobre, en tous cas avant la présentation de l'analyse du PADDUC, qui est prévue avant la fin de l'année et donc de manière concomitante, sa révision, le Conseil d'aménagement et d'urbanisme, qui permettra d'élargir la concertation à d'autres acteurs que les maires et présidents d'intercommunalités.

Et, on aura à construire ensemble, je crois, et faire preuve de responsabilité aussi bien la Collectivité de Corse que les communes pour mettre en œuvre cet objectif nécessaire mais ambitieux et délicat. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc merci, Monsieur le conseiller exécutif.

La question suivante va être proposée par Marie Claude Branca pour « Core in Fronte ».

* **Question n° 2023/E5/055 - Chì avvena pà a maternità di Portivechju ? posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »**

Mme Marie-Claude BRANCA

Madama a Cunsigliera esecutiva in carica di a saluta,

Sgiò Presidenti di l'esecutivu.

Tutt'ognunu s'arricorda di a mubilizazioni pupulari è pulitica contr'à l'annunciu di a pussibili trasformazioni di a maternità di Portivechju in centru di perinatalità fatta da l'ARS, parchì l'attività di a maternità era ghjudicata troppu debuli.

A mubilizazioni di a pupulazioni, di u parsunali, di tutti i furnazioni e parsunalità pulitichi, una manifestazioni, una petizioni, è una muzioni vutata à l'unanimità da l'Assemblea di Corsica ani fattu spirà un'evoluzioni pusitiva.

È avali à chì ni semu ? ...

Quatre mois après la mobilisation de tous et le vote unanime d'une motion de soutien, nous nous apercevons que, malgré une absence d'annonce officielle, la transformation de la maternité en centre de périnatalité semble la solution privilégiée par l'Etat français.

Dans le Projet Régional de Santé 2023-2028, l'avenir de la maternité de Portivechju n'est pas véritablement abordé et l'on évoque simplement une réflexion autour de cette maternité.

Interrogée à ce sujet le 19 juillet, la directrice de l'ARS est restée très évasive et s'est contentée de nous dire que rien n'est décidé dans l'attente du décret de périnatalité qui va sans doute relever le seuil du nombre de naissance dans les maternités, mais elle a évoqué le centre de périnatalité.

Par ailleurs, le 16 juin dernier, l'ancien ministre français délégué chargé des Outremer, dans sa réponse à la question orale du député Paul-André Colombani, a lui aussi évoqué la nécessité de mettre en place le centre de périnatalité ce qui impliquerait que les femmes se déplacent sur Ajaccio et Bastia pour accoucher.

Il a également déclaré qu'il demanderait au préfet de se pencher sur le problème du financement de la maternité.

Pourtant, dans l'introduction du Plan Régional de Santé, l'Etat met en avant sa volonté d'assurer une offre de soins adaptée au territoire avec ses contraintes liées à l'insularité et les accessibilités géographiques et économiques.

Cette volonté affichée dans le PRS, est en contradiction totale avec le choix de suppression de la maternité de Portivechju, vers laquelle on se dirige au mépris de la prise en compte de la sécurité et de la santé des mères et des enfants.

On ne peut parler d'une part d'élasticité, d'adaptation aux contraintes spécifiques dues à l'insularité et d'autre part appliquer avec rigidité les termes d'un décret.

Nous ne pouvons-nous contenter d'espérer que le souvenir d'une mobilisation et le vote à l'unanimité d'une motion inciteront l'ARS et l'État français à maintenir la maternité. Notre détermination doit aller au-delà d'un exercice de rhétorique que représente une motion.

À u mumentu indù avemu scrittu è vutatu un testu essenziali pà l'avvena di a Corsica incù una dumanda d'autunumia è un'evoluzioni impurtanti di i nosci cumpitenzi, ùn pudemu accittà a missa in opera di un dicretu chì saria sinonimu di rigrissioni pà a presa in carica di a noscia saluta.

Ùn pudemu lacà u Statu francesu è i so raprisintenti, u prifettu è l'ARS, dicida di l'avvena di a noscia saluta.

Ùn pudemu lacà u Statu francesu è i so raprisintenti, favurizà l'efficienza è a logica di u prufittu è metta in priculu a saluta è a vita di i Corsi.

Madama a Cunsigliera esecutiva, Sgiò Presidenti, aveti infurmazioni annant'à l'evoluzioni di a situazioni ?

Aveti a vulintà di ricusà sta situazioni ?

Aveti riflittutu à l'azzioni cuncreti è forti chì no pudemu fà tutti insemu ? Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Passu a parolla à a cunsigliera esecutiva in carica di a saluta, Bianca Fazi.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi cara Cunsigliera, cara Marie-Claude vi ringraziu per a vostra quistione.

Vous le savez, je suis depuis plusieurs mois mobilisée sur ce dossier, je me suis rendue sur place, j'ai échangé avec les équipes ; et j'ai pu, à l'occasion de diverses réunions, alerter et sensibiliser la directrice générale de l'ARS sur ce sujet.

Votre Assemblée en mars dernier a également voté à l'unanimité une motion sur ce sujet.

Cette maternité assure aujourd'hui 230 accouchements par an, alors certes insuffisants, mais l'avenir de la maternité de Portivechju ne peut être suspendu à l'application de ratios venant de Paris ; ratios inadaptés à notre réalité et à notre spécificité d'île-montagne !

Portivechju se trouvant à 2h30 de route d'Aiacciu ou de Bastia, la maternité de la clinique de U Spidali assure une mission de service public, je répète de service public, indispensable à la sécurité de la prise en charge des parturientes et de leurs nouveau-nés !

Nous rejetons fermement la disparition de la maternité et sa transformation en centre de périnatalité ! Nous considérons que la fermeture de la maternité de Portivechju, qui impliquerait pour les futures mamans d'accoucher aux urgences, serait un véritable retour en arrière pour la prise en charge des femmes enceintes dans cette partie de la Corse.

D'ailleurs, pour votre information, le syndicat des urgentistes a rejeté formellement l'implication des urgentistes dans la prise en charge des accouchements, quel que soit l'endroit sur le territoire national, nous ne pouvons y résigner !

Vous évoquez le Projet Régional de Santé ; il est actuellement dans sa phase de consultation jusqu'au 12 octobre 2023.

Un rapport sera présenté à votre Assemblée visant à se prononcer sur celui-ci dès septembre.

Aujourd'hui, nous sommes d'accord avec vous sur le fait que le document ne va pas assez loin dans sa rédaction.

Nous vous proposerons donc d'inscrire clairement le maintien de la maternité de la Clinique de Portivechju dans ce document.

Vous le savez, j'ai été amenée à rencontrer les représentants du ministre de la Santé pour échanger sur différents dossiers. J'ai bien évidemment évoqué ce sujet afin d'obtenir un statut dérogatoire pour la maternité de Portivechju, en accord avec le Député Paul André Colombani.

Un nouveau Ministre vient juste d'être nommé. Je reprendrai bien évidemment les discussions avec la nouvelle équipe. Et j'espère une issue favorable et rapide à celles-ci.

Avec votre question, nous parlons encore une fois du sujet de l'accessibilité aux soins pour les Corses et en Corse.

C'est pourquoi, vous le savez, le Conseil Exécutif de Corse travaille actuellement pour repenser le système actuel de santé et construire avec l'ensemble des acteurs, publics et privés, un système de santé innovant, de qualité, qui forme par exemple sur notre île des futurs médecins, mais également des personnels paramédicaux, dont nous avons particulièrement besoin aujourd'hui.

Cette situation que connaît la maternité de Portivechju me permet aussi de faire le lien avec le processus d'autonomie et le texte voté dernièrement par votre Assemblée.

Un statut qui nous permettra de prendre des décisions adaptées à notre île et qui réponde mieux aux besoins des Corses.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Cara cunsigliera esecutiva.

Allora, avà, a dumanda à bocca chì vene hà da esse fatta da Ghjuvan'Santu Le MAO pè « Fà populu in seme ».

*** Question n° 2023/E5/056 - Maintien de l'indice de révision des loyers à 2 %, posée par M. Ghjuvan'Santu LE MAO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

M. Ghjuvan'Santu Le MAO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, les études de l'observatoire des loyers concernant les territoires de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour l'année 2022, réalisées par l'Agence d'information du Logement de la Corse (ADIL) que j'ai l'honneur de présider, font une nouvelle fois le constat de la hausse constante des prix des loyers en Corse.

Cette évolution des loyers correspond malheureusement à l'évolution exponentielle des prix de l'immobilier et du foncier, et constitue un enjeu majeur de notre combat politique : A Terra, A Lingua, U Populu.

La loi du 16 août 2022 *portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat* est venue encadrer, pour la période allant du troisième trimestre de l'année 2022 au deuxième trimestre de l'année 2023, la hausse de l'indice de référence des loyers (IRL) pour les locataires du parc privé et du parc social, via un plafonnement à 3,5 % dans les régions de droit commun et 2,5 % dans les Outre-mer.

Le Député Michel Castellani était alors parvenu à faire adopter un amendement introduisant, sur la même période, une disposition dérogatoire pour la Corse : un taux particulier peut être fixé par arrêté préfectoral, avec une variation possible par rapport au continent de 1,5 %.

C'est donc le cas depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2022, qui prévoit qu'en Corse, l'indice de référence des loyers n'excède pas 2 %.

Conformément à ce que prévoyait la loi de 2022, cette dérogation ne devait plus être effective au terme du deuxième trimestre de l'année 2023.

Face aux grandes difficultés, voire à l'impossibilité pour les Corses de devenir propriétaires sur leur Terre, la hausse des loyers empêche encore davantage les ménages les plus précaires d'accéder à un logement.

Cette hausse, année après année, des prix des loyers, des prix de consommation, du coût de l'énergie, sans oublier celle des prix des carburants,

combinée aux difficultés économiques et sociales, place de nombreux résidents corses dans une situation d'extrême précarité.

Nous savons également que malgré les efforts de la Collectivité de Corse pour rénover le parc de logements sociaux, avec 1,5 milliards d'euros fléchés dans la PPE sur la rénovation des logements, nous sommes confrontés à des listes d'attente toujours trop longues, d'autant plus qu'en Corse 80 % de la population serait éligible à un logement social.

Face à ce constat particulièrement préoccupant, la fin de ce « bouclier loyer » et de la disposition dérogatoire prévue pour la Corse aurait pu avoir d'importantes conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages.

Le 7 juillet dernier, dans un contexte de forte inflation, les parlementaires ont adopté une nouvelle loi prolongeant le dispositif jusqu'au 31 mars 2024.

Le Préfet de Corse a donc de nouveau la possibilité de prendre un arrêté préfectoral fixant un taux inférieur à 3,5% pour la Corse.

Une telle décision serait, au vu de la situation spécifique que connaît la Corse dans le domaine du logement, justifiée par de nombreux facteurs : hausse démographique la plus forte (hors DOM/TOM) ; taux de résidences principales le plus bas ; taux de résidences secondaires le plus haut ; taux de logements vacants le plus faible ; niveau de revenu le plus faible ; troisième territoire derrière l'île de France et la PACA au niveau des prix de l'immobilier et enfin l'écart le plus important entre les niveaux de vie et le prix de l'immobilier.

C'est au regard de l'ensemble de ces éléments que je tenais à alerter l'Assemblée de Corse.

Ne doutant pas que vous partagerez nos inquiétudes, je souhaitais vous interroger, Monsieur le Président, pour connaître la position du Conseil exécutif sur cette question.

Avez-vous prévu de demander au Préfet de Corse de prendre un arrêté plafonnant la hausse de l'indice de référence des loyers à 2 % ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, mi giru versu l'esecutivu, ghjè Julien Paolini ch'hà da risponde.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question.

Je vais vous répondre très directement : oui, nous sommes favorables à un blocage du taux d'indice de référence des loyers inférieurs à 3,5 % et le maintenir à 2 % comme ça avait été fait initialement, nous solliciterons donc le préfet à cet effet pour qu'il puisse prendre un arrêté similaire à celui de l'an passé, même si on préférerait que ce soit l'Assemblée de Corse qui fixe cet indice de référence des loyers, et j'espère que ça pourra être le cas dans les mois et les années à venir.

Je rappelle que la Commission permanente avait approuvé le projet d'arrêté préfectoral du 16 août 2022, de variation du glissement annuel de l'indice des loyers à 2 %. Mais également la possibilité de pouvoir bloquer le taux de variation à une valeur inférieure à 3,5 %, qui avait été permise par un amendement du député Michel Castellani, notamment pour répondre à la problématique du coût de la vie plus élevé en Corse que sur le continent, notamment en matière de logement, mais pas seulement.

Vous avez rappelé la problématique liée au pouvoir d'achat des Corses qui se réduit malheureusement comme peau de chagrin, notamment sur le reste à vivre, avec l'augmentation conjointe des prix de l'énergie malgré le bouclier tarifaire, ou encore des prix de consommation courante, sur les prix des carburants.

On a donc la nécessité dans les dispositifs de droit commun actuel, de limiter les effets très négatifs de l'inflation sur le pouvoir d'achat des Corses.

La question du logement constitue quand même une préoccupation majeure. Je rappelle un chiffre : en moyenne, c'est 20 % des revenus d'un ménage qui sont consacrés au logement, mais pour les ménages les plus précaires, on atteint très vite 40 à 50 % de leurs revenus, lorsque les logements sont des logements loués dans le parc privé.

A ce titre, je vous invite à aller regarder la carte de l'observatoire des territoires de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires où l'on voit bien que l'ensemble de la Corse est dans le rouge avec des prix au mètre carré en location à plus de 13 €, ce qui fait des loyers dans certaines zones à 600, voire 700 € pour 50 m². Et on voit bien, lorsque le revenu moyen est à 2 000 €, que ça peut peser très fortement sur le budget des ménages.

Il y a donc nécessité de maintenir un indice des loyers le plus bas possible, mais également de développer des logements sociaux. La projection, si l'augmentation démographique reste la même que ces dernières années, se traduit par un besoin estimé entre 9 000 et 10 000 logements sociaux à créer par an, et un certain nombre de logements à réhabiliter. Nous avons une enveloppe conséquente vous l'avez rappelé, notamment dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, pour que les factures énergétiques puissent également diminuer dans les années à venir.

Dernier point sur lequel je voudrais insister, ce maintien du blocage de l'indice des loyers est nécessaire dans le contexte actuel, il est indispensable. Mais pour autant, je voudrais le nuancer, ou en tout cas prendre un certain nombre de précautions, notamment sur la nécessité d'avoir des logements disponibles à la location à l'année. Il ne faudrait pas que ce plafonnement de l'augmentation des prix des loyers conduise les propriétaires à ne pas mettre leur logement en location à l'année et s'orienter vers des locations saisonnières où là, forcément, les prix des loyers ne sont pas encadrés, ils ne sont pas limités.

On pourrait donc avoir un effet contraire à celui souhaité où certains propriétaires se disent : “moi si je ne peux pas augmenter le loyer, je louerai à la semaine ou à la nuitée et j'obtiendrai des taux de rentabilité bien meilleurs qu'une location à l'année”.

Soyons vigilants sur ce point-là, je ne pense pas que ce soit cette disposition-là de plafonnement des loyers qui permettra de libérer des logements à l'année. On a besoin d'autres outils pour réguler ces meublés de tourisme. Il y a eu des propositions récentes de l'État. À mon avis elles sont encore trop timides et on aura à y travailler dans les prochains mois, je sais que Angèle Bastiani a creusé bien plus que moi cette question.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A dumanda à bocca chì vene avà, hà da esse fatta da Vanina Le Bomin per « Avanzemu ».

*** Question n° 2023/E5/050 - Alimentation animale, posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu »**

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'ODARC,

La variation des prix des matières premières agricoles au sein des filières d'élevage a encore de fortes répercussions.

La guerre en Ukraine entraîne des perturbations dans les circuits d'approvisionnement, tant en termes de flux que de prix. Les céréales et protéines végétales ont notamment vu leur prix augmenter très nettement en Corse.

Déjà supérieurs aux tarifs pratiqués par ailleurs, ceux des céréales et des aliments composés pour le bétail explosent.

En 2022, cette situation préoccupante a amené les services de l'Etat et l'ODARC à programmer une aide d'urgence, pour soutenir les éleveurs corses. D'un montant limité, cette prime a néanmoins permis à bon nombre d'exploitations d'acquiescer de l'aliment.

En ce mois de juillet 2023, les prix de l'alimentation animale sont toujours aussi élevés et les difficultés des exploitants toujours aussi importantes. La Russie, fait nouveau, a déclaré souhaiter un blocage des exportations de céréales d'Ukraine, ce qui laisse présager une nouvelle augmentation.

À ce jour, les éleveurs ont de plus en plus de difficultés à nourrir leur cheptel. Les conditions météorologiques dues au changement climatique, notamment la sécheresse, imposent pourtant une complémentation significative des rations. Au surcoût de l'alimentation animale, de l'ordre de 30 à 40 %, s'ajoutent celui de l'énergie et des carburants.

Quelle profession peut supporter une telle augmentation de ses charges ?

Comment peut-on penser que l'aide ponctuelle, accordée en 2022, avec des montants assez modestes, puisse permettre aux éleveurs de tenir durant cette période difficile ?

Comment évoquer le développement du pastoralisme, et plus largement de l'élevage, si nos bergers ne parviennent plus à nourrir leurs animaux ?

Quels moyens l'ODARC compte-t-il mettre en œuvre, dans ce contexte délétère, contre l'augmentation vertigineuse de ces coûts et pour le maintien des élevages ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je me tourne vers l'exécutif. C'est Dominique Livrelli qui va répondre. Avete a parolla.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Merci, Madame la Conseillère.

A vostra questione mi permette di sprime torna una volta a mo visione di l'agricultura chè nò circhemu di custruì. Je partage totalement votre analyse. Les aides ponctuelles ne règlent pas les crises structurelles. Elles ne font que repousser le problème. Elles ne sont utiles que si, dans le même temps, des changements plus profonds s'opèrent.

Le dispositif d'aide à l'élevage mis en place dans le cadre de la crise « Ukraine » avait cette vocation.

Sollicitée par la profession et assumée financièrement par la CdC au travers d'un effort conséquent de 2,5M€, cette aide n'avait pas pour ambition de régler la crise à laquelle l'élevage corse doit faire face. Car c'est bien une crise structurelle que traverse l'élevage corse :

- Des intrants pour l'alimentation du cheptel trop importants,
- Une absence de gestion de la ressource spontanée,
- Trop peu de surfaces cultivées notamment en protéines,
- Un appui technique insuffisant...

Cette situation de dépendance aux coûts de l'aliment et à la météo ne peut que fragiliser les élevages. La seule réponse possible à cette situation réside dans l'amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages.

Ci vole à travaglià a nostra terra !

Et c'est bien là le sens des mesures qui ont été prises par l'ODARC depuis 2021.

Pour rappel, nous avons sollicité et obtenu auprès du ministère de l'Agriculture, le doublement des aides couplées du 1er pilier à l'élevage ovin et caprin en race corse qui encourage et récompense la production.

Et au-delà, nous avons créé et lancé plusieurs dispositifs visant à développer l'autonomie alimentaire des exploitations :

- En 2022, nous avons mis en place un plan d'investissement exceptionnel d'amélioration de la gestion des ressources pastorales de 6,5M€ assurant le financement de machines-outils comme des tracteurs (même à chenilles), équipés de gyrobroyeurs ou encore des mini pelles, permettant d'ouvrir et d'entretenir les milieux, avec des taux d'aide de 70 % et 75 % pour les jeunes agriculteurs.

- Un plan de soutien à la mise en place de cultures protéiques a été également lancé en septembre 2022, doté d'une enveloppe de plus d'1M€ avec pour objectif de mettre en culture 1000 hectares de légumineuses fourragères. Ces projets, aidés à 75% et bénéficiant des conseils techniques de nos agents agro-environnementaux, doivent permettre de renforcer l'autonomie alimentaire et assurer la pérennité économique des exploitations.

- En matière de recherche, la mise en place du pôle de compétences en fourrages céréales de Migliacciaru est désormais engagée. Dès l'automne 2023, des expérimentations seront menées en coopération avec le Groupement régional des producteurs de fourrage et de céréales afin d'obtenir des données précises sur l'irrigation des productions fourragères et de tester différentes espèces et divers modes culturels afin d'évaluer leur potentiel.

Dans le cadre de la nouvelle programmation, des pistes d'amélioration pour l'accompagnement des exploitations sont également à l'étude au sein de l'ODARC.

L'objectif est d'inscrire les exploitations dans une trajectoire de diminution de la dépendance aux intrants, et vers une plus grande autonomie alimentaire des cheptels qu'ils soient de plaine ou de montagne :

- Les soutiens aux mises en valeur, à l'ouverture et à l'amélioration des milieux et à la clôture des espaces, seront donc poursuivis et renforcés,

- Des dispositifs innovants d'opérations groupées et d'aménagement des terres sont également à l'étude ainsi que la mise en place d'outils financiers sécurisés permettant un effet levier des subventions,

- La prochaine aide à l'installation intégrera aussi des prérequis permettant de s'assurer que le jeune agriculteur ait bien pris en compte la maîtrise de l'alimentation de son cheptel dans son projet et qu'il la mette en œuvre prioritairement, dès son installation.

Enfin, j'ai sollicité le ministère de l'Agriculture pour qu'une aide couplée à la production de céréales soit inscrite dans le Plan Stratégique National afin d'accompagner la production locale et réduire les importations d'alimentation pour le bétail. Cette proposition a été validée techniquement. Néanmoins, elle devra faire l'objet d'un arbitrage financier dans la mesure où le Ministère ne souhaite pas prévoir une enveloppe spécifique, mais nous propose que cette aide soit prise sur l'enveloppe des aides animales couplées spécifique à la Corse.

Si cette position n'évoluait pas, je serais amené à saisir votre Assemblée à ce sujet.

Hier, une réunion s'est tenue avec la Chambre d'agriculture de Haute-Corse concernant la coopérative de Vadina en présence de la Directrice de l'ODARC, une autre se tiendra avec le groupement régional des producteurs de fourrage et de céréales, début septembre, car la baisse du coût des intrants ne pourra se faire qu'en relocalisant la production.

Vous l'avez compris, mà s'ellu ci vole à dî la chjaramente : il faut changer de modèle. Il faut que le pastoralisme redevienne un système maîtrisé et vertueux d'optimisation et de gestion des ressources.

Un modèle où l'on retrouve un équilibre entre les exploitations de plaine et les exploitations les plus défavorisées, avec notamment la remise en production des ESA, un modèle où les éleveurs ne sont plus tributaires des aléas mais sont maîtres de leur évolution. Un modèle résilient basé sur l'autonomie alimentaire et la production.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglièru esecutivu.

Avà a dumanda chì vene, hà da esse fatta da Pierre Poli per « Avanzemu ».

* **Question n° 2023/E5/051 - Territorialisation des deux Services d'Incendie et de Secours (SIS) de Corse, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »**

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Un projet majeur monte actuellement en puissance, celui de la territorialisation des deux services d'incendie et de secours de Corse. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il a été l'une de mes priorités de 2018 à 2021.

Il convient de rappeler aujourd'hui que la territorialisation ne tend pas seulement vers une harmonisation opérationnelle, mais également un projet politique visant à insérer la territorialisation des SIS dans les politiques publiques menées par la Collectivité de Corse dans des domaines aussi sensibles que la sécurité, la sûreté, l'environnement ou l'aménagement du territoire.

À ce titre, la Collectivité doit être pleinement partie prenante, tant au niveau de la réflexion à mener que de la validation finale du processus. En effet, il nous faut identifier les points forts faibles des deux SIS de Corse afin que le futur établissement territorialisé s'appuie sur les éléments positifs existants et réduise les éléments négatifs, voire les dysfonctionnements.

Cette opération ne peut faire l'économie d'un rapport circonstancié devant notre Assemblée. Selon nous, la convergence devra concerner au premier chef les deux schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques, les SDACR.

Cette mise en convergence des deux documents permettrait de faire émerger un tronc commun opérationnel au sein des SDACR des deux SIS de Corse qui préfigurerait le futur STACR.

Le processus ne pourra pas davantage se déconnecter d'une approche plus globale mettant la Collectivité de Corse, les communes et les intercommunalités au cœur du dispositif de conception et de mise en œuvre.

Plus largement, il nous faut intégrer ces SDACR dans un large partenariat avec l'ensemble des organismes publics dédiés aux politiques d'aménagement du territoire, agences, offices, syndicats mixtes etc.

Bien évidemment, notre Assemblée devra exiger nombre d'informations préalables avant la prise de décision finale.

En conséquence et compte tenu de ce qui précède, nous souhaiterions savoir quelles sont les lignes directrices stratégiques et organisationnelles que la Collectivité de Corse entend donner au projet de territorialisation des SIS lorsqu'on sait qu'il s'agit à ce stade de l'unique part du pouvoir régalién de l'État relevant de la compétence de Corse.

Sur ces bases, ne serait-il pas opportun d'identifier une mission spécifique sur la territorialisation des SIS de Corse qui consisterait précisément en une prise en compte des phases préalables proposées ci-dessus, en la mise en synergie des moyens humains et techniques, ainsi enfin, qu'en l'établissement d'agendas de mise en œuvre des actions à mener.

Pour conclure, je tenais à féliciter les deux SIS pour leur investissement dans la réussite de ce dossier et je me félicite de la nomination du contrôleur général Charles Baldassari à la Collectivité de Corse, qui sera sûrement un élément essentiel à la réussite de ce projet majeur pour la Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè ch'hà da risponde ? U Presidente. Avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Monsieur le Conseiller territorial,

Merci pour votre question qui me donne l'occasion de revenir sur ce dossier stratégique que vous connaissez bien, mais qui me permet également d'évoquer au seuil de mon propos si vous m'y autorisez, ce qui s'est passé dans la nuit de mardi à mercredi en Balagne avec un premier incendie terrible.

Il y en a eu un autre dans la région de Conca, beaucoup plus mineur, et rapidement maîtrisé, là aussi grâce à l'intervention efficace des services du SIS 2A et de l'ensemble des secours.

Je voudrais évoquer ce qu'il s'est passé en Balagne, à la fois pour souligner et regretter l'origine criminelle de ce feu et également pour exprimer notre gratitude à l'ensemble de celles et ceux qui ont permis d'éviter que cet incendie ne prenne des proportions catastrophiques.

D'abord, revenir sur la genèse de mise à feu en bord de route à quelques minutes d'intervalle, pendant la nuit, alors que la Corse, comme beaucoup d'autres îles et régions méditerranéennes, est en proie à une forte sécheresse et mise à feu alors que le vent souffle de 80 à 100 kilomètres par heure.

Il s'agit d'un acte criminel au sens juridique et judiciaire du terme. C'est aussi un acte criminel au sens philosophique du terme et je crois qu'il faut le redire une fois encore, que celles et ceux qui font ça, se comportent, pas seulement en adversaire, mais aussi en ennemi de cette terre et de cette société.

J'espère donc que là comme ailleurs, il y aura une réponse judiciaire respectueuse bien sûr des droits et libertés fondamentales, respectueuse de la présomption d'innocence, mais une réponse judiciaire forte.

Et par ailleurs, ce premier incendie criminel et son origine invite bien sûr au renforcement de la surveillance, même si nous avons déjà beaucoup amélioré les dispositifs de jour comme de nuit, mais je crois qu'il faut, notamment dans le contexte de sécheresse que nous connaissons et à la veille d'autres épisodes venteux qui sont annoncés, notamment pour ce week-end ; j'insiste particulièrement et je le ferai à nouveau avec les services de l'État, pour que l'ensemble des dispositifs de surveillance soit renforcés. Ceci étant, cet incendie a parcouru principalement le territoire de trois communes : Pigna, Corbara et Santa Reparata.

Il aurait pu avoir des conséquences catastrophiques au plan écologique si le feu, avec un vent tourbillonnant, avait par exemple basculé sur les villages, où s'était engouffré dans la plaine du Reginu.

Il aurait pu avoir des conséquences catastrophiques au plan humain, même si ça va lui déplaire, je rappellerai qu'avec d'autres élus dont la Présidente de l'Assemblée de Corse, Angèle Bastiani qui est remontée dans la nuit, d'autres élus qui sont présents, Hyacinthe Vanni, Président du SIS du Cismonte, étaient sur les lieux, avec un des pompiers, ils ont pris un véhicule pour aller récupérer un couple de personnes âgées qui étaient dans une situation extrêmement périlleuse. Je tenais à le dire et vous remercier.

Ceci étant, il y avait près de 40 véhicules mobilisés, 200 personnels, une coordination optimale des secours, une implication non seulement des personnels du SIS, mais également bien sûr, et je tiens à remercier également les Forsap de la Collectivité de Corse. Les militaires de la sécurité civile, l'ensemble des services de l'État engagés dans la lutte opérationnelle, les maires des communes directement concernées et avoisinantes, l'ensemble des élus et l'ensemble des Corses et la population.

Et c'est cette chaîne d'engagement et de solidarité qui a permis d'éviter la catastrophe. Si nous avons aujourd'hui renforcé nos moyens et notre stratégie, c'est aussi la traduction d'un choix politique, un choix politique qui se concrétise par des décisions, notamment budgétaires, dans un contexte compliqué que vous connaissez.

Je rappelle que les conventions d'objectifs et de moyens qui sont passées avec les deux SIS Cismonte à Pumontè conduisent la Collectivité de Corse à engager 52 millions d'euros en fonctionnement par an et 6 à 7 millions d'euros en investissement, sans compter les financements complémentaires au titre notamment du comité de massif, notamment pour financer la construction de casernes en milieu rural ou dans l'intérieur.

Donc, cette politique est nécessaire, elle a un coût qui va devenir aussi de plus en plus difficilement assurable pour notre Collectivité. Je rappelle que c'est au niveau de la France toute entière que la question se pose, notamment parce que les contraintes sont renforcées du fait des exigences liées à la prise en compte du réchauffement climatique, l'allongement des saisons de feu, la nécessité de renforcer les personnels, de renforcer les moyens matériels, tout ça fait que là comme ailleurs - je me tourne vers Dumè Livrelli qui parlait de reconstruire ou construire un nouveau modèle pour l'agriculture - tout à l'heure en Angèle Bastiani parlera de renforcer et construire un nouveau modèle pour le tourisme - , et cela est partagé par l'ensemble des socioprofessionnels partout où nous sommes invités à repenser nos modèles et c'est vrai aussi dans la lutte contre le feu.

C'est dans ce cadre-là que s'inscrit votre nécessaire et pertinente question sur la territorialisation, posée en son principe par la loi sur laquelle nous avons commencé à réfléchir lors des mandatures précédentes, vous étiez président, M. Poli, du SIS Pumontè. Je rappelle que nous avons décidé ensemble de faire de la concrétisation de cette territorialisation une réalisation de la mandature et nous nous sommes donné les moyens de le faire ensemble en intégrant aussi cette réflexion d'une vision plus large.

Je rappelle qu'on s'approche de l'anniversaire de la tempête du 18 août. Tout ce qui se passe nous invite à réfléchir l'ensemble sur nos politiques publiques et c'est en cela aussi en accord avec les élus et en concertation avec le Directeur général des services, que nous avons créé cette mission dont s'occupera notamment le contrôleur général Baldassari afin de réfléchir sur l'ensemble de ce nouvel environnement et la nécessité d'intégrer l'ensemble de cette problématique sans empiéter bien sûr sur les prérogatives des SIS qui ont leur personnalité juridique.

Je réponds à votre question, nous avons défini, vous le savez, une procédure pour aller vers cette territorialisation. Je vous en rappelle la méthodologie et le calendrier.

Deux phases principales.

Jusqu'en 2025, il s'agit de mesurer les écarts et d'harmoniser les procédures des marges de convergence, des pratiques et des doctrines des SIS. Faut-il une mission spécifique ? Ce n'est pas le choix que nous avons fait au jour d'aujourd'hui, on s'en remet aux SIS 2A et 2B, présidente et président, conseil d'administration et administration des SIS, pour que cela se fasse à titre principal, bien sûr, avec un regard et une attention particulière de la Collectivité de Corse en tant que partenaire stratégique et premier financeur avec les intercommunalités. Mais pour l'instant, et sauf à ce qu'une demande différente évolue, je pense que ce format-là répond aux attentes et correspond aux besoins.

Donc, premièrement, mesurer les écarts, harmoniser les procédures autour de sept axes stratégiques majeurs, ressources humaines, formation, opération, patrimoine, finances, santé et secours médical et enfin un système d'information et de communication.

Cette question de la première phase est essentielle, pourquoi ? On l'a vécue avec la fusion de la Collectivité de Corse, on a vu que tout ce processus de fusion et de territorialisation génère de la complexité. On peut s'en accommoder le moins possible dans une administration traditionnelle, encore qu'on a vu les difficultés que cela peut créer, on ne peut pas mener à bien un processus de territorialisation qui aurait des conséquences sur l'efficacité opérationnelle des SIS, car ce qui est en jeu c'est la vie des gens.

Donc, la nécessité d'avancer à pas comptés et mesurer sans porter atteinte à l'opérationnalité est une exigence majeure, notamment de cette première phase, avec la mutualisation et l'harmonisation autour de ces sept axes, avec aussi la décision de ne plus prendre aucune décision stratégique au niveau d'un SIS départemental sans qu'elle soit concertée au niveau global.

À partir de 2025, nous irons vers la formalisation de l'organisation administrative et opérationnelle d'un SIS territorialisé pour mettre en œuvre cet objectif de territorialisation, avec les moyens suivants :

- premièrement, une équipe projet commune aux 2 SIS qui a commencé à travailler au début 2022,

- deuxièmement, un comité de pilotage de la territorialisation mis en place et composé de la présidente du SIS 2A, du président du SIS 2B, des

directeurs et directeurs adjoints des 2 SIS et des membres désignés du groupe projet.

Ce groupe projet se réunit toutes les six semaines pour suivre l'état d'avancement des travaux et valider des étapes. Par ailleurs, vous avez commencé à travailler à un projet d'établissement commun aux deux SIS en s'inscrivant dans le calendrier que je viens d'évoquer.

C'est une affaire de techniciens, ce n'est pas qu'une affaire de techniciens, vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller territorial, il est nécessaire que l'Assemblée de Corse, les Intercommunalités et communes, les élus, soient partie prenante de ce processus, d'où la réalisation de trois séminaires, notamment un premier séminaire dédié aux administrateurs élus, des conseils d'administration avec les représentants de la Collectivité de Corse, des Intercos et des communes, soit une large participation. Ça s'est fait le 16 juin 2023. Je n'y étais pas mais je me suis tenu informé, je crois que ça a été très instructif et constructif. Puis, un séminaire de représentants des personnels parce qu'il y a des enjeux de ressources humaines et un séminaire destiné aux cadres.

Nous reconduirons ce format de façon régulière pour nous assurer de l'évolution de ce projet et je ne doute pas que vous y impliquerez pleinement, à travers ce « Conseil territorial » ainsi que l'ensemble des élus siégeant au sein des 2 conseils d'administration. Je vous le confirme, c'est un objectif essentiel.

Il faut intégrer aussi l'équation budgétaire parce que la territorialisation ne signifie pas forcément, notamment dans un premier temps, la diminution des coûts.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

L'ultima dumanda hà da esse fatta da « Avanzemu », ma ùn sò micca quale ? Saveriu.

* **Question n° 2023/E5/052** - Session spécifique sur le tourisme, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Saveriu LUCIANI

À ringrazià vi, Mma a Presidente,

O Sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu, Signora Presidente di l'ATC,

Nanzu di leghje vi a quistione, mi sia quantunque cuncessa un passu in daretu.

S'omu pianta u so ragionu à u primu ponte, u tempu di stu paese si puderia basi imbalisgià, voli sì, voli innò, cù un bilanciù di a cusì detta stagione turistica.

Noi altri simu di quelli chì pensemu, perchè ne simu persuasi, ch'ellu ci vole à integrà a dumanda di sta mane à l'incertezza di l'altre tutte, in leia cù e 4 stagione di stu populu, un peuple qui de flux démographique insoupçonné, est subi en passant par les conférences sociales, l'évaluation multiples et diverses, statistiques INSEE jusqu'à l'Observatoire des prix et aux tickets de caisse, ce peuple vit une situation aléatoire à bien des égards, pénible et souvent insupportable, et ce du nord au sud, sans aucune distinction géographique, ou d'activité, ou autres corporations.

Après ce court préambule nécessaire à une juste interprétation, j'en viens directement à la question qu'il convient désormais d'intégrer au corpus déjà conséquent des interrogations et des inquiétudes au moment où ici on essaie d'imaginer l'avenir de ce pays.

L'ensemble des acteurs économiques de l'île s'accorde désormais sur l'extrême fragilité de la saison touristique 2023.

Plusieurs facteurs sont avancés. Certains d'entre eux renvoient directement, et de façon incontestable, à la situation internationale, avec une inflation généralisée, notamment sur le prix des denrées ou le marché de l'énergie.

D'autres font écho au manque de visibilité de la destination, à une stratégie touristique imprécise, au sujet de la formation, ainsi qu'au poids du para-tourisme, corollaire de la spéculation foncière et immobilière, au cœur d'une offre qui concurrence frontalement le secteur marchand dans toutes ses composantes.

L'augmentation du coût des transports, aggravée par les disparités observées entre certaines plateformes, est également évoquée à titre principal.

Face à l'ampleur de la crise, et au regard du poids décisif de ce secteur, la puissance publique corse ne peut rester passive.

Notre question sera donc la suivante : êtes-vous disposés à organiser, en ce mois d'août crucial, j'ajoute pour ma part que le mois d'août si compie per a Santa, vous êtes donc disposé à organiser traditionnellement dans un espace marqué par l'absence de session, une séance extraordinaire de notre Assemblée sur ce sujet ?

Celle-ci permettrait, sur une journée seulement, je rassure un peu les uns et les autres, je précise encore le laps de temps, sur une journée seulement et alors que l'exercice 2023 n'est pas clos, d'initier une rentrée empreinte de décisions fortes, lisibles et claires et de construire des réponses opérationnelles, face à l'imminence d'une catastrophe économique et sociale.

À ringrazià vi capu nanzu di a vostra risposta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Piccatu ch'un possi risponde eiu !... Sò e prerugative di u Cunsigliu esecutivu.

Angèle Bastiani, Presidente di l'ATC v'hà da risponde.

Mme Angèle BASTIANI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, la dépense touristique en Corse est estimée à 3,5 milliards d'euros par an par l'INSEE, et de nombreux pans de notre économie en dépendent, directement, ou indirectement.

Le modèle socio-économique de notre île est marqué, dans ce domaine, et ce depuis ses débuts, par une saisonnalité très importante, que toutes les courbes de fréquentation démontrent.

Nous avons évoqué ici-même, à maintes reprises, l'effet de "pic" que nous subissons, et qui explique d'ailleurs un certain nombre de désagréments fortement ressentis par les Corses.

C'est pour cette raison que le PADDUC définit une ligne directrice que nous concrétisons et consolidons depuis décembre 2015 : «Etablir un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et sur les territoires ».

Cette direction trouve sa concrétisation dans les diverses feuilles de route de l'ATC établies depuis, et dans le plan de déconcentration mis en œuvre depuis 2021, présenté et débattu à de multiples reprises. L'objectif de ces mesures est de ne plus avoir, à terme, à s'inquiéter d'une mauvaise quinzaine en juillet, ou d'une semaine maussade en août, en faisant du tourisme une ressource intégrée au territoire, toute l'année, et profitable à un maximum de Corses.

Au regard de l'actualité, force est de constater que cet objectif n'est pas encore atteint.

Après une année 2022 post-covid intense, où la question qui revenait le plus souvent devant notre Assemblée et au sein de l'opinion publique était celle de la surfréquentation, le Conseil exécutif de Corse a été saisi, dès le mois de juin, d'un courrier d'alerte co-signé par la CCI, la Chambre des métiers, et le collectif des organisations professionnelles représentant la quasi-totalité des acteurs organisés du tourisme et de l'économie insulaires.

Ce courrier d'alerte pointait des difficultés structurelles, mais également des éléments d'inquiétude conjoncturelle, notamment dans le domaine du tourisme : la baisse de fréquentation des établissements, et la baisse de la dépense touristique.

Rappelons ici que ces tendances sont également constatées dans d'autres territoires méridionaux en France et dans d'autres îles méditerranéennes.

Le Conseil exécutif de Corse a aussitôt répondu à la sollicitation des acteurs consulaires et professionnels.

Une première réunion de travail, approfondie et constructive, a été organisée le mardi 11 juillet, en présence des chambres consulaires et du Collectif des organisations, du Président du Conseil exécutif de Corse, de la Présidente de l'Office des transports, du Président de l'Adec et de moi-même, en qualité de Présidente de l'ATC.

Cette réunion a abouti à plusieurs catégories de décisions parmi lesquelles :

- 1) La construction d'un plan d'urgence relatif à la situation de 2023, à la préparation de l'année 2024, et notamment à la définition de mesures de soutien destinées aux professionnels en difficulté,

2) La mise en place d'ateliers de travail mixtes entre le Conseil exécutif de Corse, les chambres consulaires et le collectif sur les thèmes suivants : les transports, le crédit d'impôt et la fiscalité en général, l'emploi et la formation, la lutte contre le paracommercialisme et le remboursement des prêts garantis par l'Etat (PGE).

3) Enfin, nous avons acté un plan concerté concernant les évolutions et mutations nécessaires du modèle touristique à intégrer dans le processus d'évolution institutionnelle en cours de discussion entre la Corse et le Gouvernement.

Tous les participants à cette réunion ont convenu que, devant l'importance des enjeux, la seule attitude efficace et constructive était celle de la cohésion et du travail collectif.

Je ne doute pas que vous partagiez cette analyse.

Concernant les modalités du travail commun, l'ensemble des participants ont convenu d'une deuxième réunion dans les prochains jours, dès que les chiffres du mois de juillet seront disponibles, aux fins d'en tirer une analyse partagée.

Par ailleurs, plutôt qu'une nouvelle réunion au mois d'août, et a fortiori qu'une session extraordinaire à la fin de celui-ci, alors même que l'été sera toujours en cours pour les professionnels, le Collectif des organisations consulaires et professionnelles a souhaité que nous nous retrouvions début septembre pour poursuivre notre cycle de travaux, et envisager ensemble les mesures et demandes qui apparaîtront nécessaires.

L'Assemblée de Corse sera bien sûr saisie de ces travaux et de ces propositions, pour en débattre et en délibérer.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, pas de session au mois d'août. Ça, je peux le dire !

Avenu compiù e dumande à bocca. Vi ringraziu. L'appellu avà !

Monsieur Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance procède à l'appel nominal des conseillers.

Ouverture de la séance à 11h43, sous la présidence de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, le quorum est largement atteint. La séance est ouverte.

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è Signori i Cunsiglieri esecutivi, Signore è Signori i Cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, care tutte è cari tutti,

Un mot pour remercier l'ensemble des pompiers professionnels et volontaires qui se sont engagés durant les incendies de cette semaine et en particulier sur le front balanin. Tout mon soutien va aux populations des villages touchés et à leurs édiles. Notre vigilance doit être maximale parce que le risque est vraiment renforcé et il le sera de plus en plus par le changement climatique, l'augmentation des températures et des événements de vent soudain comme nous les avons vécus par le passé.

Un mot également pour remercier quelqu'un d'autre, Madame Angèle Coin qui est la cheffe du bureau des actes du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse. Elle va partir à la retraite après 40 années au service de cette institution. Je tiens à la remercier publiquement parce que demain soir, au moment de la clôture de la session, je ne serai pas présente. Elle a contribué activement au sein du Secrétariat Général en assurant plusieurs missions. Pour les plus anciens ici, vous le savez, Madame Coin a été notamment en charge du secrétariat des commissions et d'autres missions au sein du Secrétariat général. Evidemment, nous lui souhaitons une retraite la plus heureuse possible, la plus longue possible et parce que c'est une retraite bien méritée !

Merci beaucoup, je pense qu'elle nous écoute, Madame Coin.

Avant la pause estivale, nous nous rassemblons aujourd'hui, une dernière fois, après plusieurs mois de travail intense autour de sujets centraux pour les Corses qui pèsent bien évidemment dans le sens positif sur l'avenir de notre île.

Je ne vais pas rappeler ici tout ce qui a été fait depuis le mois de septembre. Il y aura un rapport d'activité qui arrivera en fin d'année civile ou au tout début du mois de janvier.

Par contre, je ne vais pas bien-sûr passer sous silence la séance de la commission permanente élargie consacrée aux dérives mafieuses qui s'est tenue hier.

Depuis plusieurs mois désormais, depuis la session extraordinaire du 18 novembre 2022, les élus de l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif se sont engagés avec les associations et les collectifs dans une série d'ateliers, 5 au total. Nous avons tenu 35 réunions, 24 auditions d'experts, d'élus, d'associations aussi, d'ONG, pour comprendre la nature du phénomène mafieux et en tirer des enseignements qui nous permettront d'adapter au mieux nos politiques publiques.

Je souhaite le réaffirmer ici, notre engagement dans la lutte contre ce fléau social est important : il doit rester sans faille, en particulier dans le contexte actuel lourd à nouveau, avec l'assassinat d'un homme dans la fleur de l'âge, cette semaine. Je le signale d'autant plus car, sans connaître cette personne, qu'il s'agit du fils d'une agent de la Collectivité de Corse et du frère aussi d'une personne qui travaille à la Collectivité de Corse. Comme je le disais hier lors de la commission permanente, il y a bien-sûr les victimes mais il y a aussi des familles qui souffrent et je tenais à manifester à cette femme, à cette mère et à cette sœur, tout mon soutien.

Nous allons continuer à travailler bien évidemment avec toujours dans l'idée de maintenir la démocratie en Corse, la liberté de vivre, la liberté d'entreprendre, de se projeter. Déjà, les travaux riches que nous avons menés, mettent en évidence des convergences significatives entre les élus d'une part, que ce soit l'exécutif, l'Assemblée de Corse, mais aussi avec les collectifs anti-mafia et les associations. Il est donc important que l'on puisse continuer ce travail qui viendra alimenter ensuite un rapport du Conseil exécutif qui sera présenté devant cette Assemblée à l'automne. L'un des regrets que nous partageons et que nous avons partagé hier collectivement, à la fois les élus et les associations, c'est l'absence de coopération de la part des services de l'Etat. Aucun des représentants officiels invités n'ait venu aux auditions dans le cadre de ces ateliers.

Cela est très inquiétant parce qu'un Etat doit être au service de ses citoyens, et, dans le cas d'espèce, il doit pouvoir rendre des comptes aux représentants élus du peuple. Et ce n'est pas le bon signal qui a été envoyé, notamment auprès des citoyens mais d'abord et surtout auprès à la jeunesse insulaire.

Au cœur de nos préoccupations, vous le savez, cette jeunesse tient une place centrale. Même si nous le répétons tous à l'envi, ce n'est pas par vanité électoraliste, c'est parce que nous en faisons un point cardinal de notre engagement démocratique. A ghjuventù corsa ghjè un capitale è a dicu veramente di manera franca, ghjè un capitale umanu è un capitale per l'avvene. Ghjè l'assicurezza di a persistenza di l'esse corsu. Chì si a ghjuventù ùn hà più l'esse corsu, ùn ci serà più populu corsu. A nostra ghjuventù ghjè a nostra prusperità è ghjè u core di u nostru impegnu puliticu.

Malheureusement, le désenchantement de la jeunesse est bien présent. C'est un poison insidieux qui est en train de se reprendre, de se diffuser, qui se traduit, d'une part par un indicateur qui est ce que l'on appelle la performance académique. Malgré les bons résultats au baccalauréat – que nous avons salués hier avec le Président de l'exécutif et auxquels je renouvelle mes félicitations aux lauréats de cette cuvée 2023, mais aussi félicitations à leurs familles, à leurs parents et à leurs professeurs - le taux de diplomation en Corse recule et recule gravement. Nous avons malheureusement un résultat qui n'est pas bon, le taux le plus faible de France métropolitaine. La moyenne nationale est à 42 %, nous sommes à 31 %. Je crois qu'il faut s'en inquiéter et je sais que le Conseil exécutif et en particulier Antonia Luciani travaillent pour sur cette problématique et s'emploient pour que nous ayons une offre de formation de qualité diversifiée et capacité de prendre en compte aussi les spécificités et les difficultés de la jeunesse corse.

Ce désenchantement est une tendance mondiale, il n'y a pas que la Corse et je peux le constater à l'échelle européenne régulièrement, mais c'est un mal-être profond, des problématiques qui sont croissantes chez les jeunes en termes de santé mentale par exemple et globalement, une perte de confiance en l'avenir.

Il est bien évident et comme ça a été souligné en particulier par Jean-François Bernardini dans l'atelier 5, sur les dérives mafieuses mais aussi au sein de l'atelier 3, il est évident que cette jeunesse désabusée qui ne se projette pas dans l'avenir, c'est un terreau favorable au développement des dérives mafieuses parce qu'elle constitue, de mon point de vue et j'assume le propos, une proie facile.

D'un autre côté, les prévisions de l'Insee ne sont pas très rassurantes. L'autre soir, nous avons tenu une réunion de Corsica Pruspettiva 2050, j'en reparlerai lors de la présentation du point d'étape, avec des démographes. Les simulations de l'Insee doivent nous interpeller aussi sur la situation de la jeunesse à un horizon 2050, voire 2070. Je rappelle qu'en 2018, nous avons en Corse un ratio de 110 seniors pour 100 jeunes, on est à peu près toujours dans ces eaux-là. Selon l'Insee, en 2070, ce rapport sera en projection sur l'hypothèse centrale de 240 seniors pour 100 jeunes en Corse. Ma cosa hà da esse sta ghjuventù ? Noi ùn ci seremu più in 2070... 2050, sì, toccu u legnu, mà 2070 quantunque ! Il y aura peut-être des avatars ! Cosa hà da fà sta ghjuventù ? Parechje di noi ùn ci seremu più, mà d'altri sì, nous devons dès à présent, et j'insiste, nous préoccuper, nous emparer de ce sujet, car dans tous les pays du monde où la jeunesse est largement minoritaire, évidemment on cesse d'innover, on ne se projette pas et évidemment, il n'y a pas de développement.

Historiquement et encore récemment, la jeunesse a joué et joue en Corse un rôle central. Je ne reviendrai pas sur les acquis du Riacquistu où à l'époque, c'est évidemment la jeunesse qui s'est mobilisée. Je ne vais pas revenir sur la jeunesse qui fait ses études dans les universités françaises qui s'est mobilisée à travers les syndicats étudiants et qui a contribué à la réouverture de l'université de Corse. Je ne reviendrai pas non plus sur les événements que nous avons connus au printemps dernier, en 2022, la jeunesse s'est mobilisée. Il est donc fondamental que nous puissions nous occuper de manière forte de ces problématiques-là.

Je voudrais en particulier aussi revenir sur le silence assourdissant de l'Etat suite à la délibération de l'Assemblée de Corse du 5 juillet dernier. Je vais faire un lien aussi avec la jeunesse.

Le 14 juillet dernier, le Président de la République s'est exprimé. Il n'a pas évoqué la Corse dans son discours. Il est actuellement en déplacement dans le pacifique. Les informations que nous avons eues sur le contenu de la révision constitutionnelle sont assez peu nombreuses à ce stade, en tout cas, la Corse n'a pas été évoquée.

Après l'enthousiasme qu'a entraîné le projet commun dit « Autonomia » adopté à la majorité par l'Assemblée de Corse le 5 juillet dernier, nous attendons donc un signal important de la part de l'Etat. Pour l'instant, il n'y a pas de signaux.

« Bienheureux les artisans de paix » disait Gérard DARMANIN en citant Saint Mathieu à l'occasion de la commémoration de l'assassinat du Préfet Erignac. J'aimerais, depuis cette tribune, rappeler au Président de la République qu'à travers la parole d'un ministre, il s'est engagé à être un artisan de paix en Corse et que cette paix ne peut se concrétiser qu'avec la mise en place demain d'une autonomie telle qu'elle est demandée par cette Assemblée et défendue par de nombreux corses.

Aujourd'hui, peut-être plus que par le passé, l'avenir de notre île est largement incertain, dans un contexte planétaire qui l'est tout autant. Je ne reviens pas sur les démonstrations qui ont été faites, une gestion autonome au plus proche des enjeux du territoire me semble être la voie indispensable pour relever tous les défis qui se présentent à nous.

La jeunesse, je le disais, c'est aussi la volonté de bouger, de s'ouvrir, de découvrir. Aussi, j'aurai l'honneur de vous présenter tout à l'heure un rapport sur une facette de la coopération que nous pouvons avoir en tant que parlementaires avec d'autres régions européennes, en particulier entre la Corse et la Toscane.

L'idée, évidemment, c'est de renouer des liens entre élus corses et toscans mais aussi de rétablir une relation fondamentale qui s'exprime aujourd'hui à travers des accords de coopération, notamment INTEREG, dans le cadre de la création d'un groupe d'amitié parlementaire. A travers cette démarche, nous allons capitaliser sur ce que nous avons fait pendant plusieurs mois. Je sais que le Conseil exécutif travaille aussi de son côté. C'est aussi l'occasion, comme je le disais lors de la dernière session, d'illustrer dans le cadre du traité du Quirinal, que nous sommes capables de travailler ensemble avec une région limitrophe, même si c'est séparé par un bras de mer. Rappeler que nous sommes liés à l'Italie depuis des siècles, ce qui n'était pas l'Italie d'ailleurs à ce moment-là, donc pas d'anachronisme bien sûr, avec la Toscane, avec la Ligurie, la Sardaigne bien évidemment. C'est un élément indispensable, c'est un signal que nous devons envoyer à la jeunesse sur l'ouverture que nous devons avoir sur le monde méditerranéen et au-delà, sur le monde européen.

Je me félicite d'ailleurs de la tenue d'une session que nous avons eue avec l'Assemblea di a Giuventù sur la question européenne où ils ont été particulièrement brillants et très démonstratifs en la matière.

Je tiens aussi à rappeler que dans les enjeux qui nous attendent, la question des fortes chaleurs, des incendies exige que nous travaillions avec les régions limitrophes, mais je sais que les Sis sont impliqués dans ce domaine. Demain, nous aurons un rapport sur la question des incendies après de longs mois de travail de la CDENATE. J'en suis vraiment heureuse. Ce n'est que par l'anticipation, la prospective et le partage des expertises individuelles et collectives, que nous devons démontrer notre capacité de solidarité et d'action concertée entre régions du pourtour méditerranéen pour protéger notre patrimoine naturel commun et envoyer un signal d'espoir très clair, très net à la jeunesse insulaire et méditerranéenne.

Pour conclure, nos débats de ces deux jours seront toujours essentiels pour notre île. Soyons pragmatiques, proactifs et malgré la chaleur, gardons à l'esprit que notre union dans la diversité est notre force, que notre amour de notre terre et de notre jeunesse est notre moteur.

À ringrazià vi.

Passu a parolla à u Presidente di l'esecutivu, s'ellu vole parlà.

Monsieur le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Vous avez invité à une réflexion sur le long terme. Il n'y a rien à ajouter. Je pense que, à chacun de faire son miel des perspectives que vous avez tracées et d'apporter ou de contribuer à apporter sa part de réponse à la réflexion collective.

Je souhaite évoquer, c'est l'usage, mais effectivement, d'abord un agent disparu, Joseph Bourgi, qui était évaluateur APA, adresser à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.

Et puis aussi effectivement rappeler que d'autres agents ont eu la douleur de perdre des proches, très proches ces dernières semaines. Nous pensons à elles et à eux, à ces personnels de la Collectivité de Corse, avec bien sûr forcément une pensée particulière pour Marie-José Diana qui a eu la douleur de perdre son fils dans les circonstances tragiques que vous avez évoquées, également bien sûr pour le frère de la personne assassinée qui travaille également chez nous. Nous leur adressons, ainsi qu'à tous leurs proches, nos condoléances émues et bouleversées.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Alors, conformément à ce que nous avons décidé hier en commission permanente organisationnelle, il est 12h05, donc nous avons un peu de temps, je vous propose de passer deux rapports que je devais passer cet après-midi, comme ça, ça donne un peu plus de de temps cet après-midi, d'autant que, Monsieur le Président, nous avons décidé en commission permanente organisationnelle d'augmenter de 50 % le temps de parole sur deux des rapports. Donc ça prendra un peu de temps.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 208 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 è 30 di ghjugu di u 2023

Rapport n^o 208 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 juin 2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Auparavant, je soumetts à votre analyse et ensuite à votre approbation, le procès-verbal de la précédente session.

Des remarques ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons débiter par le rapport sur la prospective, ça fera un lien avec ce que j'évoquais il y a un instant.

Raportu n^u 209 : Rapport d'infurmazione « Corsica pruspettiva »

Rapport n^o 209 : Rapport d'information « Corsica pruspettiva »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il s'agit d'un rapport d'étape, pour que tout le monde ait le même niveau d'information.

Comme vous le savez, le 27 octobre dernier, l'Assemblée a adopté le principe de la démarche Corsica prospective pour mieux anticiper les évolutions globales qui agiront sur notre territoire, non pas à 2070 comme le fait l'INSEE, mais à 2050. Ça me paraît beaucoup plus réaliste, et beaucoup d'entre nous ont une forte probabilité d'être encore ici. 2050, ce n'est qu'une génération et c'est un pas de temps pertinent, je dirais, y compris en termes symboliques, puisque c'est une génération. Et aussi, non seulement identifier ces évolutions globales, mais voir quelles pouvaient être leurs impacts sur le territoire.

Moins d'un an après cette adoption et conformément à nos engagements, je reviens vers vous avec un état d'avancement qui peut être résumé en deux volets : un premier volet, où en est-on de l'outil de prospective, ce qu'on a appelé le laboratoire de prospective et du cycle de conférences publiques associé.

Concernant le l'outil de prospective, c'est un travail qui a été réalisé avec des représentants de l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif aussi, des personnalités qualifiées. Lors d'une réunion de la CDENATE, c'était le 27 octobre dernier, il avait été demandé qu'avant de se lancer dans l'exercice prospectif, à juste titre d'ailleurs, il fallait faire un point au temps T.

Avant de commencer à faire des scénarii, avant de se dire que va-t-on devenir, la première question à se poser, c'est où on en est-on ? Où en est-on ? Le travail, pour répondre à cette demande de la CDENATE, et d'ailleurs d'un groupe politique, nous avons établi un premier document qui est annexé au rapport d'étape qui vous a été transmis. C'est ce que nous avons appelé le temps 0 de la prospective.

Ce document a été produit à partir d'une capitalisation, je le dis parce qu'on n'est pas repartis dans des études, etc., et nous avons réalisé une revue et une synthèse de tous les diagnostics et documents d'étape produits, pas au sein de la Collectivité de Corse elle-même, mais par toutes les agences, les offices. Je tiens à remercier vraiment la collaboration qui a été menée avec les agences, les offices mais aussi les services centraux. Tout le monde a mis à notre disposition, l'ensemble des diagnostics qui existaient déjà et les observatoires, parce qu'il y a de nombreux observatoires évidemment, au sein de la Collectivité.

Vous trouverez donc ce document en annexe, je ne vais pas le commenter bien évidemment ce matin, ça nous donne une très bonne figure, une très bonne image plutôt de ce qu'est la Corse aujourd'hui sous ses aspects, attention- : ses aspects économiques, sociaux, environnementaux, technologiques, etc., etc.

Le laboratoire de prospective a demandé qu'on récupère d'autres informations et pour l'instant, nous ne les avons pas encore, notamment des analyses sociologiques un peu plus fines qui n'existent pas au sein de la collectivité et pour lesquelles il faudra faire une étude particulière.

Concomitamment pour ce qui est de l'ouverture internationale, puisqu'un conseiller nous avait dit « il faut replacer la Corse dans son contexte global », nous avons demandé à l'OCDE une étude spécifique sur la Corse et le positionnement de la Corse dans le cadre européen, et lorsqu'on s'engage sur ce genre de choses, il y a toujours des opportunités qui s'ouvrent et il se trouve que

l'OCDE souhaite nous faire entrer désormais dans un panel qu'elle a établi de régions européennes pour lesquelles elle fait des études spécifiques, à la fois statistiques mais aussi qualitatives. Donc du coup, c'est un produit joint qui ne coûtera pas plus cher et qui nous permettra d'en savoir un peu plus sur notre positionnement relatif en Europe.

En plus de ces travaux, nous avons aussi les premières notes de cadrage prospectif qui ont été produites par les personnalités qualifiées.

Je rappelle que comme personnalité qualifiée, nous avons :

-Jean-Dominique GIULIANI, donc président de la Fondation Schuman ;

-Charles Henri FILIPPI, que vous connaissez, qui était partie prenante de Bastia-Corsica 2028 donc, qui est à la Banque Lazard ;

-Didier LESCHI, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

-Marc MUSELLI, professeur des universités ;

-Sébastien SIMONI, qui est président de Femu Qui, mais aussi, vous le savez, chef d'entreprise ;

-Christian MANTEI qui est le spécialiste du tourisme en France, président d'Atout France, maintenant président émérite ou honoraire, je ne sais plus, et qui s'est exprimé d'ailleurs ce matin dans un quotidien bien connu de notre île.

Alors, ces travaux seront complétés à la rentrée par un travail de représentation systémique de notre système territorial, donc un travail de modélisation avec le système territorial et les différentes parties, les différents sous-systèmes. Je ne rentre pas dans les détails à ce stade.

Et je tiens à remercier publiquement, non seulement tous les élus qui ont participé aux travaux, les personnalités qualifiées bien sûr et les experts qui ont travaillé avec nous. Je remercie évidemment mon cabinet également.

Concomitamment à ce travail, nous avons lancé mardi soir, à Bastia, une conférence publique pour faire en sorte que différents publics puissent participer, et différents élus d'ailleurs qui ne sont pas à l'Assemblée de Corse, d'autres élus corses puissent participer à la connaissance globale de ce travail prospectif.

La conférence du 25 juillet a porté sur la démographie, je l'évoquais tout à l'heure, avec d'éminents spécialistes : François GEMENNE du GIEC ; Sébastien OLIVEAU, directeur d'un observatoire de la démographie en

Méditerranée (DemoMed) de l'université d'Aix-Marseille et Antonin BRETTEL de l'INSEE Corse.

Un échange très intéressant s'est instauré lors de cette réunion et il y a une appétence véritablement, des élus en particulier, mais du grand public aussi, pour savoir comment les choses peuvent évoluer. Ça ne veut pas dire qu'elles vont évoluer de cette manière-là, mais en tout cas il y a un partage de connaissances qui est réalisé.

D'ici la fin de l'année, nous aurons une autre conférence qui concernera le changement climatique et les impacts à la fois économiques, sociaux et évidemment environnementaux.

Voilà, je vous remercie. Je tenais à vous faire savoir ceci très rapidement avant les départs en vacances, je l'espère.

Donc, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Charlotte TERRIGHI, vous avez la parole.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Je ne vais pas revenir sur ce rapport, vous venez de le faire avec brio en rentrant dans les détails, puisque c'est une première étape des travaux de cette commission prospective.

Moi, j'ai choisi de revenir sur ce que sont les prospectives, pour leur but, leur finalité, pour bien démontrer la pertinence de ces travaux et leur utilité pour les décideurs politiques qui voudront bien s'en emparer.

Et vous avez parlé, Monsieur le Président de l'exécutif, tout à l'heure de repenser nos modèles, c'est peut-être à travers ces prospectives que vous pourrez puiser une certaine inspiration ; les prospectives pouvant être un tronc central d'où derrière viendront s'alimenter différentes branches à thème, puisque vous le savez, tout est lié et relié, et tous les thèmes ne peuvent pas se dissocier.

Alors qu'est-ce que nous dit le dictionnaire ?

Le dictionnaire nous dit que la prospective, c'est une science, c'est une science qui a pour but d'étudier l'évolution des sociétés dans un avenir prévisible. Nous voilà donc dans l'anticipation.

Quelle sera l'évolution de notre société ? Il nous appartient d'y réfléchir. Il nous appartient de nous approprier et d'analyser les changements majeurs de ces dernières décennies : climatiques, intelligence artificielle, migration, etc., la liste est longue, et leurs conséquences sur les relations humaines, économiques et diplomatiques.

De ces réflexions découleront des actions qui, sur le long terme, permettront de mettre en adéquation décisions politiques et réalités du terrain et de faire de la performance de ces actions la réussite du bien-vivre ensemble des générations futures.

La Corse, comme tous les territoires, doit prendre toute sa place dans cet objectif. Elle est soumise aux changements mondiaux, européens, nationaux et bien sûr méditerranéens.

Notre rôle d'élu est d'arriver à articuler tous ces changements dans la sphère insulaire et d'y insérer avec la plus grande efficacité, mais aussi la plus grande objectivité possible, toutes ces spécificités.

Les premiers travaux du groupe de travail prospectif et l'intervention de techniciens d'une très, très grande qualité, sur des thématiques précises, vont permettre d'avancer dans des analyses plus fines qui déboucheront, nous l'espérons, dans la restitution de données appropriées à notre île et qui serviront de base aux décisions de demain.

Et je voulais me tourner un petit peu vers Madame la Conseillère en charge de l'éducation, peut-être qui était présente mardi à Bastia pour le sujet sur la démographie, peut-être faut-il se servir de ces analyses pour calibrer comme il faut les futurs établissements scolaires. C'est à ça que sert que servent les études que nous faisons dans les prospectives.

Aujourd'hui, nous nous sommes attachés à l'identification des enjeux pour l'avenir. La suite nous permettra de définir les différents futurs possibles. Tout cela avec pour objectif de permettre à cette Assemblée de débattre des futurs souhaitables.

La notion de prospective a été instaurée aux États-Unis au lendemain d'Hiroshima et dans la tourmente du quotidien de ce 21^{ème} siècle, élargir par nos études le cadre des choix des décideurs d'aujourd'hui et de demain de cette Assemblée, c'est les aider à se préparer au changement attendu, mais provoquer aussi chez eux la nécessité de changement souhaité, les aider à étudier le possible pour influencer le futur.

Nous devons être dans une démarche volontariste car elle devra se poursuivre dans le temps, s'ajuster, s'améliorer, s'adapter, parfois rétro pédaler, mais être toujours en mouvement. Et notre groupe, malgré son scepticisme du départ, de par ma voix, prendra toute sa part dans ce mouvement.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. Ghjuvan-Santu Le Mao !

M. Ghjuvan Santu Le MAO

Merci.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif,
Mes Chers collègues,
Madame la Présidente,

Tout d'abord, je tenais à vous remercier, ainsi que l'ensemble des services et l'ensemble des intervenants, pour la qualité et la technicité des interventions et des débats que nous avons eus dans le cadre des réunions du laboratoire de prospective.

Je tiens également à rappeler que cet outil est une aide à la décision, afin de réfléchir à des scénarios pour mettre en œuvre des politiques publiques sur du long terme, voire du très long terme.

Cette démarche ne sera pas qu'une action en chambre destinée à notre hémicycle, mais prévoit également une participation citoyenne avec l'organisation d'un cycle de conférences publiques.

Comme vous l'avez rappelé et comme cela avait été souhaité lors de la présentation en CDENATE et du vote lors du lancement de cette démarche, un diagnostic à temps zéro complet a été lancé pour faire un état des lieux de la situation.

Une première partie a déjà été finalisée ; une étude complémentaire sera réalisée dans le cadre d'une collaboration avec l'OCDE. D'ailleurs, il faut souligner que c'est la première fois que l'OCDE collabore directement avec nos institutions et particulièrement dans le processus actuel, donc il apparaît nécessaire et stratégique de renforcer nos liens directs avec les organisations internationales.

Avant le lancement de ces travaux, nous observions indépendamment l'évolution de nombreuses problématiques environnementales, sanitaires, sociétales, économiques, démographiques, agricoles, touristiques et géopolitiques.

Aujourd'hui, les premières statistiques et documents communiqués font ressortir que la Corse multiplie les disproportions et les écarts plus ou moins importants avec tous les autres territoires : démographie, taux de pauvreté, cherté de la vie, les différences au niveau du parc immobilier, le prix de l'immobilier et du foncier, et bien d'autres facteurs.

Ces chiffres ne font que démontrer une fois de plus, si cela était encore nécessaire, que nous avons besoin d'un outil spécifique pour travailler et mettre en œuvre des politiques publiques sur le long terme qui permettront de construire une Corse émancipée.

Enfin, j'espère que bientôt nous pourrons rajouter dans cette équation une nouvelle variable importante qui modifiera profondément nos possibilités d'action. Elle permettra, par rapport à notre histoire, à nos particularités, à nos spécificités, à notre projet de société, d'adapter nos lois directement ici, dans cet hémicycle, grâce à une Corse libre de ses choix, grâce à une Corse autonome.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup.

Je crois qu'il n'y a plus d'intervention, donc je vous demande de prendre acte de ce rapport d'étape. Merci.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Alors je vais maintenant vous présenter un 2^{ème} rapport, nous avons encore un peu de temps, qui concerne notre ouverture sur la Méditerranée.

Raportu n° 200 : Corsica è Toscana : pruposte pè u rinforzu di a nostra cullaburazione

Rapport n° 200 : Corse et Toscane : propositions pour le renforcement de notre collaboration

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est un rapport qui se base sur une première capitalisation du travail que je peux mener en tant que présidente de l'Assemblée de Corse au Comité des régions, d'une part, mais aussi dans le cadre du comité de suivi du programme Marittimo, avec la conseillère exécutive Flora MATTEI, dans le cadre également de la commission COTER, de la CRPM et d'autres instances.

Vous connaissez, bien évidemment, ma conviction profonde en matière de valeur ajoutée apportée par tout processus de coopération, déjà tout simplement dans la vie, mais en particulier sur le plan européen, et l'idée, bien sûr, est de pouvoir continuer à travailler avec les autres régions à l'échelle méditerranéenne.

Au-delà des questions de technicité et programmatiques, qui concerne d'ailleurs plutôt le Conseil exécutif, je voudrais que ce travail de coopération soit aussi un travail de nature parlementaire et associer les élus de cette Assemblée.

Dans le cadre d'un processus d'autonomie d'ailleurs et d'un statut d'autonomie, il faudra, d'une part, avoir des outils et des outils de prospective, comme on l'a évoqué tout à l'heure et comme l'a évoqué d'ailleurs Ghjuvan Santu Le MAO, mais aussi, il nous faudra être en capacité de développer une diplomatie avec les régions ou des pays que nous souhaitons. D'ailleurs dans la délibération « Autonomia », adoptée le 5 juillet dernier, nous avons prévu que la politique de coopération territoriale européenne et les accords internationaux qui concernent notre île bien sûr et l'espace maritime, reviennent en compétence de principe à la collectivité autonome de Corse.

Donc ce rapport, c'est aussi le fruit de relations et d'un travail professionnel que j'ai pu mener pendant des années et que je continue aussi à mener. Et il s'agit aujourd'hui de passer de l'informel au formel.

On a tous des coopérations, on fait tous ce qu'on appelle du point-à-point, nous avons tous des amis, des relations professionnelles en Sardaigne, en Toscane, en Ligurie et ailleurs, et nous travaillons, plusieurs d'entre nous, dans le cadre des programmes INTERREG. Mais il nous faut aussi capitaliser l'ensemble de ces relations informelles, et c'est important pour les élus d'une assemblée de s'approprier ces sujets-là.

Alors, maintenant, je zoome sur la Corse et la Toscane. Vous savez que les relations entre la Corse et la Toscane sont très anciennes. Nous avons une histoire qui est commune et d'ailleurs, une grande partie de nos archives et de notre mémoire collective se trouve dans les archives de Pisa, l'Archivio di Pisa, les chercheurs de l'Université de Corse le savent bien, elles ne sont pas à Paris bien sûr, elles sont à Pise, et l'autre partie est à Gênes, mais aujourd'hui on ne traite pas de la Ligurie, on traite de la Toscane.

Donc il y a évidemment des bases, des fondamentaux historiques, linguistiques, géographiques incontestables à la nécessité et à la volonté politique de travailler avec la Toscane.

De la proximité avec l'archipel toscan jusqu'aux échanges qu'on a réalisés depuis plusieurs siècles, nos territoires ont une histoire et une culture commune. Et il n'est que de rappeler la plupart de nos patronymes. Bon, micca u meiu, di sicuru, mà quelli di parchji di voi altri.

Donc, sans revenir sur tout ce contexte, bien évidemment, aujourd'hui, il me paraît nécessaire de traduire politiquement ce qui, depuis des années, relève de l'évidence, mais qui peine quand même à s'imposer au quotidien. Ce n'est pas si évident que ça de formaliser des choses avec nos amis toscans. Il y a une volonté commune, une volonté de leur part et je pense qu'il faut aujourd'hui saisir les mains qui nous sont tendues et s'engager politiquement dans la valorisation de ces liens patrimoniaux, linguistiques, culturels, ces codes, ces valeurs partagées, les faire prospérer et évoluer aussi ensuite vers des liens économiques, académiques et autres. Et c'est important de construire ce pont, au sens immatériel, avec nos amis toscans.

Pour cela, il nous faut quand même un cadre juridique et programmatique favorable. Il y a le traité du Quirinal, que j'ai encore évoqué tout à l'heure, il y a bien sûr la programmation INTERREG, sous l'autorité du Président de l'exécutif et de Mme Flora MATTEI, mais il y a aussi un volet parlementaire, parce que les élus sont aussi des ambassadeurs de leur territoire et c'est ça qu'on doit développer, en rendant complémentaire les démarches de cette Assemblée, les démarches de l'exécutif, mais aussi demain d'autres acteurs à l'extérieur de la Collectivité de Corse, bien sûr. Je sais très bien que l'université développe beaucoup de choses, nous y avons participé beaucoup, avec Romain COLONNA en particulier, au sein de l'UMR Lisa. Il y a beaucoup de liens évidemment, et heureusement, avec la Toscane.

Donc, les actions que je propose, très rapidement :

D'abord, pour faire comme les autres assemblées de par le monde, on peut créer des groupes d'amitié parlementaire.

Et je souhaite aujourd'hui vous proposer la création d'un groupe d'amitié, un gruppu d'amicizia trà Corsica è Toscana. Què ghjè u primu affare. Ça nous permettra de cultiver les liens avec les élus toscans. A sapete, a Toscana hè à 4 ore di Bastia, ùn hè tantu luntana.

Je rencontrerai le 1^{er} octobre prochain le président du Parlement, un jeune président qui s'appelle Antonio MAZZEO, Président du Conseil régional. Donc, il s'agit d'une région qui a bien évidemment un exécutif qui est présidé par le Président GIANI et un Parlement toscan qui est présidé par Antonio MAZZEO.

Et nous pourrions, à cette occasion-là, officialiser le plan d'action du groupe d'amicizia.

Ensuite, je propose aussi un séminaire de réflexion sur le rôle de la Corse dans le traité du Quirinal, en accord bien sûr avec nos amis toscans et évidemment avec le Conseil exécutif, avec la volonté de faire reconnaître cette frontière maritime qui nous divise aujourd'hui, mais qui nous unit depuis toujours d'un point de vue historique et géographique.

Ensuite, un acte fort : le 1^{er} octobre sera notre participation, si vous en êtes d'accord, dans le cadre du cycle de commémoration des 80 ans de la libération de la Corse, notre participation à un hommage organisé par la ville de Livourne, donc qui est évidemment en face de Bastia, la ville de Livourne qui veut rendre hommage aux soldats italiens qui ont combattu, au moment de la libération, donc c'était en 43, qui se sont retournés contre l'armée mussolinienne est contre les fascistes pour aider les Corses à se libérer. C'est un passage peu connu de notre histoire, il y a des soldats italiens qui ont changé de camp et qui, à un moment donné, ont aidé les Corses et ont armé les Corses.

Donc il s'agit de la division des Friuli, et il y aura, à l'occasion des 80 ans, une cérémonie à laquelle je peux participer, je souhaite participer, et je vous demanderai un mandat spécial pour cela, mais je souhaite aussi être accompagnée de certains d'entre vous, d'une délégation, si vous le souhaitez.

Voilà, ça c'est la première chose. Et évidemment le Président de l'exécutif ou son conseil exécutif pourront être présents avec nous. Je sais que les liens sont importants avec l'exécutif toscan, avec le président GIANI, et puis on a d'autres liens évidemment avec des maires, notamment le maire de Florence. C'est important.

Et enfin, je pense aussi que, mais ça c'est à l'exécutif de le dire, il pourra y avoir, moi je ne signe pas de convention, mais c'est au président de l'exécutif de voir s'il y a lieu ensuite de travailler de manière plus technique, exécutive avec son homologue toscan.

Voilà. Je souhaiterais que toutes les sensibilités de l'Assemblée de Corse fasse partie prenante de ce processus afin que toutes les sensibilités, évidemment, puissent participer à cette construction d'une Corse, qui n'est pas encore autonome, mais qui est ouverte en tous les cas, et ça, je pense que c'est partagé par tous les groupes, ouverte sur la Méditerranée et en particulier sur nos voisins toscans. Et si de Bunifaziu, on voit la Sardaigne, di Bastia, a mane di bon'ora, quandu u celu hè chjaru è chì u sole si pesa, vedite l'isule tuscanu.

Eccu. À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Alors, il y a un rapport de la commission des affaires européenne qui va en être donné lecture.

Mme MOSCA, parfait. Ensuite, il y aura les prises de paroles.

Mme Paola MOSCA

Remerciant l'ensemble des commissaires de leur présence, **Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse** a rappelé l'origine de la proposition du présent rapport, soumise à leur appréciation.

Elle a indiqué que l'objectif était de favoriser la coopération territoriale européenne et en ce sens, elle a fait observer qu'il lui paraissait naturel d'évoluer dans ce qu'elle a appelé « notre ère d'influence italique », et en particulier avec la Toscane.

Par ailleurs, faisant observer que dans le contexte actuel et notamment dans le cadre des travaux engagés avec le gouvernement sur la révision institutionnelle de la Corse, il lui paraissait important de valoriser l'ambition de développer une politique de coopération territoriale européenne.

Elle a, à ce titre, rappelé que la délibération adoptée le 5 juillet dernier par l'Assemblée de Corse, mentionnait dans son article 11, l'attention particulière qui sera portée à la coopération territoriale européenne.

L'esprit de cette proposition est également de pouvoir permettre de faire évoluer les relations jusqu'alors informelles, vers des relations institutionalisées, dans une logique de coopération parlementaire.

Aussi, sans reprendre l'ensemble des fondements de la collaboration entre la Corse et la Toscane, **Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse** a indiqué qu'elle s'appuyait bien évidemment sur une réalité géographique, mais également historique.

Toutefois, malgré cela elle a fait observer que la réalité de la coopération n'était pas aussi développée que ce qu'elle devrait être, au regard de l'histoire commune partagée avec cette région.

Sur ces bases, et au-delà des coopérations existantes (programmes INTERREG, Traité de Quirinal ...) elle a indiqué que l'objectif était de disposer d'un cadre juridique et programmatique favorable.

Pour ce faire, **Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse** a proposé la mise en œuvre des actions suivantes :

En premier lieu, la mise en place d'un « Grupp d'Amicizia Corsica - Toscana » par l'Assemblée de Corse, qui à l'instar des groupes d'amitié parlementaire existants en France et ailleurs, permettra d'œuvrer au rapprochement entre les territoires en tissant des liens entre les élus corses et toscans et ainsi identifier les problématiques communes.

Sur ce point, elle a indiqué qu'il était envisagé d'officialiser dès le 1^{er} octobre prochain, un plan d'actions issu des travaux de ce groupe.

Seconde action envisagée, la mise en place d'un séminaire de réflexion sur le rôle de la Corse dans le cadre du Traité du Quirinal, en essayant de favoriser le lien avec la Toscane et d'autres régions comme la Sardaigne ou la Ligurie.

Par ailleurs, **Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse** a indiqué la tenue d'une première action de représentation institutionnelle de l'Assemblée de Corse, le 1^{er} octobre 2023, lors de l'hommage rendu aux soldats italiens morts pour la Libération de la Corse, avec la possibilité de constituer à cette occasion, une délégation d'élus de l'Assemblée de Corse.

Enfin, elle a évoqué la possibilité que des coopérations entre les deux exécutifs puissent émerger, notamment par la mise en place d'une convention bilatérale entre la Collectivité de Corse et la Région Toscane.

En propos conclusifs, **Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse** a appelé de ses vœux que cette proposition de collaboration entre la Région Toscane et la Région Corse puisse être partagée par l'ensemble des sensibilités présentes au sein de l'Assemblée de Corse.

Rappelant l'importance de favoriser cette coopération, **Monsieur le Président Paul-Joseph CAITUCOLI** a par ailleurs tenu à saluer le travail remarquable de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse qui a notamment permis, durant ces dernières années, de maintenir les niveaux de financements européens.

Madame Charlotte TERRIGHI est intervenue pour souligner que nul ne pouvait nier le positionnement de la Corse dans le bassin Méditerranéen, au même titre que nul ne pouvait nier le fait qu'elle avait fait partie de divers Etats Italiens jusqu'au XVIII^{ème} siècle.

Elle a fait observer que ces relations, qu'elles relèvent de la sphère institutionnelle ou de la sphère privée, ont toujours existé et rappelé que chacun d'entre nous disposait de liens très profonds avec l'Italie, au même titre d'ailleurs, a-t-elle ajouté, qu'avec les Provençaux ou les Marseillais.

Concernant le fond du rapport, **Madame Charlotte TERRIGHI** s'est interrogée sur l'articulation des actions proposées par Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse avec les différents dispositifs existants, notamment le programme INTERREG, le projet européen RACINE ou encore le plan de coopération entre la Corse, la Région PACA, la Sardaigne, la Ligurie et la Toscane et a sollicité des précisions sur les moyens à déployer afin de mobiliser les différents acteurs.

Indiquant être favorable aux propositions présentées dans le rapport et soulignant la grande satisfaction de pouvoir travailler aux côtés de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, **Madame Charlotte TERRIGHI** a indiqué espérer être désignée par son groupe, afin de participer à leur mise en œuvre.

Enfin, elle a souhaité sensibiliser les commissaires à la problématique des déchets plastiques présents en Méditerranée, et a rappelé que cela intéressait, à ce titre, tout particulièrement la Corse et la Toscane.

Faisant observer que les propos de Madame Charlotte TERRIGHI étaient très importants et très encourageants, **Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI** a sollicité la Présidente de l'Assemblée de Corse afin que puisse être constitué, dans le cadre du déplacement prévu le 1^{er} octobre prochain, une délégation, constituée de l'ensemble des sensibilités politiques présentes au sein de l'Assemblée.

Par ailleurs, il a tenu à préciser les raisons pour lesquelles il avait sollicité la présence de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse à « Fiera di u turismu campagnolu », les 4 et 5 août prochains à Filitosa, qui permettront de renforcer la mise en œuvre de la coopération.

En effet, il a indiqué que pour la trentième édition, le point d'entrée avait été le cheval, comme trait d'union entre l'agriculture et le tourisme.

A cette occasion, il a indiqué que serait créé le RESAM, réseau européen d'essences authentiques de méditerranée et d'Europe, qui regroupera les

communes sur lesquelles sont engagées des foires labélisées et permettra de disposer d'un réseau, adossé à une association qui portera ces échanges au travers des acteurs de terrain.

Par ailleurs, revenant sur les propos de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, il a indiqué qu'il était temps d'écrire une nouvelle page avec la Toscane et la Maremme.

Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI a également souligné l'existence de « Toscana Promozione », véritable outil au service de la promotion du tourisme Toscan depuis plus de 20 ans, auquel sont associés l'ensemble des acteurs et des territoires et duquel nous pourrions nous inspirer.

A ce titre, il a indiqué que le calendrier proposé était intéressant en ce qu'il devait permettre de mettre en relation l'ensemble des acteurs.

En conclusion, **le Président Paul-Joseph CAITUCOLI** a rappelé que la politique européenne ne se limitait pas uniquement à des considérations historiques, mais devait véritablement permettre de se projeter vers l'avenir pour mettre en œuvre des projets concrets et tendre vers plus d'autonomie.

Faisant observer la dimension historique, culturelle, économique et sociale importante du rapport présenté, **Monsieur Jean-Paul PANZANI** a indiqué que celui-ci s'inscrivait complètement dans le débat politique initié par les discussions relatives à la révision institutionnelle de la Corse.

Il a souligné l'importance de la dimension historique, qui démontre que la coopération entre les peuples et notamment ceux du bassin méditerranéen est indispensable au maintien de l'équilibre et au développement économique et culturel.

Enfin, rejoignant les propos de Madame TERRIGHI, **Monsieur Jean-Paul PANZANI** a précisé qu'à partir des grandes lignes tracées dans le rapport, il était important de trouver la bonne articulation avec les acteurs de terrain afin de renforcer la place de ces peuples dans le bassin méditerranéen.

Monsieur François SORBA a également remercié Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse pour la présentation de ce rapport qui permettra selon lui, de replacer la Corse dans le contexte méditerranéen et de réaffirmer son positionnement stratégique.

Madame Charlotte TERRIGHI a quant à elle souligné que ce rapport, qui permettait d'initier une coopération avec la Toscane était une bonne chose et

proposé que celle-ci puisse être complétée, dans un second temps, par une coopération avec la Provence et la Région PACA.

En conclusion, elle a indiqué qu'elle participerait avec enthousiasme à ce projet.

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse a remercié les commissaires pour l'ensemble des observations.

Pour répondre à **Madame Charlotte TERRIGHI**, elle a précisé qu'il s'agissait effectivement de démarches très institutionnelles, s'inscrivant dans le cadre des compétences délibératives et parlementaires de l'Assemblée de Corse.

Concernant l'articulation avec les mesures existantes, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** a fait observer que le séminaire sur le Traité du Quirinal serait l'occasion, en collaboration avec le Conseil exécutif, de procéder à un état des lieux des différentes coopérations existantes.

En conclusion, **Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse** a sensibilisé les commissaires sur le fait qu'il ne suffisait pas de décréter la coopération pour qu'elle existe.

Au contraire, repositionnant au cœur des enjeux, le facteur humain, elle a insisté sur la nécessité de la « faire vivre » à différents niveaux, qu'ils soient parlementaires ou interindividuels, précisant que l'essentiel étant que tout puisse s'opérer en complémentarité, mais également dans la durée.

Reprenant les propos du Président de la commission, **Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse** a rappelé que sur ce sujet, la coopération serait initiée début août, lors de la foire de Filitosa et indiqué aux commissaires qu'elle reviendrait vers eux afin de constituer la délégation appelée à se rendre en Toscane.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »

Absence des groupes « Core in Fronte » et « Avanzemu »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean BIANCUCCI, dopu ci serà Saveriu è Pierre GHIONGA.

M. Jean BIANCUCCI

Qualchì parolla.

Hè di sicuru una idea maiò chì a Presidenti ci prupone, hè un'idea tamanta, maiò, chì avariu bramatu ch'edda sia spartuta incù l'Esecutivu.

Par mè, ùn hè micca solu una affari d'amicizia. Hè una manera, senza vultà in daretu, di ritruvà a nostra storia.

Quand des archéologues traite d'un site et analyse ce qu'ils peuvent trouver sur un site, les conclusions, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais les conclusions générales, c'est qu'il y a des objets trouvés, leur forme, les techniques utilisées proviennent de l'espace italique. C'est général. C'est un ensemble qui est un ensemble culturel.

Quand il y a 2 ans, il y a 3 ans, à Aleria, on a découvert des tombes étrusques en hypogée, donc véritablement considérée comme telles, on s'étonne mais en fait, si on réfléchit bien, on est toujours dans cette dimension et on ne peut appréhender les choses que dans cette dimension.

Alors historiquement, qu'on le veuille ou non, il y a eu une rupture. La rupture n'a pas été une rupture avec Gênes. On connaît notre histoire, on ne va pas revenir là-dessus. La rupture, ça a été dès 1770, les premières mesures qui visaient à taxer et à empêcher le commerce avec la côte toscane. Et puis ensuite, il y a eu, vous le savez, mais je ne vais pas rentrer dans le détail, les mesures induites par les lois douanières qui, de 1818 à 1914, ont empêché toute velléité de développement d'activités fortes en Corse, en tout cas à destination de la côte italienne.

Et puis il y a aussi, vous l'avez rappelé dans votre rapport, une histoire récente. Mais dès le 19^{ème}, il y a aussi tout le phénomène du Risorgimento. La Corse était en prise directe avec ce qui se passait là-bas et quelques-uns des Corses ont mené aussi le combat avec Garibaldi. Certes, il n'y avait pas que de braves garçons, il y avait aussi quelques bandits, mais néanmoins le lien était fort et le lien se traduisait justement par cette implication.

Alors, vous nous faites des propositions : vous nous proposez, membres de l'Assemblée, de nous associer, nous vous remercions vraiment grâce de cette proposition. Mais nous souhaiterions, pour que les choses prennent corps, prennent forme et aient une dimension au titre des relations internationales, que l'Exécutif s'implique dans cette opération. Il faut qu'il y ait l'Assemblée, mais il faut qu'il y ait l'Exécutif aussi. On ne peut laisser, même si tout l'honneur nous

échoit, l'Exécutif de côté. Ça, moi je pense que c'est un problème qui peut être résolu assez simplement.

J'en profite aussi, puisqu'on est dans la continuité et dans la dimension des relations avec à la fois la côte italienne mais aussi les îles, qu'en est-il de nos relations avec la Sardaigne ? Je me souviens avoir été invité par le président TALAMONI à me rendre en Sardaigne. Nous avons rencontré, j'étais à ce moment-là président du groupe, mais aussi président d'Air Corsica, et on m'a questionné beaucoup sur, justement, cette capacité qu'avait la Corse à avoir sa propre compagnie aérienne. Vous voyez, les sujets, bien entendu, sont aussi des sujets d'actualité. Je souhaiterais que parallèlement, il y ait aussi une reprise des relations avec la Sardaigne en impliquant à la fois l'Assemblée de Corse, comme vous le proposez, mais aussi l'Exécutif de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Jean. Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Rapidement, si on peut dire rapidement, car c'est quand même intéressant déjà de du point de vue stratégique.

Pour nous, aujourd'hui, on est en train de s'installer peut-être, en tous les cas la proposition nous agréée, dans une relation méditerranéenne pleine et entière. On devient une nation qui discute avec des pays amis, et la Toscane en fait partie, bien sûr.

J'ai évoqué hier rapidement aussi le fait qu'il ne faut pas oublier, la Ligurie, parce que la Ligurie c'est l'Archivio di Stato di Genova, où il y a pratiquement cinq siècles de nos archives. C'est aussi un endroit où je suis allé me promener et où il faut absolument ramener les Corses, parce que à part Antoine-Marie GRAZIANI et quelques historiens, personne ne passe près de cette Piazza De Ferrari où se trouvent les archives finalement de la Corse, en tous les cas sur 5 siècles.

Rapidement, moi, je rebondis un peu sur ce que disait Jean BIANCUCCI, le lien historique est évident depuis les Etrusques, depuis les Romains, Sans compter qu'il y a aussi, il ne faut pas l'oublier, l'après Ponte Novu. L'après Ponte Novu, quand il y a les colonnes infernales de l'armée du Roi de France qui coupent les oreilles à des patriotes corses et aussi des langues, Clemente PAOLI et beaucoup de Fioricitti, i Fioricelli, i chjamavanu cusì, sont à Livourne. Livourne, c'est le Marseille des Corses.

Je n'ai pas retrouvé, c'est la seule petite critique que je ferais, le mot « Terra ferma », qui était le mot employé par les Corses, « U Cuntinente » ùn esistia micca tandu, ghjera « A Terra ferma ». A Corsica, ghjera un battellu.

Donc, c'est le lien avec « A terra ferma », jusqu'à l'époque de ma grand-mère, chì cummerciavanu incù Livornu. In Bastia, i Bastiacci andavanu à spessu à Livornu à cummercià, micca solu per parlà di pesci, pour tout ce qui était à faire jusqu'à la guerre.

Je ferai quelques rappels sympathiques : u mo babbone dicia sempre « e camisge nere », ça a été la grande rupture, e camisge nere è u restu, sans compter au 19^{ème} Siècle, et je regarde Hyacinthe VANNI, le train. Il y avait des milliers, i chjamavanu « I Lucchesi », qui étaient les grands travailleurs, les travailleurs émigrés de l'époque qui venaient de la Province de Lucca, en Corse per fà i parapetti, i ponti è a strada ferrata.

Donc, tout ça pour dire que la Toscane c'est quand même pour nous l'endroit le plus près géographiquement et historiquement, et même à d'autres niveaux.

Je fais un petit retour en arrière quand même, parce que c'est important, le point que je veux aborder, c'est le point de l'éducation, pourquoi ? Je vous rappelle l'abbé Grégoire, le fameux Abbé Grégoire qui disait, je le cite, à l'époque de la Révolution, parce qu'ils avaient créé des départements et que nous étions donc le GolO et le LiamonE, rappelez-vous de l'époque... L'Abbé Grégoire disait « Nous n'avons plus de provinces, mais nous avons encore environ 30 patois qui en rappellent les noms ».

Au nombre des patois, on doit placer encore l'italien de Corse, des Alpes-Maritimes et l'Allemand des Haut et Bas-Rhin, parce que ces deux idiomes, ils sont très dégénérés. Voilà, ça c'était la considération.

Moi, je pourrais répondre, on l'avait déjà fait avec nos élèves à l'époque : l'Arioste, Il Tasso, Boccace et Dante. La littérature toscane qui a finalement été le berceau de la langue italienne, parce que le toscan, c'est pratiquement le substrat de ce qui est aujourd'hui l'italien. Donc, c'est un patois qui a politiquement réussi dans une péninsule, dans une Italie qui n'existait pas, puisque l'Italie est un pays récent, c'est 1860. Jean évoquait Garibaldi, Mazzini... Donc, c'est un pays qui n'a pas connu la centralité, la centralisation, l'œuvre de « bulldozerisation » (je parle de bulldozer) qu'a connu le territoire hexagonal et les périphéries.

Vous dire donc qu'il y avait aussi à l'époque de Clément PAOLI, Pistoia. On en parlait tout à l'heure, les Corses de 1730-1732 avaient écrit à i Corsi

di fora, qui étaient donc en Toscane, pour un appel au secours, quand ils se révoltaient, à l'époque des révolutions corses de 1729 contre les Génois et contre puissances étrangères qui étaient sollicitées par les Génois.

Donc, il y a tout ça qui remue et c'est l'histoire.

Après, il y a bien entendu, et je reviens au présent, vous disiez « la mer », « la mer », eux ils l'appellent « Il canale di Corsica ». Tout est dit. Quand on parle de Gorgone, de Capraia, de l'Isola d'Elba, de Pianosa pour un Bastiais, pour quelqu'un du Cap, c'est un territoire pratiquement corse. Pas que pour les yeux, parce qu'il y a beaucoup de familles et moi j'en connais à Bastia, on les appelle i Capraiese, parce qu'ils venaient de Capraia. Ils étaient donc totalement intégrés, comme beaucoup se sont intégrés après, vous connaissez l'histoire.

Simplement vous dire, et je reviens à un dernier petit point, c'est l'éducation. Notre génération d'enseignants depuis 30, 40 ans, depuis les années 80, en tous les cas, systématiquement vont en Toscane. La Maremme, on connaît, le Parc l'Uccellina, on connaît, Scansano, etc., jusqu'à Sienne, San Gimignano, je passe les détails, jusqu'à Fiesole... Tout cela, on connaît.

Je crois qu'il est important, dans ce qui va se construire, et j'espère que ça ira vite, que l'aspect éducation, pour des tas de raisons, y compris linguistiques, parce que l'italien, c'était comme la langue des Corses écrites jusqu'à aux circulaires de Duruy et de Jules Ferry. Rappelez-vous que le premier objectif de de l'éducation publique française, c'est d'éradication de la langue italienne de Corse. Je vous renvoie au livre de Pasquale Ottavi, « Le corse dans l'école de la République ». C'est pour cela que c'est important de mettre le volet éducatif dans les priorités de ce qui peut être demain la construction d'une coopération, d'autant que je crois que, aujourd'hui, cette reconquête linguistique et des uns, et des autres, l'italien en a besoin aussi certainement, va nous permettre de mieux comprendre.

Je disais un jour, quand mes élèves étaient en Italie, au guide « Parlate talianu incù i zitelli, perchè anu da capisce ch'è u corsu, ghjè vicinu ». Et les élèves m'ont regardé en disant « O Monsieur, capimu tuttu ! ». Je leur ai dit que la première leçon de tolérance et de respect entre les peuples, c'est de voir qu'à un moment donné, i vicini sò basi cucini. C'est important.

Donc, bien entendu, on soutiendra pleinement cette initiative. Si on peut, on y participera, si vous nous invitez, bien sûr. Et surtout, on essaiera de participer aussi, avec l'Exécutif ou sans l'Exécutif, là, Jean, charge à l'Exécutif de se prononcer, mais je pense qu'il n'y aura pas d'équivoque là-dessus, de construire aussi une plateforme dans l'éducation qui nous permette de placer le corse en tant que langue d'Europe en Méditerranée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Pierre GHIONGA !

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu.

Vi vulia semplicemente dà qualchì esempiu chì provanu chì a pulitica è l'istituzione attuale facenu smarisce a memoria, è spergu chì una nuvella pulitica è nove istituzione feranu rivene sta memoria.

Primu esempiu : in 2014, aghju avutu a gioia, cume esecutivu in carica di a lingua corsa, di fà un discorsu à l'Università di Pisa, è mi sò resu contu chì i studenti giovani eranu stunnati di sente una lingua chì ghjera vicinu à a soia, ùn a cunniscianu micca. Ùn ci sò chè i vechji intelletuali pisani chì sò venuti à vede mi, chì m'anu ringraziatu è anu dettu chì era a lingua chì parlavanu ind'è i tempi quì, è m'anu dettu « a sapite chì per noi Toscani, a Corsica Suprana hè l'ondicesima pruvincia di a Toscana ». Bon, ùn anderaghju micca nant'à... Sò lochi bè...

Secondu esempiu : quandu chì, incù François Dominique de PERETTI, aviamu festighjatu, pensu, u 70^{imu} anniversariu di a liberazione di a Corsica, avemu dettu à u Rettore di u Cabinetu di u Prefettu di Corsica suprana, ci vole à invità u Consulu d'Italia. Anu dettu « perchè anu persi ? », innò si hè scurdatu chì, quandu u Generale Magni, hà scambiatu di campu, 600 Taliani sò morti per a liberazione di a Corsica.

Ghè u più forte numaru di morti ch'ellu ci hè statu per liberà a Corsica, è ghjeranu interrati in Toga, è ind'è l'annate 50, a marina taliana hè rivenuta à ricuperà i morti per purtà li in Italia.

Dunque si vede chì a memoria si perde è ci vole à fà qualcosa perchè issa memoria rivenghi davanti à e nostre istituzioni.

È vi vulia felicità per a vostra iniziativa, Mma a Presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole... Anne-Laure SANTUCCI !

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Iè Presidente, juste rappeler, comme l'ont fait les collègues et amis, un certain nombre de faits.

Donc d'abord, souligner l'intérêt de votre proposition de coopération avec cet espace ô combien important, rappeler l'histoire parce que construire l'avenir, ça se fait d'abord en s'appropriant le passé ; rappeler l'histoire avec la permanence, on l'a dit, des Etrusques en Corse, où il y a encore tant de choses à découvrir. Et quand on parle de Toscane, on pense aussi au Cap Corse, pardonnez-moi d'en parler, avec plus près de nous, je voulais souligner aussi l'implication, chacun les connaît parce que nous les subventionnons, nous les aidons financièrement, ils font un travail pour la Collectivité, l'Association « Petre Scritte », à travers aussi un ouvrage spécifique qui a été fait sur les relations entre la Corse et le Cap Corse et la Toscane. Un hors-série de 2016.

Souligner l'importance du travail de nos chercheurs, je pense à Jean Christophe LICCIA, personnalité éminemment importante qui a fait retrouver une grande partie de l'histoire de la Corse et des liens entre la Corse et la Toscane, que nous appelons nous « L'Arc toscan », Michel Edouard NIGAGLIONI, bien entendu, et M. VERGE-FRANCESCHI.

Alors souligner, au-delà des Etrusques, l'importance, et c'est donc l'association Petre Scritte et la recherche dans les archives qui l'a démontré, les contacts commerciaux essentiels entre le 12^{ème} et le 15^{ème} siècles, le transport maritime entre la Corse et la Toscane via le Cap Corse.

Dire aussi qu'il y a eu plus proche de nous, bien entendu ça a été dit, l'immigration politique et économique des habitants de la Province de Lucca et au-delà de la province de Lucca, qui ont fait partie du monde économique et industriel du Cap Corse, qui aujourd'hui sont des Corses parfaitement intégrés. Donc, c'est un exemple aussi d'intégration, mais nous avons des éléments de proximité qui ont permis à ces personnes, qui ont été rejetées au départ, dès leur arrivée, aujourd'hui, de faire partie prenante de cette société corse.

Voilà, ce que je voulais rajouter aussi, c'est vraiment par l'exemple de l'histoire et je prends l'exemple, tout le monde le connaît, de la Chapelle Santa Maria della Chiappella, qui est un ouvrage du Moyen-Âge où nous finançons, la Collectivité de Corse, via le Parc marin naturel du Cap Corse, des visites et où nous avons une exposition historique extrêmement importante. Dire que, par exemple, cette chapelle Santa Maria della Chiappella, elle a été donnée au monastère de la Gorgone en 1113 et en 1445, elle a fait partie de la juridiction de la Chartreuse de Pise.

Donc, j'insiste sur l'histoire et je pense que nous avons énormément de choses à redécouvrir et qui nous permettront de construire cette coopération.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres demandes de parole ? Autre demande ? Innò.

Vi rispondu è dopu passeraghju... Ah Paul-Jo !

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Je serai très court, Madame la Présidente.

Simplement pour rappeler ce qui avait été énoncé en commission, le 17^{ème} siècle, et c'est quelque chose d'important puisque c'est la Banca dei paschi di Siena qui relance le pastoralisme en Maremme, et des Corses qui massivement vont peupler cette Maremme pour y exercer ce métier.

Moi, je pense que ce dossier est capital pour se projeter, notamment sur le pastoralisme qu'a évoqué mon ami et président de l'ODARC, Dumè LIVRELLI, parce que nous pouvons, avec le directeur de la Région Toscane, en charge de l'agriculture et ruralité, qui sera à Filitosa ce week-end et qui est venu il y a 20 ans en tant que syndicaliste, aujourd'hui il est directeur de cet aspect, mener un projet pour la prospective et rapidement avec la Sardaigne et la Toscane sur la relance du pastoralisme, avec une expérimentation au niveau de la commission, que Gérard PELTRE, qui fait du lobbying depuis 30 ans dans les institutions, a déjà commencé à engager avec ces deux territoires, et je suis sûr qu'on pourra continuer avec le nôtre.

Simplement pour dire aussi que, à mon avis, ce dossier et cette coopération, et cette amitié que vous avez expliquée, c'est comme sur la territorialisation, il y a différents niveaux : il y a bien sûr le niveau institutionnel qui est capital et qui est important, mais aussi les niveaux que nous travaillons tous et toutes dans les associations et dans les projets européens depuis des décennies, et que ce sont ces strates-là ascendantes qui vont permettre de donner corps à des relations, je dirais, productives pour notre jeunesse, et cela est important, Xavier LUCIANI l'a démontré depuis 20 ans en amenant systématiquement ses écoles sur ce territoire.

Mais je pense aussi, pour conclure et pour finir, que c'est très important pour guérir les plaies des carbunari, de tous ceux qui, comme l'a dit Xavier tout à

l'heure au niveau des trains, sont venus apporter leur pierre à l'édifice et leur sueur. Et il n'y a pas de sang impur dans les sillons du travail et du développement.

Quand on entendait « I Lucchesi », « i Lucchesacci », « I Sardi », « i Sardacci », ce sont des choses qui ont été dans notre société, des moments qui ont été durs à porter pour ceux qui sont venus apporter leur pierre à l'édifice. Et donc tout ce travail-là de fond, en construisant ensemble, parce qu'on ne peut faire que développer et améliorer ses relations sur du moyen et du long termes de façon durable. On avait évoqué à un moment donné, comme l'ont fait les Alsaciens, l'euro-région, et pourquoi pas ? È parchì micca noi ? Comme disait le slogan d'un club ajaccien.

Moi, je pense qu'il y a vraiment tout à développer là-dessus. On a beaucoup échangé en commission, j'espère qu'on le fera encore.

J'invite la Commission justement vendredi à échanger, non seulement avec la Toscane et à la Maremme, mais aussi avec la Camargue, avec les Alpilles, avec la Provence qui sera présente parce que nous avons sur ces dispositifs et sur cette reconquête des savoir-faire et de la relance d'un nouveau modèle, beaucoup d'exemples à portée de main et des bonnes pratiques qui pourront être diffusées. Et je pense aussi bien entendu au renforcement des groupes d'action locaux sur nos territoires.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci.

Donc, deux éléments, pas des réponses, et puis l'heure est très avancée, mais ses compléments d'information.

Moi, je commencerai peut-être par l'intervention d'Anne-Laure SANTUCCI, effectivement, il y a beaucoup de coopérations, d'acteurs en Corse multiples et variés, il ne s'agit pas du tout de se substituer à ce qu'ils font et heureusement qu'ils font beaucoup de choses. Il y a aussi le travail qui est mené par le Conseil exécutif, je le précise pour Jean BIANCUCCI, en matière de politique de coopération européenne et internationale, et je connais bien le sujet puisque j'ai été conseillère exécutive en charge de la coopération européenne avant.

Donc, bien évidemment, il n'y a aucun souci là-dessus, mais il n'en demeure pas moins que notre Assemblée est absente. À un moment donné, l'Assemblée de Corse n'est pas représentée dans toute la dynamique de

coopération qu'il peut y avoir entre Corse et Toscane. Il y a des relations interindividuelles, certes. Moi-même, je participe à des choses en tant que présidente, mais l'ensemble de l'Assemblée n'y est pas.

Donc, c'était important de rétablir les choses de ce point de vue-là,

Ce n'est pas une exclusive évidemment la Toscane, il n'y a pas que la Toscane. Il y a la Sardaigne. Effectivement, il existe un Parlement corso-sarde. Il se trouve que depuis que je suis élue, je peux y compris vous transmettre l'ensemble des courriers et des mails qui ont été envoyés à mon homologue, que je rencontre d'ailleurs par ailleurs au Comité des régions, il n'est pas dans le même groupe que moi. Mais aujourd'hui, la configuration politique en Sardaigne est assez complexe, ils vont avoir des élections d'ailleurs très prochainement, et pour ces raisons-là, les choses sont un peu difficiles. Je me suis déjà exprimée sur le sujet et on n'a pas réussi à réunir le Parlement Corso-sarde depuis que je suis arrivée, et je le regrette fortement, d'autant que vous le savez, à titre personnel, je vais souvent en Sardaigne et je sais très bien comment les Sardes vivent, se projettent et très souvent aussi, nous envient pour beaucoup de choses.

Ensuite, avec la Ligurie bien évidemment, il y a des choses à faire. Il y a déjà des choses qui sont faites dans le cadre d'INTERREG, mais les liens avec la Ligurie sont à développer. En tout cas, je suis désolée, mais il fallait qu'on se dépêche. Pourquoi ? Parce qu'il y a cette échéance du 1^{er} octobre et qu'il fallait que l'Assemblée délibère pour que nous puissions nous rendre pour ce moment fort à Livourne. Voilà.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit. La seule chose que je puisse regretter aussi, c'est que le Consulat d'Italie ait disparu. Il était à Bastia, et ça c'est vraiment dommage. Mais peut-être que les choses vont changer, c'est possible... peut-être que les choses vont encore changer. Et ne vous inquiétez pas avec le Conseil exécutif, nous échangeons régulièrement avec le président et ensuite chacun, dans nos prérogatives et dans l'intérêt de la Corse et des Corses, nous ferons en sorte que la Corse soit le mieux représentée possible et le plus souvent possible dans la sphère italique et au-delà, j'espère, méditerranéenne et européenne.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Est-ce que le Conseil exécutif, Monsieur le Président, je vous en prie ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente, merci et pour ce rapport, et pour ces échanges.

Vous l'avez dit, je crois que l'Assemblée de Corse est unanime et le Conseil exécutif partage cette analyse. C'est un rapport qui vient à son heure et qui est important pour beaucoup de raisons, partant du général au particulier.

Dire que la Corse, objectivement d'un point de vue économique, démographique, pèse peu dans le concert européen, méditerranéen, international. Mais elle a une signification extérieure qui est souvent plus importante que la sienne propre et en tout cas, plus importante que celles que les seuls indicateurs économiques pourraient lui conférer.

C'est vrai qu'il y a en Méditerranée et dans une certaine mesure en Europe, une attention, une bienveillance vis-à-vis de l'engagement institutionnel de la Corse sur la scène euroméditerranéenne. C'est pour nous un atout essentiel que nous devons essayer de cultiver avec des moyens financiers et humains qui sont extrêmement faibles.

C'est vrai de façon générale dans notre stratégie en faveur des îles, et c'est vrai aussi dans le cadre de la coopération méditerranéenne que nous sommes en train d'essayer de construire. Et dans ce cadre-là, je pense que, et vous l'avez dit, Madame la Présidente, les relations interpersonnelles sont très importantes. Sans flagornerie, on a la chance de vous avoir comme présidente de l'Assemblée de Corse, de vous avoir également au comité des régions où vous siégiez depuis plusieurs années. Ça permet notamment d'entretenir des relations directes avec un certain nombre de responsables.

C'est vrai qu'on est à la fois tributaires et de la conjoncture politique et, je dirais, de l'appétence de nos interlocuteurs pour notre volonté de coopération.

Je vais prendre deux exemples sur la conjoncture politique. On arrive au bout d'un cycle de travail qu'on a commencé en décembre 2015, en tout cas, on entrevoit le bout de ce cycle, sur la question de la prise en compte de l'insularité par les politiques publiques européennes. On l'a développée au niveau du Conseil exécutif, au niveau du comité des régions, au niveau de votre présidence de l'Assemblée de Corse, chacun dans sa sphère de prérogatives, en essayant de mutualiser et d'avoir des effets levier, y compris avec l'action du député européen François Alfonsi.

On a eu ce vote décisif du rapport du Parlement européen présenté par Younous Omarjee, écrasante majorité, près de 577 voix pour, 30 contre, qui

demande expressément à la commission d'intégrer l'insularité comme un critère dans les politiques publiques européennes.

Donc c'est une avancée considérable. C'est quelque chose qu'on a porté, alors là pour le coup, nous l'avons conceptualisé au niveau de la Collectivité de Corse, on l'a à l'époque fait relayer par la Commission des îles, vous vous rappelez qu'on avait assumé la présidence pendant plusieurs années. Younous Omarjee qui est originaire de la région, réussit à dépasser l'opposition traditionnelle entre les régions insulaires ultrapériphériques et les régions insulaires européennes et méditerranéennes. On arrive à ce vote. Reste à convaincre la Commission qui est très réfractaire et le Conseil.

Le Conseil européen, on a une opportunité extraordinaire, c'est que l'Espagne occupe la présidence du Conseil de l'Europe et la majorité au pouvoir, notamment dans les Baléares qui sont nos partenaires, une majorité socialiste et nationaliste, donc qui est en phase avec Pedro Sanchez. Et il y a un engagement de l'Espagne dans le cas de sa présidence, de relayer la demande de la politique de prise en compte de l'insularité.

Donc les planètes sont alignées, on peut espérer convaincre la Commission.

Se passent les élections en Espagne, un changement de majorité, un risque de remise en cause de cet engagement. Nous ne savons pas s'il sera maintenu. Nous faisons tout pour qu'il le soit. S'il l'est, ça objectivera nos chances d'avoir une prise en compte du fait insulaire, ce qui serait une avancée considérable pour l'agriculture, pour le tourisme, pour les grands projets, etc. Ça, c'est au niveau global.

Au niveau de la coopération sarde, de 2015 à 2018, 2019, on a été dans une phase extrêmement dynamique, une conjoncture politique, un président aussi avec lequel on avait des relations étroites et soutenues, Francesco Pilla. Paradoxalement, il y a eu l'élection d'un nouveau président qui appartient à la famille indépendantiste, donc on aurait pu penser que ça aurait contribué à renforcer les relations et pour des raisons internes à la vie politique sarde. Au contraire, il y a eu la crise aggravante du COVID, je dirais, et donc il y a une forme de suspension, y compris sur nos grands projets et y compris des projets du quotidien, notamment par exemple sur la coopération en matière de transport maritime ou sur la coopération en matière de transport aérien.

Donc on relance, ce n'est pas facile.

Un dernier mot, sur la Toscane.

C'est vrai que tout commande que nous renforçons cette coopération, l'histoire, la culture, la langue, l'économie, les transports. Il se trouve qu'on a une opportunité parce que la Présidente de l'Assemblée de Corse connaît le Président Giani, le président toscan. Flora Mattei, conseillère exécutive en charge des affaires européennes, travaille y compris au niveau de région de France, dans la Commission européenne, vous en êtes vous-même partie prenante en tant que présidente.

Donc, il y a un facteur temps qui est important. Il y a d'autres acteurs qui se positionnent et notamment la région sud qui a une politique très volontariste, qui va tenir au mois de septembre un grand colloque sur la Méditerranée du futur, et il est possible que le Pape François en personne soit présent, et faire juste coïncider ce colloque avec la venue du Pape François à Marseille.

Donc nous, petite île de Méditerranée avec peu de moyens financiers, peu de moyens humains, il faut qu'on développe des trésors de créativité, d'agilité et d'innovation. Et c'est pour ça que je suis très heureux aujourd'hui qu'il y ait ce rapport qui nous permet de mettre un jalon supplémentaire dans cette politique globale, après à chacun, la présidente de l'Assemblée de Corse l'a dit, je pense que tous les parlements du monde développent des relations avec leurs homologues. C'est bien que l'Assemblée de Corse développe des relations avec la Catalogne, avec le Pays basque, a fortiori avec nos partenaires insulaires naturels que sont par exemple la Sardaigne, la Sicile ou nos voisins toscans et ligures.

Le Conseil exécutif fait de même dans le cadre de ses prérogatives et cheminant ainsi sur le même axe stratégique et avec la même volonté, je pense et j'espère que nous aurons des résultats significatifs. Si nous les avons, je crois que par ruissellement, ça impactera de façon positive l'ensemble de la société corse. C'est en tout cas le vœu que je forme.

Comptez, Madame la Présidente, sur l'engagement du Conseil exécutif pour relayer auprès de notre homologue toscan, je sais qu'il est informé de nos débats d'aujourd'hui, vous savez également que nous avons une relation forte avec le maire de Florence, Dario Nardella, qui était d'ailleurs récemment en vacances en Corse et que j'ai rencontré à nouveau à cette occasion.

Donc, le débat d'aujourd'hui et le vote de l'Assemblée de Corse est attendu avec beaucoup d'impatience et beaucoup d'espoir. Je pense que nos débats et le vote que s'apprête à réaliser l'Assemblée de Corse sont des pas importants vers le renforcement de cette coopération euroméditerranéenne.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Je sollicite quand même les groupes parce que dans la délibération, il est prévu de donner les noms des personnes qui participeront au groupe de travail et également qui se déplaceront au mois d'octobre, le 1^{er} octobre.

Donc, il faut me communiquer les noms s'il vous plaît, pour chaque groupe, un titulaire, un suppléant.

Pour le groupe « Un soffiu novu » : Charlotte Terrighi, titulaire et Jean-Michel Savelli, suppléant.

Le groupe « Avanzemu » : Saveriu Luciani et Vanina Le Bomin.

Le groupe « Core in fronte » : Marie-Claude Branca et Jean-Baptiste Arena.

Pour le groupe « Fà populu in seme » : Paul-Jo Caitucoli et Vannina Chiarelli-Luzi.

È i dui ch'ùn sò micca scritti : Josepha Giacometti è Pierre Ghionga, j'y reviens dans un instant.

Allora à ringrazià vi à tutti. Mettu à u votu stu cartulare. Fate casu perchè chì quelli chì sò titolari, ùn vutate micca !

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité

À ringrazià vi, i nostri amichi tuscani anu da esse cuntenti. À ringrazià vi assai. À ringrazià dinò u Presidente di l'esecutivu per i so cummenti.

Eccu, sò 1 ora 25, fate ciò chè vo vulete, ma ghjunghjite quì à 3 ore.

Et je tiens à rappeler que nous avons officiellement reçu la demande de Pierre Ghionga pour être inscrit comme non-inscrit, Dont acte.

La séance suspendue à 13 h 25 est reprise à 15 h 42.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise. Allora s'è vo site pronti, avemu da ripiglià u corsu di u nostru prugramma. Mi girgu versu l'esecutivu chì hà da sceglie u raportu ch'ellu vole passà, ma in cummissione permanente, eri dopu meziornu, aviamu decisu di fà passà u raportu nant'à i scarti.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 060 : Fasa d'avanzamentu di a prucedura d'approvu di u pianu territoriale di privenzione è di gestione di i scarti

Rapport n° 060 : État d'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention et de gestion des déchets

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè u presidente di l'Uffiziu di l'ambiente chì ci hà da fà a presentazione.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi cara Presidente.

Cari culleghi, un raportu chì hè statu assai aspettatu è comme toutes les bonnes choses ont une fin, il arrive aujourd'hui à point nommé, mais je vous donnerai quelques détails plus précis sur les choses tout à l'heure.

Mais revenons-en au rapport qui nous préoccupe, il s'agit bien évidemment de l'état d'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention de gestion des déchets.

Notre souhait était bien évidemment de faire un point d'étape pour vous dire où on en est de la procédure administrative, ce qui me semblait extrêmement important, afin que tout le monde ait le même niveau d'information.

Donc, je vais reprendre succinctement le rapport et je vous donnerai après, quelques éléments complémentaires, parce que j'imagine qu'on ne va pas s'arrêter à un rapport d'état d'avancement qui consisterait à refermer le banc après que je vous ai dit où en est la procédure. Mais je pense que l'on aura à débattre sur le sujet.

Donc brièvement en préambule, pour retracer les choses. La loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe, attribue la compétence de planification des déchets aux régions qui ont la responsabilité d'établir une planification unique pour la prévention, la gestion des déchets sur le territoire.

En 2019, cette compétence de la Collectivité de Corse a ainsi été dédiée à l'Office de l'environnement et les différents groupes avec qui nous avons travaillé nous ont amenés à faire un état des lieux sur la prévention de la gestion

des déchets selon leurs origines et leur nature, leur composition et les modalités de transport ; une prospective à 6, 12 ans ; des objectifs adaptés aux territoires en matière de prévention, de recyclage, de valorisation ; une planification de la prévention, de la gestion des déchets à terme de 6 ans et de 12 ans ; un plan territorial d'action en faveur de l'économie circulaire, PTAEC ; un accompagnement des autorités compétentes dans un plan d'action et de lutte contre le dépôt et l'abandon illégal des déchets.

En deuxième point, des obligations impérieuses d'ajuster la stratégie initiale du plan.

Comme vous vous souvenez certainement, nous avons reçu un courrier en date du 1^{er} juillet 2021 où le préfet de l'époque avait évoqué un risque de contentieux évident si le plan ne rentrait pas, bien évidemment, dans la perspective souhaitée et attendue de tous.

Donc, nous avons décidé à l'époque de reprendre cette trajectoire et nous avons tenu à réaffirmer certains principes qui sont, à mon sens, extrêmement importants, tels que le principe de la gestion publique des déchets, la promotion de la prévention, du réemploi de l'économie circulaire, le rôle majeur des EPCI, notamment dans le renforcement du tri à la source et de la maîtrise des coûts, la priorité donnée aux détournements et à la valorisation des biodéchets pour réduire drastiquement les ordures ménagères résiduelles et tous les problèmes que cela constitue aujourd'hui dans nos centres de stockage, la territorialisation des unités de traitement et de valorisation et la création d'un ou deux centres de tri multifonctions rendant possible la préparation des CSR pour les déchets qui n'ont pu être recyclés dans des conditions techniques et économiques du moment.

L'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes, et afin de mobiliser les acteurs aux nouveaux enjeux générés par la refonte du plan, l'OEC s'est engagée, bien évidemment, dans un premier cycle de rencontres avec les intercommunalités pour évoquer le sujet et pour esquisser les démarches à venir. Et enfin, un travail technique de fond qui a été entrepris dans un deuxième temps sur plusieurs réunions de cadrage avec les représentants de l'État, le préfet, le SGAC, la DREAL, l'ADEME, plusieurs échanges d'ailleurs techniques avec le SYVADEC, différents tours de table avec les partenaires associatifs, « Zeru Frazu », « U levante », et d'autres, une présentation donc synthétique des grands principes du plan du Conseil d'administration de l'OEC.

Les différentes étapes et les successions d'étapes qui ont été franchies depuis la refonte du PGD. En date du 29 avril 2022, une présentation du nouveau projet de PTPGD et de PTAEC a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse. Au préalable de cette inscription facultative, elle a impliqué bien évidemment la commission du développement économique où nous avons

présenté les choses, la commission de l'Assemblea di a Giuventù et le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Corse.

Cette présentation sans vote a permis un débat entre les différents groupes de l'Assemblée de Corse et a fait l'objet d'une couverture médiatique régionale.

Les prises de parole successives ont fait émerger des observations divergentes, avec des objets, de nouvelles concertations avec les partenaires cités, État, EPCI, SYVADEC.

En date du 13 juillet 2022 s'est réunie la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan, c'est-à-dire la Commission CCES. Il s'agit d'une étape bien évidemment obligatoire dans le processus réglementaire de l'élaboration du PTPGD, notamment comme préalable au lancement de la phase d'enquête administrative.

Dans sa conclusion, le rapport de la CCES établit qu'après avoir échangé sur le plan relevé, tout un chacun a porté des observations et répondu aux questions et l'ordre du jour de celle-ci prévoyait le passage à la validation du plan par le vote des membres de la Commission.

Il en ressort un vote favorable de la Commission à l'unanimité des membres présents.

En date du 6 octobre 2022 et pour une durée de 4 mois, était lancée la phase d'enquête administrative. C'est la phase d'enquête qui permet aux institutions et organismes publics d'émettre un avis sur le plan et son rapport environnemental.

La procédure de consultation est encadrée par le code de l'environnement à l'article R 514 22 et l'article L 44 24-37 du code général des collectivités territoriales pour le cas particulier de la Corse.

Ont émis des observations et un avis sur le projet : le SYVADEC en date du 13 décembre 2022 a soumis le plan à son bureau syndical qui a émis un avis favorable à la majorité au projet de plan.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 16 janvier 2023 a émis un avis favorable au plan de projet de la Corse. La région Paca identifie ce plan-là comme cohérent et similaire à ses propres objectifs et orientations de réduction et de valorisation de déchets.

La région Occitanie en date du 20 janvier 2023 a émis un avis favorable au projet de plan, en mettant en exergue ses objectifs ambitieux ainsi que ses orientations stratégiques, priorisant les actions de prévention, de valorisation, matière et organisation du reste.

La région Occitanie souligne également la pertinence de la production de CSR et de leur valorisation énergétique dans les installations de proximité.

La fédération du BTP de Corse-du-Sud, en date du 27 janvier 2023 a fait état d'observations visant à renforcer les mesures d'incitation au réemploi des matériaux issus de la déconstruction, à la réduction des déchets à la source.

Le préfet de Corse, en date du 1^{er} février 2023 a émis un avis favorable au projet de plan. Il constate, après analyse, que le document répond à l'ensemble des prérogatives réglementaires attendues en la matière et souligne son adaptation du contexte régional.

Le Coderst 2A s'est réuni en session d'examen le 2 février 2023. Lors de cette session, le requérant a pu expliquer les orientations et les objectifs du projet de PTGD, puis répondre aux interrogations des membres de la commission en date du 16 février 2023. Le Coderst 2A a émis un avis favorable, moins 2 voix.

Le Coderst 2B s'est réuni en session d'examen le 3 février 2023. Après les différentes observations, notamment sur le recours proscrit à l'incinération et la nécessité de disposer de capacités complémentaires de stockage des déchets, il a été émis un avis favorable, moins 2 abstentions au projet de plan.

En date du 17 février, l'OEC a officiellement saisi la DREAL pour avis consultatif de la mission régionale d'autorité environnementale, la MRAE. Cette dernière a délivré un avis favorable au requérant dans les conditions et les délais fixés par les textes de 3 mois en date du 22 mai 2023.

Et enfin, nous arrivons au terme de la procédure juridique qui nous a amenés et qui notamment a amené le résident du Conseil exécutif, de viser l'arrêt du plan en date du 25 juillet 2023, que j'ai en ma possession en retour, bien évidemment des services de l'État. Donc, le plan sera officiellement basculé en enquête publique dans le courant du mois d'août et en fonction de la disponibilité des gens qui y travaillent ou pas, mais ça sera à mon sens plutôt septembre.

Voilà le descriptif parfait de là où on en est aujourd'hui au niveau administratif.

Quelques mots maintenant pour vous dire aussi qu'on a joint à cet accompagnement deux courriers : le courrier du président de l'exécutif, qui a été

fait au SYVADEC et la réponse du SYVADEC, puisque nous avons, et les uns et les autres, demandé aux deux producteurs du courrier s'il était possible de les joindre à cette délibération.

J'ai envie de vous dire que, bien évidemment, le débat a pris un peu de temps, et vous l'imaginez bien, si on n'est pas revenus vers vous et que l'affaire a pris quelques mois, puisque c'est vrai qu'en début d'année, on était prêts à présenter un projet de plan où on n'aurait pas eu tous les éléments administratifs à vous donner, mais où on aurait commencé et on aurait pu échanger sur le sujet.

Néanmoins, il nous semblait opportun à l'époque, et ce sont diverses réunions qui se sont tenues en préfecture en présence du président du SYVADEC et de ses agents techniques, où nous avons travaillé de manière conjointe pour essayer d'aboutir à quelque chose, j'ai envie de vous dire, qui sorte du contexte d'un centre, de deux centres, de valorisation thermique.

L'objet de notre réflexion, et je me tourne vers Xavier Lacombe, a toujours été d'essayer de se mettre en position, d'anticiper les intercommunalités et nos administrés. On s'était dit, au-delà de Monte et au-delà de la manière dont on pourrait construire les choses, ensemble ou pas, ou que l'État prenne la main ou pas, on s'était dit qu'il nous semblait pertinent de signer avec le SYVADEC une convention qui puisse nous lier et qui puisse nous amener à avoir un vrai échange pour construire la prospective financière des déchets demain.

Au moment où je vous parle, et je pourrais faire état tout à l'heure du courrier du SYVADEC, les différentes pistes que nous avons étudiées, et je voudrais les reprendre parce qu'elles sont importantes et en tous les cas, elles doivent nous interpeller les uns les autres parce que la question de fond, c'est celle-là. Donc oui, on a pris un peu de temps parce qu'on espérait que le SYVADEC puisse donner un accord favorable à nos requêtes et qu'on aurait pu vous retranscrire aujourd'hui à l'Assemblée de Corse, des avancées notoires sur le sujet.

Les différentes séquences qui nous ont amenés à travailler ensemble nous ont amenés dans un premier temps à demander au SYVADEC, bien évidemment par le biais d'une convention qui aurait pu nous lier, mais je ne perds pas espoir qu'elle arrive puisque je dois dire en préambule que le contact est pris et que les travaux continuent. Mais nous avons, nous, réaffirmé dans un courrier qui est joint à cette annexe, la réaffirmation du principe de gestion publique des déchets.

Et, pour rentrer un peu dans le détail de la gestion publique des déchets, on est allés un peu plus loin. On a demandé bien évidemment au SYVADEC, puisque c'est un marché public global de performance qui a été passé, et d'ailleurs j'en dirai un mot, qui a été attribué hier puisque nous avons eu la notification qui

a été portée à l'entreprise qui détient le marché, j'en dirai un mot tout à l'heure, donc cette garantie qui nous amène à 8, 10 ans pourrait nous laisser ce laps de temps afin de permettre de demander à la Collectivité de Corse de monter en charge pour essayer de former des gens qui pourraient à terme, et nos étudiants autant que faire se peut, pour essayer de pouvoir récupérer en régie ce que l'on a construit aujourd'hui et ce qui se met en place à Monte.

Nous avons demandé dans un deuxième axe le lancement d'une étude d'opportunité sur la reprise en régie du transport public des déchets. Nous l'avons écrit et nous l'avons formalisé auprès du SYVADEC.

Nous avons demandé aussi au SYVADEC le lancement d'une étude d'opportunité et de consolidation des données du CTV pour la desserte par voie ferroviaire. Je crois savoir que nous avons travaillé de concert avec Hyacinthe Vanni sur le sujet. Nous avons fortement avancé, il reste quelques détails à régler et nous sommes prêts à les voir avec le SYVADEC.

Enfin, dans cette trajectoire-là que nous voulons vertueuse, nous avons rappelé que la clé-même de la réussite de ce portage de programmes que nous voulons, c'est d'essayer d'avoir une incidence sur la tarification à l'enfouissement qu'on a demandée au SYVADEC de stabiliser et de maintenir pendant le laps de temps où Monte n'est pas sorti de terre. Le montant de la tonne de 416 €, nous avons demandé le gel de cette tonne-là pour les 4 années à venir. Ça semble extrêmement important et je voudrais vraiment que tout le monde ait conscient ici, il y a des présidents d'EPCI et je pense qu'ils ne seront pas insensibles à ce que je suis en train de dire. La situation actuelle à Monte va nous amener à avoir une augmentation jusqu'en 2027, entre 11 et 13 %. Il y a une année de battement entre mes chiffres et ceux du SYVADEC, mais le SYVADEC a annoncé 11 %, on annonce 13, mais nous on a ramené une année de plus parce qu'on considère qu'on va mettre une année de plus pour le construire.

Mais on est d'accord. Ça veut dire qu'il y aura encore un gap important financier malgré la construction de Monte. Et après, si on se projette après Monte, les années qui vont suivre, on aura un impact qui sera à-peu-près de 2 % supplémentaires par an.

Donc ça aussi, ce sont des variables non pas d'ajustement mais des variables importantes que l'on doit prendre en compte, que l'on doit construire dans la prospective que l'on veut construire.

Bien sûr, qu'il y a d'autres facteurs, il y a la TGAP et il y en a d'autres ici qui connaissent le sujet aussi bien que moi. Mais je crois que si on veut vraiment amener un petit peu de souplesse aux intercommunalités, il faut que l'on

arrive à signer un conventionnement avec le SYVADEC qui nous amène sur ces points-là à être irréprochables.

Le gel de cette taxe à l'enfouissement, a plusieurs vertus. La première, c'est qu'elle va donner un peu de souplesse aux intercommunalités et la seconde est qu'elle va nous permettre de continuer d'accélérer et de travailler sur le tri.

Alors bien évidemment, on a travaillé sur le sujet. On ne dit pas au SYVADEC « démunissez-vous de vos excédents, faites ce que vous avez à faire, on veut caporaliser ce que vous avez construit et on veut que vous rentriez dans une logique qui va vous amener dans les plus grandes difficultés ».

Lorsqu'on construit ce programme-là, lorsqu'on construit ce projet, on a mené la réflexion à l'Office de l'environnement de dire : le SYVADEC a besoin d'être accompagné si demain il venait à rentrer dans la logique que l'on souhaite construire, une aide à hauteur de 80 % sur les programmes d'investissement qu'il aurait apporté. Et la Collectivité de Corse avait pris l'engagement, et elle l'a toujours d'ailleurs, de dire : étant donné que l'on trouve un point d'équilibre afin de faire supporter le laps de temps où on bascule dans quelque chose qui peut avoir un horizon meilleur, on essaye de neutraliser le coût de cette tonne, mais on vous accompagne.

Donc, chacun pourra lire aussi la réponse qui a été faite en annexe, aujourd'hui qui n'est pas satisfaisante pour nous, mais quand je dis qu'elle n'est pas satisfaisante, ça ne veut pas dire que toutes les portes sont fermées, ça veut dire qu'on a certainement des points d'équilibre à trouver, qu'il faut travailler, il faut continuer d'aller de l'avant.

C'est un point extrêmement important que je tenais à évoquer avec vous parce que je pense que c'est la pierre angulaire de ce que l'on doit faire pour que l'on puisse passer les trois années à venir dans l'acceptabilité, parce que les intercos aujourd'hui sont dans des situations extrêmement compliquées et indirectement nos contribuables. Il ne peut pas en être autrement, il ne peut pas en être autrement.

Le troisième point, c'est bien évidemment l'optimisation des collectes et la généralisation du tri à la source. Ça fait partie des points forts que l'on a toujours développés et que l'on continuera de développer. Le tri à la source en porte-à-porte chaque fois que c'est réalisable, il faudra le mettre en place, chaque fois il faudra l'adapter, on l'adaptera et on sera des partenaires et on travaillera avec les intercos qui souhaiteront le faire. Mais ça sera le deuxième volet et je dirai un mot tout à l'heure sur les contrats d'objectifs et de moyens que l'on signera avec les intercos.

Donc le troisième point, oui bien évidemment, on souhaite que les intercos puissent optimiser les collectes. Et on en parlera avec les différents points que l'on développera avec eux.

Le quatrième point, c'est une incitation auprès des EPCI. On a insisté aussi pour que les EPCI, bien évidemment, on va leur donner un peu de souplesse, mais le principe qui consiste à dire : plus on trie et moins on paye, il faut qu'on arrive à se l'appliquer à nous-mêmes, c'est-à-dire que les EPCI, elles, rentreraient dans cette logique-là. On fixerait des objectifs avec elles, et en fonction des résultats, ils s'installeraient dans cette logique vertueuse qui neutraliserait le coût à l'enfouissement.

Donc c'est important aussi parce que ça veut dire qu'on donne l'exemple et ça veut dire qu'on va essayer de se mettre tous au même niveau, c'est-à-dire que plus on trie et moins on va payer et il faut vraiment rentrer dans cette logique-là.

Enfin, on est dans un cinquième point qui nous appelle, les uns les autres, en responsabilité, d'ouvrir d'autres centres de stockage. Au moment où on se parle, on a donné d'autres terrains à l'étude qui sont au SYVADEC. J'ose espérer que d'ici la fin de l'année, on commencera à y voir un peu plus clair. Il faut absolument qu'on amène un petit peu de souplesse pour que Viggianello et STOC puissent souffler et que l'on puisse rentrer dans une autre logique de stockage.

Enfin, le sixième point, c'est la création d'un comité consultatif de suivi et de pilotage. On souhaite véritablement que tout le monde vienne travailler dans ce comité de suivi qui pourrait être le comité de suivi de Monte, mais qui pourrait s'apparenter à un comité de suivi qui gérerait et qui régulerait tous les investissements que viendrait à faire le SYVADEC où la Collectivité de Corse serait partie prenante en termes d'investissement.

Un point que j'ai passé mais sur lequel je souhaiterais revenir. Dans la gestion publique des déchets, j'évoquais tout à l'heure la possibilité de faire différemment et d'essayer d'avoir un portage différent. Il y a une opportunité aujourd'hui, et je tenais à la mentionner puisque je sais qu'elle est à l'étude auprès du SYVADEC et qu'on l'avait nous-mêmes évoquée lors des premières réunions qu'on a tenues en préfecture, le centre de Viggianello est en vente. Il faut vraiment que le SYVADEC, en tous les cas, moi j'appelle de tous mes vœux à ce que le SYVADEC regarde précisément comment est-ce que cette acquisition-là pourrait se faire. On pourrait alors dans ces cas-là revenir dans une sphère publique et non plus privée.

Alors bien évidemment, ça ne va pas se faire d'un coup de baguette magique, il y aura des choses à voir et des choses à faire. Mais on est aujourd'hui dans une logique qui nous amènerait à essayer de réfléchir sur toutes les

opportunités, de près ou de loin, qui pourraient nous permettre de ramener de la gestion publique au niveau des déchets.

Je vous rappelle qu'au moment où on se parle, uniquement, les acteurs privés ont la main, et le SYVADEC n'a même plus un centre de traitement à exploiter. Donc, ça devient extrêmement problématique. Il faut vraiment qu'on soit aux affaires, les uns et les autres, pour revenir à des choses beaucoup plus justes.

Voilà un peu où on en est au niveau du débat. Voilà un peu où on en est au niveau du courrier.

J'évoquais tout à l'heure un point de crispation supplémentaire, mais un point de crispation supplémentaire qui nous ramène tout aussi bien du côté de l'État que du côté du SYVADEC. Ce matin a été notifiée pour un montant de 248 M€ à l'entreprise Moracchini, la gestion en fonctionnement de Monte. Donc, on l'a découvert parce que, bien évidemment, la presse s'en est emparée, et comme vous d'ailleurs, on est au courant. Mais ça fait partie des choses qu'on aurait aimées, en tous les cas, accompagner, construire. On se rend bien compte que déjà Monte, la Collectivité de Corse qui n'avait pas émis un avis défavorable sur sa part financière, mais qui avait évoqué avec le préfet le fait que nous avons un PEI à l'époque où il risquait d'y avoir, entre guillemets, 40 M€ qui auraient pu être utilisés. On nous a dit que c'est 40 M€ là n'ont pas été trouvés, mais on a trouvé 40 M€ au PTIC. Voilà, c'est comme ça que le SYVADEC a pu bénéficier d'une manne financière intégrale de la préfecture.

Mais dans cette expertise-là, que ce soit du PTIC ou du PEI, on aurait bien aimé être des acteurs associés une fois de plus et non pas dissociés puisque ce matin encore, on apprend par la presse que la notification a été faite.

Donc voilà où on en est, voilà la photo que je tenais à faire avec vous la plus large possible afin que tout le monde puisse avoir un éclairage précis.

Je terminerai comme je m'y étais engagé, en vous disant que les conventions d'objectifs et de moyens que l'on travaille avec l'intégralité des intercommunalités, bien évidemment vous l'aurez compris, que celles qui captent un intérêt important sont la CAB et la CAPA, non pas parce que ce n'est pas de la ruralité et que c'est de l'urbain, mais tout simplement parce que c'est 2/3 des déchets. Et, je pense pouvoir vous dire d'ores et déjà qu'à la rentrée en septembre, on sera à même de conventionner avec la CAB et la CAPA, je crois que je ne dévoile rien d'extraordinaire.

Mais je crois que toutes les conditions aujourd'hui sont remplies pour que l'on puisse continuer d'aller de l'avant ensemble. Et je pense qu'en septembre on emboîtera le pas.

Je précise quand même que la Casinca, que le Cap Corse, que la Costa Verde, que l'Ouest Corse, que bon nombre de régions sont d'ores et déjà prêts à signer et que l'on attendait d'avoir le chapeau d'entrée pour pouvoir déclencher toutes les autres signatures. Et je tiens à les remercier parce qu'ils sont patients, ils ont attendu, mais ils sont prêts d'ores et déjà depuis un moment. Mais je pense qu'en septembre, le dispositif va prendre corps et on va pouvoir avancer tous ensemble pour construire ce projet-là et essayer d'aller beaucoup plus loin en termes de traitement des déchets, des biodéchets.

Je rappelle brièvement que ce que l'on signe avec les intercos, c'est deux, voire trois terrains, c'est la collecte des biodéchets, c'est la redevance spéciale et c'est la formation des élus. Et toutes ces intercos que je viens de citer ont déjà tous ces critères-là et on va véritablement rentrer dans la phase d'après et c'est très intéressant. C'est pour ça que je tenais à conclure par cette note positive en essayant d'avoir fait un tour le plus large possible et sur le portage du programme, et sur la construction que l'on essaye d'en faire les uns et les autres, et sur la manière dont on appréhende le dossier.

À ringrazià vi assai.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ghjustu duie precisione, dopu vi dò a parolla.

Avemu decisu in cummissione permanente organisaziunale ch'ellu ci sarebbe a metà di tempu in più per ogni gruppu è dinò per quelli chì ùn sò micca scritti, ancu puru s'ellu ùn face tante affare, ma tuttu u mondu cusì ghjè à parù.

Eccu. Allora vole dì chì « Fà populu in seme » hà 30 minuti ; « Un soffiu novu » : 22 minuti ; « Avanzemu » : 15 ; « Core in fronte » : 15, è quelli ch'ùn sò micca scritti, 3 minuti, à dui, face 6 minuti.

A parolla avà hè à chì a dumanda, hà da cumincià u gruppu « Avanzemu ».

M. Antoine POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, vous nous présentez aujourd'hui le rapport sur l'état d'avancement de la procédure d'approbation du plan territorial de prévention et de déchets suite à un avis défavorable du préfet de Corse en date du 1^{er} juillet 2021 sur le précédent plan.

Sur les différents axes stratégiques qui sont déclinés, il y en a un qui m'interpelle particulièrement, celui sur la création d'un ou de deux centres de tri multifonctions. Si je peux entendre les positions de certaines associations et de certains élus qui sont contre la création de centres de tri multifonctions, j'ai du mal à comprendre la vôtre.

Comment peut-on dire qu'un des axes stratégiques est la territorialisation des unités de traitement et de valorisation, et une ligne après, évoquer l'éventualité d'un seul centre de tri ? Il faudra nous soumettre un choix clair lorsque nous aurons à voter le plan : ou c'est zéro centre de tri, ou deux centres de tri.

Nous n'avons plus le temps d'attendre, il faut prendre ses responsabilités et faire des choix.

Attendre l'évaluation de la pertinence d'une seconde unité va fortement pénaliser les intercommunalités et du coup, l'ensemble de notre population.

Faute d'usine de tri, aujourd'hui le coût de traitement des emballages est de plus de 400 € la tonne. Cela est intenable financièrement pour les intercommunalités.

De plus, la création de ces deux usines de tri multifonctions nous permettrait d'atteindre un des objectifs du plan qui est l'ouverture de nouveaux centres de stockage ultimes.

L'acceptabilité de la population à ces nouveaux centres de stockage serait facilitée par la forte baisse des tonnages enfouis, sans oublier la disparition des nuisances olfactives.

Il ne faut pas oublier que les deux centres de stockage ont déjà été réquisitionnés au jour d'aujourd'hui par le préfet de Corse pour accueillir des tonnages supplémentaires. Cela ne peut plus durer.

Un autre axe majeur sur le rapport est celui du rôle des EPCI, notamment dans le renforcement du tri à la source et la maîtrise des coûts. Je suis d'accord avec vous, il faut développer le tri à la source où cela est pertinent et notamment sur la collecte des biodéchets. Mais il faut savoir aussi que cela a un coût financier très important. Nous demander de mettre en place le tri à la source, oui, maîtriser les coûts, oui. Nous nous y employons chaque jour dans nos intercommunalités, mais c'est plus facile de l'écrire sur un rapport que de le concrétiser.

Aussi, il pourrait être judicieux de rappeler la nécessité du développement d'une filière autour d'unités de recyclage non mentionné dans le rapport et porté par notre groupe à plusieurs reprises, ainsi que la nécessité d'accompagner le financement des compétences en la matière des EPCI, notamment les plus modestes, afin qu'elles ne soient plus destinées à n'être que des entreprises de collecte des déchets, vu la part prépondérante que cette compétence prend sur leur budget.

Pour conclure, je voudrais vous dire que j'avais fait une intervention en février 2020, il y a déjà 3 ans et demi, où je vous demandais d'examiner la pertinence de la production de CSR comme vous le fait observer aujourd'hui la région Occitanie dans son rapport. Malheureusement, je n'avais pas reçu un avis favorable à ma demande.

Je constate qu'à vouloir ménager tout le monde, nous perdons beaucoup de temps et le temps c'est de l'argent. En 8 ans, nos coûts de traitement sont passés de 118 € à 360 € aujourd'hui, une augmentation de 242 € la tonne. Pour une petite intercommunalité comme celle de la Castagniccia-Casinca, qui produit 4 200 tonnes d'ordures ménagères, cela représente une augmentation de plus d'un 1 M€ à tonnage constant.

Dans votre présentation, vous nous avez dit que la Collectivité de Corse serait prête à prendre à sa charge le coût du gel des cotisations du SYVADEC. Pour notre part, nous y sommes favorables et nous vous soutiendrons dans cette démarche.

Vous avez également dit que plus on trie, moins on paye. Ce n'est pas le cas actuellement. Comme je vous le disais au début de mon intervention, au jour d'aujourd'hui, c'est même le contraire, avec un coût de traitement de l'emballage à plus de 400 € la tonne.

Une dernière chose, nous avons toujours l'impression qu'il y a une guéguerre entre l'exécutif et le SYVADEC. Pour ma part, je le regrette. J'espère que nous arriverons à travailler tous ensemble pour l'intérêt général.

En ce qui concerne notre groupe, nous sommes dans cet état d'esprit. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Marie-Thérèse Mariotti, pour « Un soffiu novu ».

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci.

Cher Toni, si vous êtes frustré sur les CSR, mettez-vous à notre place, nous n'avons de cesse depuis 8 ans que de demander a minima d'expérimentation au moins des études sur tout ce qui pourrait être considéré comme de la valorisation thermique ou énergétique. Alléluia ! On y est !

Donc, Monsieur le Président, j'avais commencé mon intervention en vous demandant effectivement pourquoi vous aviez retiré ce rapport qui est un rapport d'information, qui n'est pas soumis au vote, à cinq reprises, puisqu'il devait être examiné lors de la session de mars 2023. Vous nous avez répondu effectivement qu'il y avait des choses à préciser. Et donc finalement vous nous apprenez aujourd'hui, nous sommes le 27, que le plan a été arrêté le 25 juillet 2023 et qu'il serait soumis à enquête publique.

Donc, nous apprenons aujourd'hui effectivement que nous sommes maintenant en période d'enquête publique. Rien que pour ça, je ne regrette pas d'être venue, j'apprends déjà ça.

Quand on compare ce projet de rapport au projet de mars, on note effectivement deux modifications majeures par rapport à la version initiale : c'est le financement du CTV de Monte, et pour cause, vous en avez parlé, je vais revenir dessus un peu plus tard ; et sur le fait de subordonner la création et la mise en place d'un deuxième centre au retour d'expérience du CTV de Monte. Donc là effectivement vous l'avez enlevé, je pense que c'était entre autres une demande de la Capa pour accélérer les choses.

Alors si ce rapport reste flou sur le fond pour nous sur certains points, mais vous allez me dire ce n'est pas l'objet du rapport, le rapport aujourd'hui ce n'est pas de rentrer dans le fond du plan déchets, mais c'est surtout de nous faire un point sur l'avancement dans le process de décision, il précise les différentes étapes passées et à venir, et donc si j'ai bien compris, nous rentrerons en enquête publique en septembre. Je pense que vous nous confirmerez un peu plus tard la durée de l'enquête publique et quand nous serions susceptibles de débattre de ce plan pour approbation dans cet hémicycle.

Vous rappelez quels sont les organismes et instances qui ont validé le projet. Alors là, moi j'ai une triple casquette un petit peu puisque je suis élue territoriale, je suis vice-présidente d'une Comcom en charge des déchets et des finances et je suis également élue et vice-présidente au SYVADEC. Donc, je vais jongler un peu avec ces différentes casquettes.

Vous avez rappelé quels sont les organismes ou instances qui ont validé le projet. Effectivement, en décembre 2022, le SYVADEC a validé à la majorité, moins 2 abstentions.

Je note que vous saluez quand même le travail transversal qui a été mené avec tous les acteurs, nous nous en réjouissons, dont le SYVADEC. C'est dommage que le président de l'exécutif ne soit pas là parce que je vous aurais dit sur le ton de la boutade : vous auriez dû mieux le briefer puisqu'il n'avait pas l'air totalement au courant de tout quand il a envoyé le courrier au président Gianni qui effectivement a répondu.

Vous reconnaissez, c'est tout à votre honneur, entre les lignes, les errances dans vos réflexions passées qui vous ont poussé à recommencer à zéro et vous réaffirmez les fondamentaux que l'on partage. Le principe de la gestion publique, on l'a tellement partagé que nous avons par le passé milité pour des centres publics qui, inutile de le rappeler maintenant, je pense surtout à Vico, ont fermé. C'est quand même un gros gâchis avec tous les investissements qui avaient été faits.

Vous réaffirmez la gestion publique, le tri, la valorisation énergétique et le CSR. Je vous l'ai dit en introduction, enfin, le principe de réalité vous rattrape, à moins que ce ne soit les obligations réglementaires. Quoi qu'il en soit, seul le résultat compte.

Demeurent encore pour nous des points contradictoires, mais c'est vrai qu'à la limite, on en débattrait lors de l'examen du plan.

Je rejoins Toni puisque vous prenez la territorialisation des unités de traitement et la valorisation, mais vous ne confirmez toujours pas les deux CTV. Alors je pense que vous nous expliquerez un petit peu pourquoi, est-ce que le plan va remédier à cette lacune ou pas ?

Vous nommez Monte, donc ça nous fait plaisir puisqu'on n'en parle pas nommément dans ce rapport.

Alors, déjà sur les deux CTV, pourriez-vous nous expliquer un peu plus précisément aux en sont vos réflexions, entre autres avec la Capa. Je pense que vous avez rencontré ce matin d'ailleurs.

Ensuite, vous parlez de l'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes. Vous dites effectivement qu'il y a des sites à l'étude. Ce n'est pas à moi à dévoiler quels sont les sites, vous pourrez en parler si vous le souhaitez. Je sais que le dernier en date a des grosses contraintes techniques qui feraient que les coûts éventuellement risqueraient de s'envoler, mais ça ce n'est pas moi le dire.

Je vous rappelle par contre, mes chers collègues, on parle de coûts et vous avez tous raison, mais je vous rappelle quand même qu'en 2035 nous ne pourrions enfouir que 10 % de notre production de déchets ménagers, donc grosso modo entre 25 000 et 30 000 tonnes pour la Corse entière. Donc moi, je veux bien qu'on ne veuille pas de centre, je veux bien qu'on critique, je veux bien qu'on procrastine, pour parler poliment, mais à un moment donné, il va bien falloir arriver en 2035 avec maximum 30 000 tonnes.

Donc, sans valorisation en amont et sans surtri, je ne vois pas comment on va pouvoir y arriver.

En revanche, et je pense que ce sera peut-être une piste de réflexion dans le plan, on peut s'interroger sur l'opportunité de déployer x centres de stockage, je ne sais pas combien seront dans le plan, si effectivement on met tout en amont pour diminuer effectivement les ordures ménagères résiduelles. Ne risque-t-on pas d'entraîner une hausse des coûts ? Ça c'est important. Ne devrait-on pas plutôt investir dans des solutions de valorisation locale qui permettraient de respecter nos objectifs ?

Concernant les conventions avec les EPCI, vous avez dit effectivement qu'elles sont sur le feu. Je vous rappelle qu'on les attend, elles ont été promises en 2018. Vous avez cité un certain nombre de communautés de communes, dont la mienne. Vous recevrez effectivement notre projet fin août.

Par contre, nous soumettrons bien évidemment, mais nous restons encore un peu dans l'expectative et nous nous posons des questions : quelle va être véritablement la valeur ajoutée ?

Après j'ai très bien compris que les intercos doivent jouer collectif et ne pas laisser toujours les mêmes recevoir toutes les poubelles de Corse.

Mais entre autres sur le financement des investissements, j'ai du mal à comprendre aujourd'hui, dans la mesure où on n'a déjà pas de règlement actuel de financement des investissements, comment ça va changer de main avec la mise en place des conventions ?

Je vais vous prendre un petit exemple :

Quand on demande à vos services si nous pourrions financer un camion classique pour remplacer les biflux, puisque nous savons pertinemment que les biflux ne fonctionnent pas dans le rural, je fais un petit aparté pour Paul-Félix Benedetti qui en avait fait l'alpha et l'oméga de la collecte, quand on vous fait une demande, on nous répond qu'on n'est pas un concessionnaire automobile. Quand on fait une demande, on se rapproche pour financer le plan compostage, on nous dit qu'on ne finance pas les composteurs. Donc déjà, pourriez-vous nous expliquer une fois les conventions signées, et même si elles ne le sont pas, ce que vous allez pouvoir financer et à quel montant ? Il serait quand même temps de le dire et de le préciser aux EPCI.

Ce qui serait bien, c'est que vous puissiez garantir un taux de subvention de 80 % par exemple à tous les projets qui iraient dans le sens du plan, du PTPGD, ce qui serait quand même une sacrée avancée. Mais cela suppose des budgets. Or, si ma mémoire est bonne, on n'a rien budgété au niveau du budget de la Collectivité et on n'a pas beaucoup vu de budgété au niveau de l'Office de l'environnement.

Donc là moi je dirais, à la limite l'État prend 80 % du CTV de Monte, tant mieux, ça fera autant de moins à financer par notre Collectivité puisqu'on n'a pas les budgets. Donc à un moment donné, il faut un petit peu être cohérent avec soi-même.

Je vous rappelle que la Corse a produit en 2022, 225 000 tonnes de déchets ménagers, on en a valorisé 85 000, on en a enfoui 140 000 tonnes. On sait pertinemment que 70 % pourraient être triés.

La tendance 2023 d'après ce que j'en sais, n'est pas réjouissante, malgré un tourisme qui n'est pas au top, la production d'OM semble certes se tasser, mais le tri piétinerait, voire régresserait dans certains cas.

Donc le problème du coût de la gestion demeure, on le sait, et empoisonne les EPCI et les Corses. Les raisons de la hausse structurelle on les connaît tous. Il y a des études extrêmement précises, elles sont à la disposition de tout le monde, elles ont été communiquées à l'Office de l'environnement, au président de l'exécutif ainsi que le calcul de la cotisation des EPCI au SYVADEC.

Je pense qu'il faut aussi remettre un peu les choses au clair. On annonce des augmentations faramineuses, c'est sûr qu'une augmentation, c'est toujours dommageable. En 2020, vous le savez, Monsieur le Président, tous les sites techniques, les plateformes, les recycleries, les quais de transfert ont été transférés au SYVADEC, c'est la loi, ça fait partie du traitement. Ce qui veut dire que les charges qui étaient portées auparavant par les intercos en direct, forcément, elles

se retrouvent aujourd'hui dans la cotisation. Donc, il faut faire très attention quand on parle d'augmentation vertigineuse, on n'est pas sur le même périmètre.

Il y a eu le blocage de Viggianello, il y a la hausse structurelle du coût de traitement des centres privés de stockage. On est pour la maîtrise publique, mais ce n'est pas nous qui avons fait fermer Vico, il y a la hausse de la TGAP, 56 € la tonne en 2023, 65 en 2025, Toni a parlé de l'emballage, deux fois et demie plus cher que les OMR, et je ne parle que du traitement.

Sur la collecte, je dirais que ce n'est pas mieux, on a de l'absentéisme en hausse, on a la réticence des professionnels à payer la redevance spéciale, il faut se le dire, on a du mal à optimiser nos collectes et c'est un vrai problème.

Donc, la hausse de la contribution des Intercos au SYVADEC, elle a été de 1,4 % sur la période de 2021 et de 2023, et Louis Pozzo di Borgo le sait puisqu'il a reçu un rapport détaillé sur le calcul de sa contribution. Donc, il faut faire très attention dans ce que l'on annonce.

Alors maintenant, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, vous nous annoncez que vous souhaitez figer les cotisations. On ne peut pas vous dire non bien évidemment, ce qui pourrait passer par figer l'augmentation de la TGAP ou éventuellement pallier la flambée du coût de l'emballage. Mais vous dites : le SYVADEC doit les bloquer, mais le SYVADEC ce sont les cotisations des intercos. Donc les intercos, nous allons abonder à hauteur de 20 % en autofinancement pris sur nos excédents de fonctionnement, comment on peut nous demander de bloquer les cotisations sans aide, je précise, alors que les cotisations ce sont les seules recettes ? Ça me semble un peu problématique. Sauf si vous comptez effectivement abonder tout ça, ce serait effectivement du meilleur effet.

Après, je n'ai pas la réponse mais est ce qu'on ne pourrait pas aussi regarder un petit peu du côté des transports ? Est-ce que la DSP maritime joue véritablement son rôle ? Je ne sais pas, je n'ai pas la réponse, entre autres pour tout ce qui est transport sur le continent, des emballages, du verre, j'en passe et des meilleurs puisqu'on n'a pas la possibilité de le traiter aujourd'hui. Et c'est là, je dirais, que les centres de tri et de valorisation, pour ceux qui en doutent encore, sont justifiés.

Vous avez été associés au projet de Monte, il est financé, vous le savez aujourd'hui, il correspond à tous vos fondamentaux : maîtrise publique avec gestion en régie à l'issue de 8 ans ou même avant, j'ai presque cru comprendre si ça marchait ; les objectifs de valorisation et de performance environnementale, on ne pourra les atteindre que si on a ces unités de surpris ; le raccordement éventuel au réseau ferroviaire, Hyacinthe s'est absenté, mais je dirais là, ça dépend

principalement des chemins de fer et de la Collectivité de Corse. La balle est donc dans votre camp.

Vous avez parlé aussi de l'internalisation des transports, vous avez raison, l'étude est relancée. En 2017 une étude avait été menée, mais effectivement, elle n'avait pas été très concluante puisque vous le savez, pour pouvoir gérer les pics de l'été, il faut après être capable de mutualiser en hiver et ce n'est pas évident. Je ne vais pas rentrer dans le détail.

Donc, Monsieur le Président de l'exécutif, votre dernier courrier au SYVADEC a reçu une réponse claire et circonstanciée. Tout ce que nous vous demandons maintenant, c'est effectivement de vous mettre tous autour d'une table, quitte à ce qu'un membre de chaque groupe vous accompagne, pour effectivement qu'on sorte de tout ça.

Donc moi en conclusion, je veux dire que finalement, même si vous n'avez pas l'air de le croire, je pense que vous avez de la chance parce que pendant qu'on se pose un tas de questions métaphysiques, les EPCI essayent tant bien que mal d'optimiser la collecte, de développer le tri, même si la théorie est extrêmement facile dans cet hémicycle, les marges de progression sont très faibles et plus on trie, plus ça coûte, il faut quand même se le dire.

Le SYVADEC travaille, recherche des financements pour le plan biodéchets que vous ne financez pas, pour le CTV de Monte, mais là je dis réjouissons-nous de ne pas obérer notre budget puisque c'est l'État qui finance, il est souvent le bouc émissaire effectivement, en particulier pour ceux qui peinent à justifier leur coût exponentiel de collecte.

Moi, Mesdames et Messieurs, je suis vice-présidente au SYVADEC, je ne suis pas pour Georges Gianni ou pour Xavier Poli, moi je considère qu'aujourd'hui critiquer non-stop le SYVADEC, c'est faire offense à ses agents qui sont d'un professionnalisme extrêmement reconnu et d'une volonté et d'un engagement que j'aimerais retrouver, pour ne rien vous cacher, dans toutes les agences et offices et dans tous les bancs et dans tous les services de la Collectivité de Corse. Je vous dirais également qu'après qu'il est facile de quitter le SYVADEC si on n'en est pas contents, mais ce n'est pas l'objet, j'ai cru comprendre.

Le préfet a ensuite réquisitionné Prunelli et Viggianello, évitant que les poubelles jonchent le sol, ce qui, avouez, entre la canicule et la saison touristique mauvaise, n'aurait peut-être pas été du meilleur effet.

Donc, je conclus. Nous attendons donc la suite avec impatience.

Je comptais vous demander quand va démarrer l'enquête publique, mais vous avez répondu. Donc, quand allons-nous débattre de ce plan dans cette Assemblée ? J'espère qu'on ne va pas décaler à X reprises l'examen du PTPGD dans cette Assemblée.

Et enfin, pour vous montrer que je ne suis pas que critique, je voudrais vous faire une proposition : je pense qu'il serait temps non pas de mettre en place une séquence dédiée, une session dédiée, mais un séminaire qui regrouperait des élus de chaque groupe ainsi que tous les acteurs sur la gestion des déchets, l'Office de l'environnement, l'ADEME, le SYVADEC, certaines EPCI, pour informer et former l'ensemble des élus que nous sommes.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Alors qui d'autre souhaite prendre la parole ?

Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne vais pas avoir besoin de mes 15 minutes, je vais rester assez laconique.

Aujourd'hui, on prend acte du putsch de l'État dans la gestion des déchets en Corse, avec la décision unilatérale de financer un centre de surtri final au mépris des logiques de tri à la source qui ont fait leurs preuves dans tous les pays civilisés du monde et d'Europe. Pour dernier exemple, la Sardaigne qui, il y a quelques années, était au même niveau que la Corse avec 10 à 15 % de tri et qui aujourd'hui a largement dépassé le seuil des 50 %, voire des 60 qui est le pic pour passer du bon niveau au niveau d'excellence. Certaines régions aujourd'hui tangent les 80 %, y compris en France qui est loin d'être le meilleur élève de l'Europe et du monde, en cette matière-là.

Comment se fait le tri ? Le tri se fait par les habitants, par des petites mains bénévoles et conscientes, mais qui ont un gain économique parce qu'ils font du tri. Celui qui trie ne paye pas la même chose que celui qui ne trie pas, parce qu'il y a des pesées de sacs. C'est prévu par la loi française depuis plus de 30 ans.

Aujourd'hui, choisir des logiques de tri en sortie de camion, c'est choisir la non-valorisation, c'est implicitement finaliser la destination des produits comme des combustibles CSR, parce que toute matière première valorisable qui

est mise en vrac dans un camion est souillée et elle est quasiment impossible à recycler en matière première.

Donc, aujourd'hui, le choix politique tel qu'il est proposé par l'État et imposé à la Collectivité de Corse, est inacceptable.

Maintenant est-ce que la politique faite par la Collectivité de Corse qui en a la compétence en théorie exclusive, a été la bonne ? Je pense que non. Mais on ne va pas passer notre temps à retourner les pierres de la rivière pour chercher des porte-bois qui n'y sont plus.

Donc, la logique c'est d'avoir un plan qui soit à la dimension de notre territoire.

Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on tourne le dos à des annonces politiques faites, il y a quelques années, avec une logique d'équité pour que chaque région ait son quantum de charge et de décharge.

Or là, on parle d'un ou deux, ça veut dire qu'on parle que d'un seul centre, et ensuite on ne parle plus que d'un nouveau centre public d'enfouissement.

Moi je crois qu'on doit revenir au pragmatisme. On connaît le niveau de résilience des populations par rapport à l'acceptabilité, je dirais, de la merde des autres. Dans ce cadre-là, on doit revenir à quelque chose qui est au niveau des territoires.

Alors, est-ce que la compétence, elle doit être donnée aux EPCI directement ? Peut-être, en tout cas, ce qu'a fait le SYVADEC ces 20 dernières années n'est pas bon. Peut-être du professionnalisme ? Mais les gendarmes du Vél d'Hiv avaient un très grand professionnalisme.

Donc, si la directive n'est pas bonne, si le commandement n'est pas bon, quelles que soient l'abnégation et la capacité de travail et la conscience professionnelle de celui qui mène l'action, l'action, elle sera toujours mauvaise et elle sera jugée ultérieurement comme mauvaise.

Donc globalement, moi en tant qu'élu de la Corse, je ne peux pas accepter que le préfet m'impose un choix qui est le choix de la non-valorisation, c'est le choix d'un ramassage à la volée, de ne pas inciter les gens à trier et d'expliquer qu'après, on va diminuer de 50 % parce que ça va finir en CSR.

Mais après il faut être logique, les CSR, il faut les utiliser en Corse parce qu'est-ce qu'on peut se passer de 30 ou 40 000 tonnes d'équivalent pétrole quand on est un territoire qui achète chaque année 500 000 tonnes de pétrole, 200 000

pour les centrales au fioul ou demain au fioul bio, et 300 000 tonnes pour faire rouler nos voitures et nos camions ? Peut-être que demain ça va changer, mais aujourd'hui c'est ça. Donc, ça n'est jamais que 10 % de notre consommation en énergie fossile. Mais on n'est pas un pays vertueux, donc tout ceci doit être posé.

Ensuite, on est sur la logique du transport dans un territoire de montagne où, non seulement le coût d'usure kilométrique et d'amortissement et d'entretien des engins de transport est important, mais ensuite le coût carbone réel du transport, avec au minimum un coût de base qui est à 60 € la tonne. Ça, c'est la base. Un camion, même avec une double remorque, il ne peut jamais porter que 20 tonnes et 20 tonnes, quand on met le camion à 850 ou 900 € qui est le prix rationnel aujourd'hui, ça vous faites du 50, 60 € quand vous rajoutez la marge, les coûts induits et autres.

À ça, on va rajouter la TGAP qui est aujourd'hui à 52 €, mais qui va monter à 65 €. Ensuite, on a le prix de la mise en décharge qui aujourd'hui est à 122 €, je crois. Ensuite, on a le prix de la collecte qui est un peu tribal, il n'y a pas encore de camion tri-flux, cher Président, et pourtant ils existent et on arrive à un 400 € la tonne. Et on a malgré, en théorie, un cycle vertueux pour inciter à trier les progressions, les biodéchets d'un côté, les expérimentations et autres, une progression qui n'est jamais que de moins 4 %. Donc à moins 4 % en moins, on ne peut pas s'en sortir, c'est-à-dire que l'augmentation annuelle des déchets liée, je dirais, à l'invasion de la Corse avec les nouveaux arrivants, les 5000 personnes, peut-être qu'on va compenser cette année avec la mauvaise saison touristique, mais globalement on n'est pas bons.

Donc moi, j'estime qu'il appartient à la Collectivité de Corse de reprendre la main, de réfléchir. La seule chose dont je me réjouis, c'est que, éventuellement l'attribution de Monte sera faite à un groupement essentiellement piloté par des Corses, le groupe Suez s'est désengagé, il n'y a plus que AM Environnement tout seul, c'est la seule bonne chose. La seule parce que le projet en lui-même, ce n'est pas le projet de l'avenir pour la Corse, c'est le projet de l'enlisement, de l'enfouissement et in fine CSR, qu'est-ce qu'on fait des CSR ?

J'ai vu dans le journal que l'Office de l'environnement a fait un appel à candidatures pour un bureau d'études pour une mission à 300 000 € pour faire cette étude prospective, mais moi j'aimerais que tout ça on le débâte quelque part.

Je rejoins là, par contre Marie-Thé, pour qu'il y ait, pas une séance mais qu'il y ait un comité de travail, un comité de prospection pour regarder où on va et où on veut aller. Ce n'est pas en se mettant les uns contre les autres, je suis partisan de la dissolution du SYVADEC, ça fait 10 ans que je le dis, on ne peut pas avoir deux commandements sur une politique ciblée.

Il n'y a qu'un ordonnateur et qu'un planificateur, c'est la Collectivité de Corse et ensuite, il y a les EPCI.

Après si les EPCI rechoisissent à nouveau de se refusionner dans un établissement unique, c'est leur choix. Mais après on peut même avoir des établissements publics dédiés où il peut y avoir des croisements d'EPCI en créant les grandes vallées, ce qui avait été envisagé il y a quelques années, c'est-à-dire de faire en gros 9 grandes zones en Corse qui auraient leur centre dédié. C'est quelque chose qui n'a pas été étudié, qui n'a pas été chiffré. Et là, on revient à un centralisme. Moi dans le document, je vois un et un même dans le document de la CdC. Un ou deux ? Je comprends un et quand je lis les centres en projet, c'est un. Et si c'est celui de Ponte Leccia, nous on vous a déjà donné notre position, on est contre. Ce n'est pas parce qu'il est à côté du train que c'est un bon centre.

Voilà. J'ai pris un peu plus que ce que je pensais, mais je m'arrête.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Forse ùn vi rendite micca contu, ma utilizate certe parolle, ! A ghjente ùn capisce micca. C'est pire que l'Europe ! Il y a des acronymes de tous les côtés ! Et les PPT, les CSR... A ghjente chì vi stà à sente !... Eiu va bè, aghju lettu, è face parechji anni ch'e seguitu tuttu, ma ci hè assai ghjente ch'ùn capisce micca, a vi dicu.

Un premier acte de communication démocratique et pour associer la population, c'est d'éviter les acronymes en permanence. Je me permets de faire la remarque. Eccu !

Allora, quale hè chì vole piglià a parolla ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI

À ringrazià vi.

Je vais essayer de « désachronymiser » !

Vous nous présentez en introduction, Monsieur le Président, les différents renvois qui finalement conduisent aujourd'hui à avoir quelques éléments de réponse. Il a été renvoyé cinq fois ce rapport d'information et aujourd'hui, finalement, on se retrouve dans une situation où moi je ne vois que la confirmation de ce qu'est la situation de la gestion des déchets depuis maintenant un moment.

Alors on nous dit qu'on sera certainement préservés d'une surconsommation, d'une surcapacité des déchets, on nous annonce déjà peut-être l'augmentation des capacités de Prunelli et de Viggianallo d'ici la fin août. Donc, on n'est peut-être pas si préservés que ça et que finalement, on est quand même dans une situation qui est à peu près similaire chaque année.

Alors moi, je suis assez étonnée parce que quand je vois l'échange entre le Président du SYVADEC et le Président du Conseil exécutif dans le courrier, j'ai confirmation de ce que nous disons depuis un moment. Aujourd'hui, il y a un delta réel sur la question des compétences. Qui a les compétences ? Moi, j'ai l'impression de voir deux institutions et deux collectivités, à compétences égales, qui essaient de se répartir les charges de travail. La Collectivité, elle planifie, elle prescrit et le SYVADEC est un opérateur.

Vous connaissez également notre avis sur la question de l'opérateur et de son rôle et ce n'est pas à remettre en cause la compétence des agents, absolument pas, c'est qu'à un moment donné, au vu de l'organisation, au vu des compétences de la Collectivité, quid du SYVADEC et de l'organisation. Si ensuite les intercommunalités souhaitent s'organiser, c'est une chose, mais à un moment donné, ça se pose. Aujourd'hui, on a un face à face, on a un face à face réel.

Il y a une véritable problématique et les retards accumulés de la Collectivité, à un moment donné, permettent à l'État, d'une part, avec beaucoup d'hypocrisie, mais on lui permet de le faire, à l'État d'une part, de renvoyer la Collectivité à ses compétences avec beaucoup d'hypocrisie parce qu'il a sa part et les différents opérateurs privés et publics, dont un que je viens de citer, de s'organiser. Tout s'est organisé sans nous.

La question du projet de Monte aujourd'hui, elle est significative de ça. Le terrain s'est organisé sans nous. J'avais eu l'occasion de le dire et l'échange, vous intervenez sur la question du projet de Monte en rentrant uniquement sur la question du coût finançable de la Collectivité et en rappelant que vous ne financerez pas si ça ne répond pas à un certain nombre de prescriptions, et ça ne répond pas à un certain nombre de principes. Mais ce n'est pas que ça le rôle de la Collectivité, ce n'est pas de dire « oui on finance, non, on ne finance pas ».

Dans un plan, on aurait pu, on aurait dû, je vais me placer en dynamique, on doit, on peut organiser, planifier, localiser des petits centres de stockage. C'était les projets qui étaient avancés, des petits centres à échelle des territoires. On doit définir la nature et on doit en définir la capacité. Monte, c'est tout sauf ça, le projet aujourd'hui, parce qu'on sait.

Alors, on le présente comme un projet transitoire, mais on sait que le surdimensionnement de Monte notamment et pas seulement, va nous conduire à

ne pas aller sur une politique de tri puisque la viabilité financière à 8, 10 ans, voire 15 ans, elle n'y sera pas et on est sur des opérateurs privés.

Donc, à un moment donné, on a laissé prospérer les projets. Ils s'organisent. Au moment où on va voter le plan, o ghjenti, de nos principes, il ne va pas rester grand-chose parce que ça va devenir des vœux pieux, ils vont devenir irréalisables parce que le terrain, lui, il se sera organisé ! La maîtrise stratégique des déchets comme dans d'autres matières, ça sera un vœu pieux, on pourra le réaffirmer à l'envi tant qu'on le voudra, on ne l'aura pas organisé et on en restera là.

À moment donné, la Collectivité, elle doit prendre en main toute la compétence et je le répète, elle ne doit pas que planifier. Lorsqu'elle planifie, elle définit, elle localise, elle donne la nature et elle donne la capacité. Elle ne fait pas que juger en opportunité de financement.

Quand je lis le courrier de Monte, je lis : on ne financera pas s'il n'y a pas telle ou telle chose ? Non, on ne finance pas parce que ça contrevient complètement à une politique de tri, ça contrevient complètement à l'organisation de petits centres sur les territoires, ça contrevient politiquement à la mise en place dans les intercommunalités, à une fiscalité incitative, à une véritable politique de tri et une économie circulaire parce que ça contrevient au projet politique qui était porté et que ça lui tourne le dos.

Je le dis et je conclus, on a laissé s'organiser les choses et aujourd'hui on subit, on déplore, on semble subir et on aurait bien aimé être un acteur. Mais il fallait jouer le film et il faut le jouer aujourd'hui, sinon on devient un figurant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

The end !

Louis Pozzo di Borgo, pour « Fà populu ».

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers exécutifs, chers collègues,

Beaucoup de choses ont été dites et beaucoup de choses vont être dites.

Tout d'abord, il me semble que dans cette présentation, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, il s'agissait d'un point d'avancée de ce plan. On se rend compte très rapidement que cela permet de donner, non pas une tribune, mais l'occasion aux uns et aux autres d'aller beaucoup plus loin dans le raisonnement qui doit être le nôtre sur l'avancée de ce plan. On déborde, toujours dans le sujet, mais on déborde, on n'est plus sur l'avancée du plan et on va sur justement des sujets qui peuvent être clivants, qui clivent parfois et nous le verrons dans la suite de mon propos, effectivement, à l'heure où nous parlons, sont réellement clivants.

Il y aura trois niveaux dans cette intervention et notamment en premier lieu le plan.

Le plan, eh bien oui, c'est un plan, vous l'avez dit, qui a été approuvé lors de nombreuses réunions par tous, qui a été porté aujourd'hui, je dirais, à la connaissance de tous et qui le sera via une enquête publique qui débutera en septembre. Donc, nous sommes dans ce que nous devons faire, du retard ou pas du retard, effectivement, l'histoire ne repasse pas les plats, on ne va pas refaire l'histoire, nous en sommes là. En tout cas, ce plan-là avance et est sur les bons rails.

En ce qui concerne les interventions que j'ai pu entendre et plus largement la position de notre groupe, je ne pense pas qu'il y ait dans cet hémicycle les pro SYVADEC, les anti SYVADEC, les pro tri, les anti-tri. Il me semble qu'en responsabilité, en conscience aussi, nous sommes devant un sujet d'unité nationale. Il ne s'agit pas d'être représentant de « Un soffiu », de « Avanzemu » de « Core in fronte » ou autres pour avoir raison. On est bien devant un sujet d'unité nationale parce que derrière nos prises de position, au-delà des casquettes dont a pu parler Marie-Thé, d'ailleurs, effectivement, elle a dit qu'elle avait trois casquettes, vice-présidente, maire et élue territoriale. Elle a oublié la quatrième, représentante du SYVADEC puisque son propos a quand même été très largement en défense du SYVADEC. C'est son droit, je le respecte. Il me semble que derrière nos casquettes d'élus, il y a surtout une position contribuable et la représentation des contribuables que sont les Corses.

Alors ce dossier des déchets aujourd'hui, et notamment si on doit parler du centre de sur-tri de Monte, ce CTV, eh bien là aussi, on peut y voir deux niveaux.

Le premier c'est le niveau environnemental et là, il n'y a pas ceux qui sont pour le centre ou contre le centre. Je pense que nous sommes majoritairement pour ce centre. Est-ce que le centre de Monte doit être fait à l'heure où nous parlons ? Oui, un centre où à peu près 100 000 tonnes de déchets seront traitées et dont nous détournerons environ 53 % de l'enfouissement. Y a-t-il un intérêt ? Mais

il est évident. Nous allons aussi doubler la durée de vie de nos centres d'enfouissement. Alors oui, nous sommes aujourd'hui et c'est pour ça que c'est inscrit dans le plan, nous l'assumons, pour la création de ce CTV. Oui, nous sommes pour, parce qu'il y a un intérêt environnemental.

Une fois que l'on a dit ça, je pense que l'on peut au moins partager ce constat. Il n'y a pas ceux qui sont pour et ceux qui sont contre, il y a aujourd'hui forcément et réellement un intérêt environnemental à créer ce centre. Donc, nous ne sommes pas contre le projet du SYVADEC. Simplement, et c'est là où le bât blesse, il y a là aussi deux paramètres importants.

Le premier, c'est le paramètre financier. Je commencerai par celui-ci qui malheureusement, à l'heure où nous parlons est peut-être, même s'il est très important, le moins important des deux paramètres. Il y a visiblement une majorité qui se dégage pour la création du centre de Monte d'un point de vue environnemental, mais aujourd'hui, il y a aussi la réalité financière. La réalité financière est toute autre. Dernièrement, on m'a demandé où est-ce que je prenais les chiffres que j'avançais, alors pas très loin, c'est la prospective financière du SYVADEC que les quelques élus que nous sommes à assister aux réunions peuvent avoir entre leurs mains.

Dans cette perspective financière qui est en lien avec le centre de Monte, une chose est dite, c'est qu'aujourd'hui, avant remboursement des éco-organismes la tonne est environ à 416 €. Nous aurons une progression, c'est ce qu'il y a marqué dans le document d'environ 15 % d'ici 2026 et l'ouverture potentielle du centre de Monte, ce qui porterait la tonne à environ 500 €, avant remboursement des éco-organismes, je le disais. 500 € la tonne traitée en donnée d'entrée dans le centre de Monte en 2026.

La vraie question, elle est là : est-ce qu'il a acceptabilité, oui ou non ? Est-ce que nous, ici, nous pouvons dire que parce que nous avons pris du retard pour certains, c'est ce qu'ils pensent, parce qu'aujourd'hui il y a urgence, nous devons aller à marche forcée et non pas vers un, mais vers deux centres. Et déjà vers un, avant de parler du second, aujourd'hui, la position du groupe est de dire la chose suivante : oui, à Monte pour l'aspect environnemental, mais avec un moratoire financier. On ne peut pas aujourd'hui, et là je vais prendre ma casquette de représentant d'intercommunalité, c'est de dire : faisons Monte parce qu'il n'y a pas d'autres solutions, mais faisons-le à 500 € la tonne. Et puis après, les 500 € seront majorés de 2 % tous les ans. Ça c'est un principe de réalité, c'est inscrit dans la prospective. Il n'y a personne qui l'invente.

Alors là aussi, avec tout le respect que je dois à mes collègues, je sais pertinemment qu'il n'y a pas ceux qui sont pour un coût des déchets très bas, et les autres pour un coût des déchets très haut, Marie-Thé, je n'ose même pas le

penser, encore moins le dire. Je sais que nous sommes tous dans la même galère. Mais malgré tout, il faut le dire aujourd'hui. Est-ce que pour des raisons politiques, on peut dire qu'aujourd'hui le groupe ralentit le projet, est contre le projet ? Non. Nous sommes sur un principe de pragmatisme. Le coût des déchets qui nous est présenté est hors normes, hors normes par rapport à ce qui se fait de partout en Europe. On ne peut pas accepter un coût de la tonne à 500 €.

Au-delà de ça, Marie-Thé, avant de revenir là-dessus, puisqu'effectivement Marie-Thé, vous m'avez pris à témoin, c'est vrai, la cotisation de la CAB a évolué de 1,4 point entre 2021 et 2022. J'en suis désolé. J'avais d'ailleurs écrit au président du SYVADEC pour lui dire que l'augmentation était pharaonique. Il m'a répondu avec beaucoup de pédagogie qu'il ne comprenait pas puisque tout était fait et que mon augmentation à la CAB était de 1,4 point, soit environ de 7 millions, à un peu plus de 7 millions. Ok, très bien.

Alors cette réponse, je vais vous dire, Marie-Thé, sans ambages, c'est la pire lettre que j'ai reçue depuis mon début en mandature en termes d'honnêteté intellectuelle. C'est vrai, j'ai augmenté de 1,4 point ma cotisation, de 7 millions à 7,1 millions, mais la donnée qui n'apparaît pas dans la lettre, c'est que la CAB est passée de 19 000 tonnes à 17 000 tonnes. Alors oui, j'ai augmenté d'un 1,4 point avec 2000 tonnes de moins. Si j'étais à volume constant, à tonnage constant, j'aurais augmenté de 800 000 €, 800 000 €, Marie-Thé. Alors, avant de nous expliquer qu'il n'y a pas d'augmentation des déchets, que le coût était maîtrisé entre 2021 - 2022, eh bien moi, la CAB, si j'avais produit 19 000 tonnes de déchets comme en 2021, j'aurais une augmentation de 800 000 €. Alors le 1,4 point, je me demande des fois si certains courriers, on ne devrait pas s'abstenir de les envoyer.

Revenons au dossier... pardon ?

(Madame Mariotti - sans micro)

M. Louis POZZO di BORGIO

La même chose, environ 800 000 €, mais l'augmentation aurait quand même été de 800 000 €. 19 000 tonnes, 17 000 tonnes, même tarif, mais bon, ça, passons. Passons.

Alors, pour revenir à la suite, là aussi, je pense que l'évolution des contributions des intercos n'est plus à prouver et je ne pense pas qu'il y ait ici un représentant interco qui puisse me contredire.

Sur le niveau évidemment politique, je pense que nous sommes passés aujourd'hui d'une phase de discussion, puisque beaucoup d'entre vous ont parlé du courrier du Président de l'exécutif à destination du président du SYVADEC, ce

courrier-là, c'est un courrier qui visait à affirmer la vision que nous avons du traitement des déchets et plus largement ce qu'affirme le plan, c'est-à-dire qu'il venait prouver que nous n'étions pas contre ce centre, mais bien au contraire, nous voulions affirmer et nous voulions avoir des garanties sur plusieurs points, des points, je pense, que nous partageons.

Tout d'abord, c'est le gel de la hausse du coût de la tonne. Là-dessus, la réponse a été faite, ce n'est pas possible, on ne peut pas mobiliser des excédents du SYVADEC. C'est une vision, ce n'est pas la nôtre.

Quand on parle de maîtrise publique, c'est bien là qu'est le cœur du débat, la maîtrise publique des outils pour le traitement des déchets, une rétrocession de l'outil à 8 ans au bout de ce contrat d'objectifs et de moyens, là encore, non réponse. La création d'une régie de transport, on n'a pas les transports. Là aussi, on vient de remettre à l'instant, enfin, lors du dernier CA, l'étude sur la table. Nous souhaitons effectivement l'étude de la création d'une régie de transport. Nous avons aussi l'optimisation à la généralisation du déploiement du tri à la source. Je pense qu'on peut le partager. Donc, je ne vois pas ce qui peut heurter dans ce courrier.

Au-delà de ça, la collecte à la source des biodéchets, je pense que c'est le cœur du dispositif puisque c'est de là, des biodéchets, que viennent toutes les nuisances, notamment olfactives, mais aussi en termes de lixiviat dans les centres d'enfouissement.

En fait, nous demandons des choses simples : la création d'un comité de suivi et de gestion de ce centre de tri et de valorisation, il me semble que c'est la normalité, pouvoir constater les tonnages entrants, pouvoir bouger les lignes, bouger les curseurs, il n'y a rien d'extraordinaire.

Là-dessus nous avons eu effectivement une réponse laconique du président du SYVADEC, je ne fais pas d'ingérence, ce n'est pas ici qu'on va en débattre, mais en tout cas, nous affirmons aujourd'hui que c'est ce que nous attendons.

Mais dans ce laps de temps, il y a quand même eu un événement politique gravissime et c'est là qu'on passe de la phase de discussion à une phase de crise politique, c'est que l'État, sans prendre en considération les attentes de la Collectivité de Corse, valide un plan de financement et fait fi du coût des déchets.

On envoie aujourd'hui une notification à un groupement d'entreprises, qu'elles soient corses, sardes, françaises ou autres, j'ai envie de vous dire que c'est secondaire, 248 millions d'euros sur 8 ans. 248 millions d'euros d'argent public pour créer ce centre, le faire fonctionner avec in fine, un coût du déchet qui ne va

pas varier d'un iota ou plutôt qui va évoluer d'environ 15 % dans l'attente de la création du centre et ensuite, de 2 % par an. 250 millions d'euros de l'argent des Corses, les Corses qui vont payer parce que c'est l'argent des Corses. S'il n'est pas utilisé là, il est utilisé ailleurs, même si c'est l'État qui paye, ça reste l'argent des Corses, c'est le PTIC. Donc, on utilise 250 millions d'euros d'argent public pour créer un centre qui, in fine, ne va rien changer, rien changer sur ce que payent les contribuables. Elle est là la vraie question.

Une fois qu'on a parlé de cet aspect financier, comment l'Etat aujourd'hui, dans une relation qui doit être une relation de co-construction sur ce type d'outil et sur ce type de petit public, comment l'État peut venir prendre une telle décision ?

Aujourd'hui, nous sommes contre cette décision-là, politiquement, le groupe est contre, nous sommes contre la décision de valider ce plan de financement sans même écouter, entendre ce qu'a à dire la Collectivité de Corse.

Donc, inutile de vous dire que lorsqu'on parle d'un ou deux centres, si on est contre aujourd'hui, cette vision financière des centres de tri, notamment de sur-tri, eh bien aujourd'hui, on ne peut pas nous demander, avant même d'avoir évalué les effets positifs, qu'ils soient environnementaux ou financiers, du centre de Monte, de donner un blanc-seing au bassin Ajaccien pour avoir un second centre. On n'est pas contre le centre d'Ajaccio, on n'est pas pour le centre d'Ajaccio. Ce qu'on dit aujourd'hui, on y va un pas après l'autre. Faisons le centre de Monte, voyons les avantages et les inconvénients que nous allons découvrir tout au long de son existence et ensuite, chemin faisant, nous déciderons.

Je vous pose une question : est-ce qu'on est tous d'accord aujourd'hui pour valider un second centre au même tarif, avec le même tarif des déchets ? Est-ce qu'on est tous d'accord pour ça ? Il n'y a pas que la Haute-Corse qui va être concernée avec une tonne à 500 €, est-ce qu'on est d'accord pour remettre encore 150, 200, 250 millions d'argent public pour un centre qui ne va rien changer à ce que payent les contribuables ? La vraie question, elle est là. La vraie question, elle est là.

Bien sûr, Marie-Thé parle de valorisation et de sur-tri, mais d'abord, avant tout ça, il y a le tri, sinon, je rejoins Paul-Félix, s'il n'y a pas le tri, il n'y a plus rien.

Ce que nous demandons, ce que demande le Président de l'exécutif, c'est d'assurer le tri au plus près des producteurs, d'assurer justement que ce tri-là et cette collecte à la source soient financés et finançables. On veut sacraliser le tri, avoir cette vision commune sur le tri avant d'avancer et d'aller plus loin.

Mais ce qui est certain, c'est qu'on ne peut pas nous demander aujourd'hui de valider ce qui se passe, ni financièrement et surtout pas politiquement. C'est un outrage à la Collectivité qui a été fait. C'est un outrage politique et nous, nous ne le supportons pas, nous le dénonçons et nous ne le tolérons pas, c'est une certitude.

Si certains ici acceptent que l'État passe par-dessus cette Collectivité de Corse avec toutes ses prérogatives et dise : « c'est comme ça, ce n'est pas autrement », dans une politique publique qui doit être menée par la Collectivité de Corse, eh bien nous, on n'est pas d'accord. On n'est pas d'accord. Voilà, ça c'est clair, le groupe n'est pas d'accord. Après chacun se prononcera.

Donc aujourd'hui se gargariser d'un financement à 80 % de l'État et de dire « heureusement que l'État est là » eh bien nous, ce n'est pas notre vision, ça c'est certain.

Alors pour conclure, je ne voudrais pas être trop long, mais tout de même, il ne faut pas oublier une chose qui est très importante, c'est que derrière cette décision, derrière ce qui va être fait à Monte, derrière ces 248 millions d'euros, on doit se dire une chose très claire, ces 248 millions d'euros aujourd'hui ne profiteront pas aux Corses, ils profiteront à des projets privés, à des intérêts privés. Nous, on est là pour garantir l'utilisation de l'euro public à bon escient, avec un vrai impact sur le territoire. L'impact, il peut être en matière d'urbanisation, il peut être en matière d'équipement, mais surtout en matière de coût des politiques publiques. Aujourd'hui, de dire qu'on va accepter ces 248 millions d'euros pour zéro résultat financier, eh bien, nous, nous sommes contre.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Trois minutes, Madame la Présidente, sans acronymes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord, il vous reste 14 minutes.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On croit rêver. Un coup le SYVADEC, un coup Monte, un coup l'État et ce qui se passe depuis vos prises de fonction il y a 8 ans, c'est la page blanche. Vous vous exonérez de tout. C'est formidable !

Alors, il y a 111 personnes qui sont connectées et qui nous écoutent, Madame la Présidente. Nous, on va vous livrer une analyse contrastée de la situation qui n'exonère ni le SYVADEC, ni Monte, ni l'État, mais qui met quand même un peu en lumière ce qui se passe.

La crise politique dont vous parliez, mon cher Louis, elle s'opère à bas bruit depuis 8 ans. Elle s'opère à bas bruit depuis 8 ans ! De quelle crise il s'agit ? D'une crise d'indécision, d'une inaptitude à mettre un plan sur la table. C'est ça la vraie crise politique dont souffre la politique des déchets aujourd'hui.

Ça a commencé il y a 8 ans, où on avait promis aux Corses qu'à l'année n +1 on devait arriver à 60 % de tri. C'est écrit, ça a été dit, ça a été promis. Et vous n'avez pas été au rendez-vous de cette première promesse et ça a patiné, et ça a procrastiné, et on n'a pas décidé. Et in fine, à bas bruit, on a commencé à admettre qu'il fallait peut-être des centres de surtri et peut-être qu'il fallait des combustibles de récupération, peut-être ? Alors bien sûr, vous allez nous dire : vous avez pris la relève de 30 ans de désengagement, d'inaptitude, de carence, d'échec ? Oui. Mais là, sur ces 8 dernières années, ce qu'on paie aujourd'hui, c'est de cela.

Alors le SYVADEC, il faut le dissoudre, allons-y, on dissout le SYVADEC. Très bien. On n'est plus seulement décideurs, mais décideurs et opérateurs. Mais vous ne pouvez opérer qu'une décision sur la table. Comme il n'y a pas de décision, si demain vous êtes opérateur en lieu et place du SYVADEC, vous n'allez pas opérer une non-décision.

La répartition, du point de vue à la fois logistique et mécanique, elle est bien faite, il y a des gens qui décident, et ici on décide, on y voit ce qu'on veut, on veut un incinérateur, on veut du tri, on veut incinérer, on veut enfouir, très bien, ce qui est légal, pas légal. Et l'opérateur, qu'est-ce qu'il fait en ce moment ? La nature ayant horreur du vide, il cherche des solutions en direction des citoyens. Et s'il y a 111 personnes qui nous écoutent, ce sont des citoyens, ceux qu'ils veulent, c'est des solutions et vous faites procès au SYVADEC et indirectement aux EPCI, de vouloir mettre en œuvre des solutions. Vous faites procès à Monte d'avoir trouvé un terrain, vous faites procès au préfet d'avoir financé une solution. On croit rêver !

En réalité, cette politique-là, cette politique des déchets est la politique la plus inégalitaire qui soit en matière légale, puisque tout ce qu'on va faire à la fin des fins et tout ce qu'on fait actuellement, c'est d'enfouir, c'est ce qui est le plus interdit et le moins recommandé, y compris par les instances européennes, mais c'est surtout la politique la plus significative de votre incapacité à décider. C'est ça qu'on paie aujourd'hui, c'est ça que les Corses doivent savoir.

Et quand vous pensez, que vous avez l'audace de demander, les uns et les autres et pour beaucoup d'entre vous, beaucoup plus d'autonomie et l'autonomie que vous réclamez, c'est pour faire l'usage de cette autonomie sur d'autres politiques sectorielles comme dans celle-là ? Vous avez toutes les audaces.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ùn sciappate micca u materiale perchè chì digià avemu bisognu di travaglià, ùn sciappate nunda !

Hyacinthe Vanni.

M. Hyacinthe VANNI

Très rapidement. C'est vrai qu'on croit rêver ! Et si les gens nous écoutent, même s'il n'y en a pas beaucoup, j'aimerais bien qu'ils entendent un certain nombre de choses importantes.

On ne décide pas, on ne propose rien, mais les gens, ils payent et ils payent très cher. Louis Pozzo di Borgo a expliqué que, quoi qu'on fasse, même en investissant 250 millions d'euros, eh bien ils vont payer encore plus.

Alors moi, je ne vais pas être long. Personne ne nous emmènera là où on ne veut pas aller. Alors, on peut tous faire des grands discours. O zitelli, 250 millions d'euros, anu da prufittà à quale ? À quale ?

Alors après, on peut tous avoir une petite idée de qui va profiter de ces 250 millions d'euros. 250 millions d'euros pour qui ? Pè i Corsi ò pè certi ? La question, elle est là aujourd'hui.

Alors moi je suis très étonné, surpris que le préfet valide, comme ça, un financement sans que derrière, il y ait un retour sur investissement pour les contribuables.

Nous, on a dit qu'on voulait, Louis Pozzo di Borgo l'a dit, avoir un retour et être certains que derrière i Corsi hanu da pagà menu, les contribuables

de cette île allaient y retrouver leur compte. Eh bien non ! On finance comme ça, on lance l'appel d'offres, « ne vous inquiétez pas, la Collectivité ne finance pas, mais nous, on va y aller ». C'est troublant. Enfin, moi, ça me trouble !

Mais ça ne trouble que moi dans cette Assemblée ? Il n'y a que moi qui suis troublé ? Il n'y a nous qui nous posons ce genre de questions ?

Vous, vous ne vous en posez pas des questions ? Vous ne trouvez pas ça bizarre ? Vous ne trouvez pas ça bizarre que derrière, de suite, comme ça, on va sur un projet qui ne va rien rapporter en termes financiers, rien ? Eh bien moi, je suis très étonné, je suis surpris !

Et oui, on veut être autonomes. Mais si on était autonomes, Jean-Martin, le projet, pour le moment, on ne l'aurait pas financé, en tout cas, ça c'est sûr. Mais là aujourd'hui, on passe par-dessus l'Assemblée de Corse et on y va sans pour autant être sûrs que ça va rapporter quelque chose à i Corsi.

Alors ça, ce n'est pas acceptable pour nous, élus, ce n'est pas acceptable. Ayons des garanties et après on discutera.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, chers vous tous,

Très vite. Le débat a été long, il a été riche et Toni, pour ce qui nous concerne, a dit l'essentiel.

Moi, je vais simplement préciser deux ou trois points rapides.

Le premier, en guise de propos liminaire, dans cet hémicycle et un peu de trait d'humour, on est deux de Monte. Il y en a un qui ne peut pas parler, c'est notre ami Pancrazi, et moi-même.

Moi, j'entends ce qui est dit et la manière que vous avez d'interroger, le centre, les motivations qui ont présidé au choix, le financement par l'État, etc. Il y a juste une chose, parce que je connais bien les acteurs et notamment le maire auquel je suis lié, que je ne peux pas laisser susurrer, c'est qu'il y aurait d'autres intérêts, ça, il faut que je vous le dise, que l'intérêt général qui se serait ici en cause.

Je vais être très clair. Nous, à « Avanzemu », si on est pour la gestion publique des déchets, pour la maîtrise de tous les outils stratégiques qui s'y rattachent, c'est précisément parce qu'on ne veut pas que des intérêts occultes, voire en ces temps de débats légitimes, indispensables sur les dérives de l'île, des intérêts mafieux, c'est clair, s'en rapprochent. On ne veut pas. Et on sait bien la marge du monde, l'état des choses et à quel point ces questions-là, elles sont des gisements de profits pour un certain nombre d'intérêts et de groupes. C'est clair. Ça a d'ailleurs été le cas, y compris en Corse.

Mais, amalgamer, ce qui se passe là-bas à ce sujet-là, je vous le dis, même sur le ton de l'allusion, c'est faire fausse route et ça n'est pas faire œuvre de vérité. Moi je connais les élus, je connais les acteurs et je sais que ce que nous avons en commun et en partage, c'est la probité.

Après, on peut avoir des visions différentes. Moi, quand je parle à Georges Gianni qui est mon vice-président en charge des déchets à la com-com et par ailleurs président du SYVADEC, je ne suis pas d'accord sur tout, loin s'en faut. D'ailleurs, je reste pour ma part partisan d'une évolution de la gouvernance, et Paul-Félix l'a dit pour ce qui le concerne, on l'avait nous-mêmes proposé publiquement, d'une dissolution dans le temps, parce qu'on ne peut pas la décréter, il faut être sérieux, du SYVADEC au profit d'une entité nouvelle au cœur, Président, de l'Office de l'environnement ou du Conseil exécutif qui a vocation, parce qu'il est l'Office de tous les Corses, à exécuter la politique que définit l'Assemblée dont il est issu en tout point du territoire et à tout moment.

Donc là-dessus, on est très clairs, sur la vision publique, y compris sur l'expérimentation en termes de régie de transport et sur, je dirais, l'architecture future.

Mais on ne peut pas, et je dis « on » parce que sur la période dont parlait Jean Martin, nous étions dans la majorité, donc je me sens et ce n'est pas un reproche, loin s'en faut, pour partie responsable, on ne peut pas dire aujourd'hui : on met 248 millions à Monte, l'État passe par-dessus l'Assemblée, nous, nous en « prenons » au SYVADEC et puis on verra bien.

Je vais vous raconter une anecdote. Au dernier Conseil communautaire, je me tourne vers Georges, on a eu un débat et des maires m'ont dit : je ne sais pas, on ne sait pas s'il faut financer la création de la piscine. La Collectivité nous a aidés, on en reparlera, l'Etat aussi, on va faire un centre aquatique. On a regardé, ça va nous coûter en déficit structurel récurrent, un petit million par an, 500 000 € de fonctionnement, 300 000 € de remboursement d'annuités d'emprunt et 200 000 de neutralisation des coûts pour les scolaires. Et les gens me disent : attention ! Ils ont raison.

Vous savez combien on donne au SYVADEC cette année ? 6,9 millions. 6,9 millions ! È ne sogu quì à fighjà s'aghju da fà nutà i zitelli ò no. Parce que le pays dans lequel on vit, présentement, pas celui des fantômes, celui dans lequel on paie la facture, c'est celui-là !

Alors moi je veux bien, vous avez peut-être raison de dire, etc., mais qu'est-ce qui est proposé ? Si la montée en charge de Monte, les soupçons négatifs étant désormais dissipés, en tous les cas, je l'espère et totalement, ne permet pas de résorber la hausse des coûts pour les collectivités, qu'est-ce qui nous permet à nous d'envisager sur un pas de temps qui ne se compte pas en décennie, une sortie favorable ?

Alors vous dites qu'il faut trier, je suis d'accord. On a reçu, il n'y a pas longtemps les gens de « Zeru frazu », on a eu un débat de très bonne tenue. Vous nous dites qu'il faut une fiscalité, je pense qu'on a vocation à aller plus loin, adaptée, moi je pense qu'il faut non seulement encourager ceux qui trient, mais qu'il faut aussi punir ceux qui ne trient pas, et qu'à un moment donné le volet un peu plus dur, il peut permettre aussi de rétablir une forme d'efficacité.

Toni a raison. Autant qu'on se pose maintenant la question du second centre. Si on dit collectivement, « il n'en faut pas », mais il a raison aussi, enlevons y compris le premier. Mais de toute façon, vous ne voulez pas le financer et vous dites « l'État payera, etc. ». I cacciemu tutti, et au moins c'est clair. Mais on en revient à entériner une logique politique qu'en tant que nationalistes Corses, nous ne partageons pas, qui consiste et là en sera d'accord, à voir l'État imposer contre votre volonté, ce n'est pas la mienne, ce n'est pas la nôtre, un choix stratégique qui va nous engager sur une génération.

On a dit non à Vicu, on a dit non et on en était et on en reste à d'autres sites, je pense à Ghjuncaghju. J'ai terminé, Madame la Présidente. Construisons un schéma. Vous le proposez, on en prend acte.

Et moi, je vous demanderai pour finir trois choses qui sont, Président, de manière constructive, à prendre comme autant de propositions.

Premièrement, le schéma de collecte qui est à la base de votre équation, et vous avez raison, puisqu'il faut territorialiser non pas simplement les équipements, mais les logiques de gestion du tri au porte-à-porte, à la question des biodéchets pour laquelle vous nous avez fait visiter un centre particulièrement intéressant, jusqu'à la collecte optimisée, ne peut pas fonctionner tant que les intercos sont bâties comme elles le sont. Ça ne peut pas marcher.

Quande vo cuddate per i paesi, ci sò trè persone, deci tippi et qu'après vous venez à Porto-Vecchio, il y en a 60 000, etc., ça ne marche pas. Ça ne marche

pas ! Et pour que ça marche, à mon humble avis, il faut qu'on reprenne, mais ça ce n'est pas de votre fait, en vertu de l'autonomie, dirons-nous, administrative, la gestion de la carte et qu'on se prenne par la main. On dit « ça ne marche pas, il y les 19 intercos » etc. très bien. Est-ce qu'on peut bâtir 9 ou 10 territoires de projet qui, y compris sur le front de la gestion des déchets et de la collecte qui incombe aux intercos ou aux communautés d'agglos, vont être plus adaptés ?

Première proposition, qu'on relie ce débat-là, non pas simplement à la fiscalité ou à la territorialisation des équipements, mais également à la refonte de la carte administrative. Il y a des périmètres plus pertinents quant à la mise en œuvre opérationnelle et immédiate de schémas de collecte. Premièrement.

Deuxièmement, moi je suis d'accord avec vous, on va au bout de l'expérimentation publique. Monte, sauf à ce que les gens se mettent devant avec des camions, etc., ça va se faire. Moi je préférerais, même si c'est déplaisant à entendre, qu'on porte un discours de vérité plutôt qu'un discours que j'entends dans la bouche de Louis et que je respecte avec beaucoup, beaucoup d'amitié, mais « on ne renoncera pas, on ne laissera pas », ò zitelli, l'anni passanu, les factures s'alourdissent è noi paghemu.

Moi, ce que je veux vous dire, c'est que si vous considérez aujourd'hui qu'il y a une alternative dans les domaines que le rapport embrasse, organisée sur le cours ou moyen terme, mettons-là en œuvre. C'est la deuxième idée. Donnons-nous aujourd'hui, Président, une deadline pour que le rapport final que vous présenterez au vote de cette Assemblée puisse être adopté, sans qu'on ait besoin, et n'y voyez aucune offense, de le reporter à cinq reprises pour en débattre au cœur de l'été et dans ce qui est la dernière session - on en aurait voulu une sur le tourisme, mais ça a pas été possible - avant la reprise de septembre. Donc, une deadline.

Troisièmement et enfin, on l'a dit, sur ce schéma de gouvernance et d'organisation de la fiscalité, prenons-nous par la main et disons-nous : voilà, si nous, on récupère un certain nombre de sujets en public, et j'en ai terminé, quel est le coût estimé ? Moi je suis pour, il n'y a pas l'ombre d'une discussion. Quel est le coût estimé ? Si on crée une régie de transport, si on accompagne les com-com et si, je vous y rends attentif 10 secondes, vous obtenez et on vous soutient, le gel des contributions pour une période de trois années à la condition que Monte sorte, comment on finance le bazar ? La boutique, comment elle tourne ? C'est celle-là la question que je pose et j'en ai fini.

J'ai compris, de votre point de vue, qui n'allait plus payer. Je n'ai pas encore compris qui allait payer.

Et la question que je pose, c'est combien et quand ? Après on verra qui, mais combien et quand ?

Mais moi je vous le dis, avec la même force parce que je le dois à la vérité, j'ai parlé de Monte et je n'y reviens plus, que vous avez manifesté à l'endroit de l'État qui vous enjambe en souriant pour payer 248 millions d'euros et exprimer un choix politique qui aurait dû être arrêté ailleurs.

Moi, en tant que président d'Interco et président d'un groupe dans cette Assemblée, je vais reprendre votre dialectique, je ne paierai plus. Ûn pagarachju più. Et je ne serai plus contraint à choisir entre la création d'un city-stade, d'une station d'épuration ou d'un centre aquatique et la contribution au SYVADEC qui ne cesse d'augmenter à iso périmètre et à tonnage constant. Et je sais qu'on est d'accord.

Maintenant, et c'est le dernier point de mon intervention, ces quelques bornes étant, avec beaucoup de respect et de volonté, de contribuer au débat posé, l'annonce, l'augure que l'on veut bien accepter au seuil d'un débat dont on voudrait qu'il soit annoncé, fixé et coconstruit comme vous l'avez fait, Président, en venant dans les territoires, y compris chez Toni, chez moi et ailleurs, et maintenant, après qu'on ait dit de l'Etat, du SYVADEC, des uns ou des autres, ce qu'on ne voulait pas, disons-nous collectivement et un peu plus clairement ce que l'on veut clairement, à quel coût et dans quel délai.

Je vous remercie et pardon d'avoir été un peu long.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est débité de toute manière sur la session suivante ! C'est comme le compte épargne-temps, mais à l'envers. Voilà, ça marche comme ça. Très bien.

Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci à la Présidente.

Très brièvement, je ne vais pas rebondir sur ce qui a été dit, ce n'est pas le but, on ne va pas faire un chjama è risponde.

Si on ne veut pas que l'État nous amène là où nous ne voulons pas aller, on ne peut pas nous faire dire ce qu'on n'a pas dit non plus.

Aujourd'hui, on parle bien d'intérêts privés et d'intérêts collectifs. Ce que dit le groupe, c'est qu'aujourd'hui 248 millions d'euros pour des intérêts privés,

je dis bien privés, Jean Christophe, il n'y a aucune allusion autre que celle-ci, des intérêts privés parce qu'on est bien là-dessus, c'est la typologie du marché et c'est l'attribution du marché qui veut ça, eh bien, ces 248 millions d'euros doivent être au service de tous les Corses, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Voilà ce que nous disons.

Alors après, avec beaucoup de malice aussi, au nord, on n'a pas la chance d'avoir des petits millions d'euros, on a que des millions d'euros. Les petits millions d'euros, on ne sait pas les gérer pour les piscines ou autres. Mais en tout cas, ce que je veux dire, c'est que ce qui a été dit par ce groupe, ce qui a été dit par Hyacinthe notamment, c'est que nous sommes là pour nous assurer que cet investissement, cet argent public sera à destination de tous les Corses dans leur intérêt. Ça, c'est le premier point.

Je ne peux pas laisser dire non plus que nous ne voulons pas financer Monte. C'est ce qui en ressort. Bien sûr que nous sommes pour financer Monte, mais pas à ces conditions-là. Et c'est là qu'on ne se comprend pas. On voudrait faire croire que le groupe « Fà populu », que l'exécutif est contre Monte et ne propose rien. Nous sommes pour financer Monte, mais avec une tout autre maquette budgétaire et un tout autre atterrissage. La réalité n'est que là.

On ne va pas refaire le débat. Donc, ce que dit le groupe « Fà populu », oui à Monte avec une autre maquette budgétaire, une maquette budgétaire qui profitera aux Corses et à tous les Corses, à toutes les EPCI du nord au sud, d'est en ouest. Et ça c'est l'intérêt collectif. Il n'a pas été dit autre chose. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Alors, que nous soyons bien au clair, Monsieur Lacombe, il vous reste deux minutes. Mettez-le chrono ! Marie-Thérèse et Jean-Martin ont utilisé tout le temps.

M. Xavier LACOMBE

Je ne vais pas vous taquiner en disant que nous avons perdu 3/4 d'heure ce matin et 3/4 d'heure cet après-midi, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, mais moi j'ai tout le temps, vous non !

M. Xavier LACOMBE

Ah oui, bien évidemment, le fait majoritaire, ça impose, c'est dictatorial !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, non, ce n'est pas un fait majoritaire là, c'est un fait présidentiel.

Vous feriez mieux de débiter !

M. Xavier LACOMBE

Je ne voudrais plus perdre de temps en 19 secondes, 20 secondes.

Tout simplement pour replacer dans le contexte, je crois que tout le monde fait débat, ce n'est qu'un rapport d'état d'avancement et ça prend une dimension de rapport de finalisation de la politique des déchets qui n'existe pas.

Je voudrais dire que j'étais le premier, lorsque j'ai appris lors de la dernière session au moment du rapport sur la présentation du compte administratif, à avoir été choqué par le financement, quand nous avons appris le financement par l'État à hauteur de 80 % et je tiens tout de suite à rectifier, c'est 80 % financés par l'Etat de 68 millions d'euros. Il n'y a pas de 258 millions d'euros. C'est 68 millions d'euros l'investissement de Monte, financé à 80 % par l'État. C'est ces chiffres, il n'y a pas 250 millions d'euros. Premier point, parce que on peut toujours biaiser et faire croire, et ensuite la rumeur passe toujours sous la porte en laissant un peu de poussière. Premier point.

Deuxième point, moi, j'étais le premier à dire que nous avons pris une gifle de la part de l'État. Mais pourquoi ? Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas eu de propositions et on n'a pas posé de solutions sur la table. Nous n'en avons pas de solutions et ça fait 8 ans. Le centre de tri et de valorisation, les premiers qui en ont parlé, ce sont les élus de la CAPA en 2014. 2023, presque 10 ans après, nous en sommes encore à débattre. 10 ans. Quand je vois que s'effondre un pont en Italie, deux ans après, il est mis en service. Voilà.

On n'y arrive pas, on ne s'en sort pas.

Et puis je voudrais vous dire une chose aussi, certains se sentent surpris, choqués, troublés, mais le jour où il n'y aura plus de réquisition, que les préfets ne feront plus de réquisition dans les centres d'enfouissement, parce qu'on parle de centres de stockage, mais c'est de l'enfouissement qui sont tous privés, aujourd'hui, le seul centre public a été fermé et on sait pourquoi, le jour où il n'y

aurait plus de réquisition, le jour où il n'y aura plus de capacité et que le coût de la tonne aura augmenté, parce que 2035, c'est demain, qu'allons-nous faire ? Parce que là, le coût de la tonne, il sera tout autre. Et quand bien même on serait prêt à payer et payer cher, on ne pourrait plus les traiter, c'est ça la question qu'il faut se poser.

Aujourd'hui, si on continue comme ça, dans 3 ou 4 ans, nous sommes dans le mur, comme nous l'avons été il y a quelques années et qui a coûté 3 M€ en fonctionnement en quelques minutes.

Voilà donc j'en ai terminé, j'ai respecté mon temps.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, vous avez terminé, mais vous n'avez pas respecté le temps.

Alors qui d'autre souhaite intervenir ? Non, plus personne, donc il est 17h30, je vais repasser la parole à l'Exécutif, qui lui a tout le temps.

M. Guy ARMANET

A ringrazià vi, Cara Presidente, aghju da piglià lu, mà aghju da lascià à pena di tempu à u nostru presidente ch'hà da dì duie parolle.

Bien, on se rend bien compte que c'est un sujet qui fait débat et qui excite même tout le monde. Je crois qu'il faut essayer de ramener un peu de raison et essayer de regarder les problèmes avec beaucoup de pragmatisme et beaucoup de lucidité, je crois que c'est important.

Brouhaha.

Je vais vous répondre, mon Cher Xavier, je terminerai par vous d'ailleurs.

Il est des situations qui me semblent extrêmement opportunes et qui nous permettent de peser la difficulté de l'exercice.

Alors tout le monde a compris qu'il s'agissait bien évidemment d'un exercice contraint, tout aussi bien financièrement que dans la temporalité qui nous impose, et tout le monde l'a évoqué, les centres d'enfouissement ou de stockage à souhait, on peut les appeler comme on veut, mais toutes ces problématiques-là, elles sont bien présentes. Mais moi, je voudrais vous livrer l'objet de ma réflexion parce que, comme tout le monde et avec beaucoup d'humilité, j'essaye de réfléchir

sur ces thématiques-là et sur les différents sujets parce que c'est un sujet important, un sujet de société qui nous préoccupe depuis longtemps et auquel on doit apporter des réponses concrètes.

La difficulté de l'exercice, pour que tout le monde en soit conscient, s'il y en a qui en doutent encore, c'est que, en Corse, structurellement - structurellement- la situation n'est pas acceptable et je vais vous dire pourquoi : parce qu'aujourd'hui les intercommunalités, pour ne pas dire toutes les intercommunalités, et j'englobe aussi la CAPA, qui même si elle a un taux de taxe d'ordures ménagères autour de 20 points ou 21, je crois, Xavier LACOMBE pourra préciser les choses...

M. Xavier LACOMBE

Je ne peux plus parler !

M. Guy ARMANET

Je sais, mais je le dis à ta place, Cher ami.

Et du coup, la difficulté de l'exercice nous amène à nous rendre compte qu'on n'équilibre pas nos comptes dans toutes les intercommunalités, c'est-à-dire que la tonne n'équilibre pas le traitement et le coût de la collecte.

Alors ce n'est pas neutre ce que je suis en train de vous dire, parce que dans le mécanisme que l'on construit, tout le monde ici parle à souhait de redevance incitative, de certaines vertus de faire payer aux camions, etc. Aujourd'hui, il faut être clair sur le sujet. Même si on viendrait à faire payer au cul du camion les gens, ça serait incohérent. C'est-à-dire que même s'ils font de plus en plus d'efforts, ils continueraient de payer toujours plus. Et il n'y a aucune corrélation incitative dans les déchets en Corse, et c'est là où le bât blesse, on peut le tourner et le prendre comme on le souhaite.

Demain, si vous ne dites pas aux gens, vous payez 100 € de taxe d'ordures ménagères, vous avez trié, ce que vous avez à faire tout au long de l'année, vous allez payer plus que 50 €, ça ne marchera pas. Ça ne marchera pas. Et la situation, elle est telle aujourd'hui que les 19 intercos sont en situation de déficit. Et je rejoins un peu ce que disait tout à l'heure Paul-Félix BENEDETTI, la redevance incitative, elle a vertu si demain on peut l'appliquer. Mais aujourd'hui, comme on est en déficit dans toutes les intercos, la redevance incitative, elle n'a aucun sens parce que les gens plus ils trient, plus ils paient cher. Donc il faut que l'on arrive à inverser cette tendance-là.

Jean-Christophe l'a dit, il y a des responsabilités à prendre dans les intercos, les uns et les autres, on doit assumer ces responsabilités-là. Si on ne le fait pas, si la redevance incitative n'est pas incitative, on est au bout de l'exercice, les enfants, au bout de l'exercice !

Donc, il faut vraiment qu'on soit dans cette logique-là, au sein même des intercos et il faut qu'on soit dans cette logique-là auprès de nos administrés. Il faut vraiment que l'on arrive à inverser cette tendance-là.

Alors, je vais répondre brièvement aux uns et aux autres.

Le problème que nous avons, il est structurel et nous devons le résoudre, et c'est en responsabilité que les intercos doivent se saisir de ces sujets-là. Si on n'arrive pas à dire à nos administrés « vous allez trier, vous allez payer moins », on aura un problème et le problème de fond, il est là et les gens qui nous regardent, ils le comprendront très bien. Donc, il faut vraiment qu'on les amène sur ces problématiques-là et il faut que le tri soit valorisé et que les gens qui trient payent moins. C'est l'objectif si on n'arrive pas à faire ça, eh bien on aura loupé quelque chose.

Alors après, Paul-Félix BENEDETTI, je ne suis pas très loin de ce qu'il propose et de ce qu'il dit.

Un point de divergence sur la Sardaigne, c'est que la Sardaigne, effectivement Paul-Félix, ils sortent aujourd'hui par le haut, ils ont un gain de 50 % de tri, sauf qu'ils n'ont aucune problématique de temporalité. Ils sortent de 3 incinérateurs, ils en ont fermé un, il en reste deux. Donc, on ne peut pas avoir la même logique qui consiste à dire « ils deviennent beaucoup plus vertueux », s'ils ont un problème, ils ont une solution.

Nous en Corse, la difficulté de l'exercice, c'est qu'à part l'enfouissement, un emu nulla ! Et donc du coup, soit on exporte, soit on enfouit. Mais si demain on ne peut plus enfouir, on va continuer d'exporter au prix où on exporte ?

Donc, il faut qu'on soit conscient des problèmes.

Oui, on a des problèmes structurels, il faut qu'on réfléchisse. Le triflux, pourquoi pas ? Le biflux, pourquoi pas ? Il faut que l'on arrive à réduire les coûts de collecte, c'est primordial et c'est pour ça qu'il y a des études qui sont faites aussi bien au SYVADEC qu'à l'Office de l'environnement.

Il faut qu'on amène les intercommunalités en responsabilité. Il y a des choses que l'on doit faire de manière incontournable et c'est la clé de la réussite de ce que l'on doit faire sur le tri, sinon oui, l'État va nous emboîter le pas en

finançant un projet de surtri, peut-être un autre, et on va toujours se trouver au milieu du gué sans apporter vraiment de solution.

Mais la solution, la clé, elle est dans les intercos, les enfants ! Simu noi ch'avemu a chjava. Si les intercos demain sont en responsabilité et si les gens qui rient payent moins cher, vous allez voir que le tri va se faire naturellement et on va avancer les uns, les autres.

Donc, oui, et je réponds, mais je réponds globalement pour tout le monde.

Oui, pour le comité de travail, si vous souhaitez un comité de travail pour venir évoquer les choses en réunion ad hoc, je suis prêt à le constituer, on l'avait d'ores et déjà dit, le Président est d'accord avec moi, il n'y a pas de souci.

Sur ce que disait Jean-Christophe ANGELINI et Monsieur POLI tout à l'heure, je voudrais dire que le plan a fixé les choses de manière très claire. On a besoin d'unités de surtri, on a besoin d'unités de valorisation. Alors après, la difficulté de l'exercice, SYVADEC, pas SYVADEC, en termes de valorisation énergétique, la Collectivité de Corse n'a besoin de personne. Ça, c'est le premier point.

Donc, après, chacun portera ses idées, SYVADEC ou pas SYVADEC. Moi, je veux bien qu'on en discute, mais je pense qu'on n'a pas de temps à perdre à s'épuiser à essayer de dissoudre le SYVADEC, je ne pense pas que dans l'immédiateté ce soit la solution.

On a nécessité de travailler. Il y a des gens qui font un travail remarquable à tous les niveaux, aussi bien à l'Office d'environnement que dans les intercos, qu'au SYVADEC, je crois qu'il faut qu'on unisse nos forces si on veut véritablement réussir ce challenge-là. C'est nous en responsabilité qui devons le réussir et on amènera des solutions.

Après, je crois qu'il faut arrêter de se chamailler : « nous avons eu l'idée avant vous, vous la portez à notre place »... Bon bref, moi je le dis avec beaucoup d'humilité, je pense qu'aujourd'hui on est arrivé à un seuil de maturité où tout un chacun peut comprendre qu'il y a une responsabilité régionale que l'on doit assumer les uns, les autres.

Sur ce que Marie-Thé MARIOTTI a dit, je ne vais pas refaire la genèse de l'histoire, on sait très bien qu'aujourd'hui, et ça rejoint le discours un petit peu de tout le monde, la difficulté qu'on a, c'est que si demain on investit dans des unités de surtri, au même titre que dans la valorisation, il faut qu'il y ait un gain, il faut que le contribuable s'en aperçoive, il faut que nos intercommunalités le

vivent, il faut que l'on soit à même de pouvoir redistribuer quelque chose, sinon ça n'a pas de sens. Et pour le coup, on va être en grande difficulté pour expliquer qu'on a des usines de surtri, on se structure pour faire les choses différemment et on continue de payer toujours plus. On en revient toujours à la même logique, on fait des efforts sur tous les points de vue et on continue de payer toujours plus.

Après, vous avez évoqué et vous l'avez dit à demi-mot, vous avez dit le coût du plastique coûte très cher à l'export ; oui, il y a une réflexion à mener sur le coût du plastique. Il y a des réflexions à mener. Les absentéismes au sein même des intercos... C'est vrai, il y a des vrais problèmes et il faut en être conscient, tout le monde en est conscient.

Moi, je qu'il faut vraiment que l'on travaille de concert pour arriver au mieux.

Josépha a évoqué tout à l'heure les petites unités de territorialisation, je rappelle quand même que le plan initialement prévu ne concernait pas les 4 ou 5 centres que nous avons faits rajouter qui sont de petites unités de 30 000 tonnes, et c'est ce pourquoi nous travaillons, pour essayer d'éclater sur l'intégralité du territoire de petites unités pour soulager celles qui existent déjà et qui sont à la limite de l'exercice.

Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Louis, on partage, bien évidemment, les propos dans la quasi-intégralité.

Bon, Jean Martin, je peux comprendre qu'on puisse s'émouvoir de certaines situations. Après, moi, je crois que franchement, il faut que l'on avance de concert, ce sont des sujets qui ne méritent pas que l'on manque d'air ou que l'on ait besoin de s'embarquer dans des situations qui peuvent nous mettre, ou en tous les cas mettre votre santé, Mon Cher ami, en difficulté.

Il faut qu'on mette cette énergie à essayer... Moi je ne suis pas de ceux qui ne prennent pas en charge leurs responsabilités. Ça fait 2 ans que je suis Président de l'Office de l'environnement, mes prédécesseurs sont issus de la même mouvance que moi, je porte ce qu'ils ont porté avant moi et j'essaye, à ma juste mesure, de faire avancer les choses autant que faire se peut. Mais je crois que si le travail doit se faire comme il doit se faire, il doit se faire en commun et nous devons le partager. Et si nous ne le partageons pas, nous n'en sortirons pas sur ce sujet-là. Moi, je n'ai pas de doctrine très particulière sur le sujet.

Enfin, je terminerai par, Mon Cher ami, M. Xavier LACOMBE. Aghju u laziu di di vi, Cara amicu, eu, scabbochji, ùn ne aghju mai pigliatu. U mo babbu ùn mi ne hà mai datu, è ùn hè ne u Statu chì mi l'hà da dà, ne nimu.

M. Xavier LACOMBE

C'était au sens figuré !

M. Guy ARMANET

Non mais, j'avais bien compris que c'était au sens figuré, mais c'est pour ça que je me dois de le repréciser. C'était le premier point.

V'aghju intesu ancu cantà u cocoricò mi pare, o allora aghju sunniatu... A sapete chì u gallu hà una particularità quantunque, a sapete qualessa hè ? Pensu chì a sapete : il a la faculté de chanter aussi quand il a les pieds...

M. Xavier LACOMBE

Dans le lixiviat ?

M. Guy ARMANET

Dans le lixiviat.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pensu chì u Presidente di l'Esecutivu hà da parlà...

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour cet échange.

Ça a été dit, nous sommes dans un cadre d'information, puisque c'est un point d'étape dans le cas d'une procédure qui conduit à soumettre à enquête publique le projet de plan largement validé, souvent à l'unanimité, dans les différentes instances ; enquête publique avant retour, Cher Jean-Christophe ANGELINI, devant l'Assemblée de Corse pour validation dans quelques mois, dans le cadre d'un calendrier qui est fixé et qui nous donne une lisibilité.

Moi, quelques mots simples, même si les échanges ont été riches et les interventions liminaires et réponses apportées par le président de l'Office de l'environnement montrent bien avec quelle volonté de réussite collective nous essayons d'aller vers ce dossier.

Je ne reviens pas sur sa complexité, il est complexe partout.

Partout dans le monde, la question des déchets est un problème énorme.

Partout dans les territoires insulaires, la gestion des déchets est un problème énorme. S'ajoutent ici des éléments particuliers que vous connaissez mais qu'il faut rappeler une fois encore : la forte saisonnalité ; le déséquilibre spatial dans l'occupation du territoire ; un émiettement institutionnel qui est la réalité d'aujourd'hui avec laquelle il faut faire, 19 intercommunalités, 17 qui ont peu, voire pas de moyens budgétaires, ni humains, des intercommunalités qui ont la compétence de la collecte et du traitement, qui ont choisi pour la plupart d'entre elles de la déléguer (la compétence du traitement) à un établissement public intercommunal ; une Collectivité de Corse qui a la possibilité et l'obligation, premièrement, d'arrêter un plan qui fixe des grandes orientations, mais qui ne peut pas conduire à se substituer à l'exercice des compétences qui appartiennent à d'autres entités et, deuxièmement, éventuellement, de financer.

Enfin, un État qui régule, un État qui fixe les règles, notamment par voie d'arrêté préfectoral, y compris les réquisitions, et qui intervient comme financeur.

Nous sommes allés, notamment ces derniers mois, vers ce dossier, en essayant de tirer des leçons de notre échec collectif parce que nous n'avons pas avancé comme nous aurions voulu avancer, en réaffirmant les principes qui sont les nôtres, et qui ont été évoqués par Guy ARMANET, et puis aussi avec un certain nombre de certitudes que je veux réaffirmer.

Premièrement, nous agissons sous le coup de l'urgence, c'est une évidence, ça a été rappelé. Nous n'avons pas d'exutoire aujourd'hui.

Deuxièmement, nous sommes sur un territoire insulaire où il y a des effets mécaniques de situation d'oligopole, ou de monopole, ou de duopole, notamment dans le secteur privé qui, sans préjuger d'autres types de risques, sont objectivement une contrainte pour le décideur public. Lorsque le donneur d'ordre est tenu par le soumissionnaire, très largement, qui peut faire unilatéralement fixer le prix qu'il choisit, vous savez bien, vous êtes des donneurs d'ordre, que c'est une contrainte forte.

Troisièmement, nous avons également la certitude que dans le cours, dans le moyen et dans le long termes, nous ne pouvons pas construire le nouveau modèle de gestion des déchets à droit constant s'il n'y a pas un accord sur l'essentiel entre l'ensemble des acteurs, ça a été dit par Guy ARMANET, mais je veux le répéter.

Il faut qu'il y ait un accord sur l'essentiel avec les intercommunalités, avec le SYVADEC aujourd'hui, qu'on souhaite le dissoudre, qu'on souhaite en en

revoir la forme. Moi, j'ai plaidé aussi, par exemple, pour un syndicat qui serait ouvert et qui intégrerait également la Collectivité de Corse, à côté des intercommunalités par exemple, ou l'Office de l'environnement.

Si on ne met pas ensemble et en synergie les intercommunalités, le SYVADEC, la Collectivité de Corse et l'État, et enfin, 5^{ème}, the last but not the least, les citoyens qui sont une ressource majeure et une ressource clé, notamment pour ce qui est, et c'est la loi qui le prévoit, la base de toute politique de gestion des déchets : c'est le tri à la source. C'est la loi, la loi française et la loi européenne, qui le dit et qui l'impose, ce n'est pas une lubie idéologique de la majorité territoriale.

Donc nous avons la conviction qu'il faut qu'il y ait cette convergence, au moins sur l'essentiel. Et paradoxalement, nous sommes aujourd'hui dans une situation de crise politique, alors que nous pensions, je parle sous votre contrôle, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, nous être rapprochés de façon très significative d'une perspective de sortie de crise et une perspective de construction du nouveau modèle de gestion des déchets.

Moi, je voudrais vous dire simplement et je ne vais pas revenir aux années passées. Partant de cette idée, nous avons fait une première réunion le 22 novembre 2022. Je suis tout à fait d'accord sur l'idée d'élargir, il y a des prérogatives qui sont celles du Conseil exécutif. Je crois que la question des déchets, elle justifie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux, qu'on se dote d'une instance qui vous permette et qui permette à chacun des groupes qui composent cette Assemblée d'avoir en temps réel l'ensemble des informations. Je pense que si vous aviez eu en temps réel l'ensemble des informations qui nous conduisent à la situation d'aujourd'hui, je pense même que la situation d'aujourd'hui peut-être ne serait pas survenue, parce qu'on se serait donné les moyens, y compris par capillarité, par discussions informelles, certains de nous sont élus dans plusieurs instances, etc., de ne pas arriver à la situation actuelle.

Le 22 novembre 2022, on fait, et je demande, avec Guy ARMANET, une réunion à laquelle participe Monsieur le Préfet de Corse, Monsieur le Préfet de Haute-Corse, le Président de l'Office de l'environnement, le Président du SYVADEC, le Secrétariat général pour les affaires de Corse, la Directrice adjointe de la DREAL, le SYVADEC avec sa directrice générale, le Directeur général adjoint du SYVADEC et enfin, un chargé de mission DREAL Corte. Il y a donc tous les acteurs institutionnels représentés au plus haut niveau au plan politique et au plan administratif.

Quel est l'objet ? Le centre de tri et de valorisation de Monte.

Quel est l'objectif ? Valider le centre de tri et de valorisation de Monte, y compris pour la Collectivité de Corse, parce que nous savons que nous en avons besoin, notamment par rapport à l'urgence que j'ai évoquée. Et donc l'objectif, il est aussi d'ouvrir un dialogue qui a été très insuffisant jusque-là, je le rappelle, puisque lorsque cette discussion s'engage le 22 novembre, le marché a déjà été lancé et que les offres ont été ouvertes. Et nous sommes même au-delà. Nous sommes en phase d'attribution. Mais nous ne cherchons pas querelle. Nous voulons participer. Et lors de cette première réunion, il y a une présentation avec un certain nombre de questions, la présentation par le SYVADEC, on acte et on acte de se retrouver et on va se retrouver le 24 janvier en préfecture d'Ajaccio à nouveau, l'après-midi, on va rester plus de 3 heures, il y a les mêmes participants, et nous précisons ce qu'est la doctrine de la Collectivité de Corse qui procède du projet de plan, avec la volonté d'avancer de façon pragmatique. Et j'irai même plus loin, nous savons aussi que cet accord, pour fonctionner, il faut aussi qu'il y ait un accord avec la CAPA et avec la CAB. C'est une condition nécessaire, mais non suffisante, parce que si vous n'avez pas les deux plus grosses intercommunalités de Corse, vous ne pouvez pas créer la dynamique qui permet à toutes les autres, y compris l'Extrême-sud, y compris les communautés de communes qui ont beaucoup moins de moyens, jusque-là à la plus structurellement pénalisée, c'est-à-dire la Communauté de communes Pasquale PAOLI. Si vous n'avez pas cet effet d'entraînement, on ne peut pas avancer.

Et donc, le 24 janvier, on vient avec l'idée de valider Monte, mais de le valider, et j'y insiste, moi je n'ai jamais fait de procès d'intention, on pouvait être mécontent de la procédure en amont, mais à partir de novembre, on cherche les solutions, on sait qu'on a besoin d'un centre de tri et de valorisation. On a mis dans le plan 1 ou 2. 1 ou 2 parce que le plan, il règle une période qui va de 6 à 12 ans et qu'on ne peut pas savoir à priori si on aura besoin de 1 ou 2 centres, par contre ce qu'on sait, c'est qu'on a besoin de 1 de façon certaine, mais que cette création-là, elle doit s'inscrire dans le nouveau modèle dont on a organisé les grandes lignes dans le projet de plan. Et c'est là que lors de cette réunion du 24 janvier, on n'a pas encore pris de décision définitive, où on discute d'un plan de financement : 40 % l'État, 40 % la Collectivité de Corse, 20 % le SYVADEC en autofinancement, tout à fait, Xavier, 69 M€. Le reste c'est du fonctionnement, on est bien d'accord ; fonctionnement mais qui est quand même payé, on le sait, par l'argent public à travers les cotisations des intercos qui viennent financer le SYVADEC qui rémunère le prestataire dans le cadre de la DSP.

Donc on est prêt, on est déjà en contrainte budgétaire forte, la Collectivité de Corse. Mais on dit : Écoutez, nous, s'il faut mettre 40 % de 69 M€ dans un instrument et un outil qui va nous permettre de créer la nouvelle gestion des déchets dont on a tous besoin, on le fera.

On le lissera sur plusieurs exercices, mais on trouvera le moyen et on en parlera devant l'Assemblée de Corse, si elle valide, mais on est prêt à le faire.

Par contre, ce qu'on dit, on réaffirme un certain nombre de principes. C'est pour ça que je vous renvoie... Alors c'est vrai, j'ai eu une réponse en réalité, mais la réponse ne nous satisfait pas tout à fait.

Quand on dit, premièrement, le principe de gestion publique, nous on ne frappe pas de suspicion irréfragable le secteur privé, y compris dans le domaine des déchets. Mais nous disons que dans tous les points névralgiques stratégiques, il faut qu'il y ait la maîtrise de la puissance publique. C'est impératif, pour toutes les raisons que vous connaissez. Donc, on le réaffirme et on veut construire ça aussi sur la trajectoire de Monte. Ça, c'est la première chose, on parle de partenariat avec l'université, etc., former une équipe qui permette ensuite, dans quelques années, peut-être même par anticipation avant les 8 ans, de reprendre une maîtrise publique. On parle de la relance d'une régie de transport sur la route, en attendant la connexion par le chemin de fer. On parle également de la consolidation de l'ensemble des données financières sur le centre. Et c'est la deuxième condition.

Je me tourne vers Jean-Christophe ANGELINI, vers Xavier LACOMBE, vers Marie-Thé MARIOTTI, nous n'avons pas aujourd'hui... Vous avez dit « on sait qu'on ne veut pas... », oui, c'est vrai qu'on ne veut pas continuer à payer, mais je m'adresse à vous : est-ce qu'en tant qu'élus responsables, même sous la pression de l'événement que nous vivons aujourd'hui, même en ayant conscience de la nécessité, est-ce qu'il y en a un seul d'entre nous aujourd'hui qui a une vision claire de notre trajectoire budgétaire en matière de gestion des déchets ? Indépendamment de la discussion sur Monte où on pense effectivement que c'est paradoxal de venir mettre 70 M€ d'investissements et près de 200 M€ en fonctionnement sur 8 ans pour avoir un coût à la tonne qui, entre le moment de la décision et la réalisation, va augmenter de 15 % et qui ensuite, mécaniquement, va continuer à augmenter.

Vous l'avez dit Jean-Christophe ANGELINI, vous avez dit « moi, je ne vais plus accepter de payer ». Et les autres, même s'ils acceptent, ils ne vont plus pouvoir payer, parce qu'il va y avoir un problème d'acceptabilité. Les gens vont dire « on ne comprend pas ». Et vous l'avez dit aussi.

Nous, ce qu'on dit quand on demande cette vision budgétaire, mais pas nous seuls, nous ont dit « on la partage », avec le SYVADEC, avec l'État, avec les intercos.

Si on met en place un système où on dit « on croit au tri » et on veut mettre en place le tri, et que la logique budgétaire et économique de notre système,

vous l'avez dit, Marie-Thé, c'est plus on trie, plus on paye, on sait qu'on ne va jamais trier. Et c'est en cela qu'on dit « on a besoin d'une vision globale consolidée ». Moi, je ne sais pas aujourd'hui.

Dans mon plan, dans le plan qu'on vous a soumis et qui a été largement validé, on réaffirme la nécessité de mettre en place le tri à la source chaque fois que c'est possible. Vous en êtes partisan ; avons-nous une vision consolidée aujourd'hui du coût de cette opération ? On ne l'a pas fait ensemble.

Comment vont se construire nos grands équilibres ? Comment va se construire notre financement ? En tout cas, il n'y a pas de document qui nous a été communiqué. C'est ce qu'on a demandé. On a dit « si on a ça, nous, il n'y a pas de problème, on est prêt à avancer ».

Troisième élément, l'optimisation du tri à la source.

Qu'est-ce qu'on a demandé ? On a demandé le conventionnement, vous savez qu'on a mis 10 M€ hors compétence, on fait le tour des intercommunalités.

La territorialisation, Paul-Félix, elle est au cœur de notre plan. La territorialisation de la gestion des déchets, elle est au cœur sur le traitement et la valorisation des biodéchets, avec cette convention qui doit permettre d'identifier 1 ou 2 sites par intercommunalité pour le traitement des biodéchets. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, la territorialisation des centres de stockage, vous l'avez dit, elle est à saturation. Si demain Viggianellu ferme, si demain Prunelli s'arrête, qu'est-ce qui nous reste ? Giuncaggiu. Nous, on est contre. Peut-être que la nécessité, y compris contre, y compris avec des gens qui s'opposeront, y compris avec des tensions, peut-être qu'on aura Giuncaggio. Je ne connais pas les opérateurs, je ne les connais pas personnellement, je n'ai rien contre eux, vous pensez que c'est l'intérêt de la Corse d'être dépendante d'un grand centre de stockage pour l'ensemble du stockage ? Moi je ne le pense pas.

Moi je pense qu'on a besoin de ce qui est prévu dans le plan, c'est-à-dire d'identifier et que le SYVADEC, dont c'est la compétence, nous aide à identifier les terrains qui vont permettre de faire émerger des centres de stockage territorialisés. C'est ce qu'on a répété.

Et enfin, nous avons dit au-delà de cela, l'incitation des EPCI à la baisse des tonnages, la fiscalité incitative, qu'on la construise ensemble, parce que sans fiscalité incitative qui fonctionne, il faut qu'il y ait un intérêt économique pour le citoyen, pour l'entreprise.

On a dit également, on va diminuer les entrants. On a besoin de mettre autour de la table, notamment la grande distribution. Vous vous rendez compte qu'aujourd'hui on paye, à travers la dotation de continuité territoriale, pour importer des déchets qu'on réexporte et où on paye encore pour les réexporter ? On paye 2 fois, une fois à l'entrée, une fois à la sortie. On n'a pas les moyens de se mettre ensemble autour de la table et de réfléchir à faire évoluer cette façon de faire ?

Et enfin, un comité de suivi et de pilotage. Ça, c'est le 24 janvier.

Pourquoi on a reporté 5 fois le rapport ? Il faut le savoir. Parce qu'on est en l'état de cette discussion qui est très positive. Ecoutez, chacun s'exprimera. Moi, ce que je dis, c'est que le 24 janvier, lorsque nous on propose ça, il y avait le DGS aussi, j'ai oublié de le dire, et c'est lui qui m'a communiqué ses notes. Je constate aussi qu'on avait fait un relevé de conclusions et que malheureusement, il ne nous a jamais été communiqué, mais je ne fais pas de procès d'intention, mais en tout cas nous on a la mémoire écrite de ce qui s'est dit.

Lorsqu'on sort le 24 janvier, je ne dis pas qu'il y a un accord sur tout, mais je dis que sur l'ensemble de ces propositions, il y a une volonté de lever l'ensemble des questions pour avancer ensemble.

Sur le centre de la CAPA, je l'ai dit. J'ai vu, vous le savez, le Président de la CAPA. Vous en avez discuté, Xavier, avec lui. Nous, on n'est pas là pour mettre des bâtons dans les roues à la CAPA. Mais on pense que si on n'a pas besoin de faire un deuxième centre, il ne faut pas faire de deuxième centre. Et c'est pour ça qu'on a mis 1 ou 2 centres. On a besoin de façon absolue du centre de Monte, qui aujourd'hui est sur les starting-blocks. On a besoin de monter en puissance sur le tri à la source, on a besoin de centres de stockage, on a besoin de valorisation et on a fait des concessions et des efforts, et on a convaincu, y compris ceux dans les associations, on les a largement convaincus ou pas. Ils auront à s'exprimer, mais en tout cas il n'y a pas eu de votes contre quand on a présenté, on a dit « on a besoin de valorisation, c'est un impératif, c'est obligatoire, on le fait ». Et nous, on dit que si on fait tout ça, eh bien, rapidement, on verra si on a besoin d'un deuxième centre ou pas.

C'est en cela qu'on avait parlé d'un temps 0. On part de Monte, on fait monte, on diminue les entrants, on monte en puissance sur le tri à la source, on fait des centres de stockage publics territorialisés, on fait des stations de compostage de biodéchets et on voit dans 3, 4 ans où on en est.

Voilà ce qu'on avait proposé. Et on pensait qu'on était là-dessus et c'est pour ça qu'on a reporté parce qu'on a dit, on va arriver avec enfin une vision globalement partagée, même si elle ne convient pas à tout le monde sur tout, mais

quelque chose qui met en synergie l'ensemble des acteurs, qui donne de l'espoir et derrière, dérouler avec la contractualisation proposée par la Collectivité de Corse à l'ensemble des intercommunalités, avec un financement de l'ADEME.

Et c'est en cela que la situation actuelle, on ne comprend pas ce qui s'est passé, parce que de cette perspective d'une discussion qui permet de déboucher sur un accord global, et pour nous, le centre de tri et de valorisation de Monte est dans cet accord global, et on n'exclut pas qu'il y ait un deuxième centre dans les conditions que je vous ai expliquées, on passe à une décision unilatérale, où on apprend de façon indirecte que, par délibération, le SYVADEC a validé un nouveau plan de financement, on passe de 40/40/20 à 80 % État/20 % SYVADEC.

Comment sont pris ces 40 % supplémentaires ? Ils sont pris sur le PTIC - élément supplémentaire, cerise sur le gâteau - alors que nous avons discuté à X reprises de la nécessité d'une discussion partagée sur l'affectation des fonds PTIC unilatéralement. Et au mépris d'une discussion qui était en cours, l'État choisit d'affecter 30 M€ supplémentaires pris sur le PTIC et donc c'est vrai, j'appelle le Président GIANNI et j'appelle le Préfet en disant : « Écoutez, nous, on n'a pas envie de faire un conflit politique, on vous demande, et c'est la lettre, un rendez-vous avant de formaliser cette décision. On souhaite avoir les réponses sur les questions qu'on vous a posées. On souhaite continuer à avancer ensemble ». Et c'est en cela qu'aujourd'hui, alors là, je parlais de cerise sur le gâteau, là c'est la chantilly finale, hier, la lettre qui notifie l'attribution du marché.

Donc on est dans une situation effectivement de difficulté politique. Est-ce que ça va nous conduire à rompe i chjerchji ? Non, parce que demain, si on s'oppose au centre de tri de Monte, on va avoir un énorme problème. On n'aura pas la capacité. Mais en sens inverse, si on fait des centres de tri et de valorisation, qu'on finance y compris avec une intervention opportune de l'État et qu'on ne réfléchit pas sur le modèle global, vous allez avoir les cotisations qui vont commencer à augmenter, vous allez avoir le tri qui ne va jamais être fait, vous allez avoir des centres de tri et de valorisation qui vont grossir artificiellement et vous n'atteindrez pas les objectifs, y compris ceux qui sont prescrits et imposés par la loi. Et si vous le mettez au privé, ça serait un privé qui fera des bénéfiques, qu'il n'a pas vocation à faire. C'est cela qu'on ne veut pas.

Donc est-ce que sur la base de ces explications, il y a encore matière à trouver un chemin rapidement dans les jours et dans les semaines à venir ? Je l'espère, et en tout cas, c'est le rendez-vous qui est donné à l'Assemblée de Corse pour la fin du mois d'août ou pour le mois de septembre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Riparleremu di stu gruppu di travagliu dinò s'è vo site d'accunsentu à mette in piazza nant' à a pruposta di parechji cunsiglieri. À ringrazià vi.

Dunque, ùn ci hè micca votu, postu chì ghjè un cartularu, un raportu d'infurmazione chì ci hà pigliatu appena di tempu, mà ghjera impurtantissimu, è spergu chì tuttu u mondu hà capitu bè.

L'Assemblée de Corse a PRIS ACTE du rapport.

Eccu. Avà, normalamente, ci vole à passà à un antru raportu.

Suffiate forse dui minuti, o Sgiò Presidente, preparate vi.

Normalamente, ci hè a presentazione di l'urientazione maestre di u cuntrattu di pianu Statu/CdC. Ghjè u Presidente di l'ADEC chì l'hà da prinsentà.

Aghju da dumandà à u mo vice-presidente di vene duie seconde.

Pause technique 2 minutes.

La séance est suspendue à 18 h 05 et reprise à 18 h 25.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance reprend. S'il vous plaît, veuillez rejoindre vos places.

Je demande aux collaborateurs de groupes de rappeler les élus aussi, merci. Ça y est, nous sommes en retransmission publique.

Bien. Donc, le rapport présentant les grandes orientations du Contrat de plan État-région va être présenté par le Président de l'ADEC.

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

**PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI /
PROGRAMMES CONTRACTUALISES**

**Raportu n^u 202 : Prisentazione di l'orientazione maestre di u
Cuntrattu di Pianu Statu - Cullettività di Corsica 2021-2027**

**Rapport n^o 202 : Présentation des grandes orientations du Contrat
de Plan État-Collectivité de Corse 2021-2027**

M. Alex VINCIGUERRA

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Président,

Je vais essayer de présenter ce rapport sans acronyme, avec quelques chiffres néanmoins.

C'est un rapport compliqué parce qu'il traduit une négociation très difficile.

Pour faire un peu d'histoire, depuis 20 ans, la co-construction avait été de règle dans les grands contrats de planification, que ce soit en 2002 pour le PEI, dont un récent rapport d'ailleurs d'évaluation de la Cour des comptes définit la gouvernance comme souple et durable, que ce soit par la création du seul organisme payeur régional du FEADER dans l'espace français, qui a été dévolu à l'ODARC depuis 2007, ou mieux encore, avec le transfert de l'autorité de gestion des programmes opérationnels européens à la collectivité en 2014.

Il s'était établi une sorte de contrat de confiance entre l'État et la Collectivité pour la gestion de ces grands programmes. Cette confiance mutuelle s'est émoussée par une position nouvelle de l'État qui, dès 2020, pendant la phase de négociation, a considéré que cet outil, le CPER, était tel qu'à l'origine créé par la loi de 82, c'est-à-dire un outil qui permet d'assurer la cohérence entre le plan national définit par l'État et qui fixait les priorités, et chaque région qui était finalement limitée au rôle de cofinancier.

Rappelons-nous quand même que le plan national a disparu au cours des années 90 et que les statuts particuliers de la Corse sont depuis 82 consacrés à la spécificité de notre île.

Donc, par ces méthodes de défiance, l'État a renié ses engagements quant à la mise en œuvre d'une politique territorialisée.

Néanmoins, même si elles ont été difficiles à négocier, nous allons essayer de vous présenter les grandes orientations de ce 7^{ème} contrat de plan.

Alors, rappelons les termes essentiels de ce contrat.

Son montant, 303 M€, dont 156 M€ portés par la Collectivité et 147 M€ portés par l'État. Ça a duré 7 ans.

Son objectif : prendre un engagement mutuel sur une programmation financière pluriannuelle d'actions identifiées comme prioritaires pour l'aménagement et le développement du territoire. Et c'est là que la difficulté surgit, tant pour l'ensemble des régions de droit commun que pour notre collectivité d'ailleurs, car les priorités des régions et les priorités de l'État divergent de plus en plus.

Rappelons aussi que le CPER ne cofinance pas l'ensemble des politiques publiques de la Collectivité de Corse. Son seul objectif est de coordonner les interventions de la Collectivité et de l'État sur un nombre ciblé, et de fait réduit, de domaines d'intervention.

Aussi, le Conseil exécutif cherche-t-il en permanence des cofinancements hors CPER. Cette recherche permanente est parfois couronnée de succès, comme le financement de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, parfois longue à se dessiner lorsqu'il faut adapter la Corse à des programmes nationaux, tels que France 2030, et parfois très difficile à mettre en œuvre lorsque la gestion des programmes fait défaut : c'est le cas du plan de transformation et d'investissement de la Corse.

Revenons, en 2 mots, quand même sur la 6^{ème} génération de CPER qui vient de s'achever pour la période 2015-2020 ; CPER qui a été conclu en 2015 et qui a fait l'objet d'avenants en 2017 et en 2020. Lors de la précédente programmation, l'État et la Collectivité territoriale, puis la Collectivité de Corse, ont mobilisé 214 M€ dans l'île.

Vous voyez que le CPER actuel, avec 303 M€ présente une augmentation d'environ 90 M€, + 42 %, dont 54 M€ sont portés par la Collectivité de Corse. Mais ce n'est pas 90 M€ en plus, c'est 90 M€ qui, sauf sur la langue et la culture et nous y reviendrons, ce sont des programmes qui n'étaient pas contractualisés qui désormais le sont.

Alors, même s'il n'y a pas beaucoup plus d'argent, il y a beaucoup plus de programmes et ça vient récompenser notre insistance dans la négociation, même si c'est la Collectivité de Corse qui va porter la plus grande part de l'augmentation.

Cette nouvelle contractualisation intègre néanmoins, au niveau de ses propositions de financement, les différents plans et schémas stratégiques élaborés et validés par notre collectivité, le PADDUC, le Schéma régional d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, les schémas d'aménagement, de développement et de protection de la montagne ou le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. J'évite les acronymes.

La maquette financière de ce contrat correspond aux crédits inscrits au budget de la Collectivité de Corse et à un mandat spécial conféré au préfet de Corse.

Vous l'avez compris, l'objectif de la construction d'un contrat de plan est de coordonner l'utilisation de ces crédits pour en améliorer leur impact et leur effet dans l'île au service d'une politique d'aménagement, si possible partagée.

L'élaboration du CPER, qui a été amorcée à l'automne 2019, s'est aussi inscrite dans des circonstances exceptionnelles de crise sanitaire et a, de fait, été retardée pour toutes les régions, pour la Collectivité, pour les territoires d'outre-mer. Et tout comme l'ensemble des régions, la Corse a connu des difficultés de négociation tant au niveau des budgets alloués, des clés de répartition par entité territoriale et thématique, ainsi que des choix d'opérations à partager.

Nous sommes aujourd'hui en 2022 et nous sommes contraints de financer certaines opérations importantes. Aussi, le Conseil exécutif estime pour sa part que malgré les décisions unilatérales de l'État dans la conduite du PTIC, il apparaît désormais nécessaire de mobiliser les crédits du CPER au vu des innombrables besoins d'aménagement et de développement, et en cohérence aussi avec le financement de la part nationale des programmes européens.

Signalant aussi que le retard pris dans la signature du contrat ne viendra pas obérer la mobilisation des crédits prévus en 2021, 2022 et 2023, car l'État et la Collectivité organiseront un rattrapage des dossiers programmés sur la période, afin que la Corse puisse obtenir un volume financier équivalent à la maquette financière prévisionnelle. Donc ces années ne sont pas perdues pour les bénéficiaires du CPER.

Alors comment est construit ce programme ?

Il est construit autour de 6 grands axes, 6 grands enjeux, 6 objectifs thématiques qui permettront de décliner l'ensemble de plusieurs volets du contrat.

Premier enjeu, c'est soutenir et accompagner la cohésion des territoires pour 110 M€. Donc, dans cet enjeu, on va avoir tous les enjeux sur la ruralité, les territoires ruraux de montagne, le plan avenir-montagne, mais aussi les territoires prioritaires de la ville, les fonds ANRU et leur contrepartie régionale qui permettent de revitaliser et de rénover certaines zones de la ville. Donc, premier sujet, la cohésion des territoires.

2^{ème} sujet, c'est la promotion de la culture et du patrimoine pour 6 M€. Et là, on a obtenu 3 M€ supplémentaires de l'État, on est bien sûr une augmentation des enveloppes du CPER.

3^{ème} enjeu, c'est accélérer la transition et la résilience écologique pour 74 M€. Là, viendront s'inscrire tous les problèmes de l'eau, de l'énergie et du climat, des déchets et de l'économie circulaire, de la biodiversité, de la prévention du risque.

4^{ème} enjeu, c'est préserver la cohésion sociale pour 51 M€. Là, nous retrouverons l'emploi, la formation professionnelle, la santé et l'égalité hommes/femmes, nous y reviendrons.

5^{ème} enjeu, c'est le développement et la compétitivité, pour un montant de 26 M€. Dans cette partie-là, nous allons trouver la transition numérique, le développement économique, la recherche scientifique et le tourisme durable. Nous y reviendrons aussi.

Et enfin, le dernier enjeu, c'est l'enseignement pour un montant de 34 M€, dans lequel nous allons retrouver la langue corse et l'enseignement supérieur.

Alors, si les orientations stratégiques du CPER comportent une matrice identique à celle des contrats de régions de droit commun, le Conseil exécutif, pendant toute la négociation, a fait en sorte, et avec insistance, que soient libérées des marges de manœuvre afin de prendre en compte des spécificités insulaires.

Il était aussi important, lors de cette négociation, d'avoir une vision globale des lignes budgétaires et de faire en sorte d'articuler l'ensemble des programmes CPER, PTIC, divers programmes opérationnels, les fonds européens de développement régional et social. Si la complémentarité est acquise entre le CPER et les fonds européens, il n'en est pas de même entre le CPER et le PTIC, malheureusement.

Rappelons l'organisation choisie par l'État, l'organisation de la déclinaison du PTIC : l'État propose des plans de financement d'opérations n'ayant pas obtenu l'agrément préalable et donc le cofinancement souvent indispensable de la Collectivité. Pourtant, le PTIC n'a pas été conçu pour remplacer le CPER, mais bien pour le compléter. Et donc ces méthodes de mobilisation devraient être identiques.

Ces 2 programmes, PTIC et CPER, doivent se rejoindre sur bon nombre d'actions :

Le PTIC ayant plutôt vocation à financer les grands projets d'investissements structurants, de nature exceptionnelle comme les infrastructures de transport, les plateformes de maillage portuaires et aéroportuaires.

Et le CPER, c'est un outil de contractualisation qui concerne quant à lui des projets moins significatifs d'aménagement du territoire, mais néanmoins essentiels.

Je prends l'exemple de la mobilité : si le PTIC prend en compte les infrastructures de transport, le CPER lui, va prendre en compte l'installation de bornes électriques ou la mise en œuvre de voies cyclables.

Alors, quelles sont les grandes innovations de ce CPER 2021-2027 ?

Il s'agit en priorité de l'intégration forte du volet langue et culture corses et des actions en faveur du foncier, de l'habitat et du logement.

Alors, je vais revenir plus précisément sur les financements dédiés à l'enseignement de la langue, puisque le Conseil exécutif a proposé, et la Collectivité de Corse d'ailleurs, dans une délibération en décembre 2022, a proposé un renforcement fort de cet axe de travail.

Nous avons proposé, lors de ce contrat, de doubler les crédits dédiés à la langue corse. On passe de 17 M€ à 31 M€, dont 20 M€ sont mis dans le programme par la Collectivité, et 11 M€ par l'État. Donc, vous comprenez bien qu'on double la maquette.

Ces actions sur la langue corse se concentrent sur la formation, les centres de séjour et d'étude du corse, la production et la diffusion d'outils pédagogiques performants, les projets pédagogiques dans les écoles, l'aide au développement des sites bilingues. Et le nouveau CPER va également comprendre un volet dédié au grand public, avec le financement de l'appel à projets di « E case di a lingua ».

Nous avons souhaité étendre les possibilités de financement à la formation des adultes et du grand public, conformément à la délibération de votre assemblée en décembre 2022. Et, sur cette partie-là, c'est uniquement sur les crédits Collectivité que ces actions se dérouleront.

Deuxième point important dans ce CPER, c'est le poids du tourisme durable, qui ne pouvait pas être exclu d'un programme de financement en coordonnant des crédits publics de l'État et de la Collectivité. Ce CPER Corse pourra décliner donc un volet tourisme correspondant à la stratégie proposée par l'Agence du tourisme de la Corse, qui va permettre de promouvoir et de développer un tourisme durable favorisant l'étalement de la fréquentation.

Les politiques culturelles et patrimoniales aussi constituent un volet spécifique du CPER Corse. La négociation a permis d'obtenir une enveloppe dédiée nouvelle de 3 M€ supplémentaires, qui viendra abonder les crédits prévus au mandat de négociation originel en faveur de ce domaine qui a été très largement impacté par les effets de la crise sanitaire.

Concernant le numérique, et j'essaie de faire quelques focus sur ce contrat de plan, concernant le numérique, le mandat de négociation initiale et l'accord de méthodes rattachées au CPER ne prévoyaient pas au début des négociations d'axes d'intervention particuliers sur le numérique. Nous avons insisté et ainsi, 3 axes seront pris en compte : le développement de la médiation et de l'inclusion numérique, la gouvernance et l'animation de la dynamique numérique territoriale autour de Smart Isula, le développement d'un pôle territorial sur la cybersécurité.

Le CPER intègre également le financement d'actions à caractère sociétal en faveur de la santé, du sport et de l'égalité femmes/hommes. Je vous rappelle que ces thématiques n'étaient pas présentes dans l'ancien CPER 2015-2020, nous les avons rajoutées.

Concernant la cohésion des territoires, si l'articulation de cette thématique reste proche de celle prévue dans l'avenant de 2016 du CPER précédent, les possibilités de financement des actions en faveur du foncier, de l'habitat, du logement sont renforcées dans l'optique de lutter contre les phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement.

La Collectivité d'ailleurs, déploiera l'enveloppe dédiée à ces axes-là, en cohérence avec la territorialisation de ces politiques publiques au travers des démarches de contractualisation initiées sur l'ensemble des territoires.

Alors, quelles sont les modalités de mise en œuvre du contrat ? Où en est-on ?

Si vous adoptez les grandes orientations que nous vous proposons, il nous reste à définir des critères d'éco-conditionnalité qui seront inscrits pour chaque volet. Il s'agit aussi de s'assurer définitivement que les opérations cofinancées par le CPER correspondent au schéma d'orientation approuvé par l'Assemblée de Corse.

Puis viendra l'évaluation stratégique environnementale. Cette évaluation stratégique environnementale, elle sera reprise sur la base du programme opérationnel FEDER/FSE, qui servira de référence à cette évaluation.

Ce projet, complété donc de deux évaluations stratégiques environnementales, recueillera ensuite l'avis de l'Autorité environnementale.

Et enfin, le rapport environnemental, le projet de CPER, l'avis de l'Autorité environnementale seront à la disposition du public pendant au moins 30 jours.

Ce rapport sera aussi présenté à la Chambre des territoires de Corse dans le cadre de la consultation publique.

Le document définitif sera rédigé sur la base des orientations stratégiques que je viens de vous présenter et ce rapport, enrichi de la consultation publique et de l'avis environnemental, reviendra pour une cosignature définitive, si vous l'acceptez, et je l'espère, dès cet automne.

Je vous remercie de votre attention.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président, préside la séance en remplacement de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » ; absence de « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Donc il y a un rapport de la commission de développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, M. le Président.

La Présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité que soient évoqués plus particulièrement les points négociés entre l'Etat et la Collectivité de Corse sur le volet relatif à la langue et la culture corses.

Monsieur Antoine GIACOBBI, *Directeur adjoint en charge du financement de projets*, a fait état d'une double volonté de la Collectivité de Corse, consistant en premier lieu à solliciter auprès de l'Etat une augmentation financière, laquelle a été partiellement suivie (9 M€ sur le précédent CPER contre 11 M€ sur le prochain plan).

La CdC a souhaité développer, d'autre part, un volet supplémentaire destiné au grand public (formation immersive du grand public, développement des *Case di a lingua*), validé par le Rectorat de l'Académie de Corse mais pour lesquels il n'existe pas de crédits de financement de l'Etat. Aussi, il a souligné la volonté du Président du Conseil exécutif de maintenir par des crédits supplémentaires de la CdC le volet formation du grand public. Il a enfin précisé que le total des crédits affectés par la CdC au volet langue et culture corses s'élevait à 20 M€.

Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI a souligné l'intérêt d'une collectivité fusionnée, l'expérience des services des deux ex-départements et de l'ex-Collectivité Territoriale de Corse permettant d'exercer une véritable synergie et de participer ainsi à la construction du projet de société défendu par le président du Conseil exécutif de Corse et l'ensemble de ses conseillers.

Il a salué par ailleurs le benchmarking exercé avec les autres régions (Occitanie, Bretagne) et voit dans ce qui est proposé une synthèse des différents plans adoptés permettant de disposer d'un véritable document stratégique.

Il a conclu en remerciant l'ensemble des services ayant participé à la construction du plan.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité avoir des précisions sur différents points.

En premier lieu, elle a souhaité savoir si la progression d'un tiers par rapport au précédent CPER 2015-2020 s'expliquait par le changement de périmètre induit par la fusion des trois collectivités ou par la progression d'un tiers des moyens.

Revenant sur les notions de réalisation, valorisation et contractualisation évoquées dans la présentation du rapport, elle a souhaité savoir ce qui pouvait être entendu par la notion de valorisation et a sollicité les services afin d'avoir un état d'avancement des réalisations et contractualisations sur le précédent plan.

Sur le volet eau et assainissement, observant que le plan se situait plutôt sur des actions du type SDAGE, en lien avec la préservation des milieux, elle a souhaité savoir s'il pouvait être envisagé de réorienter une partie des crédits à destination des infrastructures des communes et intercommunalités.

Enfin, s'agissant du volet relatif aux déchets, elle a souhaité que soit précisée la notion de « changement de paradigme » mentionnée dans le rapport.

Sur le premier point relatif à l'augmentation financière enregistrée, M. GIACOBBI a rappelé que le Contrat de Plan constituait une démarche nationale, la fusion des collectivités n'expliquant pas directement et théoriquement cette augmentation même si, comme souligné par Monsieur CAITUCOLI, la fusion des trois collectivités a contribué à élargir le point de vue des différents services.

Il a précisé que deux facteurs pouvaient expliquer l'augmentation du montant total du CPER, avec d'une part, la volonté de l'Etat d'afficher plus de crédits que précédemment, d'autre part, le souhait de la CdC d'engager aussi des crédits plus importants au sein du CPER.

Il a souligné que le montant de 100 M€ supplémentaire comparé au précédent CPER ne devait pas être entendu comme l'attribution de moyens supplémentaires mais plutôt comme un montant plus important (100 M€) accordé à la coordination des politiques publiques.

Sur les questions de valorisation et contractualisation, il a précisé que les crédits contractualisés du CPER feraient l'objet d'individualisations au sein de comités de sélection spécifiques au CPER.

Pour ce qui concerne les crédits dits valorisés, il a indiqué qu'il s'agissait de crédits relevant de dispositifs, à l'instar du PIA 4, bénéficiant de leurs propres comités de sélection aux fins d'attribution des aides, où siègent déjà l'Etat et la Collectivité de Corse, rendant ainsi inutile d'alourdir la procédure administrative par l'ajout d'un deuxième comité de sélection CPER.

Sur le bilan du CPER 2015-2020, il a fait état d'une évaluation de 98 % pour ce qui concerne les crédits de la CdC.

Pour ce qui concerne le volet eau et assainissement, il a confirmé que le CPER n'avait pas vocation à financer les infrastructures, le plan étant plutôt orienté sur la question de la qualité de l'eau.

Enfin, s'agissant de la mention dans le rapport au « changement de paradigme », il a précisé ne pas être en mesure d'apporter plus de précisions, la question des déchets relevant des services de l'OEC.

En réponse à **Monsieur Antoine POLI** qui s'interrogeait également quant aux possibilités de financement des infrastructures de réseaux d'eau et d'assainissement, Monsieur GIACOBBI a confirmé l'existence de besoins importants. Il a réaffirmé l'absence de financement au sein du CPER soulignant par ailleurs la difficulté d'adapter les dispositifs financiers en matière d'eau et d'assainissement au CPER.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ».
Absence du groupe « Core in Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (*Non-inscrite*).

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission sociale, Mme DENSARI.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport a été présenté par M. Antoine GIACOBBI

Mme Muriel FAGNI a souligné la difficulté à mettre en place ce nouveau CPER.

M. Don-Joseph LUCCIONI a rappelé que le CPER coordonnait les politiques publiques entre l'Etat et la CdC ce qui existait dans toutes les régions.

Il a estimé que le retard pris dans son élaboration témoignait des difficultés politiques entre l'Etat et la Corse et du statut hybride de la Corse à l'heure actuelle.

Par ailleurs il a souligné les avancées concernant la langue corse avec une augmentation des crédits de l'ordre de 77 %, permettant notamment de

développer la formation des adultes, dans une perspective de société bilingue voire multilingue.

Mme Véronique PIETRI s'est réjouie de la signature même tardive du CPER et a souligné qu'il s'agissait maintenant de le mettre en œuvre concrètement, dans les faits. Elle a souligné que la non-participation de « Core in Fronte » au vote en commission était une invitation à poursuivre le débat en assemblée.

Mme Marie-Claude BRANCA s'est félicitée des crédits apportés à l'apprentissage de la langue Corse en immersion.

La commission a émis un avis favorable
Non-participation des groupes Core in Fronte et Avanzemu
Absence du groupe Un Soffiu Novu

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Donc, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

M. BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Quelques mots.

D'abord, je voudrais remercier l'exécutif pour la patience qu'il a dû déployer pour ces quatre ans de discussion afin d'aboutir au contrat de plan.

Mais je voudrais rappeler, ça n'est pas dit dans le document, que nous avons traversé une phase politique, notamment avec des relations avec l'État qui se sont détériorées alors que tous les éléments étaient réunis pour que nous puissions avoir un véritable partenariat.

Monsieur le Conseiller exécutif, nous n'avons pas oublié Madame Chevalier, nous n'avons pas oublié Monsieur Lelarge, nous avons aujourd'hui un préfet qui semble un peu plus ouvert, je dis un peu plus, je ne sais pas jusqu'où l'ouverture pourrait aller, mais par rapport à la situation antérieure, effectivement, il y a un peu plus d'ouverture, en tout cas, il y a un peu plus de considération envers les élus que nous sommes, y compris dans la relation qu'on peut avoir en tant qu'élus communaux, ce qui n'était pas le cas les années passées, je peux en témoigner.

Donc, une fois qu'on a dit ça, on a bien compris qu'on était dans une situation extrêmement difficile et ces fameux quatre ans ont servi à élaborer néanmoins un contrat de plan.

Alors le contrat de plan, il ne faut pas oublier qu'il y a un cadrage qui se fait à Paris suivant des lignes directrices qui ne tiennent compte, en tout cas, ce sont les régions de France qui le disent et l'association des régions de France, qui ne tiennent compte que de peu des réalités des territoires qui composent la France.

Donc, c'est un problème général. Mais ici, ça a une résonance particulière au moment même où l'on parle d'autonomie. On est dans une situation où la part d'autonomie est quand même assez exiguë. J'ai dit ça, pourquoi ? Parce qu'on pourrait examiner votre document point par point, même si on attend le document final qui nous donnera, ligne par ligne, la ventilation des financements. Mais j'ai tout de même retenu qu'il y avait un niveau de voilure qui était supérieur au précédent contrat de plan, même s'il faut tenir compte, je crois, du fait qu'il y a eu des avenants qui ont porté le précédent contrat de plan de 200 millions je crois, à quelques unités près, à 243 millions.

Nous sommes aujourd'hui sur des moyens financiers qui sont légèrement supérieurs, mais il ne faut pas oublier que depuis la situation s'est dégradée du point de vue des finances publiques, la situation s'est dégradée du point de vue des investissements et des coûts de fonctionnement, en tout cas, ce qui se rapporte au choix qui ont été faits. Il faut donc relativiser, relativiser ces moyens même si 303 M€, ce n'est quand même pas rien, mais ça n'est, je crois, que 43 M€, un peu plus, par an. Et là aussi, il ne faut pas être mécanique parce que dans une programmation pluriannuelle, on le sait, l'essentiel des investissements et des moyens financiers vont arriver en queue de contrat de plan, je crois.

Vous nous avez expliqué qu'il y avait un retard. J'ai néanmoins une question à vous poser : on aurait apprécié un bilan. Alors pour avoir échangé avec vous tout à l'heure, je sais très bien que cela était impossible dans la mesure où les actions amorcées n'étaient pas terminées. Est-ce qu'elles le sont aujourd'hui ? Je vous pose la question et vous répondrez, si vous pensez devoir le faire. Ce n'est pas une injonction, je pense qu'il y a matière.

Sur le problème du niveau de voilure, on l'a dit, je pense que c'est un élément conséquent qui pèse. J'ai fait une lecture rapide des conclusions du Cesec. Il y a à la fois des remarques très justes, je les ai sous les yeux, je ne vais pas les citer, mais il y a quand même des choses importantes et notamment, le Cesec, et à juste titre, « s'inquiète de la difficulté in fine à consommer l'intégralité des crédits alloués, même s'il entend la possibilité d'y accrocher les opérations déjà en cours aujourd'hui ».

Il y a peut-être une réponse, vous la porterez. En tout cas, on pourrait en parler. Vous nous dites qu'il y a eu 98 % de consommation des crédits qui avaient été prévus. Vous nous donnerez peut-être des précisions dans ce champ.

Le Cesec insiste aussi sur le fait qu'il aurait été souhaitable d'avoir des paramètres objectifs. Et là, j'en viens à un dada qui est le mien, mais je pense qu'il faut continuer d'en parler et peut-être que, à un moment donné, les choses vont se faire, je pense qu'étant donné qu'il est difficile de faire un bilan dans la mesure où les contrats de plan se chevauchent, dans la mesure aussi où il y a ce retard avéré, il y a une manière de faire qui est celle de l'évaluation annuelle. Il y a peut-être un mieux dans ce cadre-là, et c'est une opération aujourd'hui, vu les déficiences qu'il y a en matière de financement public, je pense que ce serait une bonne chose, je sais, ça demande des moyens, ça demande de la précision, mais au moins on sait précisément où on va, y compris en termes de consommation de crédits.

Il y a des inquiétudes qui sont évoquées par le Cesec. Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance.

Moi, je me suis attaché aussi au tableau financier pour parler aussi du prorata des actions par rapport aux moyens généraux que vous aviez prévus. Je ne vais pas rentrer dans le détail, sauf en matière de langue corse, mais d'autres le feront, je pense, je vais parler uniquement de pourcentages.

D'abord, je remarque que l'axe principal est celui de la cohésion des territoires avec une masse de financement qui dépasse un peu plus du tiers, soit 36 %. Dans la cohésion des territoires, je vous fais grâce des éléments concernant l'offre touristique diversifiée, la culture, le patrimoine, etc., vous en avez parlé tout à l'heure. Mais il y a peut-être des choses à dire concernant notamment la politique touristique.

On en a parlé, on en reparlera, c'est un dossier je pense qu'il faut traiter jusqu'au bout et il y a matière puisqu'il s'agit de 7 ans de gouvernance, de pouvoir voir les choses de manière cadrée avec des perspectives de redressement, puisqu'il est proposé, je le sais, notamment par l'ATC, une manière de faire qui, à nous, nous convient. Elle ne convient peut-être pas à tout le monde, mais nous, nous en sommes d'accord.

Le deuxième niveau d'investissement, c'est tout ce qui est transition et résilience écologique. Alors bien entendu, là aussi c'est très large, il y a à la fois l'eau, l'énergie et le climat, les déchets, la biodiversité, la prévention des risques. Néanmoins, c'est un 1/4 du budget global.

Ensuite, il y a la cohésion sociale, mais on peut le comprendre, 17 %. Il y a le développement et la compétitivité, vous connaissez très bien le dossier, il y a 8,6 %.

L'enseignement et la langue corse représentent tout de même 11,5 %, mais là arrêt sur image, c'est grâce à l'investissement de la Collectivité qui finance une partie de ces moyens financiers. Et là, on n'est plus dans un contrat de plan, puisqu'un contrat de plan normalement c'est 50/50. Bref, je vous laisse commenter cet aspect-là.

Je voudrais faire une critique néanmoins, critique positive, mais je m'interroge tout le même : la culture et le patrimoine, je regarde la conseillère exécutive, c'est 2 %. Alors, on va me répondre que nombre d'actions sont financées sur les moyens propres de la Collectivité. Je connais un peu le secteur, mais 2 %, c'est quand même la part congrue. La culture au sens de l'évolution sociétale, ça mérite un autre traitement. Mais l'investissement par ailleurs que la Collectivité a en matière de culture, compense certainement.

Voilà. J'ai fait un certain nombre de remarques. Il est difficile pour nous, majorité, de faire un plagiât d'interventions, parce qu'on est d'accord à peu près sur tout. J'ai dit simplement un certain nombre de choses qui permettent d'aller à des commentaires et vous invitent à nous préciser certaines réponses à des questions que tout un chacun peut se poser.

Je vous remercie. Nous voterons bien entendu ce projet.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Monsieur Mela.

M. Georges MELA

Oui, merci Monsieur le Président.

J'ai lu comme vous tous avec grande attention ce programme contractualisé depuis 1982 et bien entendu la logique de planification qui s'y rattache.

Ce qui nous importe surtout aujourd'hui, c'est le montant qui y sera consacré et l'utilisation de ce que l'on en fera.

Certes, vous avez pointé pas mal d'orientations, mais lorsque vous les fléchez, elles ont une conséquence, c'est qu'il y a des sommes qui s'y rattachent et

c'est bien la base d'un prévisionnel d'actions. J'imagine que vous en maîtrisez la direction, même si cela peine à être explicité dans le rapport qui nous est présenté.

Alors, vous l'avez dit, il y a une maquette financière de 303 M€, dont 147 millions assumés par l'État et 156 par la Collectivité de Corse. Donc un rapport de 48,5 % assumés par l'État et 51,5 par notre Collectivité.

J'ai noté que parmi les 5 secteurs qui sont cités, à savoir la culture, la résilience écologique, la cohésion sociale, le développement et l'enseignement, c'est le secteur de la résilience écologique qui est le plus doté avec 74 M€, soit 24 % du total budgétisé, et sur ces 74 M€, près de 20 M€ sont consacrés à l'économie circulaire et aux seuls déchets.

Alors, je ne vais pas revenir sur ce qui a été exprimé au sujet des déchets, mais simplement faire un petit commentaire sur votre introduction politique où vous avez précisé que le rapport considère que l'État a rechigné sur ce 7^{ème} plan, en tout cas, c'est ce qui a été exprimé. Sachez quand même qu'à tout niveau, et vous êtes bien placé pour le savoir, une négociation financière n'est jamais facile. Vous n'êtes pas la seule institution dans ce cas, il y a beaucoup de maires dans cet hémicycle qui vivent des négociations difficiles avec les services de l'État. Si j'osais, je dirais qu'ils la vivent même avec notre institution puisque c'est la seule aujourd'hui, donc avec la Collectivité de Corse.

Mais l'essentiel est bien l'issue d'un contrat qui est en progression, et si on en compare les montants : 303 contre 243 comme cela vient d'être précisé, dans le cadre de la précédente programmation.

Il faut bien dire que tout cela s'inscrit dans un contexte qui est marqué par un manque de moyens, le « quoi qu'il en coûte » à un moment à forcément des répercussions et des limites, et par une inflation dont nous avons oublié l'existence jusqu'à une période récente.

J'en veux pour preuve, mais la Présidente n'est pas là, je sais qu'elle a mené des discussions engagées sur le FEDER, sur le FSE et je crois savoir qu'elle était encore détentrice de cette délégation liée aux fonds européens lorsque les négociations ont débuté.

À cette occasion, par son intermédiaire, vous nous aviez présenté le maintien de 117 M€ comme une bonne chose puisqu'il était prévu que l'enveloppe de la Corse baisse logiquement comme celle des autres régions.

Vous aviez précisé à cette occasion que le Brexit avait affecté les ressources de l'Union européenne, le Royaume-Uni comme la France et les grands

États étaient un contributeur net, c'est-à-dire qu'ils donnaient plus qu'ils ne recevaient.

Toutes les enveloppes ont donc été baissées. En France, seule la Corse et les Hauts de France, région les plus déshéritées, les plus pauvres, ont pu garantir le maintien sur les niveaux antérieurs.

Alors, quand l'Europe maintient son enveloppe, on s'en félicite et on est compréhensifs. Quand l'Etat augmente sa contribution, on évoque les difficultés des négociations, comme cela a été fait. Permettez-moi de vous dire que cela me paraît un petit peu excessif et quelque peu orienté.

A ce jour je pense, et nous pensons, que l'on ne peut que se féliciter que le montant initial du contrat de plan État/Région à venir, soit supérieur de 60 millions au montant initial du contrat de plan Etat/Région qui se termine.

Il va falloir maintenant maintenir le niveau de demandes et de besoins pour négocier des avenants, comme le disait à l'instant Jean. C'est ce que l'on fait généralement. Le précédent contrat de plan Etat/Région a commencé à 243 millions pour finir à 343. Commençons à 303, mais il nous faut viser les 400 ou en tout cas, y tendre.

Mais pour cela, ce n'est pas à vous que je vais le dire, il faut avoir des projets et surtout les moyens d'assumer la contribution incombant à notre Collectivité, ce qui est loin d'être gagné au vu de la trajectoire financière que prend notre institution, et cela a été précisé également. Nous avons eu ce débat au mois de juin dernier lors du vote du compte administratif.

Vous avez bien voulu répondre en commission du développement à nos interrogations sur le distinguo contractualisé et valorisé dans un tableau synthétisant en annexe la maquette financière selon le comité de sélection.

Mais plus on rentre dans le détail des objectifs, plus on a d'interrogations et c'est bien normal. Aussi, je vous dirai qu'on reste un petit peu sur notre faim. On peut retrouver dans la cohésion des territoires la réhabilitation des logements existants pour renforcer l'offre sociale, une piste que l'on propose depuis plusieurs années.

Quand je lis, je cite : « encourager les collectivités à se doter de PLU qui permettront d'apporter des solutions au désordre foncier », j'ai envie de dire non seulement que cela fait un peu raccourci, mais surtout que l'on ne nous dit pas comment. Est-ce que cela veut dire que l'ingénierie de soutien à l'élaboration des PLU va être renforcée ? J'en accepte volontiers l'augure.

Concernant la problématique de l'eau, on prend acte que les sommes proposées iront plutôt abonder les actions liées à la préservation des milieux, à la conversion de l'agriculture bio et non le financement de l'infrastructural, même si je le regrette. Mais c'est votre choix et on le respecte.

Sur l'onglet énergie et climat, accompagnement à la maîtrise de l'énergie, développement et stockage des énergies renouvelables, promotion des mobilités durables, là on voit le chevauchement relevé par le Cesec, et Jean en a fait une petite allusion tout à l'heure, dans son avis entre les différents programmes, PPI, PPE, CEPR, etc. Il y a une transversalité dans ces grands plans.

Mais la question essentielle est bien de savoir si le contrat de plan État - Région va venir ou non abonder des projets validés dans le cadre d'autres programmes. Ce serait alors un vecteur de financement, mais qui perdrait ainsi toute sa force de planification.

Aux pages 12 et 13, même si nous en avons abondamment parlé, relatif à la gestion des déchets, est prévu un changement de paradigme. Vous conviendrez que c'est vague, un changement de paradigme s'annonce timidement et l'on enfonce des portes ouvertes en lisant que les gisements sont importants, qu'il faut limiter le tout enfouissement, que des équipements répondant aux exigences européennes seront installés, bien que les moyens manquent.

Je remarque que pas une fois les sigles, CTV, (centres de tri et de valorisation), ou CSR, (combustibles solides de récupération), ne sont mentionnés.

En haut de la page 13, on peut lire : en vue d'une valorisation matière, organique ou énergétique. On finit par les conventions avec les intercos annoncées depuis 2016. Après le mot « paradigme », autre vocable galvaudé que l'on entend souvent dans cet hémicycle, celui de la « co-construction ».

J'en finirai par une remarque sur le tourisme. J'ai lu avec attention le résumé en annexe où on peut apprendre notamment que le Président de l'exécutif a demandé une rectification du montant de la Collectivité alloué au tourisme pour atteindre un niveau de crédits à la hauteur de ceux engagés par l'État sur le tourisme durable, ce qui ne semblait malheureusement pas être prévus initialement. Chacun mettra donc 5 M€.

Là encore, on attend avec impatience la déclinaison concrète de cette orientation, surtout dans le contexte morose qui touche le secteur touristique cet été et donc, l'intégralité de notre économie et des retombées fiscales générées vu le poids qu'il représente dans notre PIB, soit environ 35 %. Mais si j'osais, je dirais que compte tenu de notre tissu économique, c'est plus de 80 % tant les diverses

entreprises et activités de services situées sur notre territoire en sont dépendantes. Lorsque l'on sait malheureusement que seul 1 % du budget de notre Collectivité est consacré au tourisme, cela laisse rêveur. Nous avons suffisamment échangé, y compris à certains conseils d'administration sur le sujet.

Je ne peux évoquer les crédits alloués au tourisme sans m'inquiéter publiquement de la situation actuelle. Mesdames et Messieurs les élus, la situation va être catastrophique, elle a commencé plus tard et risque de finir plus tôt. Les mois de mai et juin ont été difficiles, juillet et août sont en dessous de toute prévision, y compris des taux habituels. Septembre semble être un peu meilleur parce que les professionnels baissent leur prix.

La Corse compte 4 000 entreprises touristiques. Nombreuses sont celles qui sont en souffrance, certes avec des degrés différents et des disparités territoriales, bien entendu. L'hôtellerie de plein air et les meublés inscrits à Gîtes de France s'en sortent mieux avec une baisse déjà enregistrée de 10 %. L'hôtellerie et la restauration, les activités associées se trouvent davantage encore en difficulté, mais vous n'êtes pas sans l'ignorer.

C'est aussi lié à la communication de signaux négatifs. On ne peut plus passer sous silence, y compris dans cet hémicycle, la prolifération d'inscriptions de rejet : i Sardi fora, ce matin notre ami Paul-Jo s'en exprimait, i Francesi fora, l'Arabi fora, micca turisti. Je pense que ces inscriptions sont d'un autre temps. On se targue d'avoir échappé à des soulèvements comme dans les banlieues, mais cet ostracisme public, cette dégradation de biens et de mobiliers urbains s'inscrit dans la même logique, sans compter ce que ça coûte pour les particuliers et pour les communes.

La Corse est maculée, taguée et déshonorée par ces inscriptions. Cela compte forcément dans la situation de baisse d'attractivité que nous connaissons et que nous regrettons tous.

Le 11 juillet dernier, vous nous avez indiqué avoir reçu des représentants du secteur touristique. Qu'en sera-t-il exactement ? Quelles sont les initiatives que vous allez, que nous allons prendre de façon collective ?

Xavier Luciani et notre collègue de « Avanzemu » a demandé la tenue d'une session dédiée au tourisme. Nous y avons également pensé, avant d'y renoncer, quand on connaît malheureusement le risque que cet hémicycle dévie des réalités du terrain pour s'engouffrer dans le danger du symbole, comme on le fait souvent, de la démagogie pour se complaire dans l'incantation.

J'ai été maire près de 18 ans de la commune du premier pôle touristique de l'île. Bien sûr que la fréquentation a des conséquences et impact parfois négatif

le territoire. On me l'a, de nombreuses fois, reproché, mais on oublie qu'il est un moteur qui a permis un essor incroyable. Il a permis aux jeunes de l'extrême-sud de vivre et travailler grâce à cet apport de population. Cela leur a permis d'être libres également et de ne rien devoir au pouvoir politique parce que l'emploi public y est peu déployé. Tous ces gens qui vivent du tourisme, et ils sont nombreux, y compris dans cet hémicycle, sont autant de personnes en moins qui viennent taper aux portes des institutions et des organismes publics pour trouver un emploi. Et vous le savez tous comme moi.

Alors je sais que la Présidente est férue d'histoire, c'est une femme de lettres plus qu'une femme de chiffres. Connaissez-vous l'expression d'avant-guerre, alors que le Niolu et la Castagniccia débordaient d'abondance, pour nommer le territoire allant de Solenzara à Portivechju, en passant par Sari, Conca et Lecci, et l'ex-maire est ici dans cet hémicycle, c'était : « L'ultimi paesi chì Diu hà fattu ! » ? C'était la micro-région la plus pauvre de Corse, ùn c'era nunda, chè miseria.

Savez-vous que Porto-Vecchio centre se limitait à l'enceinte fortifiée au port jusqu'aux années 50 et que la mairie a été construite sur une décharge publique ? Tout un symbole.

Alors, Mesdames et Messieurs les élus, à méditer. Avant de jeter l'opprobre et de vouer aux gémonies des territoires entiers où les acteurs du tourisme font de nombreux efforts.

Je vous remercie.

La séance est présidée par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors la femme de lettres et néanmoins de chiffres dit que vous avez été parfaitement dans les temps, parfaitement !

Allora, altre dumande di parolla ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

J'aimerais bien me prononcer favorablement pour un contrat de plan à plusieurs dizaines de millions d'euros, mais je voudrais avoir le contrat de plan. Dans une ancienne mandature où je siégeais et où on a adopté un contrat de plan en octobre 2015, ledit contrat a été présenté.

Là aujourd'hui, j'ai un résumé où on met ce qu'on veut, les rubriques qu'on veut. Ou alors il n'y en a pas, et c'est peut-être mieux, ça veut dire qu'on a une latitude d'actions sur des lignes génériques qui sont dans un tableau annexe.

Mais le document tel qu'il est présenté là, ce n'est pas le contrat de plan, il y a un contrat de plan. Le contrat de plan 2015 - 2020, il fait 67 pages, j'ai recherché mes archives. Là, moi je dis que votre méthode de présentation aux élus, elle ne me convient pas.

Ensuite sur le fond, l'analyse de dire « on a un peu plus d'argent », je ne sais pas comment vous comptez, parce que l'ancien contrat de plan, déjà il est sur 6 ans, 2015 inclus, 2020 inclus. Le nouveau contrat de plan, il est sur 7 ans. Mais 1 € de 2015 et 1 € de 2023 sont-ils les mêmes ? Peut-on les comparer ? Je ne pense pas. Pour ne pas dire des chiffres en l'air, regardez l'indice d'évolution des prix à la consommation. C'est facile : en 2015, il est en base 100, en 2023, il est en base 116, plus 16 %. Le contrat de plan essentiellement, il sert à faire des travaux publics ou de la prestation de services. Donc, quand on va payer quelque chose, ça va être lié au coût de l'immobilisation ou au coût de la prestation qui lui-même est lié à l'évolution des salaires et des rémunérations.

Le seul indice des travaux publics général français entre 2015 et 2023, il a pris 29 %.

Donc, comment on peut-on dire : c'est bien, on a une enveloppe majorée. On n'a rien du tout en plus, en euro constant, on est à beaucoup moins.

Donc, la seule chose où on aura du gain annuel, c'est comme il y a un retard, 2021, 2022, 2023 dans la programmation, on aura une capacité annuelle supérieure qu'on va péréquer sur les années restantes. Sauf que, j'ai peur qu'on ait un avenant de poursuite du contrat et qu'on nous dissèque la somme sur des années complémentaires.

Donc là-dessus, moi ce que j'aurais aimé avoir, je le dis franchement, c'est une liste des actions ciblées parce que l'État, il s'est engagé sur des programmes et sur des actions types. Il ne donne pas un chèque en blanc à la CdC où il dit : je vais vous mettre 50/50. Ça ne s'est jamais fait et je pense que ça ne se fait pas, surtout avec le vécu qu'on a sur le PTIC.

Donc globalement, c'est un programme qui est conforme à ce qui a été fait antérieurement. L'innovation sur la langue, elle est de l'initiative exclusive de la Collectivité de Corse. L'Etat n'a pas majoré les sommes antérieures qu'il mettait ou très peu puisque sur l'ancien contrat, il était à 9 millions.

Dans ces conditions, moi je dis : oui, c'est une somme d'argent contractualisée qui nous permet de faire des politiques publiques. Mais globalement, on est en régression d'actions, ça veut dire qu'on doit se recentrer sur nos moyens propres et sur notre capacité.

En plus, l'État, il nous met des sommes qui sont fléchées. Quand il nous met une somme de 9 M€ de l'Agence de l'eau sur le volet « eau », ce sont des sommes qui étaient destinées à ça. Quand sur les aménagements urbains, il prend des sommes sur le volet « ANRU », ce sont des sommes qui sont fléchées, et c'est comme ça sur beaucoup de chapitres. Donc en fait, on nous donne ce à quoi on a droit.

La seule chose, c'est qu'il y a une enveloppe globale qui permet d'avoir une base programmatique quinquennale ou autre qui donne de la lisibilité dans l'action et dans la planification.

Voilà tout ce que je voulais vous dire, mais ce n'est pas mieux que ce qu'avait fait Giacobbi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole parlà avà ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci Présidente.

Je voudrais revenir, c'est un point qui nous tient à cœur, sur le volet langue corse du CPER.

D'abord, vous dire que je rejoins Paul-Félix quand il évoque notre ami Paul Giacobbi et Pierre Ghionga, puisqu'à l'époque c'était lui qui était en charge du CPER langue corse. Le dernier CPER, c'était celui de 2015, il n'est pas du fait d'une mandature nationaliste, les avenants sont venus après de la mandature nationaliste, mais le CPER originel date 2015.

Il y avait 4 volets qu'on retrouve là, il n'y a pas d'initiative nouvelle : formation, immersion, équipement linguistique et sites bilingues.

Le deuxième point, on peut s'en féliciter parce que ça peut être aussi le fait de le renforcer, on passe de 17,8 millions à un peu plus de 30 millions. C'était, et vous l'évoquez dans le document, le travail qui avait été effectué sous l'ancienne mandature par un certain nombre de personnes, dont je tairai les noms, et qui avaient proposé, y compris en séance ici, de passer de 17,8 millions à 32

millions pour la partie langue corse. Pourquoi ? Parce qu'il y avait d'abord à renforcer le volet éducation, le passer, je crois, à l'époque de mémoire, je crois que c'est après ça aujourd'hui, autour de 24 millions et un volet sociétal de 6 ou 7 millions, voire même 8 millions si on pouvait. Il y a une discussion avec le SGAC aussi.

Alors pourquoi on voulait sortir du ghetto éducatif à l'époque ? C'est parce qu'on pensait qu'il fallait justement rendre sa vocation à la langue corse telle que définie par les nationalistes, à savoir « a lingua di tutti », rappelez-vous de « a lingua di tutti è una lingua per tutti ».

C'était donc l'idée de sociétaliser en quelque sorte son usage avec des initiatives beaucoup plus fortes. On voulait, c'était un peu notre volonté à l'époque, que l'État s'implique dans le volet sociétal. Jusqu'à présent, il s'implique dans le volet éducatif parce qu'il ne reconnaît pas la langue corse comme une langue d'un peuple, mais comme une langue de l'école.

Or, il fallait absolument sortir de ce sous-statut de discipline scolaire et en faire réellement donc une langue au service de tout un peuple.

C'est important de le dire ici, je rends César ce qui appartient à César, c'était dans un processus de coofficialisation. Pourquoi ? Parce qu'on savait pertinemment que le débat avec Paris qui avait été initié en 2016, allait durer et durer encore.

Donc, l'amorce de 2019, finalement, elle trouve aujourd'hui son issue et on s'en réjouit bien sûr.

Vous dire aussi, Georges évoquaient les 303 millions contre 343 avec les avenants, c'était sur 6 ans. Là, on est sur 7 ans, même s'il y a un retard dû aussi au fait que les territoires d'outre-mer, y compris la Corse donc qui est en outre-mer, sont traités différemment par l'État en termes de retard, puisqu'il y a un retard quand même de 2 ans et demi déjà par rapport à une signature possible, c'est important de vous dire que c'est 2 ans et demi, c'est une course contre le temps qui s'est engagée, y compris donc dans ce volet- là spécifique.

Je n'attends pas de réponse spécifique parce que je pense que ce sera plus intéressant d'en parler au moment où il y aura justement en face de ces chiffres, le détail des actions, même si on peut en deviner les contours.

Donc c'est important de vous dire qu'il y a à la fois ce changement de braquet qui était, à mon avis, nécessaire et plus que nécessaire. Mais il faut maintenant mettre en face de ces millions un certain nombre d'actions probantes.

Je précise quand même que l'État, et vous devez le savoir, mais l'État dans ces chiffres-là, il ne joue pas le jeu, même s'il ne met que 10, 11 millions, il y a inclus les salaires des personnels, ce que nous ne faisons pas nous, en tant que Collectivité, dans nos contrats. Les salaires des personnels et tous les salaires afférents ne sont pas intégrés. Donc l'Etat, en quelque sorte, fausse sa participation puisque par exemple l'inspecteur de langue corse est compris dans le salaire. Pour moi, c'est une hérésie. On l'a fait remarquer au recteur à l'époque.

Je pense qu'il faudrait quand même à ce niveau-là, que le rapport de force, y compris avec le Rectorat qui est bienveillant apparemment, soit un peu différent et qu'on pose réellement les demandes de cette Assemblée et surtout par rapport aux objectifs qu'on a assignés.

Vous dire aussi par rapport à tout ce dispositif, il y a une formation pour adultes qui se profile de manière beaucoup plus dynamique. Il y avait, je le répète, dans l'ancien CPER, il y avait quand même plusieurs centaines de milliers d'euros pour l'immersion adulte gratuite, je précise, notamment prodiguée par le Greta de Porto-Vecchio qui n'apparaissent plus. Aujourd'hui, la formation pour adulte, le peu que je connaisse, elle est payante. Aujourd'hui, la démocratie linguistique nous impose de remettre sur la table cette formation-là, cette offre à tous les publics. C'est important de vous le dire parce que la dernière fois que nous avons financé ces opérations, elles s'élevaient à-peu-près à 200 000 € annuels.

J'attire votre attention sur le fait qu'il faudra être très vigilant sur un aspect qui peut être dangereux, qui peut être demain comme dans d'autres domaines, une marchandisation carrément de la langue. Aujourd'hui, la langue, pour nous, c'est simplement quelque chose qui doit pouvoir se parler, s'offrir et s'apprendre de manière la plus simple possible, c'est-à-dire en mettant le minimum d'argent côté public.

Dernier petit point, j'arrêterai là parce qu'on en parlera certainement au moment où le CPER viendra avec son projet global, à l'époque de Giacobbi, c'est un reproche que je faisais à Paul Giacobbi et à Pierre Ghionga, on a voté un CPER, on a mis des sommes, sauf que les objectifs précis, notamment la convention langue corse qui a été signée en novembre 2016, elle est postérieure d'un an. Or, on avait mis en quelque sorte la machine... Les nationalistes ont été obligés de mettre une convention sur la table parce qu'il n'y avait pas d'objectifs assignés à l'éducation nationale sur les quand même 17,8 M€.

Donc c'est important que la convention soit signée avant d'entériner ce CPER, de notre point de vue bien sûr, avec des objectifs et des choix clairs et bien sûr des mesures et des demandes.

Alors très rapidement, vous rappelez qu'on a besoin, et vous évoquez dans le document qui est relativement succinct et c'est logique, formation pour adultes et non seulement pour les enseignants. Je vous rappelle simplement que la formation des enseignants, elle est extrêmement délicate à mener et qu'elle est largement insuffisante, largement insuffisante. La preuve en est, c'est qu'on a dans le secondaire un vide sidéral ou presque, et donc un vivier pratiquement inexistant qui fait que le concours CPER où on propose chaque année 20 postes, est pratiquement divisé par deux au détriment de la langue corse et surtout souvent inversé, pas tous les ans mais presque, sur l'enseignement standard.

Donc tout ceci pour vous dire que la formation des enseignants, le grand plan de formation aujourd'hui est largement insuffisant. Il y a eu en 2020 une discussion avec le Rectorat, avec la Rectrice Benetti pour amorcer quelque chose dans le secondaire. À mon avis là-dessus, il va falloir pousser comme il va falloir pousser sur CANOPE qui entre 2021 et aujourd'hui a été aidé, c'est une avance du CPER, y compris les centres immersifs. Il va falloir passer à la vitesse supérieure, notamment parce que le CPER en 2019, 2020 prévoyait deux centres immersifs supplémentaires et qu'à l'heure où on parle, ils ne sont toujours pas là. Donc, il va falloir là aussi pousser l'effort.

Dernier petit point, et je crois que c'est aussi lié au contexte politique, tout ceci nous renvoie notamment à la remise en route, non pas seulement du CALCC, Conseil Académique de la Langue et Culture Corses, mais du Conseil académique territorial, l'article 11 de la Convention de 2016, qui était en quelque sorte l'outil de régulation et de cogestion entre le Rectorat et la CdC, notamment en matière de carte scolaire, en matière d'ouverture de postes, de fléchage. Or, aujourd'hui c'est l'anarchie et c'est l'État qui commande.

Donc là, encore une fois, la CdC subit une situation qu'il faut absolument reprendre en main et essayer de peser. Là, encore une fois, c'est une histoire de rapport de force. Vous avez compris. Je ne parlerai pas donc du reste. Je parlais de processus d'officialisation, c'est simplement pour construire bien entendu assez rapidement un processus d'officialité. Dire à l'État, je l'avais dit dernière fois, si aujourd'hui on bascule avec un statut officiel, on n'a pas les moyens d'assumer, y compris dans les personnels de la CdC, ce statut.

Donc l'idée aujourd'hui, c'est à la fois de reprendre avec l'État, une discussion au vrai niveau. Depuis 2 ans, moi je ne vois pas grand-chose, je vous le dis, je ne vois pas grand-chose. On nous a reproché par le passé en tant que nationalistes de ne pas avoir fait beaucoup de choses. Je pense qu'on a fait quand même pas mal de choses, ne serait-ce que dans la formation et même dans l'avancée dans certains concours, notamment l'agrégation, y compris l'immersion puisque c'est un acquis de l'époque de Vallaud-Belkacem, de mai 2016.

Aujourd'hui, il faut reprendre absolument la discussion avec l'État, le recteur en particulier, « pousser ». On sent bien aujourd'hui que la question de l'immersion et de la formation est pratiquement à l'ordre du jour, mais c'est encore une fois, je le répète par expérience, très insuffisant parce qu'on a besoin à travers ce CPER de donner un sens à une politique, non pas de maintien du luxe d'une société qui meurt, mais d'une langue qui, comme elle parlait aux anciens, doit parler à la jeunesse. Au point où en est, alors que le peuple corse, à plus de 90 %, plébiscite un statut de langue officielle et l'avènement d'une société bilingue, aujourd'hui, nous ne sommes pas en situation de pouvoir leur porter, leur offrir cette aspiration-là.

C'est une aspiration pour laquelle nous sommes battus pendant 50 ans les uns ou les autres, c'est une aspiration pour laquelle, y compris les élus nationalistes sont toujours allés au combat, à une époque où il n'y avait même pas des nationalistes, il y a eu beaucoup d'actions, beaucoup d'agitation et beaucoup de manifestations, voire beaucoup d'autre chose pour justement gagner ce combat. Il y a 40 ans de ça, on a réussi à imposer pratiquement le début des filières bilingues. Aujourd'hui, on est à un tournant. Le tournant ce n'est pas le CPER simplement, c'est le contexte historique qui fait qu'on se doit aujourd'hui de passer à la vitesse supérieure.

Alors simplement vous dire que si la somme peut nous satisfaire, c'est maintenant la méthode et l'opérationnalité qui nous préoccupe. Et bien entendu, on espère à un moment donné avoir des actions qui non seulement ne soient pas simplement symboliques ou de bonne conscience, mais qui permettent d'avoir des résultats effectifs. On va mettre des sous, passez-moi l'expression, peut-être dans des domaines où pour l'instant, je rejoins d'autres débats qui parlent d'évaluation des politiques publiques, il va falloir qu'on ait aussi des évaluations de la situation, niveau par niveau, et bien entendu avec un regard très particulier et très aigu sur la partie sociétale. Aujourd'hui, il faut que l'État mette la main à la poche, y compris sur cette partie-là.

Je termine, c'était ce qu'on avait demandé à l'époque parce qu'on voulait qu'il y ait une reconnaissance du corse autre que celle qu'il voulait entendre, à savoir une simple discipline scolaire.

C'est une redite, mais je le redis encore une fois, le corse n'est pas une discipline scolaire, n'est pas un horaire dans un emploi du temps, le corse hè à lingua di tutti, una lingua per tutti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président de l'ADEC, Messieurs et Mesdames les membres de l'exécutif, chers collègues,

Jean a déjà dit beaucoup de choses, donc je serai relativement bref à cette heure-ci.

Moi, je me rappelle d'un dossier qui avait été présenté par l'exécutif, Monsieur Vinciguerra me semble-t-il, en février 2022, sur l'ensemble des contractualisations entre notre Collectivité et l'État et des plans de financement européens. On était en février 2022 et on s'apercevait de la complexité et du nombre de plans de financement.

Nous, ce que nous disons, et Jean a commencé à le dire, à travers ce CPER, vous l'avez dit dans votre présentation, il y a une négociation qui a été compliquée. Alors bien sûr qu'en matière de financement, les négociations, elles sont toujours compliquées. Mais là, on a tous compris que la négociation, elle avait été compliquée bien au-delà de simples questions financières, que ce qui avait rendu la négociation compliquée, c'était des raisons politiques. Et vous n'avez eu de cesse, dans le rapport et dans votre intervention, et on comprend pourquoi, d'associer ou de dissocier le CPER avec le PTIC.

Nous, ce que nous disons, on ne peut pas avoir d'un côté des prises de décision unilatérales concernant le PTIC, on ne peut pas avoir jusqu'en 2020 une négociation qui se passe de telle ou telle manière concernant le CPER, un changement on va dire de gouvernance en 2020 par le corps préfectoral, on ne peut pas avoir une négociation d'une manière selon tel préfet et d'une autre manière selon tel autre préfet.

Nous disons simplement qu'un contrat de plan entre l'État et la Corse doit se faire selon des principes régisseurs de mutualité et de partenariat et que manifestement, vous venez devant cette Assemblée, c'est aussi peut-être ce qui explique un certain nombre de difficultés à pointer très précisément tel ou tel projet, on sort de quatre années de totale fluctuation dans la négociation de manière générale avec la Corse dont le CPER a été impacté.

Dire aussi pour les Corses qui nous écoutent, c'est important, nous avons trois années de retard, mais elles ne sont pas le fait de cette Collectivité. Ça a été ou c'est imputable largement à la crise COVID, d'autres régions s'en sont plaintes très fortement, ce n'est pas que la Corse, mais c'était important de le dire.

Mais nous, nous disons, j'insiste un petit peu dessus, que vraiment ce qui doit régir nos rapports avec l'État, c'est un principe de partenariat et qu'on ne peut pas continuer comme ça. Je faisais référence, pour débiter mon propos, à ce rapport de février 2022, nous, ce que nous disons, c'est qu'il doit y avoir une cohérence globale. Manifestement, il n'y a pas eu de cohérence globale dans la gestion des contrats et des flux financiers avec la Corse. C'est regrettable. Nous espérons très fortement que dans les mois et les années à venir, cela va changer. Ça, c'est une première difficulté.

Une seconde difficulté, il ne faudrait pas oublier quelque chose, c'est que le CPER, ce n'est pas un plan qui est décidé de manière unilatérale par la Collectivité de Corse. Il y a un cadre général étatique et dans la négociation, la Collectivité de Corse essaye d'adapter aux réalités du terrain, aux difficultés du terrain, aux handicaps parfois, le contrat de plan État/Corse.

La question qu'on doit se poser aujourd'hui en prenant en compte toutes les remarques qui ont été faites, c'est qu'à l'issue de cette négociation, est-ce que vous avez réussi en tant que Conseil exécutif à infléchir, à traduire les spécificités de la Corse à travers ce contrat de plan État/région ? La question elle est là. Et nous, nous répondons, bien sûr qu'on voudrait toujours aller plus loin, on voudrait toujours avoir davantage de financement, mais nous répondons très tranquillement à cette question, qu'il y a un certain nombre de marqueurs, et je terminerai avec la langue corse, qui montrent qu'il y a eu une négociation et que cette négociation, elle est favorable à quoi ? Elle est favorable aux grands marqueurs et aux orientations politiques qui ont été validés par le suffrage universel.

J'insiste, bien sûr qu'on voudrait aller plus loin et plus vite. Mais les grandes orientations politiques qui sont les nôtres et qui sont partagées par d'autres aussi dans cet hémicycle, se retrouvent dans ces grandes orientations que vous nous présentez. Je le dis aussi, il s'agit de grandes orientations, bien évidemment qu'on n'a pas ici le détail de tous les projets, parce que ce n'est pas le CPER dans sa version finalisée, faut-il le dire ?

Quelques marqueurs.

Une forte orientation autour du logement, c'était important. La Corse traverse une crise du logement qui impacte toutes les couches sociales ou presque de la société, notamment la jeunesse. Il était important que dans la négociation, vous mettiez avec insistance, toute votre énergie dessus.

La solidarité, l'équité territoriale qui sont importantes. Jean Biancucci en vous taquinant, j'ai presque envie de dire, a insisté sur le volet culture et patrimoine et il a eu raison de le faire. Mais peut-être d'ajouter aussi que c'est le

seul CPER où nous faisons apparaître un axe spécifique : culture et patrimoine, pour la Corse.

Bien sûr que ce n'est pas suffisant, mais c'est aussi le seul CPER où on voit cette ligne budgétaire apparaître de manière très claire.

Quelque chose aussi qui est important pour nous, l'éco conditionnalité de toutes les actions qu'il faudra bien définir, mais ça veut dire que chacune des actions seront définies ou filtrées par ces éco conditionnalités.

J'entends toutes les remarques de Saveriu, elles sont légitimes, il n'y a pas de soucis, on peut en partager une grande partie. Mais il ne faudrait pas, ça a été initié sous la précédente mandature, c'est normal, c'est la vie normale des politiques publiques, trop passer sous silence ce qu'il est en train de se jouer autour de la langue corse.

Nous partageons l'avis du CESEC lorsqu'il dit, Jean l'a dit, que c'est totalement anormal qu'un CPER qui repose sur une équation qui est simple, c'est du 50 % - 50 %, se situe au niveau de la langue corse, 63 % pour la Collectivité de Corse, 37 % pour l'État.

Mais je voudrais quand même dire, et ce n'est pas l'information essentielle de ce CPER, mais c'est une information quand même importante, je le disais, en tant que marqueur politique, une augmentation de 126 % de la Collectivité de Corse dans son investissement relatif à la langue corse dans le cadre du CPER. Bien sûr que l'État n'a pas suivi et j'ai presque envie de dire, Monsieur Vinciguerra, n'a pas encore suivi et les avenants et la négociation en cours et qui va continuer, devront faire en sorte que l'Etat rééquilibre ou revoit sa position, notamment en matière de langue corse.

Mais nous avons augmenté de 11 M€ notre part d'investissement sur la langue corse. Je pense que s'il y a un chiffre qu'on doit retenir, c'est celui-ci. Alors oui, on se désolé du fait que l'État, lui, n'ait pas suivi sur cette augmentation-là, ou n'ait pas encore suivi. Mais nous en tout cas, politiquement, c'est un choix que l'on assume, 11 millions supplémentaires pour la langue corse.

Au sujet de notre investissement par rapport à la langue Corse, nous avons, Saveriu, sous la baguette notamment de Muriel Fagni, rencontré pendant plusieurs heures le recteur, donc nous avons initié à un niveau important institutionnel, il y avait la présidente de l'Assemblée, le Président de de l'exécutif, c'était en commission dans le cadre de l'élaboration du plan langue corse, nous avons déjà rencontré le recteur et un certain nombre d'engagements ont été pris. Il va falloir les formaliser. C'est tout l'objet du rapport qui sera, je ne vais pas parler à la place de l'exécutif, présenté à la rentrée. Et là, bien sûr, il faudra mettre

en concordance le CPER, ses budgets affectés à la langue Corse et un plan de politique globale.

Donc ça c'est un enjeu fondamental. Vous l'avez compris, et j'arrêterai là-dessus, pour toutes ces raisons, nous vous suivrons dans votre négociation dans la présentation du plan et dans le CPER final. Merci.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole dinò piglià a parolla ? Innò ?

Brouhaha

Where is Louis ? In the Kitchen ! Allora aspettemu à Louis. Louis, ùn vole micca parlà, hà dettu chì innò.

Mettite vi d'accunsentu pè piacè. Ci hè Paul-Jo chì dumanda a parolla.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Sè Louis ùn parla micca, dunque dui minuti, saraghju cortu.

Pensu chì hè un raportu impurtantissimu è un strumentu chì hà da esse maiò, un strumentu maiò di u prughjettu di sucietà et du futur statut d'autonomie.

Mais aujourd'hui, sans faire d'ostracisme ou sans cibler l'État pour des raisons idéologiques, si les 19 intercommunalités, les communes continuent à laisser faire l'ANCT, l'Agence nationale de cohésion des territoires, comme elle se comporte depuis l'arrivée de Mme Gourault et de Madame Chevalier au PETR du Taravo, puisque sur des éléments concrets où nous avons tous les schémas, où nous avons toutes les politiques et qui continue aujourd'hui à ignorer les projets de territoires et les schémas, comme c'est le cas dans la communauté de communes du Sud Corse où il y a un travail considérable qui a été fait, si on laisse collectivement l'État assoir comme il l'entend aujourd'hui deux schémas de cohérence territoriale : un qui comprendrait la communauté de communes du Sud Corse, l'Alta Rocca, le Taravo/Valinco/Sartinesu, de l'autre côté, un autre schéma qui couvrirait l'autre partie de la circonscription et en développement durable, on ne parle pas de circonscription, on parle de territoire de projet, on parle de territoire qui comprendrait la CAPA, la Pieve d'Ornano et l'Ouest Corse. Donc, c'est ce schéma-là qui nous est promis.

Je vous le dis tranquillement et sans faire de politique politicienne ou quoi que ce soit, si on n'arrive pas à se mettre d'accord sur ce projet de société et sur ces outils, ça veut dire la gouvernance locale, c'est-à-dire demander la libre

administration des collectivités, le plan, il est clair, on pourra avoir l'autonomie qu'on veut, si ce plan continue à se dérouler comme ils le font aujourd'hui, je vais vous prendre un autre cas concret, en ignorant le PETR du Taravo/Valinco/Sartinesu et en appuyant, et ce n'est pas, au contraire, les deux communautés de communes qui font un travail remarquable aussi, pour stigmatiser les deux communautés de communes qui sont la Pieve d'Ornano et le Taravo, mais le schéma sur plan/climat/énergie n'est pas encore terminé au niveau du PETR, il y a déjà deux ingénieurs sur les deux comités de communes, on ne peut plus continuer comme ça.

Moi je vous le dis, il faut qu'on se réunisse. Et ce n'est pas en opposition à l'Etat, c'est simplement pour faire droit à ces projets qui doivent venir du terrain, à ce projet de société qui doit se construire à partir de ces territoires. Et Jean-Christophe l'a très bien dit tout à l'heure sur le débat précédent qui l'illustre parfaitement. Avec l'autonomie, nous allons pouvoir redessiner ces territoires et refaire à travers une fiscalité et à travers des schémas de cohérence territoriaux qui sont décisifs pour des PLUI qui sont à la dimension humaine et des relations économiques et sociales de ces territoires qui ont, pour la plupart du temps, des histoires très, très longues.

Donc voilà, pour conclure, moi je voudrais dire simplement ça, aujourd'hui, il faut que le rapport de force, il se porte là-dessus en demandant une ingénierie collective État-région au service des EPCI, au service des communes.

Je terminerai par un exemple. Seul écoquartier, étape 2, Arghjusta-Moricciu en France, 3 ans de traversée du désert. Donc, j'ai réuni l'autre jour les services de la région, les services de l'État et les services de l'État m'ont demandé si je croyais moi-même à mon projet. Donc, je pense que c'est un mépris total qui s'opère. Il faut qu'on en ait conscience, sans y mettre la politique politicienne au milieu. Mais il est temps qu'on ait un sursaut collectif là-dessus et c'est une maturité politique pour dire avà basta ! Nous ne sommes pas les seuls territoires au niveau de la France à avoir cette réaction-là.

Aujourd'hui, c'est une volonté descendante d'asseoir une clientèle politique et on le voit puisque quand on veut couvrir le 2 SCOT avec des moyens financiers que l'on développe aujourd'hui en utilisant bien sûr l'effet d'aubaine, moi, je comprends les petites communes ou les communes plus grandes ou les intercos qui disent, ci sò i mezi quì, 'em'andà, c'est un travail qu'on connaît depuis très longtemps et notamment depuis la DATAR.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'altre dumande di parolla ? Jean Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Deux mots simples.

D'accord sur le fond de l'analyse telle que développée par Paul-Jo à l'instant-même.

En complément de ce qu'a dit Saveriu et d'autres, de ce qu'ont dit un certain nombre de conseillers, Xavier, Romain en écho, ont évoqué la question de la langue, Paul-Jo, il a raison, s'est concentré sur le sujet des territoires. Moi je voudrais revenir d'un mot sur quelques principes simples, même s'ils ont déjà été évoqués ici ou là.

Le premier, c'est Jean lui-même qui l'a dit, Jean Biancucci, c'est compliqué de ne pas avoir de bilan de l'ancien CPER, d'évaluation du rythme de consommation, d'évaluation des actions qui ont été conduites et cofinancées, de bilans consolidés de l'ensemble de la période. On le reprend bien volontiers à notre compte et de toute façon, nous comptons nous-mêmes demander qu'à un moment donné, on peut aujourd'hui voter ou pas le rapport qui nous est proposé, et néanmoins, Président, revenir devant cette Assemblée ou tout autre lieu, pour discuter de ce qui a été entrepris et qui est suffisamment important, on parle de centaines de millions d'euros, pour que l'on y porte un regard critique dans le bon sens du terme et pas nécessairement sous l'angle du reproche.

Donc, une demande forte de notre groupe dans la même direction pour le coup que le groupe majoritaire, mais avec une précision d'ordre pratique et concret.

Deuxièmement, c'est vrai qu'on s'attendait aussi, c'est l'une des raisons de notre réserve lorsque le rapport a été examiné un peu plus tôt, à une vision un peu plus phasée et un peu plus précise. Vous parlez en direction et en proportion. Nous aurions préféré que l'on puisse parler collectivement en action et en consommation.

Le problème est le même. Vous indiquez dans le droit fil des autres régions qui ont d'ailleurs été citées, un certain nombre de sujets qu'on peut partager. Qui, aujourd'hui, est contre le fait qu'on double la part des crédits dédiés à la langue ? Qui est contre le fait qu'on parle, Georges, Xavier, d'autres l'ont dit, davantage de tourisme durable ? Ce n'est pas vous faire injure que de dire que c'est comme de nous demander si on est pour le chômage ou contre la faim dans le monde. On est d'accord.

Donc, le problème ce n'est pas les grandes directions qui sont partagées depuis très longtemps dans ce pays et par ce peuple. Le problème, c'est de voir concrètement ce qu'elles traduisent et comment vous les traduisez. D'où la question du bilan.

Mais également la question de la nomenclature. Ce qui nous est proposé, Paul-Félix et d'autres l'ont dit, c'est la vision du Conseil exécutif de la proposition de la CdC au CPER. Ce n'est pas le CPER, et pour cause. Donc, il faut qu'on ait, le moment venu, de la même manière que le bilan, le tableau qui nous serve à.

Cela m'amène une troisième remarque qui revient comme un mantra, ça n'est pas une obsession, mais une conviction. Si on devait valider les grandes directions que vous nous proposez et qui sont somme toute assez consensuelles, dans l'espace physique de ce pays, dans l'espace du projet qu'on lui doit, comment traduit-on les choses ? Je l'ai dit pour le PTIC, même si la relation à l'État est suffisamment compliquée pour qu'on n'ait pas à y revenir, je l'ai dit pour le budget de cette Collectivité, je le redis ce soir pour le CPER, il nous manque une PPI.

On en a voté une en 2016, dont il serait d'ailleurs bon que l'on interroge le taux d'exécution. On était de mémoire, avant la fusion, sur plus d'un milliard de travaux sur un pas de temps nécessairement pluriannuel. Nous, on est d'accord pour financer toutes les actions possibles, encore faut-il que l'on puisse débattre de ces actions et pas uniquement de ces financements. Les financements, comme l'autonomie d'ailleurs, étant des moyens et pas des finalités. Il y a 1000 manières et vous le savez, Président, de consommer des crédits. Ce que nous voudrions, eh bien, ce sont des manières plus visibles qui transforment, y compris à l'aune du CPER et des crédits qu'il va nous permettre d'utiliser, des réalisations qui façonnent le paysage et pas simplement des grandes directions dont je redis qu'on peut les partager, mais qui nous laissent un peu sur notre faim à ce stade du débat et des enveloppes annoncées, dont je rappelle, même si elles sont tendancielle à discuter, en baisse ou à iso périmètre, dont nous attendons qu'elles nous disent plus fortement et plus précisément les choses.

J'ai fini d'un mot, mais on est connectés, Madame la Présidente, c'était mon mot de conclusion.

Je pense qu'il y a un chantier qui manque et auquel je voudrais vous rendre attentif, notamment dans le sillage de Paul-Jo ou d'autres. C'est celui de la décentralisation de la Collectivité de Corse. Il y a un moment où au-delà des questions budgétaires, financières, du sujet des déchets qu'on a abordé, on ne va plus savoir faire pour une raison simple, c'est que tous les objectifs les plus nobles, les plus ambitieux que vous poserez, que l'on partagera ou non, ne seront jamais que des objectifs atteints ou pas si on n'a pas d'ingénierie.

Aujourd'hui, il faudrait sortir un chiffre, un ! C'est le montant cumulé des dizaines de millions d'euros que l'on alloue à des bureaux d'études privés pour des missions qui, selon nous et à bien des égards et dans bien des secteurs, devraient relever du public.

Allez, je vais le dire en termes un peu excessifs, c'est une forma di scandalata parce qu'à un moment donné, quand on donne des 200, des 300, des 400 000 sur des sujets, ma foi, qui relèveraient, alors on ne va pas dire qu'on est dans le syndrome McKinsey ! Ce n'est pas les mêmes échelles, ce n'est pas les mêmes sujets, mais une chose est sûre, c'est que ça contribue à dessiner la décision politique. Et moi, je continue de penser avec mes amis que la décision politique, elle se dessine dans les assemblées politiques et que les bureaux d'études sur lesquels nous avons confiance globalement etc., sont là pour nous aider à exécuter, pas à penser, à définir, à phaser, à financer.

Donc, j'y reviens, si on devait valider, et je l'appelle de nos vœux, une PPI, si on devait définir un schéma infrastructurel et d'investissement global sur un pas de temps qui n'est pas celui d'un CPER, c'est celui d'une génération, ce pays, il faut qu'il se projette à 2040, 2050. Il ne s'agit pas de dire « à la fin du CPER, on aura fait tant ». Oui, il faut le faire factuellement, mais la trajectoire, elle est de plus long terme et l'inscription de nos financements, de nos grands projets, elle épouse la trajectoire.

Donc tout ça, je n'y reviens pas, je l'ai déjà dit. Mais je finis là-dessus. Si on devait avoir une PPI, si on devait avoir un bilan critique de la consommation 2021-2027, même si c'est un peu baroque de discuter en juillet 2023 d'un CPER qui est censé avoir débuté et qui a débuté quelques 2 années et demi plus tôt, il nous faut aussi d'une part, cette vision affinée que vous nous proposerez, qu'on contestera ou qu'on partagera, qu'on amendera ou qu'on soutiendra, et d'autre part, l'ingénierie qui va permettre de décentraliser ou de « déconcentrer », la Collectivité de Corse au plus près des réalités vécues et de porter des projets qui vont vous aider, vous, à transformer ce pays et pourquoi pas, à consommer des crédits et nous, à réaliser ce dont on a besoin et que parfois, en l'état des financements, de l'absence d'ingénierie, des tensions qui règnent sur nos crédits, etc., nous avons quelques difficultés à concrétiser.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non. Donc, je repasse la parole au président de l'ADEC.

M. Alex VINCIGUERRA

Merci, Madame la Présidente.

Le CPER, il est intéressant parce qu'il fait naître dans chacun de vos esprits, une passion liée forcément à une déclinaison financière. Certains, c'est le tourisme, d'autres c'est la langue, d'autres c'est les territoires.

Donc, vos commentaires ont été à mon avis très constructifs. Tout d'abord, Monsieur Biancucci, je voudrais rappeler, mais c'est une remarque qui revient souvent, l'esprit du CPER et l'histoire du CPER.

Le CPER, c'est 1982. Aujourd'hui, on est au 7^{ème} contrat de plan. Le CPER, il est construit par la DATAR de l'époque, avec une subtilité dont seuls les grands fonctionnaires de l'État savent faire preuve, qu'est-ce qu'ils font ? Ils disent, « on va faire un plan, on fait un plan national. On le décline au niveau régional, c'est notre plan, mais les régions le cofinancent ». Ça, c'est l'esprit du CPER, c'est l'esprit premier du CPER.

Qu'est-ce que se passe dans les années 90 et plus particulièrement en Corse ? Eh bien, il y a un climat différent qui s'instaure et une sorte de confiance qui fait qu'on arrive à une pseudo coconstruction avec le dernier CPER négocié par Monsieur Giacobbi en 2015, qui allait loin, notamment à l'époque, je me souviens, loin dans un certain nombre de domaines, y compris dans le domaine de la langue.

Et puis que se passe-t-il depuis 2020 ? Patatras ! On revient à autre chose, on revient à l'esprit premier du CPER, on décide, vous cofinancez.

C'est là où est la difficulté, Monsieur Mela, c'est là où est la difficulté. Quand vous parlez par exemple de problème d'eau, ce n'est pas nous qui ne voulons pas que les infrastructures soient cofinancées par le CPER, c'est l'État parce que dans la ligne directrice des ministères, l'eau, eh bien la partie investissement et assainissement, ça n'existe plus. Donc, il faut bien avoir conscience de cet état de fait.

Donc, pour revenir à ces orientations proposées, je le redis, Monsieur Benedetti, ce n'est pas le CPER et ses 67 pages, vous en aurez un de CPER en bonne et due forme, une fois qu'il y aura eu l'évaluation environnementale, la consultation du public, etc., on reviendra avec un CPER final. Donc, là, ce sont les grandes orientations qui vous sont proposées.

Sur ces grandes orientations, Monsieur Biancucci, je reviens à vos remarques, vous faites deux grandes remarques.

La première, c'est celle sur la culture. C'est vrai, c'est que 2 % du CPER, c'est 6 millions, mais dans l'ancien CPER, c'était 0. C'est 3 millions d'euros supplémentaires captés à l'État. Après, je reviendrai à la maquette financière.

Sur le tourisme, c'est 10 millions, et ça me permet aussi de rebondir sur les remarques de Monsieur Mela, c'est 10 millions, mais c'est 10 millions qui sont consacrés au tourisme durable, avec deux thématiques stratégiques : accompagner les acteurs du tourisme vers une transition écologique ; préserver les paysages emblématiques de l'île. Et ces 10 millions, au-delà de ces thématiques-là, ils sont intéressants pourquoi ? Parce qu'ils vont pouvoir aussi mobiliser des cofinancements FEDER. Donc, avec les 10, on espère bien en faire 20 sur ces deux thématiques qui sont essentielles : la transition écologique et la préservation des paysages emblématiques.

Sur la partie augmentation de fonds, je ne suis pas en train de vous dire que si on compare le CPER 2015, 214 millions d'euros, il faut comparer en début de CPER les deux périodes, CPER 2015, 214 millions d'euros, CPER 2021, 303 millions d'euros. Il y a une augmentation de 89 millions d'euros. Mais ce n'est pas 89 millions d'euros de plus, ce n'est pas 89 millions d'euros dans les compteurs supplémentaires, ce n'est pas 89 millions d'euros de trésorerie. C'est 89 millions d'euros qui se décomposent en 3 millions d'euros, je parle de la part État, 3 millions d'euros supplémentaires pour la culture, 2 millions d'euros supplémentaires pour la langue. Donc, sur ces 89 millions d'euros, il y a que 5 millions d'euros supplémentaires de l'État. Le reste, qu'est-ce que c'est ? Ce sont des programmes qui n'étaient pas inscrits au CPER et qui le sont désormais. Ni plus, ni moins. Donc, ce n'est pas une augmentation financière, chose qu'on aurait bien voulu, c'est simplement une modification de l'inscription dans les programmes.

D'ailleurs, les subtilités des fonctionnaires d'État vont très loin. Je prends l'exemple d'une ligne du CPER qui s'appelle « développement économique » dans le CPER. Elle s'appelle aussi, cette ligne « PIA : programme d'investissement d'avenir », mais elle s'appelle aussi « France 2030 » selon la nomenclature choisie par les services de l'État. Donc il faut être très prudent, à la fois dans l'analyse financière et aussi dans l'analyse des lignes.

M. Mela, vous avez insisté sur la partie tourisme. Je ne reviendrai pas sur la réponse sur la partie tourisme à la question orale de ce matin et sur le fait que, bien entendu, on considère qu'on est en danger sur le tourisme. Mais il faut mesurer le volume du danger. On le mesurera une fois qu'on aura les flux de juillet, une fois qu'on aura les dépôts bancaires de juillet, une fois qu'on aura la comparaison avec d'autres régions en juillet. C'est ce que disait d'ailleurs ce matin assez bien Monsieur Mantei dans son intervention.

Monsieur Benedetti, en ce qui concerne la partie financière, vous dites effectivement : on passe de 214 à 303 millions, un c'est sur 5 ans et l'autre c'est sur 6 ans. Il faut effectivement comparer, mais si on compare annuellement, alors je n'ai pas fait l'actualisation, je n'ai pas eu le temps, 214 millions sur 5 ans, c'est 35 millions par an, 300 millions sur 6 ans, c'est 50 millions par an. Il y a quand même 44 millions d'augmentation. Je le rappelle, ce n'est pas de l'argent nouveau, ce n'est pas de la trésorerie, c'est simplement des programmes qui étaient hors CPER et qu'on réintègre dans le CPER.

Monsieur Luciani, moi je suis désolé que le volet sociétal de la langue ne fasse pas partie totalement du CPER et qu'on n'ait pas encore réussi à convaincre l'État que c'était un point central du développement de la langue. Je suis persuadé qu'on va y arriver.

Monsieur Colonna, vous insistez sur des points très importants. Deux points importants, il me semble. Le premier c'est : est-ce que le Conseil exécutif a réussi à infléchir les positions de l'État ? Quelquefois oui, sur la culture, sur la langue où là, on a des fonds supplémentaires. Quelquefois non, sur l'eau ou sur la partie sociétale de la langue. On n'y est pas arrivés, pas encore arrivés.

Vous insistez aussi sur un point qui est très important, c'est la cohérence. Nous, on a absolument besoin de trouver une cohérence financière entre nos fonds, les fonds de l'État, les fonds, de l'Europe et d'autres fonds éventuels à trouver. Et cette cohérence, on ne peut la trouver que si on est décideurs, on ne peut la trouver que si cette Assemblée décide. Si cette Assemblée, comme dans le CPER, s'ajuste aux grands plans nationaux, on ne fait que s'ajuster. On peut quelquefois avoir une légère inflexion qui se dessine, mais vous voyez sur 90 millions, c'est 5 millions.

Enfin, Paul-Jo Caitucoli, vous insistez sur un point qui est aussi un point essentiel, qui est celui des territoires et ça rejoint l'intervention de Monsieur Angelini, et de l'action sur les territoires. Vous savez combien nous sommes attachés à la déclinaison des politiques publiques sur les territoires. Nous le faisons tous dans toutes nos délégations. Moi-même je fais le tour de Corse en ce moment pour rencontrer les présidents de communautés de communes et je m'aperçois de l'importance de la déclinaison locale des politiques publiques.

Monsieur Angelini, vous insistez sur deux points qui sont des points importants. Le premier, c'est le bilan, et je rejoins aussi la remarque qu'a faite Monsieur Biancucci, il y aura un bilan du CPER. Alors là, aujourd'hui, les fonds de la Collectivité, ils sont engagés à 98 %. On aura un bilan du CPER qui vous sera présenté avant l'adoption du CPER pour savoir ce qu'on a fait, comment on l'a fait, comment on a négocié avec des négociations qui sont plutôt intéressantes puisque de 214 millions en 2015, on est passés à 243 millions en 2020.

Mais là-aussi, il faut faire très attention.

Est-ce des fonds supplémentaires ou est-ce des inscriptions supplémentaires ? Donc, c'est cette distinction-là qu'il faut préciser dans le bilan. Vous aurez un bilan du CPER avant l'adoption finale de ce document.

Vous insistez aussi, et dans la construction du CPER, je pense que c'est essentiel, sur la nomenclature des actions. En effet, là ce sont les grandes orientations, on n'est pas allés dans le détail des actions. Moi je souhaite qu'on aille bien évidemment dans une nomenclature très précise, mais qu'on aille un peu plus loin, c'est-à-dire qu'on se fixe des objectifs et des objectifs, c'est des nombres et des montants. Moi je ne connais que ça comme objectifs.

Donc, il faut qu'on arrive à avoir bien sûr, une vision très lisible et programmatique de ce document. Il faut aussi qu'on arrive régulièrement à vous faire passer une information qui est celle de l'évaluation et qui sera celle de l'évaluation annuelle de l'ensemble des programmes portés par la Collectivité de Corse.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, beaucoup, Monsieur le Président.

Donc, il va falloir un vote sur ce dossier, il faut un vote même si ce sont les grandes orientations. Je vais donc vous demander d'approuver ou pas ces grandes orientations du contrat de plan État/Collectivité de Corse sur la période 2021-2027.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, explication de vote.

Moi, je peux tout entendre. Par contre, quand je lis, je suis ramené à la raison. Et quand on me demande de voter une délibération où on me dit que j'approuve les orientations, donc je suis d'accord sur les orientations, donc ce n'est pas le CPER, mais que la ligne en-dessous, on me dit que « j'autorise le président à poursuivre les négociations avec l'État et à signer le dit plan », là je ne suis d'accord ou alors on enlève et on dégage, ou alors il y a un document qui est prêt et on aurait dû l'avoir. Sinon, entre ce que j'entends et ce que je lis et ce qu'on me demande de voter, et dans ce cas-là, vous savez très bien que je ne voterai pas.

M. Jean BIANCUCCI

Bon, en essayant de...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Attendez, pardon, là on est dans les explications de vote et l'exécutif est en train de réfléchir. Voilà.

M. Xavier LACOMBE

Pardon, Madame la Présidente, on est en opération de vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien sûr qu'on est en opération de vote, mais l'exécutif a le droit de discuter.

M. Xavier LACOMBE

On est en opération de vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, on est en explication de vote. J'allais soumettre au vote, lorsque, vous permettez, j'allais soumettre au vote lorsque Paul-Félix Benedetti qui est taquin, a demandé la parole pour une explication de vote. C'est exactement ça qui s'est passé.

Donc, Jean Biancucci demande la parole. Je suppose que c'est pour expliquer un vote aussi.

M. Jean BIANCUCCI

Pendant que l'exécutif se concerte, il est difficile pour nous, majorité, de ne pas prendre en compte le fait que le Président de l'exécutif soit amené à poursuivre. Ça, on ne pourra pas le prendre en compte.

Après, est-ce qu'il n'y a pas, et j'interroge l'exécutif, une étape qui nous permettrait, et on peut à ce moment-là jauger le temps qui serait imparti, une étape de présentation du contrat de plan dans le détail, puisqu'il s'agit de ça et un certain nombre d'interventions ont porté là-dessus ?

M. Alexandre VINCIGUERRA

Alors, Madame la Présidente, moi je pense que la délibération importante, c'est d'autoriser le Président à poursuivre la négociation et à avancer. Bien entendu, cette partie « signer le CPER » n'interviendra qu'après être revenue devant l'Assemblée pour pouvoir avoir le document négocié.

Mais aujourd'hui, la négociation, il faut qu'elle se fasse. Il faut qu'on la boucle avec les services de l'État et on pourra toujours faire des avenants à mesure que le temps passe, mais il faut qu'on boucle cette négociation.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Écoutez, votre délibération, elle est illégale. Le contrat de plan, il doit être validé avant signature.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous n'avez pas la parole. Attendez, on est en fin de journée, tout le monde est fatigué. On ne prend pas la parole sans demander. D'accord ? Je suis plutôt conciliante. On n'est pas en commission, on ne discute pas comme on veut et encore en commission, si on respecte les règles... Laissez-les, ils sont en train de voir comment ils vont faire. Ils vont répondre à votre question à l'occasion de votre explication de vote.

Donc interruption de séance de 2 minutes. Merci.

La séance est suspendue à 20 h 18. Elle reprendra à 21 h 18.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, veuillez reprendre place dans l'attente de l'envoi de l'amendement de la délibération.

Je vais vous proposer la **dérogation au régime ordinaire des temps de travail du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Donc, vous connaissez le dispositif. Il est 21 h 15, est-ce que vous êtes d'accord pour cette dérogation ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour.

Donc tout le monde est pour. Et je remercie les services pour leur patience et leurs conseils aussi.

Bien, nous allons reprendre.

Il y a eu une explication de vote avec une question qui a été posée. Je me tourne vers l'exécutif, je pose la question maintenant au Président de l'ADEC, qu'en est-il ?

M. Alex VINCIGUERRA

Merci, Madame la Présidente et merci aux services pour la qualité de leurs conseils.

Je reviens à la page 14 du rapport.

Page 14, le dernier paragraphe : le document définitif sera rédigé sur la base des orientations stratégiques présentées dans ce rapport et débattu - le document définitif - à l'Assemblée de Corse.

On n'a pas le document définitif puisque je vous rappelle qu'il nous faut l'évaluation stratégique et environnementale, l'avis de la haute autorité environnementale, le rapport de la consultation du public et, ce n'est qu'à ce moment-là que le CPER sera cosigné par le Président du Conseil exécutif et le préfet de Corse.

Donc, la remarque de Monsieur Benedetti, suite aux diverses vérifications juridiques, nous amène à modifier l'article 2 de la délibération, puisque cet article était incomplet par rapport au rapport dont je viens de vous lire le dernier paragraphe et donc la modification de l'article 2 de la délibération est la suivante : autorise le Président du Conseil exécutif à poursuivre les discussions et à signer le contrat de plan dans le cadre des orientations prédéfinies, après approbation du document définitif par l'Assemblée de Corse. Donc, ne change que : après approbation du document définitif par l'Assemblée de Corse.

Erreur ou oubli, corrigé en tout cas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Corrigé, précision apportée.

Donc sur cet amendement, puisqu'il y a un amendement de la délibération, vous pouvez avoir des explications de vote. On ne part pas dans des débats sur l'amendement, qu'on soit bien d'accord. Chacun peut voter et faire une explication de vote s'il le souhaite.

Qui demande la parole ? Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

A cette heure-ci, on ne va pas épiloguer, mais il y a un point que je ne comprends pas. Pourquoi vous vous entêtez à ce qu'on vote le rapport ? C'est ça que je ne comprends pas, parce qu'il y a quantité de fois où vous nous présentez, et on joue le jeu, des rapports sans vote. Il y en a au moins un, voire plusieurs par sessions.

On sait qu'on va délibérer de nouveau. Demandez-nous d'en prendre acte et terminé, l'Assemblée en prend acte comme on le fait tous les mois. Je ne vois absolument pas l'intérêt de voter une délibération alambiquée, à la rédaction hâtive, à mon avis, imprécise et juridiquement qui nous expose. N'avemu abbastanza. Vous dites non, je ne sais pas, vous avez mis une demi-heure. Pardon, mais je ne vous sens pas prêts sur le coup, excusez-moi, je vous le dis avec beaucoup de respect.

Donc, si vous voulez, votez, nous on ne votera pas. Mais je ne comprends pas, voilà. Je ne vous prête pas d'intention occulte, mais je ne vous comprends.

M. Alex VINCIGUERRA

Pas Monsieur Angelini, cette délibération n'est pas du tout alambiquée, pas du tout. Elle autorise le président à poursuivre une négociation suite à une présentation des grandes orientations.

Nous n'étions pas obligés de vous présenter les orientations. Ce n'est par une volonté de transparence qu'on vient vers vous pour vous présenter les orientations, et ça a suscité d'ailleurs un débat très intéressant sur la langue, sur le tourisme, sur l'eau.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Mais pourquoi voulez-vous qu'on vote ?

M. Alex VINCIGUERRA

Pour autoriser le président à poursuivre la négociation et à signer après vous avoir présenté le document final.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Mais c'est dans son champ de délégation. Il n'a pas besoin du vote de l'Assemblée pour le faire.

M. Alex VINCIGUERRA

Mais Monsieur, on vient de vous présenter des orientations. Moi je pense qu'il est tout à fait logique et normal que vous nous autorisiez à continuer la négociation.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Eh bien, moi non. Vous l'êtes de fait et de droit et vous le savez. Ça rentre dans le champ strict des délégations du Président du Conseil exécutif qui n'a pas besoin du vote de l'Assemblée pour poursuivre les négociations.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Moi je pense que la présentation d'orientations qui ont suscités débat, mérite pour cette Assemblée, qu'elle autorise le président à continuer la négociation.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Je ne vais pas reprendre, après en clôt, on ne l'a pas fait pour les déchets ou il y a encore des discussions à poursuivre, on le fait maintenant. Comparaison n'est pas raison, mais moi je vous dis que c'est inutile. Après chacun sa lecture, et on vote ou, on ne va pas y passer la soirée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors très simplement, attendez, s'il vous plaît ! Il y a des orientations qui ont été proposées. Elles ont été largement débattues quant au fond, d'accord ? Que ce soit le contenu des orientations, les sommes affichées, enfin, il y a eu des débats là-dessus, la programmation, etc. Ce sont des orientations. On demande d'abord d'approuver, de rejeter les orientations et d'autoriser le président à continuer sur cette base-là. Ensuite, on peut ne pas être d'accord sur l'aspect juridique. On ne va pas épiloguer toute la nuit, mais quoi qu'il en soit, un vote sur la question des orientations est nécessaire.

Voilà. Donc, le problème, je pense, est très clair. Après on est pour, on est contre l'amendement, pour ou contre les orientations, ça c'est la démocratie, c'est autre chose.

Je ne repasse plus la parole pour des commentaires.

Monsieur le Président ?

M. Alex VINCIGUERRA

Un dernier commentaire, si vous me permettez.

Moi, je crois vraiment que le débat a été intéressant. Je crois vraiment que les orientations sont partagées. Je le crois ! Et, je crois vraiment qu'il est bon que cette Assemblée autorise le président à continuer les négociations sur la base de ces orientations. Voilà, ce que je crois.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, je vais soumettre au vote.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Rappel au règlement. Moi, je voudrais qu'on fasse les choses de manière protocolaire. Moi j'ai une délibération, il y a un amendement, déjà je veux avoir l'amendement, ensuite on va voter sur l'amendement, et ensuite on votera sur la délib.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'était mon intention, sur le plan de la règle.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur la partie amendement, moi, je veux bien qu'on s'arc-boute sur des principes originaux et qu'on essaye de ne pas perdre la face. Je pense que faire une délibération pour dire qu'on va faire une autre délibération pour approuver un plan, o ghjenti ! On met un point à « autorise à poursuivre les discussions » et on en reste là. Le reste, c'est du réglementaire obligatoire. Les contrats de plan des autres régions françaises sont soumis au vote d'une assemblée plénière, préalablement au vote, à la signature du contrat protocolaire entre...

Donc, pourquoi vous entêtez-vous à l'écrire, que le président pourra signer s'il reçoit le quitus à l'Assemblée de Corse ? O ghjenti, ça, c'est le code général des collectivités territoriales.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bon Paul-Félix, c'est bon !

Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Simplement, je crois qu'on dit tous la même chose, sauf qu'après le débat qu'on a eu et les positions que vous avez exprimées les uns et les autres, il est nécessaire aujourd'hui, par rapport à une situation particulière, y compris des relations qu'on peut avoir avec l'État, de conforter la position du président de l'exécutif. C'est clair. Jean-Christophe, ça, je veux dire...

M. Jean-Christophe ANGELINI

Jean, je suis obligé de te dire que ce n'est pas vrai, avec beaucoup d'amitié, ce n'est pas vrai. Hè ventu, Jean, c'est du vent ! Je le dis avec beaucoup d'amitié.

M. Jean BIANCUCCI

Non !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Oui c'est du vent. Le Président du Conseil exécutif, il est écrit trois fois dans le code général des collectivités, dans le statut de la Corse et dans la délégation qu'on a votée en début de mandature, qu'il peut y aller. N'inventez pas qu'il faut voter pour qu'il y aille. Si vous voulez dire qu'on vote parce qu'on le conforte, votez-le. Moi, je ne vote pas, mais ne nous dites pas à 21 heures, après une demi-heure de suspension de séance, qu'il est nécessaire qu'on le vote pour qu'il puisse continuer. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe, attendez, moi je passe la parole à tout le monde quand on ne crie pas, d'accord ? J'ai été, aujourd'hui, très conciliante avec tout le monde, il est tard. Vous avez une interprétation différente. Il y a des services, des juristes, il y a une proposition d'amendement de l'exécutif. On passe au vote sur l'amendement, on passe au vote sur le rapport et puis voilà, c'est tout.

Donc, on ne va pas faire un débat de juriste sur la question. Voilà. Je crois que ça n'enlève rien non plus à la qualité des échanges que nous avons eus qui étaient particulièrement intéressants.

Donc, maintenant on passe à l'amendement.

L'amendement a été présenté. Donc, il y a un amendement, là, il fallait le déposer dans les temps impartis. Donc on passe à un amendement de l'exécutif sur cette délibération.

On soumet au vote.

Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Pierre Ghionga. Qui est pour l'amendement ?

L'amendement est adopté.

POUR : Fà Populu Inseme

CONTRE : Avanzemu et Core in Fronte

NPPV : M. Pierre GHIONGA (Non-inscrit)

ABSTENTION : Un Soffiu Novu

Maintenant, je soumets la délibération relative, je précise... Je vous en prie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Poursuivre les discussions ». Vous enlevez tout le reste.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors vous savez quoi ? D'accord, donc vous le rédigez et vous nous l'envoyez, s'il-vous-plaît. Merci.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Alors, suspension de séance.

M. Jean BIANCUCCI

Présidente, s'il y avait un sous-amendement ! Il ne s'agit pas d'un contre amendement, il s'agit d'un sous-amendement.

On examine en premier le sous-amendement et ensuite l'amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, mais le sous-amendement n'a pas été présenté, Monsieur le conseiller.

M. Jean BIANCUCCI

Si on vote l'amendement, le sous-amendement tombe.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord, mais encore eût-il fallu que le sous-amendement soit présenté avant. On est bien d'accord ? Voilà...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, avez-vous prévu de maintenir l'ordre du jour après l'examen des amendements, des sous-amendements ou est-ce que c'est le dernier rapport ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Excusez-moi, j'ai demandé une suspension de séance, j'attends qu'il y ait la suspension de séance et ensuite on en discute.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ah, là, on est dans le cadre d'une suspension de séance ?

La séance est suspendue à 21 h 30 et reprise à 21 h 39.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Veillez reprendre vos places, s'il-vous-plaît.

L'amendement du Conseil exécutif a déjà été adopté, donc il ne peut pas être sous-amendé. Ce n'est pas possible, il a été adopté.

Donc, il y a l'amendement de Paul-Félix Benedetti. Vous lisez votre amendement ou vous voulez que je le lise ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, je vous ai donné l'original.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je le lis, si vous voulez, pour aller plus vite ce soir.

Amendement du groupe « Core in fronte » :

« Article 2 : autorise le Président du Conseil exécutif de Corse à poursuivre la discussion dans le cadre des orientations prédéfinies ». Point.

Je sou mets au vote cet amendement. Quel est l'avis de l'exécutif ?

M. Alexandre VINCIGUERRA

Défavorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis défavorable de l'exécutif.

Je sou mets au vote l'amendement de « Core in fronte ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? Non-participation de Pierre Ghionga.

Qui est pour ? « Avanzemu » et « Core in fronte ».

L'amendement est rejeté.

Je sou mets au vote la délibération telle que présentée tout à l'heure, mais amendée par le Conseil exécutif, puisque nous avons adopté l'amendement du Conseil exécutif.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Abstention de « Un soffiu novu ».

Qui ne participe pas au vote ? Non-participation de Pierre Ghionga de « Avanzemu » et de « Core in fronte ».

Qui est pour ?

La délibération amendée et les orientations du CPER (contrat de plan État-Région) sont ADOPTES.

POUR : Fà Populu Inseme
ABSTENTION : Un Soffiu Novu
NPPV : Avanzemu, Core in Fronte et M. Pierre GHIONGA (Non-
inscrit)

Merci !

Nous avons au moins un dernier rapport ce soir à étudier.

Et je vais tout de suite présenter mes excuses au nom de toute l'Assemblée au Comité d'évaluation des politiques publiques qui attend maintenant depuis plusieurs semaines de pouvoir passer son rapport, et depuis plusieurs heures au cours de cette session.

Je demande à la Présidente, Madame Bereni, au vice-président, aux présidents de commissions, il y avait Alain Dimeglio qui était là aussi, il a dû partir, d'autres membres, Monsieur Leroux-Lenci et Catherine, de s'installer.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 164 : Presentazioni di u primu raportu di valutazioni di u Comitatu di Valutazioni di e Pulitiche Publiche di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n^o 164 : Présentation du premier rapport d'évaluation du Comité d'Évaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse

M. le Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce rapport sur le travail du comité d'évaluation des politiques publiques est une première. C'est le premier rapport qui a été produit par le comité d'évaluation des politiques publiques.

Je rappelle que le comité a été créé en septembre 2015, sous la mandature précédente, et que ce travail visait à prendre en compte un certain nombre d'évolutions institutionnelles, mais aussi et surtout les attentes de la société en matière de transparence de la vie publique.

La Conférence des présidents à l'époque avait posé un certain nombre de principes pour cadrer l'action de ce comité. D'abord un principe d'autonomie du comité, le rééquilibrage de sa composition en faveur de la société, avec une représentation accrue des mouvements associatifs, des citoyens, des acteurs économiques, culturels et environnementaux, la garantie aussi d'indépendance dans la désignation du président, en l'occurrence de la présidente.

L'objectif du comité, je le précise, n'est pas de contrôler puisqu'il y a une commission de contrôle ou de sanctionner bien sûr, mais de proposer des pistes d'amélioration des politiques publiques.

Le choix du premier rapport qui a été produit par le comité d'évaluation des politiques publiques s'est porté, dans le contexte post COVID, sur la politique menée, par les actions menées par la Collectivité de Corse en matière de lutte contre le COVID, sachant bien sûr que pas toute la compétence relevait en la matière de la Collectivité, mais aussi du régalien.

Je tiens à préciser également que ce premier rapport a été présenté au mois de janvier en session plénière du comité d'évaluation des politiques publiques, avec un travail très, très important puisque j'ai pu assister et j'ai été moi-même auditionnée aux travaux des commissions et puis à la séance plénière.

J'ai assisté aussi au fructueux travail, non seulement de l'ensemble des membres de la commission qui est présidée par Alain Dimeglio, du travail de la présidence, évidemment des autres membres qui sont ici et puis des services aussi du secrétariat général, notamment la direction de Monsieur Ogno qui y a particulièrement contribué.

Marie-France Bereni, je suis très heureuse que vous puissiez présenter ce rapport à une heure un peu tardive, mais ce sont les aléas des sessions et de la vie politique

Donc, vous allez nous en faire évidemment une présentation.

Mme Marie-France BERENI Présidente de la commission d'évaluation des politiques publiques

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux, chers collègues du comité d'évaluation,

Je suis heureuse d'être parmi vous aujourd'hui et de présenter en ma qualité de présidente de ce comité d'évaluation des politiques publiques, notre tout premier rapport qui est issu de cet organisme, cet organisme consultatif, le quatrième de l'Assemblée de Corse.

Au risque d'être un peu redondante par rapport au discours que vous avez fait, Madame la Présidente, j'ai prévu de rappeler certains points. Je le ferai rapidement vu l'heure tardive.

Je rappelle que l'outil est récent sous la forme qu'il a actuellement, puisque s'il existait depuis 2015 une volonté d'avoir un comité d'évaluation, on l'a doté depuis 2021 d'un certain nombre d'innovations puisque la part belle a été faite aux citoyens et notamment, l'introduction au sein de ce comité, de comités, de syndicats, d'associations, une ouverture véritable vers la société civile, vers la population insulaire avec toutes ses composantes.

On se souvient que, historiquement, il y a eu diverses formes qui ont été prises. Je vous passerai les détails vu l'heure.

Je peux rappeler qu'en 2020, l'ancien Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, dans son rapport sur la modernisation des institutions parlementaires, avait décidé de refondre le comité d'évaluation et d'augmenter donc son effectif en majorant la proportion de représentants de milieux associatifs et de la société civile.

Donc, nous sommes à présent un organisme qui comporte des syndicats, des comités, des associations et un certain nombre de citoyens. En cela, il a véritablement une forme innovante, une forme assez exceptionnelle puisque, que l'on regarde partout ailleurs, on ne trouve pas ce type de comité, même s'il existe des comités d'évaluation assez souvent. Il est moderne par sa doctrine puisqu'il associe le citoyen aux décisions politiques.

Rien dans les textes de lois et autres décrets ne prévoyait la mise en place d'un tel organisme. Et pourtant, ça a été un bel enjeu et une belle réussite que de mener à bien un tel projet et de le concrétiser.

En fait, chacun travaille au sein de ce comité autour d'objectifs communs et je pense qu'on peut véritablement s'en féliciter puisqu'on nous a donné les moyens de réaliser finalement quelque chose qui n'existe pas ailleurs.

A ce stade de l'évaluation, l'acception qu'on lui donne dans ce comité d'évaluation des politiques publiques, n'est pas seulement l'apanage des organismes officiels, elle devient l'affaire de tous et on peut dire que, en fait, il s'agit de construire pas à pas les éléments d'un projet commun.

La volonté de travailler ainsi, la détermination qui a animé les 51 membres du CEPP ont fait qu'en mai 21, la première problématique, la première thématique à interroger, qui est apparue comme étant celle qui donnait le plus de sens à la démarche pour une première démarche, était le problème de la crise du COVID, la période où tout s'est arrêté de mars 2020 à septembre 2021 et les réactions, actions, idées, tout ce qui avait pu être mis en œuvre par la Collectivité de Corse et d'analyser en quoi ces actions avaient véritablement servi ou pas à la population.

Avant de débiter notre évaluation, je le rappelle, il y a un grand nombre de novices, l'évaluation pouvait apparaître comme une notion un tout petit peu théorique et nous avons besoin de trouver des outils et de nous les approprier. Eh bien, nous avons pris soin déjà de voir ce qu'était véritable l'évaluation dans les associations, les comités, les organismes d'évaluation et de déterminer une politique qui serait la nôtre.

Comme on l'a souvent rappelé, il ne s'agit pas d'être exhaustif au niveau financier, au niveau de nos recherches, de donner des chiffres uniquement, il s'agit aussi et surtout de dire en quoi à un instant T, la mesure prise a pu sembler utile ou inutile à la population, aux usagers et en quoi, si elle était à renouveler ou s'il y avait à nouveau un souci, il faudrait la reprendre, la nuancer ou peut-être la développer ou au contraire carrément la condamner.

Ce travail de réflexion nous a amenés aussi tout d'abord à définir ce qui relevait du domaine régalien et ce qui était des compétences et des actions de la CdC. Ensuite, nous avons analysé aussi bien le domaine de l'économie, du social, domaine médical stricto sensu, et nous avons passé au crible toute une batterie de mesures.

Un triptyque a guidé nos travaux : qu'a-t-on fait ? A-t-on bien fait de le faire et surtout fallait-il le faire ?

Il s'agissait dans ce cas précis, comme cela a souvent été rappelé, de se défier d'une nouvelle forme de crise du COVID qui aurait pu survenir, on n'était pas encore rendus, la maladie n'avait pas été circonscrite, on entendait parler de rebond et il s'agissait de voir en quoi on pouvait aider, conseiller quelque peu, même si le terme est un peu prétentieux, ceux qui sont aux affaires et en quoi la population pouvait exprimer certains regrets, ou certains bonheurs, ou certaines satisfactions d'avoir été soutenus ou aidés sur certains plan.

Pour ce qui est de la méthode, nous avons croisé l'approche quantitative et l'approche qualitative. Une longue liste de questions a été envoyée à une pluralité d'acteurs, de personnalités qui ont agi, qui avaient pris des décisions, que nous avons auditées. Cela a permis de croiser différents points de vue, dont celui des usagers. Ainsi, les décideurs, les bénéficiaires, la population insulaire, chacun a livré son sentiment sans exclusive.

À ce stade, l'évaluation n'est pas une simple étude statistique. L'ambition est autre, en l'occurrence, elle est double. Il s'agit de permettre aux usagers de donner leur avis sur la valeur d'une action publique et en retour, d'aider les décideurs de la Collectivité à améliorer leur projet via un nécessaire travail d'échange.

Pour mener à bien notre évaluation d'où découlent nos préconisations, nous avons organisé 40 réunions plénières et de bureau. Nous avons mis sur pied deux commissions de travail, l'une méthodologique en charge de l'appui technique, était présidée par Monsieur Alain Dimeglio. Il vous prie d'ailleurs de l'excuser, il n'a pas pu rester plus longtemps.

La seconde, en charge de l'évaluation de l'action de la CDC pendant la crise sanitaire a été présidée par Monsieur Charles CASABIANCA.

Parallèlement, nous avons auditionné les élus en responsabilité à cette époque, comme je vous l'ai dit : il y a eu par exemple l'audition de Jean-Guy TALAMONI, l'ancien président de l'Assemblée de Corse, Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS aussi, Présidente de l'ATC, Madame Bianca FAZI,

Conseillère exécutive en charge du social et de la santé, Vanina BORROMEI pour l'OTC.

Nous avons également sollicité Madame Mylène OGLIASTRO, qui a été présidente du Conseil scientifique.

Tout cela est restitué dans notre rapport, qui a été entièrement conçu donc par des membres de la société civile dans toutes ses composantes.

Nos préconisations mettent l'accent sur 3 domaines : le médical, le social et l'économie, le domaine institutionnel. Nous proposons, entre autres, un plan de crise, des pistes pour former les soignants et intensifier leur recrutement.

Autre demande, celle concernant la création d'un centre hospitalier universitaire, ou CHU, qui, s'il n'était pas trop ambitieux et si ses missions étaient ciblées, permettrait peut-être de mieux gérer les crises.

Saluons l'esprit de responsabilité des membres du CEPP qui, rappelons-le, sont tous des bénévoles. Toutes les préconisations figurant dans ce rapport ont été adoptées indépendamment des sensibilités intellectuelles et politiques de chacun.

Pour définir la particularité de ce comité, je pourrais évoquer son caractère innovant, comme je l'ai fait en préambule, car de manière encore plus sensible que dans tout ce que l'on peut voir concernant l'évaluation, il octroie aux citoyens une possibilité accrue d'échange et de dialogue de par leur présence et leur nombre, ainsi que leur possibilité d'expression. La structure se veut utile aussi bien à ceux qui dirigent qu'à l'ensemble de la population. On peut dire que le CEPP réconcilie à sa façon société civile et société politique. Il utilise pour ce faire des outils et des techniques d'évaluation adaptées, dans le respect du principe fondamental de distanciation et de neutralité, qui m'a l'air d'être un terme essentiel.

Quant au triptyque qui a guidé nos travaux, je l'ai évoqué.

En fait, on peut dire que nous avons souvent eu affaire à des difficultés, notamment pour recueillir une masse documentaire. Nous avons dû parfois faire face aussi à des difficultés inattendues, mais dans l'ensemble, on peut dire que la tâche est grande, la tâche est difficile, mais elle est noble et je dirai que, parce que nous le pouvons, nous le devons.

Tout ce qui a été fait, tout le travail du CEPP va être disponible rapidement sur le site du CEPP, qui sera sur le site de l'Assemblée de Corse, enfin la partie qui sera consacrée au CEPP. Et je pense même que la masse documentaire qui a été réunie pour cette étude pourra servir à des étudiants, pourra

servir à des chercheurs et peut-être qu'elle pourra servir aussi s'il y avait encore des pandémies, pour avoir des chiffres, des données. Ça a été un travail lourd, mais que c'est un travail nécessaire.

Alors, je tiens à remercier à nouveau les participants élus, ils sont quelques-uns à suivre nos travaux avec grande attention. Les membres du comité qui s'investissent pour le bien de tous, ainsi que les services administratifs qui nous accompagnent au quotidien et tous ceux qui ont contribué à faire que ce rapport, le premier, soit.

Pour la prochaine évaluation, le thème qui a été choisi, parce que je le rappelle, c'est par le choix de tous les membres du comité que priorité est donnée à une thématique, à une politique, ce sera la politique des transports, avec la complexité que l'on connaît et avec les choix qu'il faudra faire pour angler, problématiser, déblayer un tout petit peu parce que le terme « transports » peut concerner aussi bien les transports, les rapports avec l'extérieur, les rapports internes. Voilà.

Je vous remercie. Vi ringraziu.

Et je voulais dire que, derrière moi, il y a des membres du comité qui sont prêts à répondre à vos questions. Ce sera avec plaisir. Nous pourrions vous éclairer, si besoin.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi assai, Cara Presidente.

Donc, vous pouvez juger à la qualité aussi du document, du rapport qui vous a été transmis, mais aussi à la qualité de la présentation faite par la présidente, de l'investissement, de l'engagement, de l'engagement citoyen qui est celui des membres du Comité d'évaluation des politiques publiques.

40 réunions, ne fût-ce que pour ce rapport. Et j'ai pu juger de visu, in concreto, des gens bénévoles, sans positionnement partisan, une logique vraiment transpartisane et qui nous fournit, à mon sens, en tout cas au-delà de la méthode générale qui est vraiment une belle démonstration que la démocratie participative est possible et que la transparence aussi, de manière très pragmatique, très concrète, et pour cette période considérée, pour ce sujet, au-delà de la méthodologie globale et des grands principes généraux que vous avez évoqués, pour le sujet qui a été celui de l'évaluation de la politique lors de la période COVID, je dirais que votre rapport recouvre à mon sens 3 dimensions : non

seulement la logique évaluative, qui en soit a une valeur ajoutée très grande et très forte, avec des recommandations bien sûr, mais aussi dans quelques années, on ne le perçoit pas maintenant parce qu'on a l'impression que le COVID est derrière nous, c'est passé et que heureusement, nous avons embrassé tout de suite une nouvelle perspective, mais dans quelques années, ce rapport sera véritablement aussi une sorte de chronique de la période COVID qui servira, comme vous l'avez indiqué, à des chercheurs, à des étudiants, à des élus, aux citoyens. Et puis enfin, dernière dimension particulièrement forte, c'est le regard des citoyens sur ce que nous faisons. Et je trouve que c'est vraiment très, très positif de ce point de vue-là, très riche.

Je vais passer la parole aux conseillers. Qui souhaite intervenir ? Muriel FAGNI, vous avez la parole !

Je le précise quand même, mais je pense que vous connaissez les personnes, Muriel FAGNI, groupe « Fà populu in seme ».

Mme Muriel FAGNI

Grazia, Signore Presidente.

Mesdames et Messieurs les membres du comité citoyen, Cari cullegghi,

Alors, ma prise de parole va être courte, mais je tenais à saluer, ainsi que l'ensemble de mon groupe, l'ampleur du travail effectué par le Comité d'évaluation des politiques publiques, mais également, comme vous l'avez dit, l'investissement de tous les citoyens qui composent ce comité et qui ont contribué en tant que bénévoles à la quantité des auditions qui ont été menées et, bien sûr, à la qualité des recommandations qui ont été faites et qu'on retrouve effectivement dans les pièces du rapport.

C'est un travail rigoureux, qui s'inscrit sur le temps long, mais à tout point de vue nécessaire, surtout si l'on considère que nous cheminons actuellement vers l'autonomie et qu'un champ de compétences largement accru, nous l'espérons, nous sera dévolu.

Dans ce contexte, il est important de rappeler que la transparence a été notre premier engagement lors de notre élection. Ce n'était pas des paroles en l'air et ce rapport en témoigne.

Dans cette démarche d'évaluation, nous avons inclus des personnes qui restent d'ordinaire hors de l'institution. C'est en soi un gage d'implication des citoyens de tout horizon dans la chose publique et la preuve de l'existence d'un poumon démocratique nécessaire.

Je me réjouis de voir que nous parvenons à prendre du recul sur les politiques qui sont les nôtres et plus encore, à sortir d'une perspective exclusivement technique pour prendre en considération le ressenti et ça, c'est important, le ressenti de ceux qui bénéficient de ces politiques au quotidien.

Sur le fond, comme sur la forme, le travail du comité mérite d'être salué et nous espérons également qu'il donnera lieu à un suivi.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Signora cunsigliera.

Altre intervenzione o dumande di parolla ? Paul-Jo CAITUCOLI.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Juste pour compléter les propos de ma collègue qui reprennent vraiment l'ensemble de ce que nous pensons dans notre groupe.

Simplement pour dire que c'est capital ce que vous avez fait et ça redonne confiance, notamment à notre jeunesse et je l'espère fortement, c'est ce que nous espérons tous, et à la chose publique.

Et un autre élément qui est important, notamment dans les politiques locales, c'est-à-dire que cette évaluation-là et cette méthode-là pourraient être et devraient être appliquées, y compris au niveau des territoires, pour quelle raison ? Parce que, en popularisant et en démocratisant le rendu de ces rapports, ça permet la continuité de l'action publique.

L'homme politique ou la femme politique, des fois, elle s'égare sur la volonté d'effacer les traces de ses prédécesseurs et dans les pays du nord de l'Europe, il y a des contrats et il y a des méthodes qui font que, à partir du moment où c'est de l'argent public et où il y a une évaluation, il y a, même si la démocratie doit s'exprimer et s'exprime, à un moment donné, des choix qui sont naturels et qui doivent continuer.

Et pour cela, cette évaluation là et le travail que vous avez fait est primordial pour pouvoir guider et donner une information globale. Parce que souvent dans nos commissions, la population n'est pas forcément associée, même si maintenant il y a les nouvelles technologies et la transparence maximale, mais cette proximité-là et l'implication de personnes avec un regard extérieur et la neutralité que vous avez évoquée sont des éléments et des semences et des graines

de démocratie et de paix pour les générations qui viennent. Et ça, je crois que ça, ça n'a pas de prix. En tout cas, c'est un moment pour le coup historique que nous vivons et j'espère qu'il y en aura d'autres, parce que ce sont les fondations de la démocratie, d'une autonomie et de la démocratie à laquelle nous aspirons pour les générations qui viennent.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Paul-Jo !

D'autres interventions ? Alors Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

D'abord, saluer le bénévolat global, l'envie de participer à une construction : pour certains, ça peut être la construction d'un pays, pour l'autre, la construction d'une région, mais en tout cas l'idée de se sentir insulaire et de comprendre qu'on a des spécificités, quel que soit le domaine.

Là, vous avez fait un premier rapport, qui est pertinent et la pertinence commence déjà dans l'appréhension de la méthode. En partant de quelque chose de complètement nouveau, sans avoir de tram sur quelque chose qui est survenu, je pense un siècle après la grippe espagnole, de planifier, de proposer une méthodologie d'évaluation et de prospective en termes de politique nouvelle, de faire une introspection de ce qui a été bien fait ou mal fait, tout ceci, je pense que quand on part de quelque chose de vierge, d'arriver à aboutir à un rapport, de donner des pistes et de donner une méthodologie, et de montrer qu'il y a une équipe qui peut faire des expertises dans des domaines qui seront peut-être des domaines de la routine de compétences pour beaucoup, mais qui peuvent être aussi des domaines nouveaux, comme c'est le cas.

Donc moi, je vous félicite sur cette méthode et sur la manière d'avoir proposé un système d'évaluation qui associe le plus grand nombre et qui associe la base citoyenne, et c'est là où c'est important.

A l'arrivée, ce ne sont pas des réponses tous azimuts, on voit que c'est cadré, et il y a des conclusions, qui ont quand même un fonds politique dans la mesure où, si on prend les rapports de l'Etat, après l'évaluation de la crise parce qu'il a fait lui-même son introspection, lui, il a conclu l'inverse de ce à quoi vous concluez.

Il a conclu qu'il fallait une déconcentration de l'État, renforcer le pouvoir des préfets pour être au plus près des maires qui étaient les ayants droits naturels de la délégation de pouvoir, c'est-à-dire qu'on rentrerait dans une conclusion qui était sur le retour au système napoléonien originel.

Là, vous êtes, vous, sur une conclusion politique de dire : on a besoin de plus de moyens, on a besoin de décider localement, et même dans des situations graves comme celle-là, il faut doter la Corse d'outils spécifiques de décision. Et c'est là où c'est important et je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Je me joins évidemment au cortège de félicitations, en tout cas de satisfécits.

Sur la méthode, je pense que, même si pour notre part nous étions un peu douteux lorsque Jean-Guy TALAMONI, lors de la précédente mandature, avait lancé cette initiative, on se rallie, au vu du résultat, à la qualité d'initiative qui répond en décor de fond au sentiment de défiance qu'on a à l'égard du politique en général. Parce qu'il faut bien qu'on apporte des réponses, si chaque dimanche d'élection, il n'y a que la moitié des gens qui vont voter, il faut qu'on s'interroge. Il y a des réponses à apporter. On pense réellement que ça fait partie de ces réponses d'associations finalement du citoyen, sinon à l'action, en tout cas dans un premier temps, à ce que vous avez fait, à l'évaluation.

C'est d'autant plus réussi que c'est sur un sujet extrêmement complexe et inédit. Des crises sanitaires, on n'en a pas vécu, donc vous vous êtes attaqués à un sujet multifactoriel.

Deux ou trois observations.

D'abord, pour nous, la part manquante du sujet, c'est qu'il y a des outils existants qui n'ont pas assez été mis en valeur ou assez identifiées.

Lorsque vous parlez de la création d'un outil de surveillance, de veille sanitaire, il n'est pas inutile de rappeler, mais ce n'est pas vous qui êtes en cause, c'est la collectivité en général, on oublie qu'on a un outil qui est l'ERS, qui vit depuis un certain nombre d'années avec une force de compétence, souvent non

pas maltraitée mais mal reconnue, avec des biostatisticiens de très grande qualité, qui existe déjà.

Même chose lorsque vous évoquez le sujet économique et social, Corsica Statistica, ça existe. On a déjà des outils de veille.

Je passe très rapidement.

Moi, j'ai trouvé que cet exercice était réussi. Alors est-ce que c'est parce que ce sont des citoyens qui parlent ? J'ai la faiblesse de le penser.

Il y a deux réflexions qui m'ont marqué et une absence de vocabulaire que nous avons identifié, qui nous a particulièrement marqué. Je m'explique.

La première, vous rappelez des évidences pour certains, alors que ça va peut-être dans des vents contraires à ce qui constitue une musique de fond de cet hémicycle.

Par exemple, lorsque vous dites, « il faut renforcer le rôle des offices et des agences » ; si c'est plutôt une musique de fond qui dit « bon, toutes ces histoires au fil du temps, il faudrait peut-être créer les conditions pour fusionner tout ça, ou rapatrier ça à la maison-mère », et on sent bien que la parole du citoyen est à la fois libre et déconnectée des logiques ou des modes de pensée qui animent les conseillers territoriaux.

Et puis alors, vous nous avez fait plaisir. Vous savez, on est là, Madame la Présidente du comité d'évaluation, depuis ce matin. On a examiné à peu près une dizaine de questions orales et 6 rapports. Alors, je m'amuse à un jeu un peu mesquin, mais c'est assez édifiant, le mot « autonomie », depuis ce matin, a été prononcé 34 fois. Et à 22h13, Paul-Jo nous a fait le plaisir de parler d'un rapport dit historique. Ça fait du bien de lire un rapport qui émane des citoyens dans lequel ni le mot « autonomie », ni le mot « historique » ne figure. Alors, j'ai la malice de croire que, parce que le citoyen peut être déconnecté de nos logiques, que ça en est la conséquence. En tout cas, on s'aperçoit que la logique citoyenne, dès lors qu'elle s'imprègne des dossiers et qu'elle n'est pas figée dans des codes préétablis ou dans une sorte de « gouroutisation » des esprits, se prononce plutôt librement, et pour nous, dans une approche qui oxygène la pensée et ça fait du bien.

A ce titre-là, soyez-en remerciée, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Saveriu LUCIANI !

M. Saveriu LUCIANI

Je vais m'associer aux remerciements de mes collègues.

C'est quelque chose que moi, je découvre, même dans une ancienne mandature, la route avait été ouverte.

Moi j'ai parcouru ce travail, on sent l'acharnement quand même, c'est bien. Vous vous êtes acharnés sur un certain nombre de questions. C'est un travail qui est millimétré, qui dénote, de par cette conception, pas de la perfection, dans tous les cas de la précision, d'une volonté de proposer quelque chose.

Vous êtes venus ici nous proposer quelque chose, une construction, c'est important pour nous, parce que ça sort un peu de l'hémicycle et c'est une respiration démocratique dont on a besoin. On en a eu besoin, il y en aura certainement besoin demain de regard citoyen et le regard de Corses qui ne sont pas forcément des élus, en tous les cas, des élus devant des micros, avec les caméras, avec le besoin peut-être de peser les mots, souvent de faire attention.

Là, on sent la liberté du propos et surtout l'utilité. Moi, je crois que ce qui est important, c'est d'être utile. Alors, quand on écrit un rapport comme ça, qu'on multiplie les réunions... Je salue aussi, Madame la Présidente, mon ami de toujours, Alain di Meglio, avec qui nous étions il y a plus de 40 ans à l'école normale et que j'ai croisé tout à l'heure, qui a dû partir, qui s'est excusé d'ailleurs. Et je sais, je connais les routes, ces routes-là, c'est des routes qui ne trompent pas et qui arrivent donc à nous proposer des choix aussi ou des pistes qu'on n'a pas forcément imaginées.

Alors, ce n'est pas historique, parce que l'histoire, c'est pour plus tard peut-être ou c'était avant. Ce qui est sûr, c'est que c'est un événement. Je crois que je vais amender le propos de mon ami Caïtucoli, c'est quand même un événement à signaler.

Je ne vais pas plus loin, on attend la suite bien sûr, parce que la suite va aussi nous aider et nous éclairer. Moi, je pense qu'à un moment donné, il serait même intéressant, malheureusement, qu'on pollue un peu la discussion et qu'on vous rencontre... On ne m'écoute pas, mais ce n'est pas grave, tant pis pour moi... C'est à cause de la présidente ça...

Mais, c'est important aussi qu'on confronte, en dehors de cet hémicycle, votre travail. C'est important qu'on discute, les groupes, les gens ici ont des sensibilités. Et moi, ce qui me semble intéressant et on en parlait dans le groupe, c'est qu'il y a, et vous l'avez soulevé ici, des multitudes de sujets qui sont passionnants et qu'on voudrait voir évoqués et même développés.

Je n'ai pas besoin de vous faire la liste ici, mais des sujets qui ont fait débat aujourd'hui, notamment, et puis certainement des sujets qu'on n'a pas encore imaginés. J'espère même qu'on sera surpris par un certain nombre de travaux, parce qu'aujourd'hui on a, et moi je ne parlerai pas d'autonomie, même si l'autonomie n'est qu'un moyen, comme dirait quelqu'un. Moi je crois qu'il y a un pays à construire et dans ce pays à construire, vous y avez votre place.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga !

M. Pierre GHIONGA

Deux mots pour m'associer aux louanges de toute l'Assemblée.

Ce qui m'a plu dans votre rapport, Madame la Présidente, c'est que vous n'êtes pas tombée dans le piège du populisme. J'avais peur de ça. Et vous nous donnez des outils qui renforcent la démocratie dans notre pays, et ça, soyez-en remerciée, on en fera bon usage.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

E cusì sia ! D'autres interventions ?

Je vais peut-être donner la parole un instant aux deux autres représentants, si vous en êtes d'accord, Madame la Présidente, puisqu'il y a quand même une grande diversité. Comme il n'y a pas d'appartenance partisane, il n'y a pas les groupes politiques, chacun arrive avec sa personnalité et sa vie, son parcours, ses compétences, ses rêves et donc ses aspirations, et donc chacun en soi, chaque individu du Comité d'évaluation des politiques publiques apporte sa valeur ajoutée.

Je vous en prie donc, Madame Catherine Colombani.

Mme Catherine COLOMBANI (CEPP)

Bonsoir, je n'avais pas prévu d'intervenir.

Moi, si je dois rajouter, ou peut-être préciser quelque chose, eh bien d'abord, je vous remercie parce que c'est vrai que nous, on était un peu inquiets et notre souci principal, c'était de bien faire, c'était de se sentir utile. Et quand on nous a donné la charge et qu'on a eu la chance d'être tiré au sort, on s'est dit quand même que, pour tous ceux qui n'avaient pas été tirés au sort, on se devait d'être sincères et de s'investir à fond en fait dans cette mission qui nous était confiée et dont on avait la charge.

Donc, je suis contente de voir quand même qu'on a réussi un peu notre pari. Notre pari, c'était de pouvoir justement être l'écho d'une population et surtout vous mettre, vous élus, en relation avec cette population.

Pour ma part, c'est vrai que je me suis beaucoup occupée de la recherche documentaire. J'avais le souci de pouvoir laisser une trace. Ça me paraissait très important que les générations futures puissent, à un moment ou à un autre, se plonger dans cette période et qu'on puisse, à travers ce rapport, leur donner vraiment tout le ressenti, tout ce que nous, on a pu vivre individuellement, aussi bien en tant qu'élu qu'en tant que citoyen, et de se dire que ce rapport permettrait justement de pouvoir se replonger, à un moment donné, pour X raisons, peut-être juste de manière purement culturelle aussi, mais aussi on pensait peut-être aux générations futures qui feraient des recherches ou des choses comme ça.

Donc, il y avait aussi cette idée de laisser une trace, mais une trace utile, d'où la volonté aussi d'être le plus exhaustifs possible, le plus sincères possibles. On a parlé de neutralité, moi je parle aussi de sincérité parce que nous ne sommes pas des spécialistes, ça il faut bien que vous l'ayez en tête aussi, donc, c'est vrai que peut-être à l'avenir, sur certains sujets, on sera peut-être parfois amenés à faire appel à des spécialistes qui nous aideront, qui nous guideront peut-être dans certains travaux sur certains sujets.

Là, on s'est donné les moyens, je pense que c'est le résultat d'une intelligence collective, puisque chacun a essayé de faire le mieux possible pour être à la hauteur de l'enjeu.

Voilà, c'est le témoignage que je voulais apporter.

Et merci à tous.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup et c'est réussi. Le pari de l'intelligence collective est gagné.

Donc, Monsieur Leroux-Lenci, vous avez la parole.

M. Gaston LEROUX-LENCI (CEPP)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je ne vais pas faire redondance, je voudrais juste revenir sur le choix.

Le choix, en fait, s'est imposé à l'unanimité. Plusieurs thèmes ont été proposés et ce, nous étions, il faut quand même rappeler le contexte, en pleine

crise sanitaire COVID. Et d'ailleurs, il faut savoir que la Corse a quand même été touchée quasiment dans les premiers départements.

Je suis infirmier libéral et le patient de T 0 en Corse, ça a été en février 2019. Et à l'époque, on ne me savait pas trop, lui est décédé, son auxiliaire de vie est décédée également et son fils aussi. Donc ce choix s'est imposé.

Alors, on a été confronté à un problème, en fait : c'était les compétences régaliennes de la Collectivité, puisque le domaine sanitaire, c'est un domaine régalien de l'État. L'État, bien entendu, s'est trouvé confronté lui- aussi à cette situation et a été quand même dépassé dans certains domaines.

Alors, on a essayé de faire un petit peu la part des choses et de se mettre à la place du citoyen, puisque nous sommes citoyens, et face à cette situation qui impactait beaucoup la Corse, on s'est dit « mais que font les élus ? », que font les élus, dans le sens global général, c'est-à-dire l'État, la Collectivité, et c'est ce que nous avons essayé de faire ressortir dans ce rapport.

Alors bien entendu, comme le conseiller MONDOLONI l'a dit, il y a des instruments qui existent, des commissions qui existent. Mais nous étions vraiment dans une phase T 0 et nous avons essayé, avec les propositions que nous avons faites, par exemple, dans ce comité de veille, de surveillance sanitaire, de proposer, pour l'avenir, si jamais ça se reproduit, parce qu'il ne faut pas se leurrer, l'espèce humaine si un jour elle disparaît, ce sera dû à des bactéries ou des germes, donc pour pouvoir faire face.

Et en fait, ce que nous souhaitons, nous citoyens, c'est que vous, élus, vous fassiez un suivi du rapport que vous avez en vos mains, de manière à ce qu'à l'avenir, il faut être prêt. Et, c'est également aussi faire une médiatisation de nos travaux, de manière à ce que notre comité soit reconnu.

Maintenant, ça fait partie d'une instance, c'est la 4^{ème}. Nous avons été tirés au sort, comme Madame COLOMBANI l'a dit, après nous d'autres viendront, d'autres citoyens viendront, d'autres seront tirés au sort. Donc ce qu'il faut, c'est vraiment qu'il y ait une continuité et maintenant, c'est à vous de jouer, et éventuellement de réactiver ce comité de surveillance, qui je pense d'ailleurs devrait être, c'est peut-être le professionnel de santé qui parle, devrait être étendu au secteur libéral, de manière peut-être à incorporer du personnel sanitaire, des médecins, des infirmiers, parce que les infirmiers sont quand même en première ligne. Il n'y a pas de désert d'infirmiers en Corse, dans le rural, il y a des infirmiers partout.

Donc, je pense que ce comité de surveillance qui existe déjà devrait peut-être, je ne dirai pas « sortir de sa léthargie », je ne voudrais pas dire ça, mais

peut-être être réactivé en intégrant du personnel sanitaire qui est au contact de la population et qui sont des citoyens.

Voilà, je vous remercie.

Donc, c'est vrai que c'est une émanation de la précédente mandature, mais, Madame la Présidente, Monsieur le Président, vous avez continué, vous nous avez aidés, donc nous vous remercions et j'espère que ce travail va perdurer. Et surtout maintenant, il est entre vos mains, faites-le vivre.

Merci bien de votre attention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. Mme FAZI, pour l'Exécutif.

Mme Bianca FAZI

A ringrazià vi, Cara Presidente.

Madame la Présidente du Comité d'évaluation des politiques publiques, merci pour votre rapport.

Je vous l'avais dit, vous êtes le 4^{ème} comité donc qui a instance consultative qui est lié à la Collectivité. Je vais aller plus sur le fond puisque là on a parlé vraiment plus de la forme, donc je vais sur le fond.

Je rebondis sur les propos de Monsieur LEROUX-LENCI, effectivement, une crise mondiale sans aucune commune mesure dans ce qu'on a pu connaître qui a impacté tout le monde, notamment nos anciens, mais pas que, nos familles, les enfants et qui a été également révélateur de la crise que connaît l'hôpital public et qui n'a fait que s'accroître depuis.

Donc cet avis, je vais le délivrer sur 2 temps : sur la méthode et le thème retenu, et vos propositions de préconisations.

Donc sur la méthode, vous l'avez dit, j'ai été moi-même auditionnée et je salue le travail de la commission. Effectivement, ce n'est pas facile pour des bénévoles déjà et pour des citoyens, j'avoue que le travail était d'envergure.

Je vais essayer de détailler le rôle de la Collectivité et notamment du Conseil exécutif, et vous en conviendrez, j'en suis sûr, on a été quand même particulièrement réactif et je vais contextualiser mon propos. Je vais revenir rapidement sur ce qui nous a intéressé.

Donc, à partir de janvier 2020, nous sommes intéressés par ce qui se passe en Chine et c'est vrai que, particulièrement en tant que soignants, nous y sommes attentifs, donc je tiens le Président de l'Exécutif au courant. Donc, ça se passe très vite, au moment où quand même l'État français, et là je rebondirai sur les propos de Jean-Martin, oui, je veux revenir sur l'autonomie parce que l'État n'a pas fait preuve de réactivité en la matière.

Donc février 2020 arrive et nous arrivons très vite à une crise en Italie, alors que l'Italie a déjà fermé ses frontières, notamment ses aéroports de Milan et de Bergame à la Chine, il se trouve que des personnes en provenance de Chine passent par l'Europe, par d'autres pays, et rentrent en Italie. Donc l'Italie se trouve impactée à partir du 20 février. D'ailleurs, le Président de l'Exécutif m'appelle le 22 au soir, parce que lui-même a été informé par des amis italiens qu'il se passe des choses quand même difficiles, et nous assistons très vite à une crise importante. D'ailleurs le 23 février, 10 villes de Lombardie sont mises en confinement parce qu'il y a déjà beaucoup de malades, vous le savez, et on assiste très vite à des décès.

Le 21 février, les vacances scolaires débutent en Corse. Donc, vous savez comment ça se passe, beaucoup de Corses quittent l'île. Et nous décidons, nous Collectivité, en anticipation de commander des masques. Nous avons déjà un stock de masques et d'équipements de protection, donc nous décidons de les commander à nos fournisseurs habituels.

Début mars, les premiers cas arrivent en Corse, notamment à Ajaccio, vous l'avez rappelé Monsieur LEROUX, et on se rend compte très vite que ça vient non pas de l'Italie, mais d'un cluster qui se trouve à Mulhouse. Donc, Ajaccio a très vite un cluster qui se déclare. Et le week-end du 8 mars, j'informe le Président de l'Exécutif de la gravité de la situation de ce qui se passe en Corse, notamment sur Ajaccio. Et je vous rappelle que, à ce moment-là, l'État, notamment au plus haut niveau à Paris, on considère que la situation en Italie n'est pas très inquiétante et on décide, malgré les demandes de certains médecins, de continuer et même de continuer les élections municipales.

Donc, on en arrive très vite au 16 mars, et le 17 mars, nous sommes confinés. Et le 9 mars 2020, nous avons fait, avec le Président de l'Exécutif, une conférence de presse à Bastia pour détailler donc la gravité de la situation et nous présentons 10 propositions.

Le premier jour du confinement, donc le 17 mars, la Collectivité de Corse met en œuvre son PCA, c'est-à-dire son plan de continuité de l'activité, malgré le confinement. Les priorités étaient d'assurer la sécurité maximale des agents, de garantir la sécurité des usagers, de maintenir le niveau d'engagement des services indispensables et des politiques publiques essentielles, notamment

les paiements aux tiers, les prises en charge des situations d'urgence. Toutes les dispositions ont été prises pour garantir le paiement des prestations sociales individuelles, des aides aux entreprises, aux communes, aux associations, etc. Les services sociaux étaient en capacité de prendre en charge toutes les urgences sociales, nous avons constitué un numéro vert. Les aînés ont fait naturellement l'objet d'une attention très particulière de la part des services de la Collectivité, qui ont organisé dès le début de la crise, avec les services d'aide à domicile, la prise en charge et le suivi renforcés des personnes âgées à domicile et très indépendantes.

Nous avons veillé également à la protection de nos agents en les équipant, mais pas que. Nous avons un stock de masques, et vous le savez, Monsieur LENCI, nous avons équipé les hôpitaux, les infirmiers libéraux, qui eux étaient obligés de continuer leurs missions, et nous avons réactivé la commission permanente délibérante de l'Assemblée dès le mois de mai 2020, de manière à maintenir vraiment un niveau d'activité du Conseil exécutif, avec des réunions hebdomadaires, et de prendre lien avec l'Assemblée des décisions imposées par l'évolution de la crise, tandis que le déconfinement arrivait.

Donc j'ai été très vite sur la période que vous avez tous connue où on était confiné et où on a quand même assuré les missions de service public. Nous avons mis, entre autres, à disposition la crèche de la Collectivité dans les établissements scolaires pour les enfants de soignants, nous avons mis en œuvre un plan progressif de sortie du confinement, ainsi que le plan Salvezza à Rilanciu, et un portail Internet qui permettait de centraliser et de coordonner tous les types d'aides susceptibles d'être allouées.

Ce qui est à souligner au-delà de tout ce service, donc qui était inhérent à la Collectivité, c'est que nous sommes également allés au-delà de nos compétences.

Pour illustration, des réunions et des décisions étaient quotidiennes, dès le 24 février 2020 et jusqu'à la fin du confinement, avec les compagnies aériennes et maritimes, les opérateurs du tourisme, les agriculteurs, les pêcheurs, etc., les SIS, les maires, les parlementaires... Donc, tout le monde a été concerté.

Le Conseil exécutif a été également acteur dans la crise sanitaire.

Je rappellerai ici que grâce à un Corse qui était installé en Chine, nous avons pu commander des masques en quantité. La première fois, je dois vous dire quand même que nos masques ont été réquisitionnés par l'État qui en manquait. Nous nous sommes surtout mobilisés pour ne pas laisser 50 000 Corses qui étaient en dehors de la Corse à ce moment-là et qui rentraient de vacances, pour ne pas les laisser en dehors de Corse.

Nous avons constitué un comité scientifique, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, consultatif, pour nous aiguiller sur nos prises de décision, composé de spécialistes qui nous apportaient un éclairage sur les questions que nous posions, notamment au moment de la sortie du confinement, Nous nous sommes appuyés sur ces recommandations et avons proposé le Green pass ; ce dispositif aurait permis, compte tenu de notre insularité, j'insiste sur l'insularité, de limiter les risques épidémiques, d'enrayer une éventuelle seconde vague et d'épargner le système hospitalier déjà fortement sollicité. Ce projet a été rejeté par le Gouvernement, mais plus tard a été repris par le Préfet de Corse en décembre 2020.

C'est là, effectivement, une des limites de notre action dans la gestion de crise : l'absence de prise en compte, et là j'en reviens à ce que disait Jean-Martin, depuis Paris de notre spécificité géographique et, effectivement, je pense que l'autonomie peut jouer, parce que nous avons montré que nous étions très réactifs, et pas seulement en Corse, dans d'autres régions, et non pas se baser sur le centralisme parisien.

Ensuite, et c'est le 2ème point que je souhaiterais aborder, vous nous soumettez aujourd'hui des préconisations issues de vos travaux pour ce qui concerne le secteur médical, le social et l'économique et enfin le domaine plus institutionnel.

Ces différentes préconisations appellent de ma part les observations suivantes : d'un point de vue médical, l'anticipation doit être appréhendée, à la lecture de votre document, comme un fil conducteur. Sur ce point, évidemment, le Conseil exécutif de Corse vous rejoint.

En interne, nous avons tiré les expériences de cette crise avec la rédaction de différents documents qui nous permettent de disposer de protocoles en cas de crise.

Nous nous sommes organisés dans la gestion de crise, afin d'être toujours plus dans une logique de prévention.

Les conclusions de votre rapport pointent, et je le partage, les limites d'un système de santé piloté depuis Paris.

Les assises de la santé en mars 2022 ont permis un retour d'expérience de la médecine hospitalière et de la médecine libérale sur la crise sanitaire. L'ensemble des professionnels de santé présents se sont accordés sur le fait que la proximité des acteurs nous a permis, à l'échelle de la Corse, de trouver des solutions rapides et adaptées.

La société corse a d'ailleurs manifesté des ressources culturelles, de solidarité, d'innovation et d'entraide qui témoignent d'une capacité de résistance et de mobilisation dans une période de très grande difficulté.

Le retour d'expérience a démontré la capacité des territoires, hors du centralisme parisien, à s'organiser durant la crise. C'est l'agilité et la capacité des acteurs de terrain à s'organiser, professionnels de santé publics et privés, libéraux, hospitaliers, infirmiers, laboratoires, institutions, etc., qui ont permis d'élaborer une réponse pertinente à la crise.

Ce rapport met également en exergue la nécessité de disposer d'équipements sanitaires comme un CHU. Le système de santé, y compris un CHU en cas de crise, peut être dépassé, d'où les confinements d'ailleurs.

En revanche, le CHU, à travers la recherche, doit surtout nous permettre d'anticiper et d'être dans la prévention afin d'éviter une autre crise sanitaire similaire, parce qu'effectivement, et nous l'avons relevé lors des travaux des assises de la santé, et là Jean-Martin, je me permets de vous dire, ce n'est pas l'ORS qui est en première ligne, mais un laboratoire de virologie qui dépend de la fac de Corte, qui est associé à l'INSERM, et avec lequel nous travaillons et que nous voulons développer au travers d'un CHU, parce que pour la petite histoire, sachez que la Corse est le premier territoire où les oiseaux migrateurs s'arrêtent. Donc vous voyez, si on ne s'attaque pas y compris à la parasitologie des animaux, nous risquons effectivement d'avoir une autre crise. Il faut vraiment que nous soyons en amont, d'où l'intérêt d'un CHU.

Et là encore, je me permets de dire que nous demandons et nous demanderons probablement la compétence santé, parce que nous nous sentons capables de réaliser et nous connaissons notre territoire, notre insularité, notre île montagne, et nous nous sentons capables d'assumer les risques sanitaires inhérents à une crise, et voire même les risques sanitaires.

Je suis convaincue qu'il faut par ailleurs construire un écosystème sanitaire favorable, y compris pour répondre à la crise de vocation que vous avez évoquée, que connaissent les professionnels de santé, notamment chez les médicaux et les paramédicaux.

Je vous rejoins donc sur votre proposition de former plus de soignants. Nous y travaillons actuellement, comme ça vous le saurez. Nous y travaillons avec les IFSI de Bastia et d'Aiacciu, et l'université pour former les futurs cadres de santé, les IBOD, les IPA et les techniciens de manipulateurs radios qui nous manquent cruellement en ce moment.

En conclusion, la compétence santé, entièrement pilotée par l'État à l'heure actuelle, doit être aujourd'hui requestionnée. Nous devrions pouvoir agir de manière plus active dans l'organisation de la santé sur notre île, et la crise COVID nous donne des arguments dans ce sens.

Je rejoins donc vos conclusions ; à savoir la nécessité de disposer de compétences nouvelles dans les domaines précités, comme votre Assemblée l'a d'ailleurs demandé à l'État dans le cadre de la délibération du 5 juillet, ce qui permettait d'aller sur les travaux d'autonomie.

Je remercie donc cette commission et je vous remercie, Madame la Présidente.

A ringrazià vi.

M. le Président Gilles SIMEONI

Présidente, un mot s'il vous plaît.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je pensais que vous aviez délégué totalement à la conseillère, excusez-moi. Je me suis tournée vers vous, mais vous m'avez désigné Bianca FAZI, donc je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Dans un premier temps, mais je ne voudrais pas qu'on clôture la prise de parole du Conseil exécutif sans m'être associé aux remerciements qui ont été adressés au Comité d'évaluation des politiques publiques, à sa présidente, à ses membres ici présents et au-delà, à cette instance.

Un mot sur la méthodologie. C'est vrai que lorsqu'elle a été créée, il y avait un certain nombre d'interrogations. Je pense que, à travers son fonctionnement et ce premier travail, c'est une instance qui a fait la preuve de son utilité et qui a gagné ses galons en termes de légitimité.

Une remarque en tant que Président du Conseil exécutif : on a aujourd'hui des instances consultatives qui jouent un rôle important, mais cela crée bien sûr aussi des contraintes supplémentaires en termes de fonctionnement, demain en termes budgétaires, même si ça fonctionne sur le principe d'un bénévolat, le bénévolat a aussi ses limites.

Et sachez, par exemple, que nous sommes extrêmement contraints en matière réglementaire, ne serait-ce que pour défrayer les membres du comité

d'évaluation, dans la mesure où c'est une instance dont la création n'est pas prévue par les textes et que nous sommes donc confrontés à des contraintes, au moment où je parle, insurmontables, et c'est quand même regrettable si on veut aller un peu plus loin.

Donc, il faut travailler de ce côté-là aussi et dans la perspective de l'autonomie, même si nous sommes dans une logique de restriction, en tout cas de prudence budgétaire, si on crée des instances, il faut aussi leur donner les moyens de fonctionner, y compris en termes d'accompagnement administratif et budgétaire.

Deuxièmement. Au moment où on s'interroge pour revisiter et refonder la démocratie, comment réintéresser les citoyens à la chose publique ? Je pense que la Corse, conformément à sa tradition séculaire, a vocation à contribuer à ce débat général et peut-être à proposer des formes innovantes.

Alors ce Comité d'évaluation des politiques publiques, institué à l'époque par Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse, dans le cadre de la politique globale dont nous avons convenu ensemble et consistant à essayer d'être dans une logique renforcée de transparence et d'ouverture des institutions à la société, je pense que c'est un travail qu'on a vocation à prolonger, y compris, me tournant vers Paul-Jo CAITUCOLI, en réinventant des formes de démocratie locale à l'échelle des pieve et des territoires.

Donc moi, j'ai quelques propositions à faire de ce côté-là et on aura l'occasion d'en parler avec le Comité d'évaluation.

Sur le fond, et je termine, c'est vrai que le choix d'interroger cette crise COVID et la réponse, à mon avis, c'est un choix particulièrement opportun, parce qu'on a été confronté à un épisode totalement imprévu, aux conséquences gigantesques, impensables. Même quand on réentend avec le décalage du temps, moi, j'avais oublié, j'ai oublié beaucoup des épisodes. On conserve un souvenir qui est plus ou moins nébuleux. Mais il y a aussi des leçons politiques de fond à tirer sur l'organisation de la santé, de façon générale. On a vu que ça a été un accélérateur dans la prise de conscience du caractère obsolète du système hospitalier français.

On a été confrontés aussi à des situations absurdes. Je veux en dire un mot. Par exemple, le fait de ne même pas être consultés dans un certain nombre de décisions stratégiques concernant, par exemple, la régulation des flux avec l'Italie. Dans la mesure où on est dans le domaine régalien international, nous étions systématiquement placés devant le fait accompli, et c'est vrai que nous l'avons mal vécu.

Mais au-delà de ça, c'est vrai au plan général, ce sont les territoires qui ont démontré la capacité de réactivité et de résilience, bien plus que le système centralisé, y compris au plan sanitaire en France.

Et au moment où on s'interroge sur l'autonomie et sur notre capacité, je me tourne vers ceux qui sont les plus réservés dans l'hémicycle, sur notre capacité à assumer un certain nombre de compétences et de responsabilités, je pense que la crise COVID en Corse, à travers l'action de la Collectivité de Corse, mais pas seulement, à travers l'action des élus en général, des maires, à travers l'organisation sur le terrain, on se rappelle de ces centres de santé à proximité qui ont été animés par des professionnels de santé interprofession.

Je crois qu'on a montré qu'on était capable de faire et moi, le souvenir que j'ai aussi, c'est d'avoir créé d'abord des instances, qui ensuite ont été reprises dans leur principe. Le comité scientifique, c'est la Collectivité de Corse qui, la première, s'est dotée d'un comité scientifique, en s'appuyant aussi sur les compétences de la diaspora notamment. Et quelques semaines après, on a été suivi, y compris par exemple par la Ville de Paris ou par des grandes régions françaises.

Deuxièmement, lorsqu'on a pris des décisions, en analysant et en anticipant, alors même qu'on n'avait pas accès à toute l'information scientifique. Les préconisations qu'on a faites, on avait systématiquement 15 jours, un mois d'avance sur des décisions étatiques. Par exemple, lorsqu'on réfléchissait à l'échelon départemental pour les fermetures de collèges ou de lycées, et qu'on expliquait qu'en Corse, on ne pouvait pas réfléchir comme ça, parce que les enfants étaient à Ajaccio mais montaient au village, par exemple au Niolu, en Castagniccia, et qu'il fallait réfléchir à l'échelle du territoire.

Donc, il y a eu aussi certainement des erreurs, des maladresses.

Le Green pass, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, c'est quelque chose qui a donné le LA, et quelques mois après, ça a été mis en place et par un certain nombre de pays européens et par la France elle-même, et par l'État en Corse.

Donc, je crois que, sans en tirer une autosatisfaction excessive, c'est notre institution en tant que telle, cette collectivité qui sortait de la fusion, je crois qu'à l'occasion de la crise du COVID, elle aussi fait la preuve auprès des Corses que cette institution, elle défendait l'intérêt de la Corse et l'intérêt des Corses, avec aussi cette solidarité.

Et je termine, le fait qu'on ait été les premiers, les premiers en France, à avoir les masques, au moment où personne ne les avait, grâce à un Corse de la

diaspora dont je rappelle qu'il s'est mobilisé à titre gracieux, qui nous a fait avoir les masques à prix coûtant et que, avec ces 2 millions de masques que nous avons pu récupérer, nous avons pu équiper l'ensemble des services de santé, les hôpitaux, mais également les professionnels de santé dans le secteur libéral. Et je pense qu'on a contribué aussi, je l'espère et je le pense, si c'est le cas, je suis heureux de que nous l'ayons fait, à sauver des vies.

Et finalement, quand on sauve des vies, je pense qu'on peut être fier de ce qu'on a fait.

Donc voilà, le travail que vous avez fait va nous aider à documenter tout cela, va nous aider sans doute nous aussi à nous obliger à nous replonger dans nos archives pour avoir, en miroir de votre rapport, une analyse et un rapport que nous, on pourrait produire à vocation interne à l'institution, mais pour bien garder la mémoire de tout

Et puis on s'efforcera aussi de mettre en œuvre les préconisations, en tout cas d'informer le Comité d'évaluation des politiques publiques de la suite donnée aux différentes préconisations, qu'elles soient appliquées totalement ou en partie, ou si elles ne le sont pas, d'expliquer pourquoi. Et inutile de vous dire qu'on attend maintenant avec impatience votre prochain rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, encore merci à la présidente et aux membres du Comité d'évaluation des politiques publiques.

Nos excuses de vous avoir fait quand même attendre un moment. Mais je tenais quand même à ce que vous passiez ce soir parce que c'était très important.

J'emprunterai effectivement à Jean-Martin MONDOLONI l'idée d'oxygénation du politique par la société civile, une respiration.

Moi, j'ai la grande chance comme Présidente de l'Assemblée de Corse d'avoir une double oxygénation avec l'Assemblea di a Giuventù, d'une part, et le Comité d'évaluation des politiques publiques, j'en suis très heureuse. C'est toujours un plaisir que d'échanger avec vous, même si des fois il y a des...

Du coup, c'est vrai que ce n'est pas une langue politicienne, c'est une langue qui n'est pas une langue de techno non plus, ce n'est pas du techno, c'est la langue des citoyens et que ce soit le Comité d'évaluation des politiques publiques ou l'Assemblea di a Giuventù, c'est du direct des fois, c'est un peu cash aussi, mais c'est nécessaire.

Je crois que les élus, nous avons besoin aussi à un moment donné, de sortir un peu de nos codes et de nos postures.

Brouhaha.

Et de nos postures.

Bien, merci beaucoup à nouveau au Comité d'évaluation des politiques publiques.

Merci aux services, Monsieur OGNO et son équipe, Vanina POLETTI.

Je pense qu'il faut communiquer sur le sujet, c'est important, si je puis me permettre. C'est votre travail, il faut le faire savoir aux citoyens de manière importante.

Je pense, Monsieur le Président, que vous ne souhaitez plus passer de rapport à cette heure avancée ? Nous avons prévu un autre rapport...

Donc, juste un mot.

Demain c'est Hyacinthe VANNI qui assurera la présidence de la session, avec des règles très strictes. Je ne serai pas là, je vous prie de m'en excuser.

Je ne vous verrai pas donc, la plupart d'entre vous, avant le mois d'août, donc vi pregu bone vacanze, appena di riposu, à u Cunsigliu esecutivu dinò, à l'administration, bien sûr, Monsieur le DGS, bien évidemment, les cabinets également, eppò forse ci emu da ritruvà è crucià ind'è e fiere, in qualchì locu di sicuru. Micca troppu torna !... Eccu.

Pardon, mais il faudrait prendre acte, mais je pense que vous êtes d'accord pour prendre acte de ce magnifique travail.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Merci beaucoup à tous. A ringrazià vi è bone vacanze !

Demain matin, attention, vous avez des commissions ! Je me permets quand même de faire un dernier rappel : vous avez 2 commissions qui se réunissent en même temps d'un côté et ici et en salle 2.

A ringrazià vi è bona sera !

La séance est suspendue à 22 h 50.

COMPTE RENDU IN EXTENSO

5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU U 2023
5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2^{DA} GHJURNATA/2^{EME} JOURNEE





**5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023
5^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
27 ET 28 JUILLET 2023**

SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 28 JUILLET 2023

<p>Reprise de la séance à 10h55 Sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI</p>	
<p><u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></p>	
<p>Raportu n° 157 : Resu contu di a Cummissione di u Svilupp Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente relativu à a prevenzione di l'incendii è di l'assestu di u territoriu Rapport n° 157 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la prévention des incendies et l'aménagement du territoire Présentation du rapport par Mme Nadine NIVAGGIONI, Présidente de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement</p>	8
<p>Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/E5/021) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i></p>	17

<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Paula MOSCA	21
Mme Véronique PIETRI	22
Mme Chantal PEDINIELLI	23
Mme Marie-Anne PIERI	24
M. Jean-Jacques LUCCHINI	25
Mme Anne-Laure SANTUCCI	27
M. Pierre POLI	28
Mme Véronique ARRIGHI	29
M. Paul QUASTANA	32
M. Jean-Baptiste ARENA	33
M. Hyacinthe VANNI	34
M. Julien PAOLINI	36
Mme Nadine NIVAGGIONI	40
PRISE D'ACTE	40
<u>CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE</u>	
Raportu n° 197 : Identificazione di i siti corsi pà inscrizione à u Patrimoniu mundiale di l'UNESCO	
Rapport n° 197 : Identification de sites corses pour inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	41
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux.	44
<i>Prises de parole :</i>	
M. Ghuvan'Santu LE MAO	45
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	46
Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants	48
VOTE RAPPORT	48

<u>GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES</u>	
Raportu n^u 198 : Stallazione di a Cunferenza Ghjuventù è Presentazione di i risultati di u studiu Parità trà donne è omi : a situazione vista da i giovani (11-30 anni) in Corsica (raportu n^u 196)	
Rapport n° 198 : Installation de la Conférence Jeunesse et présentation des résultats de l'étude Égalité femmes / hommes : état des lieux auprès des 11-30 ans en Corse (rapport n° 196)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse et des Sports	49
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E5/032) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	51
<i>Prises de parole :</i>	
Mme Santa DUVAL	52
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	54
M. François SORBA	55
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	56
Examen et vote amendement	57
Désignations	58
VOTE RAPPORT	58
Suspension de la séance à 13h15 / Reprise de la séance à 15h06	
<u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u>	
Raportu n^u 201 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti « Casa di a lingua 2023 »	
Rapport n° 201 : Choix des candidats retenus pour l'appel à projets « Casa di a Lingua 2023 »	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	60

<i>Prises de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	68
M. Saveriu LUCIANI	71
M. Pierre GHIONGA	75
Mme Nadine NIVAGGIONI	76
M. Romain COLONNA	77
Mme Christelle COMBETTE	79
M. Jean-Christophe ANGELINI	79
M. Paul-Felix BENEDETTI	81
Le Président Gilles SIMEONI	83
Examen et vote amendement N° 1	86
VOTE RAPPORT	86
<u>GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES</u>	
Raportu n° 199 : Sulidarità internaziunale è aiutu umanitaria - Dà a manu, da populu à populu	
Rapport n° 199 : Solidarité internationale et aide humanitaire - Dà a manu, da populu à populu	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive	87
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E5/033) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	91
Lecture de l'avis de la Commission des Finances par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	92
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	92
M. Joseph SAVELLI	93
M. Saveriu LUCIANI	95
M. Don Joseph LUCIONI	95
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, en réponse aux interventions	97
VOTE RAPPORT	97

<u>AGRICOLTURA / AGRICULTURE</u>	
Raportu n° 210 : ODARC - Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di decretu rilativu à i regimi di sanzione in u quattru di e misure di sustegnu assuciatu à e pruduzione animale di a PAC 2023-2027	
Rapport n° 210 : ODARC - Consultation de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif aux régimes de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé aux productions animales - PAC 2023-2027	
Vote sur l'urgence	98
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	98
Lecture du rapport de la commission conjointe CDENATE / CCLRESC par Mme Françoise CAMPANA	100
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI (explication de vote)	102
Mme Angèle CHIAPPINI	103
M. Jean-Jacques LUCCHINI	103
M. Paul-Félix BENEDETTI	105
M. Dominique LIVRELLI en réponse aux interventions	106
Vote du sous-amendement	107
VOTE amendement et rapport	108
<u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u>	
Raportu n° 204 : Alizzioni prufiziunali : Cumitatu sociali tarriturali	
Rapport n° 204 : Élections professionnelles : Comité Social Territorial	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	109
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/E5/042) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	109

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	110
Le Président SIMEONI	110
M. Pierre GHIONGA	111
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	111
VOTE RAPPORT	111
Raportu n° 205 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 205 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	111
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/E5/043) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	119
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Chantal PEDINIELLI	123
M. Paul-Félix BENEDETTI	124
M. Pierre GHIONGA	124
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	126
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	127
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	128
Vote sur l'urgence	130
VOTE RAPPORT	130
La séance est levée à 18h16	

La séance est reprise à 10 h 55, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

La séance est reprise. On va commencer. Merci de regagner vos places.

Donc on va commencer par le rapport de la Commission, le rapport 157, présenté par la présidente de la Commission du développement économique, Madame Nadine NIVAGGIONI, vous avez la parole.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n^u 157 : Resu contu di a Cummissione di u Svilupp
Ecconomicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente
rilativu à a prevenzione di l'incendii è di l'assestu di u territoriu**

**Rapport n^o 157 : Relevé de conclusions de la Commission du
Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du
Territoire et de l'Environnement relatif à la prévention des incendies et
l'aménagement du territoire**

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, Monsieur le Président.

Alors la commission du développement économique a été sollicitée par le Président de l'exécutif pour qu'elle travaille sur la prévention et la lutte contre les incendies, et l'aménagement du territoire.

Le changement climatique et le risque incendie sont étroitement liés aujourd'hui, c'est sans appel, toutes les recherches qui ont été faites en ce sens aboutissent à la même conclusion : c'est qu'il y a un lien direct entre le dérèglement climatique et le risque incendie.

Le couvert végétal qui s'étend de plus en plus sur notre île et qui arrive à la lisière des habitations, les températures qui augmentent, et on a vu un épisode particulièrement chaud la semaine dernière, qui a un effet direct sur la végétation, sur la sécheresse des sols et sur le dessèchement des végétaux, sont autant de paramètres qui rendent notre île vulnérable.

De ce fait, évidemment, nous avons à protéger notre environnement écologique, notre patrimoine écologique, mais nous avons aussi à protéger prioritairement les personnes et aussi les biens. Et cet enjeu, il est majeur.

Ces dernières années, il y a eu des succès incontestables et incomparables par rapport aux surfaces brûlées dans les années 80-90.

Les pouvoirs publics aujourd'hui ont la responsabilité d'anticiper les retombées du changement climatique, de réorienter notamment les politiques territoriales, et de ce fait donc, on ne peut plus dissocier un certain nombre de politiques sectorielles, agricoles, les politiques en matière de gestion de l'eau, de la prévention et de la lutte contre les incendies, en matière aussi d'urbanisme. Tout ça est étroitement lié.

Donc il était important, au lieu de se focaliser exclusivement sur l'organisation telle qu'elle est menée, et très bien menée, par les professionnels et tous les acteurs de la prévention et de la lutte contre les incendies, il fallait l'étendre à d'autres politiques sectorielles.

D'ailleurs, ça a fait l'objet de motions et de questions orales déposées cette dernière année.

Nous avons donc, au sein de la commission, décidé d'apporter des témoignages, d'exploiter des expériences scientifiques et d'essayer, à partir des témoignages de ces opérateurs, de proposer d'éventuelles évolutions.

La Commission s'est réunie à cinq reprises. La première réunion a porté sur la présentation de l'expérimentation portée sur l'intercommunalité Fium'Orbu - Castellu, sur ce que l'on appelle les interfaces. Nous y reviendrons à plusieurs reprises au moment de la présentation des propositions de cette commission.

Elle s'est penchée aussi sur la gestion de crise. La gestion de crise, c'est l'avant crise, la période de crise et l'après crise avec tous les retours d'expérience.

La commission a travaillé aussi à partir de la présentation du PPFENI actuel, celui qui était en fin de programme, puisque c'était le 11^{ème} programme et actuellement, un certain nombre d'acteurs travaillent à la présentation du 12^{ème} programme qui va couvrir la période 2023-2033. Il était important que nous échangeons avec nombre d'acteurs qui ont participé à ce programme, pour essayer d'établir les points faibles, d'en faire le bilan et d'améliorer un certain nombre de fiches techniques.

La commission a travaillé aussi sur les thèmes du financement. Dans le cadre des politiques sectorielles, elle a travaillé avec l'ODARC, avec l'Office de

l'environnement, avec le Comité de massif, avec la Fédération des associations foncières, pastorales di Corsica.

Ce sont évidemment de nombreux acteurs qui se sont exprimés, je ne les recenserai pas tous ici, mais le constat est unanime. Les difficultés rencontrées lors de ces incendies, ont souvent conduit à une coupure de communication, de transport parfois, de transport routier, mais aussi d'électricité, de téléphone et lorsqu'il n'y a plus l'information entre les différents acteurs, ça devient un véritable problème.

Nous l'avons vu au mois d'août dernier, même si ça n'avait rien à voir avec un incendie, mais on a bien vu que lorsque l'information au moment d'une intempérie, lorsque l'information ne circule plus, il peut y avoir une des organisations de l'ensemble du système mis en place.

Un certain nombre de recommandations ont été apportées. De ce fait, il y a eu 27 recommandations qui portent sur la prévention, sur la gestion de crise et sur la révision du PPFENI. Trois autres propositions relèvent, elles, de la modification du cadre législatif réglementaire applicable.

Nous allons commencer par ce qui a été proposé en matière de prévention.

La première chose, c'est la sensibilisation des acteurs. Je l'ai dit tout à l'heure, ça a été énoncé plusieurs fois au moment des auditions, la décennie 80-90 a été une période où les surfaces brûlées ont été très importantes, on est arrivé à 130 000 hectares, alors que dans les années 2010-2020, on est tombé à 23 000 hectares. Ce sont des résultats encourageants, ce sont des succès. Alors tout ça est fragile bien sûr, on le voit autour de nous, on l'a vu en Grèce ces jours-ci, mais on l'a vu au-delà, le mois dernier au Canada, tout ça est très fragile, il suffit aujourd'hui de vents très forts, on l'a vu encore chez nous la semaine dernière, de vents très forts, d'une sécheresse particulière et puis d'un relief chez nous très pentu, ce sont les trois éléments qui conjointement peuvent conduire à des situations catastrophiques : la pente, le vent et la sécheresse.

Donc, on voit bien que ces succès ont eu aussi des impacts sur la population, c'est que les populations ne possèdent plus la culture du risque. Elles se sentent protégées. Elles sont aujourd'hui bien encadrées par des professionnels qui font bien leur travail, mais ça veut dire quand même que le risque est permanent et qu'il faut aujourd'hui sensibiliser les populations.

Alors pour ça, il y a déjà l'Office de l'environnement qui travaille beaucoup dans le domaine, qui sensibilise les publics et qui est beaucoup sur la

culture du risque. Il faudra renforcer l'action de l'Office de l'environnement, notamment dans le cadre de la diffusion de l'information auprès des populations.

Le deuxième acteur à sensibiliser, c'est évidemment les maires, présidents d'Intercos. Ils ont un rôle majeur dans le cadre des intempéries, là on parle des incendies, mais ils ont un rôle qui est majeur. C'est eux qui connaissent particulièrement bien le terrain, c'est eux qui savent où se situe une maison isolée, avec peut-être des personnes âgées à l'intérieur, c'est eux qui savent où se situe une bergerie avec un troupeau qui risque d'être brûlé, c'est eux qui savent où se trouvent les exploitations qu'il faut protéger.

Donc, les premiers acteurs qui sont sur le terrain lorsqu'il y a un incendie, ce sont les élus, les maires, présidents d'intercos, etc.

Donc, il faut qu'on les accompagne dans l'élaboration des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Ce sont des plans qui existent mais qui sont encore trop peu nombreux par rapport au nombre de mairies. Pourquoi ? Parce que très souvent, ils manquent d'ingénierie, il faut savoir monter un plan communal, ils manquent donc d'ingénierie. Il y a aussi l'ingénierie financière, il y a l'ingénierie technique et l'ingénierie financière, parce que le montage du dossier n'est pas toujours simple, il y a des petites communes qui se trouvent dépourvues.

Donc, les accompagner sur les plans communaux, mais aussi sur les plans communaux de débroussaillage et travailler sur les outils à usage des maires telles que les réserves communales et intercommunales de sécurité civile.

Il y a aussi à travailler sur l'aspect de la coopération et de la coordination. Là, tous se sont entendus sur une même faiblesse, c'est l'accès à l'information, l'accès aux aides et aux mesures. Et pour ça, il serait souhaitable de mettre en place un guichet unique. Vu le nombre important des acteurs, évidemment, ça relève très souvent de services différents. Et donc c'est, comme ça l'est exprimé très souvent, le parcours du combattant pour monter un dossier.

Il y a aussi la mise en œuvre d'une politique d'éducation et de formation cohérente à l'endroit des acteurs en intégrant une stratégie globale de la Collectivité de Corse.

Cela permettra à ce moment-là de mettre en cohérence des besoins en matière de prévention, de lutte et d'exploitation des forêts et des milieux ; de poursuivre et d'évaluer de manière concertée entre partenaires, la réalisation d'infrastructures planifiées dans le plan de prévention des risques incendies et forêts, ce que l'on appelle le PPRIF, et de partager les bases de données. Là aussi, c'est quelque chose qui est revenu très souvent. L'actualisation des données et le

partage des données sont des éléments importants pour pouvoir mieux maîtriser la prévention et la lutte.

Améliorer aussi l'articulation en matière d'instruction des dossiers entre les services de l'État, la Collectivité et souvent lorsqu'il s'agit de dossiers européens, FEDER, FEADER, ou alors de crédits forêt Méditerranée. De rendre effective la convergence des moyens et des outils financiers en faveur de l'action des communes de protection et d'aménagement du territoire.

En matière d'opérationnalité, l'ouverture des milieux de façon coordonnée et cohérente, avec une politique d'aménagement et de lutte, est l'élément prioritaire.

Aujourd'hui, par le brûlage dirigé, par la percolation en lien avec les fédérations de chasse, la création de zones d'intérêt cynégétique, l'ouverture d'espaces agricoles et sylvicoles, nous pourrions davantage maîtriser les surfaces qui sont en proie à une intensification du combustible. Il faut absolument par ces techniques, par le brûlage dirigé et par la création de zones d'intérêt cynégétique, on arrive à faciliter l'ouverture des milieux.

Il a été souvent rappelé que l'examen des conditions dans lesquelles les conventionnements dédiés aux opérations d'ouverture des milieux existants dans les ex-départements Cismonte et Pumonte et liant les forestiers-sapeurs, les fédérations de chasse et les éleveurs, pourraient être pérennisés et harmonisés parce que les deux départements ne fonctionnent pas de la même façon.

Cette mesure a fait l'objet d'un début d'exécution déjà et notamment à travers une délibération récente relative au plan d'action des forestiers-sapeurs.

Le travail d'EDF entamé en matière de débroussaillage sous les lignes électriques, mais il est aujourd'hui insuffisant, il faut le poursuivre, les lignes ne sont pas débroussaillées. On a vu qu'il est arrivé fréquemment que des incendies se déclarent à partir de dysfonctionnements électriques.

Maintenir l'appui technique indispensable aux maires par les agents de débroussaillage de l'ODARC. C'est un travail qui a été initié il y a très longtemps par les agents pastoraux, on s'en souvient, qui étaient à l'ODARC, qui sont passés à l'Office de l'environnement, qui sont revenus à l'ODARC, mais ils ont vraiment initié, je pense par exemple à la zone, mais ce n'est pas la seule, à la microrégion du Cap Corse où un vrai travail de fond a été mené grâce aux agents de débroussaillage. Aujourd'hui, il y a tous les acteurs, que ce soient les bergers, tous les acteurs de ces espaces ont été initiés et ont été informés sur ce qu'il fallait faire, les bonnes pratiques et ce qu'il fallait éviter de faire. On a vu que de ce fait, les surfaces brûlées ont considérablement diminué.

Ça, c'est à poursuivre, ce sont vraiment des appuis techniques indispensables à tous.

Les opérations évidemment de débroussaillage en périphérie des terrains de camping et de tous les espaces naturels recevant du public.

Permettre aussi par voie de conventionnement avec les SIS, la mise à disposition de points d'eau. C'est quelque chose qui existe, mais qui n'est pas aujourd'hui formalisé. Je crois que vous y travaillez, les deux présidents de SIS et l'Office de l'équipement hydraulique de la Corse travaillent à l'élaboration de ces conventionnements. On a vu que très souvent cet été, les pompiers sont allés prendre de l'eau dans les réservoirs de l'Office hydraulique pour la lutte contre les incendies ou même lorsque les populations avaient besoin d'eau dans certaines micro-régions de Corse en plein milieu de l'été.

Favoriser aussi l'installation et l'extension d'exploitations agricoles sur les interfaces et les ZAL.

Alors, nous allons revenir tout à l'heure encore sur ces deux ouvrages que sont les interfaces et les ZAL, qui sont selon nous des ouvrages indispensables et prioritaires et à mettre en avant dans la lutte contre les incendies.

Donc dans ce cas, c'est installer pour essayer de maintenir ces espaces ouverts parce qu'il ne suffit pas de les créer, il faut ensuite les entretenir. Une des possibilités peut être l'exploitation agricole sur ces espaces avec des activités de package et qui permettent l'entretien des espaces. Mettre aussi en place une mesure dans le futur PSN peut-être, pour que ces activités d'ouverture, d'entretien soient valorisées en direction des exploitants et des agriculteurs.

Réfléchir aussi à la mise en œuvre d'une mesure sur la création de voies d'accès au sein des associations foncières pastorales dans le cadre du schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif, qui relève de la direction générale adjointe du développement des territoires.

Alors la création des voies d'accès dans les AFP, c'est une chose, mais il y a aussi la création des voies de pistes tout court et l'entretien des pistes actuelles. Il est indispensable de les entretenir, et je sais qu'il y a une action qui est actuellement menée dans la forêt de Tova où justement la tempête de cet hiver avait abattu des centaines d'arbres et la piste était obstruée. Donc, les sapeurs-forestiers avec d'autres acteurs du monde forestier, sont aujourd'hui à l'œuvre pour que ces pistes soient accessibles aux engins de lutte contre les incendies.

Il y a ensuite l'appui scientifique qui est aujourd'hui fondamental. Il y a un travail qui est fait par l'université, qui est un outil d'aide considérable. Il y a

cette connaissance à maîtriser. Le projet GOLIAT qui est mis en œuvre, a permis de dimensionner le risque, de dimensionner les ouvrages, de caractériser le feu, d'aider à la cartographie des zones à haut risque, etc. Tout ça, ce sont des éléments qui ont éclairé les professionnels et tous les acteurs de la lutte et de la prévention.

Donc, on considère que cet appui technique vient de façon intégrée au dispositif existant, d'où l'importance de la poursuite du projet GOLIAT. Et je pense qu'il y a un message à faire passer à l'université de Corse pour que ce projet soit poursuivi, sur des fonds qu'il faudra aller chercher, peut-être des fonds européens, peut-être sur d'autres financements, mais il est indispensable de poursuivre. On a vu qu'aujourd'hui finalement, grâce à ce projet, la Corse est en pointe dans ce domaine.

En matière de gestion des risques, outre les outils de prévention et de sensibilisation, toutes les personnes qualifiées et les commissaires ont jugé indispensable de considérer la survenance des feux comme une phase centrale de la gestion du risque.

Il a été décidé d'encourager un certain nombre d'actions. D'abord, la préparation des élus territoriaux et locaux ainsi que leurs services, à la gestion de la crise. On l'a dit tout à l'heure, ce sont des acteurs majeurs, des acteurs qui ont une action centrale. Il faut donc les former et mieux les préparer à la gestion du risque.

Il faut ensuite poursuivre les exercices d'entraînement, mais également le partage et le retour d'expérience. Nous le verrons un petit peu plus loin, mais on ne peut pas si les actions sont mises en œuvre, il y a toujours des éléments de carence au moment de l'incendie, s'il n'y a pas ce retour d'expérience, on perd en efficacité. Donc, nous devons entrer dans un système d'amélioration et de performance continues.

On l'a vu par exemple, et je le répète, en août dernier, rien à voir avec les incendies, c'était la tempête, mais on a pu constater que, grâce à ce retour d'expérience, des moyens de télécommunication et notamment hertziens ont été mis en place pour éviter le risque de coupure. La même chose doit être organisée par rapport aux incendies.

Le rétablissement du dispositif de réserve territoriale au sein des SIS. Je souhaiterais tout à l'heure que les présidents des SIS, Cismonte et Pumonte, en parlent plus précisément.

Le développement et le renforcement de protocoles transfrontaliers d'entraide opérationnelle avec l'Italie et plus particulièrement avec la Sardaigne. On a vu que l'an dernier, nous avons sollicité la Sardaigne et nous avons été

confrontés à des problèmes de conventionnement et des problèmes juridiques et légaux. Donc, il est important aujourd'hui qu'on s'organise et qu'on anticipe pour que des protocoles transfrontaliers puissent être efficaces et opérationnels, notamment par rapport aux moyens aériens, terrestres mais aussi humains et matériels.

L'inscription de manière renforcée de la Collectivité de Corse dans des procédures de gestion de crise, en réfléchissant à la place de l'institution dans le cadre opérationnel, parce que le commandement des opérations relevant de la responsabilité des maires et préfets de départements, selon le territoire concerné, la CDC ne peut pas intervenir directement en cas de survenance de feu.

C'est à ce titre qu'il a été signalé qu'un référent risque a été désigné auprès de la direction générale des services. Aujourd'hui, il a une appellation bien particulière, je crois que c'est Monsieur Baldassari, il me semble, qui a été nommé et qui a une appellation un peu plus large, c'est sur les risques majeurs me semble-il : protection civile et risques majeurs.

Dans le cadre de l'élaboration du prochain PPFENI, il arrive à échéance, nous l'avons dit tout à l'heure. Le 12^{ème} plan est en train d'être rédigé. La révision a démarré, la Collectivité y participe, la commission du développement économique a été invitée à plusieurs reprises pour justement faire en sorte que ce plan, ces propositions soient le plus fournies possible et qu'on ait aussi la connaissance du bilan du PPFENI. Nous y avons été invités à plusieurs reprises et nous poursuivons encore des travaux qui vont dans le sens de l'élaboration du prochain.

Donc, il a été décidé de mettre en place un travail en commun associant les élus de la Collectivité de Corse, la Chambre des territoires dans le cadre de l'actualisation du PPFENI et de s'approprier donc les orientations et la stratégie pour y apporter des évolutions nécessaires.

Pourquoi a-t-on demandé cette participation ? Parce que lorsque le PPFENI arrive ici, c'est un document qui fait plusieurs centaines de pages, il est difficile pour les élus de le digérer en quelques jours ou en quelques heures. Alors que là, de nombreux élus et des élus des différents groupes, peuvent participer aux travaux de bilan et d'élaboration du prochain.

Il a été demandé aussi de disposer d'un diagnostic précis du plan arrivé à son terme, je viens d'en parler, et de ses fiches actions et aussi d'une analyse fine du PLPI faisant état du prévu et du réalisé.

Confirmer la réintégration des interfaces. Alors là, nous y arrivons. Les interfaces sont des ouvrages qui sont, selon l'ensemble des acteurs, très pertinents.

Ils étaient inscrits dans le PPFENI, non pas l'actuel, celui qui a s'est terminé en 2023, mais le précédent, celui avant 2012 me semble-t-il. Ces interfaces, ces ouvrages avaient disparu dans le PPFENI 2012 - 2023, il est demandé à ce que ces ouvrages soient à nouveau réinscrits dans le prochain PPFENI, parce que ce sont des zones qui viennent se positionner après les obligations légales de débroussaillage et qui deviennent des espaces extrêmement protecteurs pour les habitations et le couvert végétal.

Donc, insistance sur la mise en place des interfaces sans préjudice des obligations légales de débroussaillage.

Il a été demandé aussi de rechercher des financements nécessaires et pérennes pour les communes et les communautés de communes qui ne disposent pas de financements dans le domaine de leurs obligations, puisqu'il y a un certain nombre d'obligations aussi qui relèvent des communes, et, de mener aussi des politiques communes avec les services d'aménagement de l'ODARC, de l'AUE, du comité de massif.

Des propositions légales ont été faites. Sur le volet législatif et réglementaire, la demande est de faire évoluer la législation de manière à généraliser et contrôler les obligations légales de débroussaillage. On l'a vu, les maires en ont tous témoigné, ce sont des obligations qui sont difficiles à faire respecter aujourd'hui, à faire appliquer la loi. Donc, il faut la faire évoluer. C'est quelque chose qui est prévu dans le cadre de l'autonomie, ça fera partie des propositions. Il est indispensable que la réglementation en matière des OLD, ayant été facilitée dans les zones urbaines dotées d'un PLU et considérant que sur le territoire insulaire, seules 15 % des communes disposent d'un tel document, la demande de modification législative consiste aussi à proposer des dispositions applicables dans les zones constructibles des cartes communales.

Solliciter aussi une évolution des règles relatives à la TVA, qui constitue à l'évidence un frein au développement plein et entier des objectifs poursuivis par les associations foncières pastorales, en permettant la mise en œuvre d'un système de fonds de récupération de la TVA au même titre que le dispositif existant pour les collectivités locales.

Enfin, une dernière proposition d'évolution institutionnelle, les choses commencent à s'organiser lentement, c'est une proposition d'architecture du service incendie et de secours, dont le périmètre couvrirait les deux circonscriptions administratives départementales et qui serait basée sur l'intégralité du territoire insulaire.

Là aussi, les deux présidents des SIS vont certainement en parler tout à l'heure, mais on l'a vu lorsque deux collectivités s'agrègent, ça demande un travail

de préparation, ça demande aux agents de s'organiser différemment, de considérer les choses, de l'intégrer humainement et professionnellement, parce que ce n'est pas toujours simple. Mais les services des deux SIS ont commencé à le faire. C'est quelque chose qui suit un rythme normal et qui commence à être intégré dans les esprits. C'est important, mais il faut après que ce soit intégré dans les organisations aussi et ça chamboule pas mal de choses. C'est la direction sur laquelle la commission met l'accent.

Voilà en quelques minutes ce sur quoi la commission a travaillé ces derniers mois.

Je souhaitais à cette occasion apporter toutes nos félicitations aux sapeurs-forestiers et au service incendie qui ont lutté l'autre jour contre l'incendie de Balagne, qui sont en permanence sur la brèche, et tous les acteurs, bien sûr, qui ont participé parce que nous avons vu au cours de ces travaux, nous sommes des élus, nous ne sommes pas tous maires, nous n'avons pas tous la connaissance détaillée des organisations que demandent la prévention et la lutte contre les incendies, nous avons pu découvrir tout ça grâce à ces travaux et nous avons pu aussi mesurer l'état d'esprit de solidarité et de coopération qui existe entre ces différents acteurs. C'est quelque chose duquel on doit prendre exemple. Ça a été une expérience intéressante pour les élus de cette commission.

Je réitère donc toutes nos félicitations à ces personnes qui prennent des risques tous les jours pour lutter contre les incendies, pour faire en sorte que les populations soient sauvées, des maisons ne soient pas brûlées et qu'il y ait le moins de surface possible qui soit en proie des flammes.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente. Le rapport de la commission de la commission du développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Monsieur le Président.

La Présidente Nadine NIVAGGIONI a convié la Présidente du Service d'Incendie et de Secours du Pumonté à faire part aux commissaires de l'état d'avancement de la procédure de conventionnement entre le SIS et l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse ainsi que les évolutions relatives à la création d'un SIS régional.

Sur la question du conventionnement avec l'OEHC, la Présidente ARRIGHI a précisé que la conclusion prochaine d'un conventionnement entre les deux entités permettrait la mise en place, en synergie, des politiques des différents acteurs pour répondre à différents besoins.

Pour ce qui concerne les besoins en matière de feux de forêt, cela se traduira par la mise à disposition de bornes et d'aménagements sous forme de bâches souples afin que les opérationnels soient en mesure de s'approvisionner sur les différents territoires.

Il sera également possible de croiser les différentes cartographies pour apporter une meilleure réponse en matière de lutte contre les incendies tout en rationalisant les dépenses publiques.

Enfin, elle a ajouté que ce type de conventionnement permettra, dans un cadre légal, d'approvisionner, d'une part, les agriculteurs confrontés au phénomène de sécheresse dû au réchauffement climatique, d'assister, d'autre part, les services satellites de la Collectivité de Corse dans l'accompagnement des différents acteurs.

Sur la question du rétablissement du dispositif de réserve territoriale, elle a précisé que dans le cadre de la mise en œuvre des pactes capacitaires portés par les deux SIS, les conventionnements et partenariats de financement avec l'Etat demeuraient pour l'heure dans l'attente. Les pactes capacitaires permettraient d'acquérir des moyens roulants plus ou moins lourds dédiés au suivi de la prévention et au maillage des territoires.

Enfin, elle a souhaité souligner la qualité des travaux de la Commission, pointant le travail assidu des élus et des acteurs. Elle a estimé que les travaux avaient permis de mettre en lumière les difficultés liées au dérèglement climatique ainsi que les particularismes propres au territoire insulaire.

Si elle a admis le professionnalisme et le savoir-faire des opérationnels face aux risques, quelle qu'en soit leur nature, elle a fait état d'un constat récurrent et unanime quant à l'absence de prévention, observant que l'ensemble des points relevés dans les conclusions étaient régulièrement mis en évidence (absence d'accompagnement des élus, manque d'ingénierie, responsabilité civile et pénale des élus, sensibilisation, manque de prévention).

Aussi, elle a remercié la Présidente NIVAGGIONI pour la production de ce rapport et salué le travail porté par la Commission qui se veut précurseur, rappelant la nécessité d'une mise en synergie de l'ensemble des politiques publiques et la nécessaire convergence des moyens et des outils financiers.

Enfin, elle a regretté le fait que peu d'élus soient présents pour débattre en commission de cette question au regard notamment d'un sujet qui se situe au cœur des préoccupations de tous les acteurs et de tous les Corses.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a remercié à son tour la Présidente NIVAGGIONI pour la qualité des travaux de la Commission et la production d'un compte-rendu extrêmement détaillé, lequel montre bien la complexité de la mise en œuvre de certaines mesures telles que les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) qui constituent, de son point de vue, de véritables « usines à gaz ».

Elle a rappelé que les élus communaux exerçaient chaque fois que possible leurs compétences en matière de politique de prévention. Elle a relevé les limites de l'exercice pointant notamment l'impossibilité légale pour les maires d'adapter l'obligation de débroussaillage de certaines zones de Corse à la fréquence des feux, ajoutée à la complexité de sa mise en œuvre, selon que les zones soient des secteurs urbanisés, inscrits en RNU ou bénéficiant d'une carte communale.

Sur la problématique de l'indivision évoquée également dans le rapport, elle a souhaité aborder également la question de l'incivisme et de l'incivilité de certains propriétaires de terrains situés en limite de l'urbanisation des villages qui, dès lors qu'ils n'y possèdent pas d'intérêt particulier, ne débroussaillent pas.

Elle a fait état de situations dans lesquelles les élus se retrouvent démunis, la mise en œuvre d'amendes et de PV pouvant s'avérer très complexe pour les petites communes.

Aussi, elle a admis la nécessité de parvenir à une simplification du droit en la matière et à des moyens de dissuasion plus importants afin de parvenir à une situation améliorée.

La Présidente NIVAGGIONI a confirmé que les difficultés rencontrées par les maires en matière d'OLD ont été pointées de manière récurrente, lesquelles sont imputables à différents facteurs (indivision, coûts importants pour certains propriétaires). Aussi, elle a souligné la nécessité d'envisager d'autres recours.

Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI s'est félicité de la présentation de ce rapport qui montre la synergie opérée dans les travaux de la Commission entre l'Université de Corse, les SIS et les forestiers-sapeurs et qui permet d'évoquer l'ensemble des problématiques et les pistes de solutions.

Il a pris l'exemple d'un travail réalisé autour des brigades spéciales pastorales, qui bien que non liées au pourtour des villages, peuvent s'avérer utiles

dans l'objectif d'ouverture des milieux dont la problématique de la récurrence annuelle a été soulignée à plusieurs reprises. Sur ce point, il a rappelé l'intérêt de favoriser la remise en culture des terres, cet aspect renvoyant aux problématiques du PADDUC et à la déclinaison de certaines politiques publiques déclinées notamment dans le cadre du Comité de Massif (autonomie alimentaire, culture des jardins).

Il a salué l'initiative de couplage des réserves d'eau entre le SIS et l'OEHC au moyen de bâches qui présentent l'avantage à la fois de débroussailler et d'obtenir des réserves en eau, les prélèvements d'eau réalisés sur les bornes incendie situées sur les réseaux d'eau potable présentant dans les petites communes certains inconvénients (coupure d'eau, risques sur les canalisations au moment de la remise en pression).

Enfin, il a estimé que le rapport pouvait constituer la base du futur dessein du PADDUC, soulignant l'opportunité que représenterait la création d'Associations Foncières Urbaines (AFU). Ces structures permettraient, en effet, de regrouper les propriétaires, de mobiliser des fonds publics et de mutualiser le coût des 20 % restant à la charge des propriétaires.

La Présidente ARRIGHI a indiqué partager les propos de Madame MARIOTTI quant aux difficultés rencontrées par les élus communaux dans la mise en œuvre des OLD, élément qui constitue une préoccupation majeure des élus. Elle a estimé que seule une solution relevant d'une modification législative serait de nature à proposer une véritable solution.

Enfin, pour ce qui concerne les documents-cadres, elle a indiqué que les Plans Communaux de Sauvegarde, Intercommunaux depuis 2022, constituaient de véritables outils en matière de prévention des incendies.

Elle a rappelé qu'un accompagnement pouvait être proposé aux communes par le Groupement Territorial (GTP), instance qui regroupe l'ensemble des acteurs et des opérationnels de la prévention des incendies (ODARC, SIS, DRAF, ONF, Universitaires).

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ». Absence des groupes « Avanzemu », « Core in Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Merci Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, Paola MOSCA.

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

Nanzi tuttu, vogliu porghje à nome di u gruppu « Fà populu in seme » u mo sustegnu à tutti i Balanini culpiti da u focu di sti ultimi ghjorni.

Vogliu dinù felicità è ringrazià di core i spinghji fochi di u Cismonte bella sicura, mà dinù tutti l'attori ch'anù luttatu contru à stu focu, frà quale i furesteri, i paisani, i merri è e so squadre, è tutti quelli chì si sò impegnati.

In tantu, ben'chì st'impegnu sia primurdiale, ùn abbastanza micca. Ci vole à mette in opera misure per prevene è pè limità l'impattu di i fochi.

Ghjè pè via di què chì u travagliu realizatu da a cummissione di u sviluppu hè presentatu oghje da a Presidente Nadine Nivaggioni, piglia tuttu u so sensu, puntellendu a lea trà sta problematica è i sferenti duminii.

Allora u raportu insegna chì a risposta deve esse glubale, ch'ella sia di a parte operaziunale pè via di i servizii d'incendii è di succorsu, mà dinù pè ciò chì tocca à a prevenzione.

E pulitiche publiche devenu esse aduprate per prevene l'incendii di sicura, anzituttu pè ciò chì tocca à l'accunciamentu di u territoriu, a maestria fundaria, à u sviluppu agriculu, à l'attrazzi idrolichichi, à l'ambiente, à a furmazione, à l'educazione, à a ricerca è ben intesa à a sicurezza civile.

U raportu prupone dinù d'allargà a cullaburazione pè l'elaborazione di u documentu strategicu, u PPFENI à a Cullettività di Corsica è à i so servizii chì permetterà una spartera d'infurmazione, di sperienza è una visione spertuta trà tutti l'attori concurnati.

Stu raportu ci prupone assai pruposte è sti travagli, cum'è l'accumpagnamentu à u riacquistu di u spaziu è a valorisazione agricula, u sviluppu di i piani cumunali di salvezza, u rinforzu di l'attrazzi di prevenzione, l'aiutu è l'accumpagnamentu à e problematiche specifiche di a diraschera legale, u rinforzu di a cooperazione è di a coordinazione, u rinforzu di a risposta operaziunale è a sensibilisazione di a sucietà.

Intantu, simu cunvinti chî a privenzione à più pertinente ferma quella di un accunciamentu assenatu di u territoriu induve ci si campa è induve ci si travaglia, accunciamentu chî ghjè dinù una necessità pè a sicurezza è a prutezzione di u populu.

Ghjè sta respunsabilità chî ci ci vole à scunfinisce per francà si di i malanni à vene per a salvezza di a nostra ghjente è di i nostri lochi.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Mme PIETRI.

Mme Véronique PIETRI

Merci.

Je ne reviendrai pas sur le côté technique de la lutte contre les incendies, sur le risque qui augmente par les grands changements climatiques et sécheresse exceptionnelle. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt ce rapport puisque je ne fais pas partie de cette commission, mais c'est un domaine qui m'intéresse beaucoup et j'ai retrouvé bien sûr toutes ces mesures très importantes, toute cette prise en compte pour une meilleure prévention.

Je voulais juste faire une petite remarque sur un manque que j'ai trouvé à ce rapport et peut-être dans les auditions. On y parle bien sûr du prochain plan pour la forêt, le PPFENI, pour moi, il n'y a pas assez la prise en compte de la gestion de la forêt et surtout de sa valorisation, de la valorisation du bois, de tout ce qu'on pourrait faire de manière vertueuse qui se couplerait, je dirais, à la prévention et qui en même temps mettrait en valeur un peu plus notre forêt par son exploitation et aussi la protection de la biodiversité. Je trouve que ce rapport n'en tient pas assez compte. Mais je n'ai pas fait partie, comme je disais, de la commission, et peut-être que ce rapport qui reste général, n'en fait pas état.

Donc voilà, c'est plutôt sur le côté prise en compte de nos forêts et de la valeur de ces forêts. J'ai pensé tout de suite l'année dernière quand il y a eu ces grands feux, ces méga feux, autour de Toulouse, sur le manque d'aménagement qui a été relevé, le manque d'aménagement du territoire et dans cette commission, j'aurais aimé voir peut-être ressortir un peu plus ce côté, ce pan de l'aménagement du territoire, couplé à la prévention des incendies.

Voilà. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Oui, Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Monsieur le Président.

J'ai lu avec attention ce relevé de conclusions, ainsi que les 27 recommandations qui proposent une lecture transversale intéressante, que ce soit en termes de sensibilisation de la population, mais aussi des maires et de coordination, guichet unique pour faciliter l'accès aux aides, évaluation du plan de prévention des risques incendies de forêt, améliorer l'instruction État-Collectivité de Corse pour les fonds européens dédiés, ainsi que l'opérationnalité en favorisant notamment l'ouverture des milieux, brûlage dirigé, avec les chasseurs, l'harmonisation des conventions existantes avec les fédérations de chasse et les éleveurs, la poursuite des partenariats avec EDF pour le débroussaillage des lignes, l'installation des agriculteurs dans les zones d'appui à la lutte. On voit donc le rôle clé du monde agricole tout autant, sinon plus, que celui des acteurs institutionnels.

L'initiative du Fium'Orbu-Castello est à regarder de près, à généraliser. Je parle sous le contrôle de Julien Paolini qui avait co-porté avec Francis Giudici et Fanfan Benedetti une motion dans cet hémicycle à la fin de la précédente mandature. Alors c'est capital pour la protection de nos villages qui sont en première ligne lors des incendies. Les seules pistes DFCI, malheureusement, ne suffisent plus.

J'ai retrouvé également dans le document des propositions d'ordre légal qui nécessitent des négociations d'un autre niveau, généralisation et contrôle des OLD, Annette va vous en parler après, imposer même les cartes communales pour qu'elles y soient soumises ou l'instauration d'un fonds de compensation au profit des associations foncières agropastorales.

Cette étude fait suite à une motion que notre groupe avait portée en octobre 2017 et en février 2020, à la suite de l'incendie de Bavella, vous vous en souvenez.

En revanche, elle portait plus sur les moyens aériens de lutte contre les incendies. Concrètement, il était question d'assurer une présence permanente des moyens aériens en Corse, notamment en période estivale, afin de prévenir les incendies et d'intervenir dès qu'un départ de feu était identifié.

Nous savons tous que la flotte de la Sécurité civile dotée de 11 appareils est vieillissante, elle est basée à Nice, donc à environ 1 h 30 de trajet.

Ce débat est arrivé au Sénat par la voix du Sénateur Panunzi, mais également à l'Assemblée nationale par le Député Castellani.

La difficulté reste entière, même si nous sommes dotés depuis un mois de deux canadairs qui sont basés à Ajaccio et qui sont intervenus du reste en Haute-Corse, d'un hélico bombardier d'eau et ainsi que d'un bombardier d'eau lourd de la sécurité civile. Mais cela reste, je pense, insuffisant. Je dirais que c'est la seule carence que j'ai retrouvée dans ce rapport. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Oui, Annette ?

Mme Marie-Anne PIERI

Merci.

Je n'ai pas pu malheureusement faire partie de la commission, mon agenda ne me le permettait pas et je le regrette parce que c'est vraiment très intéressant.

Je voulais revenir en fait sur deux points sur les interfaces. J'en avais parlé, vous en aviez parlé, Monsieur le Président, sous la précédente mandature. C'est vrai que c'est un outil très intéressant. Aujourd'hui, ça permet, par le biais de ces interfaces, de se réapproprier des terres, de la donner en location à des agriculteurs, de la mettre en valeur.

Mais je voudrais aussi souligner, dans le cadre de ce travail d'interface, c'est le travail du GIRTEC qui avait été sollicité pour faire justement des relevés parce que malheureusement sur ces interfaces, il y a un désordre foncier qui est énorme et c'est ce qui nous prive sur certains territoires de les mettre en place. Sur notre territoire on a pu le faire, mais avec un appui très important du GIRTEC qui nous a permis justement de régler cette problématique foncière. Donc, je tenais à le souligner.

Dire également que cet outil, effectivement, il faut l'étendre sur tout le territoire parce que ça permet demain à des agriculteurs qui, aujourd'hui, sont en manque de terre, de pouvoir avoir du foncier, même si c'est du foncier de montagne, mais pour les éleveurs, ça peut être très intéressant. Et puis même sur Ghisoni on parlait un peu de maraîchage, je ne sais pas lequel, mais enfin on parlait de maraîchage.

Ensuite, je voulais intervenir sur les OLD, parce qu'il y a quelque chose qui m'a un peu interpellée en tant que notaire. Les OLD, c'est vrai que c'est une obligation pour le propriétaire de débroussailler. Et quand il y a un problème d'indivision, nul besoin d'avoir l'unanimité des coïndivisaires pour débroussailler puisque c'est un acte d'administration et ce n'est pas un acte de disposition. Un acte d'administration, la majorité qualifiée est suffisante. Et au-delà, le maire peut pallier et faire le débroussaillage et ensuite, demander le recouvrement du coût du débroussaillage à un des coïndivisaires, puisqu'il y a une solidarité fiscale.

Voilà, c'est ce que je voulais vous dire sur ces points. Mais c'est un rapport très intéressant et je regrette, Madame la Présidente, de ne pas avoir participé à cette commission. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?
Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Monsieur le Président.

Moi, je voudrais revenir un petit peu sur le rôle important de l'agriculture, que peut jouer l'agriculture aussi sur les défrichements et sur la mise en valeur des terrains.

Il faut savoir qu'à chaque fois qu'un agriculteur met en valeur un terrain, c'est un coupe-feu, qu'il est entretenu, c'est un coupe-feu supplémentaire et ça peut venir aussi en prévention des incendies.

Par contre, nous, on est opposés à un problème. A la fin de la guerre avec la déprise agricole, il y avait beaucoup de terres qui étaient cultivées et qui se sont transformées en forêt. Actuellement, elles sont auprès des services de l'État, elles sont considérées comme forêts. Et nous, quand on veut mettre en valeur une partie de ces terres, on est obligés d'avoir une autorisation de défrichement. Ces autorisations de défrichement, elles sont soumises à une compensation financière ou sinon à la mise en défens d'une partie de nos terres.

Donc, c'est très compliqué aujourd'hui pour un agriculteur qui veut développer son activité, même en porcin, sur le modèle espagnol, en laissant des chênes tous les 15 mètres, à obtenir une autorisation de défrichement. Donc, ça pose un véritable problème.

On en a discuté avec les services de l'État, avec la DRAF qui sont conscients que c'est un problème. Mais il va falloir qu'on arrive à le résoudre si demain, on veut pouvoir continuer nous aussi à mettre en valeur les terrains et à servir aussi à la prévention incendie. Ça, c'était le premier point.

Ensuite, je voulais revenir sur le travail qui a été fait par le Comité des massifs sur les estives. Donc, c'est un c'est un gros travail qui a été fait et il y a déjà un rendu qui a été fait sur la moitié des estives. Et qu'est-ce qui ressort sur les estives ? Pourquoi il y a de moins en moins de bergers qui montent leur troupeau en montagne ? C'est parce qu'il y a un manque de ressources fourragères. Les épineux ont pris le dessus sur les espaces fourragers et on a demandé à ce qu'il y ait des brûlages dirigés.

On a vu qu'il y a une équipe qui est en place maintenant, qui est formée à ces brûlages dirigés. Il y a un rapport qui est passé aujourd'hui aussi sur les équipements supplémentaires pour l'équipe de brûlages dirigés. Donc, nous sommes vraiment contents et on espère qu'avec ces brûlages, ça permettra aussi d'entretenir le milieu en montagne, faire la prévention incendie, mais aussi de pouvoir installer, parce qu'il faut bien sûr qu'il y a des hommes pour entretenir des espaces, pouvoir réinstaller nos bergers en montagne. Ça, c'était le deuxième point.

Et un point qui est important aussi, il faut le rappeler, c'est que le rapport qu'on a voté sur l'eau et sur l'hydraulique, qui a été voté à l'unanimité, c'était un plan qui était sur 10 ans avec 240 M€, et qui prévoyait pour moitié des sommes au développement du maillage hydraulique sur les exploitations agricoles.

Donc ça aussi, je pense que c'est très important puisque c'est une volonté aussi d'aller plus loin sur le maillage de nos territoires. On sait qu'à chaque fois qu'il y a un terrain agricole où on met l'eau, ça veut dire qu'il y aura des bornes et ça peut servir aussi aux pompiers dans la prévention incendie.

Là, il y a une approche qui a été faite aussi et dans le plan, chose qui n'avait jamais été faite aussi, on a prévu maintenant sur tous les conduits de l'Office hydraulique, à mettre des « bornes pompiers » pour que les pompiers puissent s'approvisionner. Je voulais quand même le rappeler.

Bien sûr que l'agriculture a un rôle primordial et il doit être au cœur du système de prévention incendie.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Président, moi je vais juste dire deux mots.

Je ne vais pas rajouter des nouvelles choses à ce qui a déjà été dit, mais simplement souligner la pertinence de porter ce débat dans l'Assemblée parce que ça a toujours été quelque chose qui est fait par l'exécutif et c'est vrai qu'à part ses motions, on n'a jamais eu de rapport vraiment précis et de connaissance. Ça permet aux élus qui ne sont pas, de près ou de loin, informés de tout ce dispositif de l'avoir, ça permet à chacun aussi d'apporter une réflexion nouvelle.

C'est intéressant, c'est l'état des lieux et surtout ça pose la question de comment on aménage le territoire aujourd'hui par rapport à la déprise agricole, par rapport à la déprise de l'espace. On l'a vu au feu de la Balagne, quand vous voyez des photos sur ce Mont Sant'Aghjulu et on voit tutte ste ribbe et ces murs, voilà.

Aujourd'hui, il y a une autre façon de faire de l'agriculture. Ça pose aussi la question de l'évolution législative parce qu'aujourd'hui, entre les OLD qui sont les parcelles qui sont pour la plupart des 360 communes, pour 50 % d'entre elles dans l'indivision et dont on ne sait même plus qui sont les propriétaires, je parle de certaines communes, les propriétaires sont morts en 1850, c'est la réalité du terrain entre l'OLD, c'est-à-dire la parcelle et la ZAL, la zone d'appui à la lutte, entre les deux, il y a l'interface, mais c'est du privé. Aujourd'hui, la loi ne nous permet pas d'intervenir.

Donc, ce qui se passe dans le Fiumorbu-Castellu est intéressant, mais je crois que si on n'a pas d'évolution législative et si on n'a pas d'évolution sur la réglementation, on ne pourra pas agir.

Donc, il y a vraiment un levier à essayer de construire et de faire actionner et une dérogation sur ces interfaces-là, parce qu'il y a des solutions que l'on peut apporter à la parcelle et à la ZAL, mais entre les deux, il y a un vide juridique qui ne nous permet pas d'agir et pourtant, c'est là aussi qu'il faut agir.

Voilà donc, porter à la réflexion et au travail qui va continuer par rapport à cette initiative prise à développer et à développer aussi la réglementation.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre.

M. Pierre POLI

Merci, Président. Juste quelques mots.

J'ai lu avec beaucoup d'attention ce rapport. On ne peut que remercier et féliciter les intervenants pour la qualité du rapport qui en est ressorti.

Ce rapport est axé principalement sur la prévention. Sur la prévention, tout a été dit. Moi je rajouterai quelques points, ou je reprendrai quelques points, je pense qu'il y a un règlement à mettre en place sur l'écobuage.

Aujourd'hui, on s'est rendu compte que souvent, les interventions des pompiers étaient malheureusement sur les écobuages sauvages qui étaient faits, à droite ou à gauche. Je pense que l'État et la préfecture, doit à ce niveau-là avoir des règles plus strictes.

Je reviens sur ce qu'a dit Jean-Jacques Lucchini, les installations des agriculteurs bien sûr très importantes dans les communes, principalement des éleveurs, des bergers. Débroussailler, pose un gros problème pour les maires aujourd'hui. Moi, je débroussaille énormément et alors, on va me reprocher d'être encore dans l'affect, mais je ne facture pas parce que je ne peux pas facturer à des gens qui ont 700 ou 800 € de retraite par mois, des factures de milliers d'euros parce que ça représente des milliers d'euros. Donc, je débroussaille illégalement sûrement, parce que je devrais avoir en contrepartie une facture, mais je ne l'ai pas. Donc je dirais qu'on fait ce qu'il a à faire. Voilà tout simplement.

Je pense qu'il faut s'appuyer beaucoup sur le projet GOLIAT avec les brûlages dirigés, un projet de qualité, vraiment, avec l'université de Corse.

Je voudrais, je ne vais pas être long, mais juste dire que ce rapport, il fait suite au dépôt d'une motion. J'avais déposé cette motion au mois de septembre 2022. Ma motion, elle portait, et j'insiste là-dessus, sur une demande forte de l'intervention de l'Assemblée auprès de l'État. Pourquoi ? Parce que, et les présidents des SIS qui sont là, ne vont pas me contredire, les budgets deviennent contraints aujourd'hui, de plus en plus. Le Président Simeoni le disait, ça devient très compliqué aujourd'hui de financer.

Donc, ma motion portait sur le fait de dire à l'État : à un moment donné, il va falloir contribuer parce que le rôle des pompiers au niveau des incendies, sachez-le, ça représente 5 % de leurs interventions. Le secours à la personne

représente 80 % de leurs interventions. Donc aujourd'hui, un besoin énorme, comme l'a dit Chantal, sur la flotte au niveau des canadiens qui sont maintenant, je dirais, à remplacer rapidement, un besoin au niveau de l'Europe qui, lorsqu'il amène des aides, qu'il puisse réfléchir sur les SIS, un besoin d'améliorer, au niveau des pompiers volontaires, la qualité, leur donner des moyens supplémentaires parce que les pompiers volontaires aujourd'hui, ils sont indispensables. Les pompiers professionnels bien sûr, sont là avec leur expérience, mais les pompiers volontaires sont indispensables. Là aussi, l'État a un rôle à jouer.

Donc, j'aurais aimé que dans ce rapport, quelques bribes de ma motion y figurent ; elles n'y figurent pas.

Donc, pour conclure, je me félicite de ce rapport, mais il est bien entendu que je représenterai ma motion au mois de septembre.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Véronique Arrighi, vous avez parole.

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention se veut un peu plus générale en reprenant quelques points un peu plus précis du rapport.

Le diagnostic est posé et de nombreuses recommandations ont été émises à travers ce rapport de qualité.

Le changement climatique ne peut plus être considéré comme une simple hypothèse. C'est, depuis plusieurs années, une réalité pour la Corse. Ils sont multiples et extrêmes, passant d'une sécheresse accrue à des tempêtes de vent et des crues torrentielles. Les secours doivent ainsi faire face à des événements de grande ampleur comme des incendies destructeurs, mais également des catastrophes naturelles telles que celle qui a frappé la Corse le 18 août dernier.

Face à de telles menaces pour les populations, l'environnement et les biens, l'action publique doit changer de nature et d'échelle. Ce changement de vision basé sur la synergie des actions menées par les différents acteurs publics et privés du territoire, doit être encadré et accompagné.

La cohérence des multiples et divers plans et schémas doit être garantie, mais aussi une clarification est impérative eu égard à la stratification des réglementations.

Dans ce contexte, l'action publique se doit être globale pour répondre aux défis des incendies, des catastrophes naturelles et des risques de toute nature.

L'équation à résoudre est complexe. Tout d'abord, la problématique d'aménagement du territoire engendre une analyse transversale à l'aune des enjeux sociétaux, environnementaux et de sécurité civile.

Dans ce cadre, tous les acteurs du territoire doivent être mobilisés sur les plans économique, agricole, urbanistique, scolaire et associatif, comme ça a pu être rappelé par mes collègues.

Le fil rouge d'une telle politique doit viser la diminution de l'exposition ainsi que la vulnérabilité au risque de toute nature.

La mise en œuvre des législations et des réglementations, un thème très sensible pour les élus, singulièrement les maires, notamment au regard des responsabilités exercées au titre de leur pouvoir de police. Ces responsabilités s'exercent dans le domaine de la prévention s'agissant des incendies, les obligations légales de débroussaillage, mais aussi en termes de direction des opérations de secours sur le territoire communal.

Deux pistes doivent être explorées. La première, les obligations légales de débroussaillage, les fameuses OLD pour lesquelles les maires se heurtent aussi bien à des difficultés techniques que financières et surtout humaines. Un accompagnement différent de ces élus, la mise en œuvre d'outils et de plans renouvelés doivent être une priorité pour garantir l'atteinte de ces OLD. Pour ce faire, les travaux en cours du nouveau PPFENI, plan à portée territoriale, sont en ce sens une opportunité, de même que l'annonce du Président de l'exécutif de faire évoluer dans certains domaines le PADDUC, notamment dans le cadre de la prochaine révision, s'inscrit dans cette volonté d'accompagnement.

La seconde piste concerne la gestion de crise. La survenue d'un événement de sécurité civile impose sa gestion, dont la conduite relève du maire en sa qualité de directeur des opérations de secours et qui parfois peut devenir une réelle difficulté. Cette situation est encore plus sensible en zones rurales dans lesquelles les maires ne disposent pas de services support. La gestion de crise doit également devenir un point fort au niveau territorial.

La Collectivité de Corse doit être associée aux procédures de gestion de crise et renforcer son action dans ce domaine.

En effet, il est indispensable que l'évaluation des risques de sécurité civile et la gestion de crise soient en cohérence avec les orientations dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement. Il y a la place pour une démarche globale, pour tous les élus du territoire, à mettre en place.

Il convient ensuite de fixer la culture de sécurité civile dans notre société. Les événements connus ces dernières années révèlent toute l'importance de cette culture de sécurité civile, dont la diffusion au sein de notre société doit être améliorée aussi bien à l'endroit des populations résidentes que de celles de passage ou des nouveaux arrivants. Chaque citoyen est acteur de sa propre sécurité.

La sensibilisation permanente du grand public et de la jeunesse face aux menaces et aux enjeux présents, est primordiale. Il en va de la résilience de nos populations et de nos territoires.

Nous devons également consolider le rôle de la recherche et de l'innovation. Ces deux aspects sont cruciaux dans la prévention des risques. Ils permettent en effet une meilleure compréhension des phénomènes et des process. Avec l'Università di Corsica, nous disposons d'un réseau de chercheurs, notamment en matière de feux de forêt, dont l'expertise est reconnue au plan international. Les services d'incendie et de secours de Corse collaborent étroitement avec ces chercheurs au travers du projet GOLIAT dont les conclusions seront rendues fin 2023. Ces échanges et travaux doivent être amplifiés et étendus auprès de la Collectivité de Corse.

À ce titre, un projet GOLIAT 2 est en cours de maturation sous le prisme de l'aménagement du territoire. Il devrait également comporter un volet innovation.

Nous utilisons d'ores et déjà des technologies élaborées telles que les drones de détection et de reconnaissance, la cartographie numérique et autres outils de prévision. Le champ des possibles est toutefois immense avec l'irruption de l'intelligence artificielle pour aboutir à des dispositifs prédictifs et de planification, mais aussi d'évaluation des risques et l'impact des activités humaines.

Enfin, le SIS territorial. Les services d'incendie et de secours de Corse, comme vous le savez, s'inscrivent dans une évolution logique et en cohérence avec le périmètre institutionnel territorial. Si les missions de ces services correspondent à l'exercice du pouvoir régalien à l'échelle du département tel que voulu par le législateur, ce changement de périmètre et les outils qui en découlent seront plus pertinents pour construire une posture de sécurité civile adaptée aux enjeux de la Corse en relation avec les autorités de l'État et les maires.

La Collectivité de Corse est le principal financeur des deux SIS aux côtés des communes et intercommunalités.

L'unité de gestion s'impose pour assurer un service rendu aux populations qui soit homogène, convergé vers l'égalité de traitement des personnels et se doter d'équipement de même niveau, et ce, pour faire face aux mêmes risques sur l'ensemble du territoire.

La concrétisation d'un service territorial d'incendie et de secours est de ce point de vue, un choix rationnel. Il permettra à terme d'avoir une action territoriale globale. Ce processus est en cours, comme l'a annoncé hier le Président du Conseil exécutif.

Pour conclure, la problématique des incendies n'est qu'une partie des risques auxquels nous sommes d'ores et déjà confrontés. L'action publique doit être globale et cohérente en matière de sécurité civile qui, comme les problématiques environnementales, doit être transversale à l'ensemble des politiques sectorielles menées.

Nous devons être ambitieux, innovants, nous positionner en territoire pilote face aux défis qui sont devant nous. De ce point de vue, il est impératif que les propositions formulées par notre Collectivité et ayant trait au volet sécurité civile aménagement du territoire soient prises en compte dans les discussions en cours avec l'État dans le processus Beauvau. La Corse a toute évidence vocation à mener des expérimentations et bénéficie d'outils institutionnels supplémentaires.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Monsieur Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Président.

Brièvement. D'abord, je félicite Madame Nivaggioni pour son rapport, la commission, c'est pareil, à laquelle je n'y étais pas évidemment.

Il y a trois volets : la prévention qui est en place avec son matériel, ses ressources humaines, ses doctrines, etc., elle est en place. On peut constater d'énormes progrès entre les incendies d'aujourd'hui et les incendies des années 80 qui étaient beaucoup plus dévastateurs. Ensuite, il y a la lutte. Un incendie peut

durer de quelques heures à quelques jours. Et puis après, il y a l'après incendie. L'après incendie, c'est des paysages dévastés, c'est une flore qui disparaît, c'est une faune qui, en fonction de sa rapidité à s'échapper et à fuir, meurt ou réussit à s'enfuir. Et il y a, pour rejoindre ce que disait ma collègue Véronique, il y aurait toute une politique de mise en valeur des espaces qui ont été carbonisés et qui ont été détruits.

Je me rappelle, il y a quelques années, je ne sais plus la date exacte, il y avait un incendie qui était parti de la chute d'un câble électrique et qui avait dévasté toute la région d'Aullene, toute la région de Saint-Eustache qui était boisée avec des pins maritimes qui n'ont rien à faire là-bas, mais enfin qui probablement avaient été plantés parce ce n'est pas une espèce endémique, era una razza stragnera. Ensuite, je crois sous l'égide du département, les troncs carbonisés avaient été enlevés, enfin, etc. Je ne sais pas s'ils avaient été valorisés ou pas. Mais je pense qu'il faudrait se pencher sur l'idée de développer une politique une fois que l'incendie est passé pour récupérer, mettre en valeur, que ce soit pour l'agriculture, pour le package, pour quelques raisons que ce soit, les espaces boisés, pour qu'on ne laisse pas repousser la nature, ça va prendre des années, de manière anarchique.

Merci. Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur Quastana, toujours court et pertinent.

M. Jean-Baptiste ARENA

Juste un mot pour rebondir sur les propos de Jean-Jacques, qui a raison, et étayer ses propos.

Là, dernièrement, dans le grand site classé patrimoine de Conca d'Oru, nous avons eu une discussion des services de la DRAF, notamment à travers le défrichage qui est un gros problème, notamment au niveau de la temporalité, à savoir que les services de l'État remontent que sur 15 ou 20 ans, et c'est bien embêtant pour les agriculteurs.

Donc nous, nous leur avons proposé quelques pistes, de remonter bien avant la déprise agricole de la seconde partie du 20^{ème} siècle, mais peut-être la déprise agricole aussi qui a succédé à la colonisation et à la présence militaire lors des événements de la fin du 18^{ème} et les rapports militaires de Marbeuf et Morand qui étaient très bien détaillés à ce sujet ou au moins de remonter au plan Terrier.

Donc, je pense qu'avec le Président Livrelli, il va falloir peut-être avoir l'audace d'en parler à Paris lors des discussions concernant l'autonomie de la Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Et si on était autonomes, on en parlerait entre nous et on ferait.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je dis juste deux mots.

Je pense que je ne pouvais pas ne pas parler, mais je vais être très court.

Déjà féliciter la commission de s'être emparée de ce dossier qui est qu'une partie, aujourd'hui, des problématiques. Mais en tout cas, c'est un travail qui a été bien fait, avec des auditions, avec des gens qui ont joué le jeu, les services de l'État aussi. Donc, c'est un premier pas, je pense que c'était un travail indispensable et ça nous permet aujourd'hui d'échanger.

Je pense que la première action qu'il faut faire, c'est sur les personnes qui mettent le feu. Quelquefois, on oublie et on a tendance à se dire que ces gens-là ... L'autre soir, vous savez, il y a eu deux mises à feu criminelles qui auraient pu amener à des drames et à des morts. Ça, c'est la vraie réalité. Je pense que les ces gens-là aujourd'hui doivent comprendre qu'ils doivent être traqués, qu'ils doivent être sanctionnés, qu'ils doivent être condamnés et qu'il ne peut pas y avoir d'excuses à ça. Ça c'est la première des choses. Quand si mette u focu cù un ventu à 100 chilomitri à l'ora, nimu ùn sà indù hà da ghjunghje, nimu ùn sà ciò ch'ellu hà da fà. Donc, ça, c'est la première des choses. Je pense que là-dessus, les services de l'Etat doivent quand même être un peu plus présents, surtout les jours de risque. Je pense que c'est la première des actions.

Après, je pense qu'il faut rester très humbles. On peut gagner des batailles, on en a gagné une l'autre soir, mais dimanche ou lundi, on peut les perdre aussi puisqu'il y a, il y a des coups de vent qui s'annoncent, et on n'est rien face à ces événements-là. Que ce soit le feu, que ce soit les tempêtes qui ont fait en une heure cinq victimes au mois d'août, on n'est rien. On peut avoir les moyens qu'on veut, on peut avoir les moyens qu'on veut à un moment donné, si on arrive vraiment à la bascule, au méga feu, tous les paramètres aujourd'hui sont réunis pour qu'on les ait. Ils y sont ailleurs. Moi je pense que si on ne prend pas toutes les précautions et si on ne monte pas d'un cran, et dans la surveillance, et dans un certain nombre de choses, eh bien, je pense qu'on va y avoir droit, nous aussi.

Alors, il y a des actions qui payent, je pense que l'action de la Collectivité, le Président n'y est pas, mais il est représenté, les moyens

considérables qu'ont aujourd'hui les services d'incendies et de secours, des moyens qu'ils n'ont jamais eus et on en discute souvent avec le DGS. Pour le SIS 2B, c'est 5 % par an depuis 2019, avec des équipements, avec des efforts considérables. Mais si on a fait ça, c'est qu'avant, il y avait quand même un rattrapage historique.

À titre d'exemple, en 2019, les dispositifs, j'en parlais au DGS la semaine dernière, étaient de 70 moyens sur le terrain. Aujourd'hui, il est de 150. On fera ce qu'on peut avec ce qu'on a, bien sûr les moyens aériens, bien sûr, l'interpellation de l'État, elle est faite et je suis obligé de reconnaître, à l'heure où je parle que, à chaque fois qu'il y a des gros risques, eh bien on a les moyens. Aujourd'hui, l'Etat joue le jeu. Quand il ne joue pas le jeu, vous savez que je suis le premier quand même à le dire. Mais je suis obligé de dire que pour le moment, à l'heure où je parle, on a les moyens qu'on demande et ça c'est important aussi.

Mais, et là je m'adresse aussi à l'exécutif, je pense qu'aujourd'hui, il faut, le travail de l'aménagement et de l'entretien du territoire, avec toutes les agences et offices réunis, je pense à l'Office hydraulique, Gilles n'est pas là, mais nous avons travaillé avec la présidente du 2A, sur des conventionnements, sur l'aide aux communes parce que les pompiers aussi, ça doit être vraiment des services qui doivent être présents pour l'aide aux communes, pour les agriculteurs et pour tout le reste.

Donc, tout ce travail-là, aujourd'hui, le travail des forestiers sapeurs qui est remarquable parce qu'on critique souvent, mais moi je vous invite à aller voir les halles de Lucciana, les halles de Palasca et ailleurs, et vous allez voir quand même qu'il y a des gens qui travaillent.

L'autre jour, je pense que Frédérique les a vues, des personnes tronçonner par 38° et arriver dans des états, je vous prie de croire qu'il faut aussi les féliciter parce que, quand il faut y aller, ils y vont. Et moi je pense que les moyens aujourd'hui, il faut les doubler si on veut avoir des résultats, si on veut être à l'abri. Je pense qu'il faut un vrai entretien du territoire. Je pense qu'il faut aller au-delà des OLD et je pense qu'il faut vraiment s'emparer de ce dossier. C'est un début, mais je pense que là, pour l'année prochaine, il faut déjà qu'on ait un début de résultat et d'aménagement du territoire, ou alors, eh bien, on comptera les hectares, au pire, les maisons brûlées et peut-être d'autres drames.

Aujourd'hui, je vous le dis sans alourdir, sans noircir le tableau, il y a des villages qui sont en grand danger. Santa Riparata, l'autre soir, on s'en est bien sortis, tant mieux, mais ça aurait pu être une catastrophe. Entre les OLD, les interfaces, rien n'existait. Il y aurait eu les OLD, les interfaces, franchement, on aurait été plus sereins. Et des villages comme ça, il y en a des dizaines, dont le mien, il y en a des dizaines et des dizaines.

Moi je suis croyant, je prierai, mais je pense qu'il faut aussi s'activer, il faut aussi prendre ce dossier à bras-le-corps. Ça aura un coût, mais beaucoup moins important, comme disait Monsieur Quastana, que l'après.

Donc, doublons les effectifs, mettons les moyens, entretenons notre territoire parce que pour le coup, ça, on peut le faire. Alors faisons le.

Monsieur Paolini.

M. Julien PAOLINI

Merci, Monsieur le Vice-président.

Madame la Présidente de commission, les élus qui ont participé à cette commission en premier chef, moi ce que je retiens à la fois du rapport et des débats de ce matin, c'est la qualité du travail et toute l'utilité de mobiliser nos forces, j'ai presque envie de dire, sur des questions majeures.

Aujourd'hui, c'est un travail de commission qui a duré plusieurs mois puisque la genèse, je le rappelle, mais Pierre Poli l'a fait avant moi, c'est une motion du groupe « Avanzemu » où, en réponse à cette motion plutôt qu'un examen classique en commission et revenir devant l'Assemblée, comme ça se fait habituellement, le Président du Conseil exécutif en concertation avec la Présidente de l'Assemblée de Corse, propose un travail de fond sur ce sujet complexe, multifactoriel, ça a été évoqué par plusieurs d'entre vous puisque certains sont revenus sur la question agricole, Jean-Baptiste, Jean-Jacques, d'autres sur les difficultés des maires à faire respecter un certain nombre d'obligations réglementaires, Chantal, Annette, la question des évolutions aussi législatives, réglementaires de l'après, du réchauffement climatique, la question de la filière bois et de la gestion des massifs forestiers.

Donc on voit bien qu'on a besoin d'un travail de fond, de se réunir, de rencontrer l'ensemble des acteurs. Ça a été l'objet de ce travail qui a duré plusieurs mois et entre-temps bien sûr, vous nous avez interpellés par des questions orales, les différents groupes, auxquelles on a essayé de répondre, notamment sur les moyens de lutte et les discussions avec l'État. J'ai pu d'ailleurs répondre moi-même en avril dernier à une question du groupe « Avanzemu » sur cette question de la lutte et hier, le Président sur la question de la territorialisation des SIS. Donc, je ne reviens pas sur ces deux éléments-là.

Donc un travail considérable, Madame la Présidente, je voulais le dire, avec un certain nombre d'auditions, les élus, les professionnels du secteur, les SIS, la sécurité civile, l'université de Corse, les intercommunalités également bien sûr, l'ONF, etc.

Donc aujourd'hui, on a un travail important qui nous permet de voir un peu plus clair sur le sujet et au-delà du constat, un certain nombre de propositions qui viennent s'ajouter au travail fait par d'autres instances, notamment au sein de la Chambre des territoires. Je rappelle qu'au sein de la Chambre des territoires, il y a une commission « risque incendie » qui est présidée par le maire de Ghisoni, Don Marc Albertini, une commission également « forêt, bois », présidée par Fabien Arrighi, le maire de Noceta. Vous le savez, la Chambre des territoires a changé de configuration, donc ces commissions, elles vont reprendre probablement sous un autre format et sous d'autres présidences. Ces thématiques-là, elles sont au cœur des travaux également de la Chambre des territoires, auxquels on participe également régulièrement.

Donc différents aspects. Moi je ne vais pas revenir sur tous les aspects qu'il y a derrière cette question de la gestion du risque incendie. Plusieurs éléments reviennent dans vos interventions et nous, Conseil exécutif, il faut qu'on en tire aussi un certain nombre d'enseignements.

La question de la recherche tout d'abord. On a parlé du projet GOLIAT. J'en discuté avec la conseillère exécutive en charge de l'éducation, de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le projet GOLIAT, il termine en décembre 2023, donc en fin d'année. Il a permis quand même de poser un certain nombre de problématiques sur la table et aussi un certain nombre de solutions. J'y reviendrai notamment sur l'interface dans le Fiumorbu, c'est 3 millions d'euros, le coût total de ce projet-là, dont 1,8 million d'euros financé par la Collectivité de Corse, bien sûr, ils nous ont écrit récemment pour pouvoir poursuivre leurs investigations. Bien sûr qu'on va étudier très précisément la possibilité de poursuivre l'accompagnement de ce projet-là.

Je le rappelle, le projet GOLIAT, et ça répond aussi à l'interpellation de Hyacinthe, qui vise justement à allier ces questions de risques incendie aux questions d'aménagement du territoire.

Il y a des questions d'urbanisme, vous le savez, il y a des zones qui sont particulièrement à risque, notamment les maisons isolées en discontinuité des tâches urbaines qui sont beaucoup plus confrontées au risque incendie. Et ça touche derrière, les questions de planification qu'on a pu aborder hier, de documents d'urbanisme, ça a été soulevé en commission.

Les questions aussi de déprise ou de reprise agricole. Je crois que c'est Anne-Laure Santucci qui le soulignait. Je prends par exemple l'expérimentation du Fiumorbu puisque nombre d'entre vous ont rappelé à la fois l'histoire de ce travail d'expérimentation dans le Fiumorbu, la mandature précédente, Francis Giudici, le maire de Ghisonaccia, le maire de Lugo-di-Nazza, Fanfan Benedetti, moi-même. Donc l'ensemble des groupes qui avaient porté cette demande de

prendre un intérêt d'urgence par le préfet pour pouvoir réaliser ce type d'expérimentation qui consistait, je le rappelle, à intervenir en proximité de zones à risque qui avaient été cartographiées par l'université de Corse, donc en lien bien sûr avec le projet GOLIAT, le territoire du Fiumorbu, il est vaste, quand même très boisé, donc avec une masse de combustibles très importante. On ne pouvait pas, vous vous imaginez bien, créer des interfaces partout. L'université s'est mobilisée, a identifié les zones les plus à risque, un certain nombre de communes ont été retenues.

Il fallait au préalable, et tous les chercheurs le disent, faire d'abord respecter les obligations légales de débroussaillage avant d'aller au-delà. C'est ce qui a été fait, on a dû, nous, mobiliser, les communes, des moyens publics, puisqu'on n'arrivait pas à intervenir partout parce qu'il y a de l'indivision, tous les problèmes qu'on connaît, les propriétaires étaient difficiles aussi à identifier. C'est ce qu'on a fait. Mais la question, c'est : qu'est-ce qu'on fait derrière ? Un One shot, on peut le faire sur une année, une petite commune peut prendre à la charge des travaux de démaquisage, de défrichage sur une superficie importante, mais elle ne pourra pas le faire systématiquement.

Donc derrière, ça pose la question de l'installation, d'activité, notamment activité agricole et pourquoi pas du maraîchage ? En tout cas ne serait-ce que d'un point de vue paysager, moi, quand je passe dans la zone de ma commune qui fait l'objet de cette interface, ça change aussi radicalement la conception de l'espace et on retrouve des milieux ouverts qu'on n'avait plus vus depuis pas mal d'années. Ça aussi, je crois que c'est à souligner. Il y a aussi un rôle majeur en termes de paysage également.

La question, Véronique, de la forêt, on y travaille, vous le savez, en parallèle au sein de la Chambre des territoires, dans le cadre de la préparation des assises de la forêt et du bois qui seront organisées au mois d'octobre prochain, début octobre. Il y a un certain nombre d'ateliers qui se sont réunis avec différentes thématiques qui ont été abordées. Et là encore, on aura des propositions très opérationnelles sur ces questions-là.

Je donne un exemple et j'y reviens parce que je crois aussi que c'est important, c'est Nadine qui le soulignait, l'intervention de notre Collectivité, de nos agents, que ce soient des sapeurs forestiers ou des sylviculteurs, ou encore d'agents plus spécialisés comme les élagueurs, Hyacinthe le disait également, ils sont mobilisés dans le cadre de la surveillance incendie, de la prévention du risque. Mais ils sont également mobilisés sur des opérations très concrètes. Je vous donne un exemple, Nadine l'évoquait, la tempête Larisa, c'était au mois de mars dernier, elle a ravagé le massif de Rospa-Sorba. C'est 70 hectares de pins qui étaient par terre, donc une masse de combustible très importante dans un

massif forestier, à proximité des villages. En partenariat avec l'ONF, des marchés ont été lancés pour essayer que des exploitants forestiers interviennent sur ces zones-là pour dégager la piste de DFCI.

Pas de réponse. On s'est substitués, on a mobilisé les forces de la Collectivité de Corse, des moyens très importants, des moyens humains, mais également des moyens financiers pour dégager la piste, 2 km, en plein mois de juillet avec des moyens matériels qui ne sont pas forcément des moyens d'exploitant forestier et donc, ils ne sont pas toujours adaptés à ce type de travaux. Mais pour autant, l'ensemble des services ont joué le jeu et aujourd'hui, on est fin juillet, les travaux sont terminés. En 15 jours, ça a été réalisé. Ça n'a pas été forcément toujours très facile et c'est un partenariat avec l'ONF et avec la SEM puisque la SEM pourra venir récupérer ces bois-là pour la chaudière de Corti.

Donc, vous voyez qu'il y a quand même des choses qui se font et qui se font bien : l'expérimentation dans le Fiumorbu, la mobilisation des moyens de la Collectivité de Corse pour réaliser des interfaces et pour répondre aussi à des catastrophes naturelles, chaque fois que c'est possible. Et c'est vrai que face aux éléments, on est parfois dépourvu au vu de l'ampleur des phénomènes.

Donc, ça pose enfin la question plus globale de la révision du PADDUC, ça a été soulevé également dans le cadre de l'aménagement du territoire. On se rendra compte lorsqu'on viendra présenter l'analyse, d'ici la fin de l'année, du PADDUC, que finalement, la question du risque et notamment la question des catastrophes naturelles au sens large, le risque incendie, le risque inondation, a été peu traitée dans le PADDUC de 2015. Ça sera un enjeu majeur du prochain PADDUC, Paul-Jo Caïtucoli le soulignait en commission, ça a été dit dans le rapport. Ce rapport-là, c'est une contribution, en tout cas sur le volet incendie, importante dans le cadre de la future révision du PADDUC et de la nécessité d'avoir une approche multifactorielle.

Je voulais vous remercier. On a aussi mobilisé un nouvel écosystème au sein de la Collectivité de Corse avec la nomination de Monsieur Baldassari. Il y a aussi un nouveau directeur « prévention des risques et forêts » en la personne de Monsieur Guidini. Donc, on s'organise également au niveau des services de la Collectivité de Corse et des agences et offices pour répondre à cette problématique. Il y a la révision du futur plan PPFENI dans les tuyaux également.

Je ne reviens pas sur la territorialisation, le Président a répondu hier.

Je terminerai sur les moyens de lutte. Il y a deux choses. En effet, il y a la prévention et, je lisais encore ce matin dans le « Corse matin » l'interview de Marcel Torraccinta, le maire de Santa Reparata qui disait que 50 % du travail, c'est la prévention, les zones d'appui à la lutte, les interfaces ; 50 % restants, c'est

bien sûr les moyens de lutte et on a fait des efforts considérables, ça a été rappelé par Hyacinthe, sur le matériel, sur les moyens humains en direction des SIS. On arrive au bout d'un système, la Collectivité de Corse n'aura plus les moyens suffisants, donc une discussion à avoir avec l'État. On les interpellera une nouvelle fois sur ces questions-là dans le cadre du processus d'autonomie, pour faire plaisir à Jean-Martin, je crois que c'est la 4^{ème} ou 5^{ème} fois ce matin, ou dans un autre cadre. Mais en tout cas c'est une nécessité, une obligation et bien sûr, on reviendra vers vous si on a des avancées en la matière.

J'aimerais terminer en rendant un hommage et en disant tout le soutien du Conseil exécutif aux pompiers qui se sont mobilisés ces 48 dernières heures, 200 personnes, suite à cette catastrophe naturelle, on va l'appeler comme ça, 200 hectares brûlés en Balagne, qui, au risque de leur vie, se sont mobilisés pour protéger celle des autres. À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, on prend acte de ce rapport, ce rapport très important...Oui, Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Juste un mot, est-ce qu'il serait possible de le communiquer, une fois qu'il aura été, je ne sais pas s'il passe par le contrôle de légalité, il n'y a pas eu de vote, mais le transmettre à la Chambre des territoires.

M. Julien PAOLINI

Non seulement le transmettre, mais on pourrait éventuellement l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine commission de la Chambre des territoires ou en commission pour qu'il puisse y avoir un échange notamment sur les propositions.

M. Hyacinthe VANNI

On me disait que c'est un rapport de la Présidente de l'Assemblée qui le transmettra à la Chambre des territoires, qui peut-être sera à l'ordre du jour d'une session de la Chambre de territoire si le Président le souhaite. Je pense que ça sera bien.

À ringrazià vi.

On peut passer au rapport 197. Mme Antonia Luciani, vous avez la parole.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 197 : Identificazione di i siti corsi pà inscrizione à u Patrimoniu Mundiale di l'UNESCO

Rapport n° 197 : Identification de sites corses pour inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre concerne l'identification de sites corses pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

En vue d'identifier pour la Corse plusieurs sites d'exception et de constituer des dossiers d'inscription sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'Unesco, la Collectivité de Corse a missionné le COPAM, codévelopper le patrimoine mondial en Méditerranée. C'est un acronyme que je vais utiliser plusieurs fois pendant la présentation de ce rapport.

Donc le COPAM, c'est une initiative d'intérêt général qui est née lors du sommet des deux rives en 2019 à Marseille et qui entend favoriser la coopération en Méditerranée et le développement durable des territoires par la valorisation de leur patrimoine.

Après analyse préliminaire par le COPAM et son réseau élargi, en concertation bien sûr avec la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse, les sites potentiels ont été sélectionnés selon deux thématiques majeures : la première, l'Antiquité avec les sites grecs, romains et étrusques en relation avec la région de Toscane, donc, ça fait aussi le lien avec le rapport qui nous a été présenté hier par la présidente ; le Mégalithisme et la civilisation torrénienne avec les sites du Sud de la Corse et en relation avec la Sardaigne.

Ainsi donc, trois biens ont été identifiés comme ayant de bonnes chances de se voir inscrits sur cette liste indicative. Les bouches de Bunifaziu, les sites de la civilisation torrénienne et le site d'Aleria.

Après l'envoi par le COPAM d'un rapport intermédiaire aux parties prenantes du projet et compte tenu du fait que des procédures ont déjà été lancées pour les Bouches de Bunifaziu et les sites de la civilisation torrénienne, le COPAM en accord avec la Collectivité de Corse, ont conclu au fait que nous allons travailler principalement sur le site d'Aleria.

Un calendrier comprenant les étapes ultérieures du projet a été établi et nous avons organisé un événement pour présenter ce projet en octobre 2022. Cet événement a permis une rencontre entre les experts du COPAM, bien sûr les agents de la Collectivité de Corse, les scientifiques, les chercheurs du site et ça a permis donc d'établir le cadre de la candidature, grâce aux précisions exposées concernant le processus et les déterminants pour postuler sur la liste indicative pour travailler au dossier.

Par la suite des discussions menées en réunion et également sur le terrain, des conclusions préliminaires ont pu être retenues et ont reçu un assentiment général.

Pour rappel, identifié et reconnu dès le milieu du XIX^{ème} siècle, fouillé et étudié depuis les années 50, le site d'Aleria présente un caractère remarquable qui n'est plus à démontrer, la présence d'une considérable réserve archéologique dont l'intérêt exceptionnel est attesté par la richesse issue des collections et des différentes fouilles, d'ailleurs en partie présentées au musée.

L'objectif de la mission consistait donc à évaluer la possibilité d'inscrire le site archéologique d'Aleria sur la liste indicative de la France pour les biens du patrimoine mondial.

La mission s'est déroulée en deux temps avec une présentation de la part des responsables corses du patrimoine culturel de la zone, suivie d'une visite de l'ensemble des vestiges préservés sur l'oppidum d'Aleria, ainsi que ceux éparses dans les environs.

La visite des lieux a permis de confirmer l'intérêt de la candidature d'Aleria sur cette fameuse liste indicative des biens, sous la forme d'un dossier de type « paysages culturels exceptionnels » puisque vous avez différents types de dossiers parce que le rapport ne concerne pas uniquement le site d'Aleria, et c'est ça qui est intéressant, mais ça concerne plus globalement son plan paysager et également qui inclut celui de l'histoire de la zone, la topographie, le tracé du fleuve Tavignano, l'étang de Diana, la mer Tyrrhénienne.

La participation de Pietro Laureano qui est un architecte urbaniste consultant pour l'Unesco, a par ailleurs permis d'aborder la question d'un élargissement du seul site d'Aleria à d'autres colonies étrusques de la côte italienne. Cette hypothèse d'élaboration d'un dossier transnational cohérent et incontestable dans sa spécificité, a amené également le COPAM à recommander une stratégie pour mieux justifier la valeur universelle exceptionnelle. Il est donc possible, ce n'est pas encore tranché à l'heure actuelle, soit que nous proposons l'inscription du bien sur la liste française, soit que nous demandions à nos

homologues toscans de le faire sur la liste italienne, soit de faire une proposition de site transnational.

Une coordination avec les services de l'État est nécessaire et l'engagement de mesures de protection complémentaires s'impose également, extension de classement au titre des monuments historiques, au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR), pour le hameau et son environnement, et enfin éventuellement, au titre de la protection de sites naturels.

Donc, nous continuons également le travail avec les services compétents, en l'occurrence DRAC et DREAL.

Il est également important d'impliquer des organisations au niveau français, mais également au niveau international.

Concernant le cheminement de la candidature, il est important de noter que c'est chaque Etat qui établit sa liste, ce que je vous disais tout à l'heure. Le choix de déposer un dossier, soit sur la liste française, soit sur la liste italienne, sera également à déterminer.

La candidature suit un format précis que l'on trouve dans les orientations, et sans rentrer dans le détail à ce stade, quelques remarques cependant.

Il est demandé de constituer un conseil scientifique, nous le ferons très prochainement si vous approuvez ce rapport, et de s'entourer de toutes les forces utiles pour continuer à mobiliser autour de cette inscription.

Une action d'identification d'analyse des biens similaires déjà inscrits et à comparer devra également être mise en place et également, la mise en gestion du bien devra également être conçue, c'est-à-dire le système et le plan de gestion.

C'est un processus qui peut durer plusieurs années, mais on considère que ce temps passé n'est jamais inutile et que ça renforcera la dynamique aujourd'hui existante sur le site d'Aleria.

C'est un chemin qui est long, mais qui est important pour la Corse et pour nos territoires.

A travers ce rapport, nous vous proposons de valider un certain nombre d'actions pour conduire au lancement de la procédure, à savoir d'abord la présentation du dossier de manière officielle au service de l'État via Monsieur le préfet, la transmission du formulaire pour la soumission d'une liste indicative pour les futures propositions d'inscription transfrontalière et transnationale et la mise

en place d'une concertation avec les instances de la région toscane, représentées par son président.

Comme je vous le disais, l'inscription du paysage culturel étrusque réalisé de manière transfrontalière en reliant les sites d'Aleria à ceux de la Toscane, pourrait s'avérer significative et augmentera le caractère exemplaire de la liste du patrimoine avec un important facteur porteur des principes d'échanges, de relations multiculturelles à l'échelle internationale, méditerranéenne, nous reliant aux fondamentaux de l'histoire de l'humanité.

Ainsi, le choix de déposer une série transnationale avec l'Italie est pour le moment l'option qui nous semble être la plus cohérente. Il sera proposé la mise en place d'un dossier relatif au paysage étrusque en partenariat avec la région toscane. Je précise également qu'il y a quelques mois, avec ma collègue Angèle Bastiani, nous avons participé au salon Tourisma qui est un salon spécialisé dans le tourisme culturel, patrimonial, archéologique qui nous a permis d'établir un certain nombre de contacts et que nous travaillons également en parallèle à la mise en place d'une route étrusque. Cette candidature-là viendrait également nourrir un projet plus global qui a vocation à relier la dimension touristique et la dimension patrimoniale.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un avisu di a cummissione di a cultura.

Mme Frédérique DENSARI

Simplement un avis, Monsieur le Président. La commission n'a fait aucune observation et a donné également un avis favorable avec une absence du groupe « Un soffiu novu ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Qui veut prendre la parole ? Oui, Ghjuvan'Santu.

M. Ghjuvan'Santu LE MAO

Merci, Monsieur le Vice-président.

Madame la Conseillère exécutive, tout d'abord je souhaite vous remercier pour votre engagement dans la préservation et la valorisation de notre patrimoine, mais également le COPAM pour la qualité de l'étude produite.

Je souhaiterais également souligner l'importance stratégique de ce rapport pour la Corse car notre patrimoine constitue non seulement l'héritage de notre passé, mais il est avant et surtout le témoignage de notre histoire et de notre identité.

Ce rapport a également une valeur éducative et sociale inestimable. Il va contribuer à renforcer la cohésion de notre peuple.

Les sites d'Aleria et du sud de la Corse sont les trésors inestimables qui témoignent de notre histoire mégalithique et notre lien étroit avec les civilisations méditerranéennes et plus particulièrement grecques, romaines et étrusques.

Ces sites ne sont pas seulement importants pour nous, ils le sont aussi pour le monde entier. Ils rappellent et réaffirment notre place dans le récit de l'humanité et mettent en évidence l'importance de la Corse dans l'histoire méditerranéenne.

Concernant le site d'Aleria, l'approche transnationale proposée avec la région toscane est particulièrement intéressante car elle va nous permettre de présenter notre patrimoine et notre histoire commune tout en tissant de nouveaux liens et de nouveaux partenariats avec nos voisins.

L'inscription de ces sites sur le patrimoine mondial de l'Unesco apporterait une reconnaissance internationale de notre histoire et de notre culture, tout en offrant des opportunités économiques majeures.

Ce projet est très ambitieux, il va toucher de nombreux domaines. En plus d'attirer de nombreux visiteurs, ces sites pourront devenir des points essentiels pour le développement de l'éducation, de la recherche et des industries créatives.

Comme l'a souligné le CESEC, cette démarche est une véritable prise de conscience de la valeur de ses biens et espaces culturels. Elle est une occasion unique de dynamiser le territoire du Fiumorbu-Castellu-Oriente dans le cadre d'un tourisme culturel et patrimonial durable.

Je souhaite enfin souligner que l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco n'est pas seulement une reconnaissance de notre propre histoire, elle est aussi et surtout une opportunité pour notre avenir.

Pour conclure, je vous dirai simplement que celui qui ne sait pas d'où il vient, ne peut savoir où il va.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention. Oui, Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Féliciter Madame la Conseillère pour ce travail et ce dossier, mon collègue et ami Ghjuvan'Santu a bien précisé ce qu'on partage ce sont les sangs mêlés. La Corse, elle a été faite de plusieurs invasions, de plusieurs peuples, de plusieurs communautés qui ont travaillé à ce qu'elle est aujourd'hui et j'espère qu'on va pouvoir continuer demain dans cet état d'esprit.

Simplement pour dire, Madame la Conseillère qu'il y a le premier partenariat qui a été fait avec la route des sens authentiques, la première de Costa Serena, à l'époque, elle l'a été faite avec le Consorzio Promotur qui en fait s'appelait La Strada del Vino - Costa degli Etruschi. Je pense que, y associer les vigneron de Toscane avec la Costa degli Etruschi, c'est un des territoires les plus avancés en termes de tourisme de Toscane et donc, on a des relations établies et en plus, ça permettrait à la Plaine orientale et à la Côte orientale qui qui a évolué beaucoup dans son image, on se rappelle d'où elle vient, de cette image-là, mais là, il y aurait une force très importante et là, vous avez vraiment ce qu'il y a de mieux pour, au-delà de la reconnaissance historique, de faire en sorte que, vous avez aussi le blé, sur Aleria et avec des dynamiques importantes et vous avez bien sûr tous ces échanges qui se sont faits au travers de la Méditerranée.

Donc aujourd'hui, il y a la Rota del vino, c'est un circuit et un réseau de voiliers qui échangent à travers les fameux comptoirs qu'il y avait à l'époque. Et là, je dirais, c'est du bord à bord sans coût carbone et c'est quelque chose de très important.

Je voulais simplement revenir aussi, sans opposer bien entendu, puisque la Corse est une et indivisible et qu'elle a des richesses de partout, parler de Filitosa puisque nous sommes en train de travailler avec l'Office intercommunal du tourisme et la communauté de communes sur une route de la préhistoire, que le regretté Jean-Marc Nicolai avait initiée déjà à l'époque, je parle

de ça, il y a 30 ans. Là, nous voulons la concrétiser. Elle partirait de ce domaine privé qui est une belle histoire pour l'économie corse. À l'époque, c'était Carlu-Antone Cesari qui a créé cet espace de Filitosa et aujourd'hui, les enfants continuent, un des enfants fait une bière à l'intérieur aujourd'hui. Donc vraiment une dynamique. Ils avaient à l'époque fait le premier charter avec Monsieur Rossi de Corsair, la compagnie qui avait été créée, quand je dis 30 ans, il y a beaucoup plus. Et donc, Grosjean avait commencé à faire ses recherches et il avait commencé notamment sur la tour qui est la plus grande de Corse aujourd'hui, le monument torréen de Foci qui est classé monument historique, parce que ces tours-là, apparemment, étaient des tours qui permettaient de conserver l'alimentation. L'idée, c'est de faire un parcours qui permettrait de parler de l'alimentation de la préhistoire jusqu'à nos jours, puisque ce circuit arrive dans des jardins partagés.

La question est de savoir comment vont pouvoir s'agréger les autres sites que la Corse connaît, dans les autres territoires. Je pense que c'est une bonne chose.

Pour conclure, Madame la Conseillère, il y a un projet qui est engagé, les personnes se sont rapprochées de vous, qui est engagé par l'INRAE et d'autres partenaires de Corse pour que le pastoralisme soit patrimoine universel de l'Unesco avec la Sardaigne et la Toscane. Je crois que c'est quelque chose d'important parce qu'il y a des vestiges, et le sentier de Caprunale en est l'exemple vivant. A travers ces reconnaissances-là, ce ne sont pas uniquement des reconnaissances de musées poussiéreux, mais au contraire, ce sont des reconnaissances qui vont nous permettre de nous projeter dans l'avenir. Justement, on en parlait tout à l'heure avec le Président de l'ODARC et le président de notre groupe de travailler sur une relance du pastoralisme à travers la Sardaigne et la Toscane parce que si on perd ce pan-là, c'est l'effet dominos, on perdra la culture, on perdra l'artisanat d'art, on perdra le patrimoine culinaire et ça, il en est hors de question pour nous. Je sais que cette idée est partagée sur l'ensemble des bancs de notre Assemblée.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

La conseillère exécutive, un mot, si vous voulez.

Mme Antonia LUCIANI

Oui, je dire un mot pour remercier les deux conseillers pour leur intervention.

Effectivement, il y a un certain nombre de partenariats qui, soit existent, ou un certain nombre de projets qui méritent d'être développés. Donc, je pense que dans l'élaboration de la candidature, on aura l'occasion d'échanger.

Revenir également sur les propos de Ghjuvan'Santu Le Mao en disant qu'il s'agit aussi de dynamiser un territoire. C'est vrai que récemment, on a organisé un concert pour les mécènes puisque vous savez qu'on avait lancé une opération de mécénat et que ça avait très bien marché et ce qui était intéressant, c'est notamment pour les mécènes locaux, des entreprises, je pense à CORSETYRENE ou à d'autres qui ont témoigné en disant que c'est incroyable. En fait, les salariés n'étaient jamais allés visiter le site d'Aleria.

A travers cette opération de mécénat, ça a permis à des gens qui vivent quotidiennement à Aleria ou aux alentours, de prendre conscience qu'ils vivent à côté d'un site exceptionnel. C'est aussi tout ce travail-là qu'il faut continuer à faire pour que ça rayonne et qu'on ait une dynamique qui soit beaucoup plus globale et qui ne concerne pas uniquement le musée et le site alentour.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi. Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Je vous propose, si Lauda en est d'accord, de passer le rapport 198.

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE /
JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES**

Raportu n° 198 : Stallazione di a Cunferenza Ghjuventù è Presentazione di i risultati di u studiu Parità trà donne è omi : a situazione vista da i giovani (11-30 anni) in Corsica (raportu n° 196)

Rapport n° 198 : Installation de la Conférence Jeunesse et présentation des résultats de l'étude Égalité femmes / hommes : état des lieux auprès des 11-30 ans en Corse (rapport n° 196)

Mme Lauda GUIDICELLI- SBRAGGIA

J'en suis d'accord et je vous remercie, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers, rapidement revenir sur la Genèse qui a conduit à la proposition de ce rapport aujourd'hui.

A la fin de l'été dernier, j'avais pris attache avec le Rectorat de Corse pour prévoir une réunion de travail avec le recteur. Cette réunion s'est tenue le 20 septembre dernier, nous avons pu rencontrer Monsieur Agresti avec mes services.

Il était question lors de cette rencontre de présenter la politique Jeunesse qui est mise en place depuis 2018. Je lui ai parlé très franchement et très clairement de ce qu'il fallait mettre en place, des difficultés que je pouvais rencontrer, mais aussi des solutions qui semblaient être les plus adaptées pour que cette politique Jeunesse puisse être diffusée et partagée le plus largement possible.

Cette solution tenait dans la rédaction d'une convention entre l'éducation nationale et notre institution. Il s'agissait de clarifier les choses, de mettre en place des priorités et surtout de nous donner la possibilité d'intervenir plus facilement au sein des établissements scolaires notamment.

Le recteur avait évidemment répondu favorablement et il nous a proposé de constituer une première trame de convention pour ensuite échanger avec ses services.

Je lui ai également présenté ce jour-là mon souhait d'instaurer une conférence Jeunesse pour être peut-être un peu plus précise. La conférence Jeunesse serait une instance de travail de mise en commun, d'échanges et surtout de construction de politiques publiques menées par chaque acteur mais liées, qu'il y ait une logique entre elles et surtout qu'elles soient pertinentes.

Cette conférence Jeunesse s'inscrit dans la continuité du COPIL du Pattu di a Ghjuventù et est élargie à d'autres acteurs MSA, ARS et CAF. Évidemment, le recteur a de suite donné un avis positif et a surtout répondu favorablement pour y prendre toute sa part.

Cette conférence Jeunesse aurait pour mission spécifique de mutualiser le repérage des besoins du public cible, de coordonner et d'articuler les politiques de jeunesse et d'organiser les modalités de l'action commune entre les différents niveaux de collectivités et l'État, d'offrir un lieu de discussion et de diffusion de l'information des dispositifs dédiés à ce public, de relayer et partager les actions auprès des acteurs du territoire, de permettre la mise en œuvre d'innovation et d'expérimentation et d'assurer un suivi des actions engagées.

Au-delà, l'instance aura vocation à initier les travaux de préfiguration du prochain plan stratégique Jeunesse, le plan actuel se terminant d'ici deux ans, en 2025. L'ambition sera de développer des politiques publiques en cohérence avec les enjeux et les besoins des jeunes.

Notre objectif est donc de nous organiser de sorte que nos politiques publiques se complètent et couvrent complètement le temps de vie de notre jeunesse car nos missions sont évidemment de les accompagner au mieux à chaque étape de leur vie et de leur parcours.

Nous avons travaillé plusieurs mois sur ces deux pistes de travail, à savoir la conférence Jeunesse et la convention avec l'Education nationale.

Je pourrais presque parler de deux chantiers à part entière, car on peut penser que les choses sont simples, mais les allers-retours entre institutions et la maturation des projets nécessitent toujours un temps quasi incompressible.

Vous le verrez, la conférence jeunesse, comme la convention, établit certaines thématiques en priorité. Je l'ai dit lors de la dernière session, notamment lors des questions orales posées par Françoise CAMPANA et Pierre POLI, le harcèlement sera l'un des premiers thèmes à aborder en priorité.

Nous travaillerons également sur les résultats de l'enquête égalité femmes/hommes à laquelle 2 748 jeunes âgés de 11 à 30 ans ont participé. Et d'ailleurs, les résultats vous ont été soumis pour information. En effet, ce travail innovant va permettre d'élaborer une feuille de route commune, afin de proposer des actions pour répondre aux inégalités entre les femmes et les hommes, d'agir de manière efficace sur les comportements et les stéréotypes, et d'ajuster évidemment les actions déjà proposées grâce au recueil de la parole des jeunes.

Par cette enquête, les jeunes nous ont dit à quel point l'égalité femmes/hommes et tous les sujets connexes les touchent et les concernent. Cela renforce notre conviction, la conviction que nous devons agir pour plus d'égalité et pour mettre au centre du jeu toutes ces thématiques : parité, égalité professionnelle, sexisme, violences sexistes et sexuelles.

Au vu de l'importance des sujets abordés, je souhaite une installation assez rapide de la conférence jeunesse, au plus tard d'ici la fin de l'année.

A fina d'annata serà dunque riccha di realizazione.

Travagliemu, avanzemu annant'à a custruzione di u nostru prugettu ch'avemu vulsutu ambiziosu, micca ambiziosu per noi ma per e ghjuvanotte è i ghjuvanotti di Corsica ch'anù solu bisognu chì tutti l'attori cuncernati travaglianu incù intelligenza, senza fà pulitichella, cun un scopu unicu : quellu di migliurà e cundizione di studii, di campà, d'accumpagnà bè sta ghjuventù annant'à u chjassu di a vita.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, Madama a Cunsigliera esecutiva.

Donc, il y a un rapport de la commission de la culture, Mme DENSARI.

Mme Frédérique DENSARI

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport a été présenté par Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive.

Mme Muriel FAGNI a souhaité savoir si la liste des membres présentée pouvait être évolutive.

Mme Lauda GIUDICELLI a indiqué qu'au fil de l'eau des membres pouvaient s'adjoindre.

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI s'est interrogée sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ce dispositif.

Mme Lauda GIUDICELLI a souligné que cette inclusion était une priorité.

Mme Frédérique DENSARI a s'est interrogée sur la politique publique mis en place par cette instance, à savoir, si elle sera adaptée en fonction des territoires ou généralisée.

Mme Lauda GIUDICELLI a souligné que la politique Jeunesse était déjà dans une volonté de spécificité territoriale. Néanmoins il était essentiel de continuer à décliner la volonté d'une politique spécifiquement adaptée au territoire.

La conférence sera aussi là pour sensibiliser justement aux spécificités des territoires.

Le rôle des élus de l'Assemblée de Corse prendra toute son importance pour justement apporter cette expertise, et les remontées qui pouvaient émerger du terrain.

L'objectif étant d'avoir toujours des politiques adaptées, en tout cas pour ce qui est de la politique Jeunesse menée par la collectivité de Corse, « *comme un peu le fil rouge* »

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, je vous en prie.

Mme Santa DUVAL

Merci, Monsieur le Vice-président.

Madame la Conseillère exécutive, mes chers collègues,

Concernant la conférence jeunesse, notre groupe prend acte de sa création, même si je trouve qu'une quarantaine de membres, c'est assez important et ça risque de ralentir, voire même d'alourdir les discussions. Nous y souscrivons et le voterons en espérant que ce soit un espace de dialogue et d'échanges au profit de la jeunesse insulaire.

Je voudrais surtout dire un mot pour vous faire partager un point de vue sur la partie du rapport relative à l'égalité hommes/femmes, que nous avons également instruit en commission des affaires sociales sur le fondement de l'étude

réalisée par le service jeunesse de la CdC en collaboration avec les différents partenaires institutionnels.

Nous ne sommes pas là dans l'exercice habituel précédant la présentation de chaque budget annuel, mais le lien est évident et la logique similaire. On peut se satisfaire que la parole ait été donnée aux jeunes sur cette thématique, même si des éléments apportés par la jeune génération sont inquiétants. La photographie du ressenti de la jeunesse insulaire est importante pour comprendre la réalité du terrain et surtout ses attentes.

L'occasion de tordre le cou à une vision déterministe et à des a priori. C'est vrai que l'Histoire a laissé peu de place aux femmes insulaires. Pour résumer, « on parle toujours de Sampiero et on en oublie Vannina », ça change et le processus doit se poursuivre !

Gardons en tête que les conditions d'accès à l'égalité ne sont pas les mêmes partout en Corse, il nous faut prendre en compte les réelles difficultés rencontrées par les femmes en milieu rural.

Le RURAL a un effet amplificateur sur les difficultés de retour ou d'accès à l'emploi pour les femmes. Le postulat de départ est le suivant, les violences et discriminations sexistes n'ont ni âge, ni classe sociale et n'appartiennent à aucun territoire. Cependant le milieu de vie permet d'offrir ou pas des opportunités de formation, de travail ou encore de mode de garde.

Sur ces points, le monde rural propose moins de services que le monde urbain limitant ainsi de nombreuses activités pour les femmes. Ça, c'est une réalité qu'il faut intégrer.

Ce constat et cette enquête doivent être un point de départ et constituer un diagnostic suivi d'effets.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Paul-Jo !

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Oui, Madame la Conseillère, merci pour ce rapport et pour ce travail, qui est dans la continuité en fait de ce que vous faites depuis deux mandatures et qui a donné une bouffée d'oxygène, avec notamment les ambassadeurs du sport et autres que vous avez instaurés, et vous avez donné ces bouffées d'oxygène, je crois que c'est très important.

Une des propositions, on l'avait faite en 2008 avec « a Federazione di u Riacquistu » à Petreto, on avait fait un forum de l'emploi qui permettait aux jeunes de venir pendant une journée, rédiger leur lettre de motivation, faire leur CV, les envoyer, parce qu'il y a souvent de l'isolement, même dans les territoires urbains, mais dans les territoires ruraux encore plus. Et le fait de s'intéresser, la timidité aussi de certains en disant « à chî serve ch'andessi ? », et puis surtout aussi inviter l'ensemble des entreprises qu'il y a dans ce tissu-là de façon à leur montrer qu'il n'y a pas que l'emploi public, mais qu'il y a aussi d'autres voies, d'autres possibilités. Et celui-là est à rapprocher bien sûr des politiques que nous menons sur l'alimentation, sur la santé, la prévention. Et la conseillère en charge de ces dossiers le sait, on en a souvent discuté, il nous manque, dans le rural bien entendu, par rapport aux addictions, les renforcements d'équipes avec des camions mobiles, avec des lieux discrets où on pourrait rencontrer les jeunes et les moins jeunes pour pouvoir vraiment réparer ces blessures.

Et je ferai le lien avec les dossiers qu'on a évoqués tout à l'heure qui sont, au travers de la réinsertion, la possibilité de travailler dans des jardins, de travailler dans la forêt, parce qu'il y a un travail énorme à faire sur le bois, et là, je crois qu'on a une belle histoire à écrire. Et Madame la Conseillère, en fait, vous êtes la vitrine vraiment ad hoc de ces politiques-là, il n'y a qu'à voir comment vous rentrez en contact avec les jeunes, comme hier, comme j'ai pu le constater en deux secondes, vous avez donné les informations, aiguillé, sans que vous ayez connaissance de cette personne.

Merci à vous.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Oui, François !

M. François SORBA

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Madame la Conseillère pour la qualité de cette enquête, à la fois méticuleuse et ambitieuse qui, en plus de dégager des axes d'action, des pistes pour instaurer une collaboration interinstitutionnelle plus efficace, elle démontre une fois de plus l'engagement de la Collectivité et de ses partenaires. Je pense au Rectorat, à l'université, au réseau des missions locales, les CFA, les établissements scolaires en faveur de l'égalité des sexes.

Mais cette enquête ne se contente pas de présenter une photographie de la mentalité de notre jeunesse à un instant T, elle nous offre un plan d'action détaillé afin d'aborder des problèmes cruciaux. Je n'y reviens pas, vous les avez évoqués tout à l'heure.

Mais en lisant ce rapport, il est impossible de ne pas penser au contexte international. Le combat pour l'égalité des sexes est loin d'être gagné et les progrès réalisés en Occident ne sont ni universels, ni indéfiniment acquis, et nous le voyons parfois avec effroi dans certains pays où le droit des femmes et de la condition humaine est bafoué.

Mais en Corse aussi, on peut parfois entendre des voix idéalisant le passé, louant le patriarcat comme indissociable de ce que nous sommes et estimant même qu'il est le garant de la survie de notre identité. Et ces mêmes voix dessinent volontiers le féminisme comme une force déstabilisatrice dont les conséquences seraient nécessairement désastreuses.

Alors moi, je crois qu'il est très important de sortir de ce fantasme pour rappeler que la famille traditionnelle corse, si elle avait sans doute des avantages, n'était certainement pas sans défaut. Le patriarcat, avec sa répartition stricte des rôles, a souvent empêché les femmes de choisir librement leur voie et de réaliser pleinement leur potentiel.

L'histoire aussi nous le rappelle. Pendant la Grande Guerre, les hommes étaient envoyés au front et la société, à ce moment-là, a été dirigée par des femmes.

Je pense aussi à celles qui, durant la Seconde Guerre mondiale, se sont levées contre la barbarie. Je pense à Danielle CASANOVA, Genèviève de GAULLE-ANTHONIOZ, Noëlle VINCENSINI et tant d'autres. Et de retour des camps, les dernières citées n'ont eu de cesse de dénoncer les injustices et de nous rappeler que le combat contre les inégalités et l'exclusion devait être encore mené.

Et aujourd'hui, et votre rapport nous le révèle, une majorité de jeunes Corses comprennent l'importance de l'égalité, notamment en matière même d'emploi. Et c'est parce que le peuple corse est vivant que sa jeunesse veut, et sans renier son passé, ses valeurs ou son identité, continuer à avancer et à évoluer.

Et cette enquête démontre que les jeunes corses sont convaincus que le combat pour l'égalité hommes/femmes, loin de saper ce que nous sommes, offre une chance de rendre notre société plus équitable, plus protectrice, notamment aussi envers toutes les jeunes filles qui ont déclaré au cours de cette enquête avoir vécu des expériences de discrimination et, encore plus graves, de violence.

Allora, aghju da compia avà : à tutte, à ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, donc Madame la Conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Merci aux intervenants pour leur prise de parole.

Peut-être pour commencer, par l'intervention de Santa Duval. 40 membres, c'est l'Assemblée plénière, c'est-à-dire que c'est elle qui va récupérer les travaux faits en commission ; évidemment, en commission, les membres seront moins nombreux et on agira en fonction des thématiques et on invitera les experts de la question. L'Assemblée plénière, c'est vraiment l'instance où on va partager l'information, décider et acter en fait.

Pour ce qui est du but de l'enquête, moi, je vous rejoins et je suis contente qu'on partage le même point de vue. Et cette enquête qui, c'est vrai, je ne l'ai pas précisé dans la présentation puisque c'était un rapport d'information, mais j'avais eu l'occasion de le présenter en commission des enjeux culturels et sociétaux, c'est la première fois qu'il y a une enquête d'une telle envergure qui est portée par la Collectivité de Corse ; une enquête qui se veut quantitative et qualitative, et évidemment, le but c'est qu'elle soit suivie d'effets et que ça puisse nous permettre justement, dans le cadre notamment de la conférence jeunesse, d'aborder les réponses, les résultats qui ont été donnés par les jeunes et d'y apporter des pistes de réflexion parce que, comme l'a soulevé François SORBA, il y a des résultats très inquiétants qui sont remontés et je pense qu'on ne peut pas rester sans agir, et justement être au plus près de ces jeunes qui ont pu verbaliser des violences, mais même aussi des interrogations puisqu'on voit qu'il y a 50 %

des jeunes qui ne savent pas quoi faire s'ils sont témoins de violences, de comportements violents.

Après, pour rebondir sur notamment l'intervention de Paul-Jo et le rural, en fait cette conférence aussi, c'est le but d'avoir une politique toujours territorialisée, toujours au plus près des besoins des acteurs de jeunesse, mais également des jeunes. Evidemment, on fait nos expérimentations, et vous le savez, avec les territoires. Il y a aussi tout le pan action sociale porté par Bianca Fazi, et on continue notre partenariat avec l'association Insite, qui justement a travaillé sur des missions de volontariat, vous en avez fait l'expérience à Arghjusta. Et je pense que vraiment l'objectif aussi, c'est de développer et poursuivre surtout l'engagement ou la volonté des jeunes à s'engager.

Aujourd'hui, je pense qu'on est sur une politique assez globale, avec des fils conducteurs où en fait tout se rejoint, rien n'est déconnecté. Et évidemment, pour l'égalité femmes/hommes, l'équité évidemment toujours plus et c'est très bien, mais évidemment, et vous l'avez dit, vous l'avez rappelé dans votre propos, Monsieur le conseiller, travailler en faveur de l'équité, ce n'est pas renier, ce n'est pas nier ce que nous sommes ou ce qu'on nous avons été, c'est essentiellement travailler à une meilleure version de ce que nous sommes.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Il y a un amendement, suite à un oubli, sur ce rapport :

« **ARTICLE 2** (relatif à la composition de la conférence) : au paragraphe intitulé « Membres », **AJOUTER** :

- le Président du Conseil exécutif de Corse,
- la Présidente de l'Assemblée de Corse.

INSERER un nouvel ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le projet de convention joint en annexes de la présente délibération.

L'ex-ARTICLE 4 devient ARTICLE 5. »

D'accord, donc il me faut des désignations pour chaque groupe :

Fà Populu in seme : Don Joseph LUCCIONI
Un Soffiu novu : Christelle COMBETTE
Avanzemu : Julia TIBERI
Core in fronte : Paul-Félix BENEDETTI

Donc, je vais mettre l'amendement aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

L'amendement est adopté.

Donc je vais mettre le rapport amendé aux voix, avec les désignations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je vous propose qu'on suspende, qu'on aille manger et qu'on revienne à 15h00.

(Brouhaha).

Alors, si vous ne voulez pas, ça va être compliqué, on en a encore pour deux ou trois heures, donc ça m'étonnerait qu'on puisse tenir... Enfin, moi ça ne me dérange pas, mais je pense qu'il vaut mieux... On ne sait pas combien ça va durer...

Je me tourne vers l'Exécutif ?

Donc reprise à 14h30.

(Brouhaha)

Est-ce qu'on est d'accord ou est-ce qu'on passe le rapport ? On passe le rapport sur la langue et on suspend après ?

(Brouhaha)

M. Jean-Christophe ANGELINI

Président, on ne peut pas suspendre et revenir après comme prévu, à 14h30 ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je n'y vois aucun inconvénient pour suspendre, au contraire.

Simplement, je sais qu'il y a un certain nombre de personnes dans le public qui sont intéressées par le dossier sur la langue, je ne voulais pas les faire revenir. Mais c'est sûr que pour l'attention, il est préférable peut-être de le faire en début d'après-midi.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Et on invite nos amis à revenir à 14h30.

(Brouhaha)

M. le Président Gilles SIMEONI

Qu'est-ce qu'on fait ? On suspend et on reprend à 14h30 ?

M. Hyacinthe VANNI

Nous commençons à 14h30 précises ! Ceux qui sont là, sont là.

La séance est suspendue à 13h15 et reprise à 15h06.

M. Hyacinthe VANNI

Si tout le monde veut bien regagner sa place pour qu'on puisse commencer, merci.

On peut commencer, M. le Président, si vous en êtes d'accord.

Tous les groupes sont représentés, donc vous pouvez, à mon sens, commencer la présentation.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

**Raportu n° 201 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti
« Casa di a lingua 2023 »**

**Rapport n° 201 : Choix des candidats retenus pour l'appel à projets
« Casa di a Lingua 2023 »**

M. le Président Gilles SIMEONI

Cari culleggi,

Presentu avà u raportu nant' à a scelta di i candidati di a chjama à prugetti « Casa di a lingua 2023 », è diceraghju chì stu raportu serà dinò l'uccasione di una riflessione allargata annant' à i nostri dispositivi d'ufferte immersiva, aldilà di a chjama à prugetti « Casa di a lingua », postu chì avemu avutu, dopu à esse statu sensibilisati da unipochi d'attori, tengu à salutà li, certi sò presenti oghje, simu stati sensibilizati à u risultatu d'issa chjama à prugetti. Avemu avutu sta mane in cummissione à tempu di a cultura è di e finanze, un dialugu custruttivu nant' à a vulintà, mi si pare scumpartuta, à tempu di firmà ind' è a logica d'issa chjama à prugetti, mà dinù d'allargà e pussibilità di rinforzu di l'offerte immersiva glubale.

Vi ramentu chì l'immersione hè un puntellu maiò di a nostra pulitica di a lingua è di a nostra pulitica linguistica.

Forse vultà una stundarella in daretu, è ramintà chì in 2014, ind' è u pianu di u nostru cullegu è amicu Pierre GHIONGA, era fattu riferenza à u cuncepitu di e case di a lingua. Si trattava tandu, mi si pare, ma mi dicerete à casu, di ritene unepochi di lochi per permette à tutti l'associ investiti ind' è a sparghjera di a lingua di pudè avè un locu d'accolta, per valurizà u so travagliu. Quessa era in 2014. Eppò in 2016, ci hè statu un'iniziativa in Bastia, quella di l'associu Praticalingua, ch'hà cuncepitu per a prima volta a necessità di creà un locu, un locu dedicatu à l'immersione in lingua corsa, un locu apertu, apertu nant' à a sucetà è nant' à u mondu, un locu induve si pudaria à tempu amparà u corsu è ghjuvà si di u corsu per amparà d'altre materie, per esempiu u ballu, l'infurmativa, e lingue stragnere, u patrimoniu, ecc, ecc.

È dunque, in u 2016, ci hè statu iss' iniziativa sustinuta à l'epica à tempu da a Cumuna di Bastia è da a Cullettività di Corsica. Hè statu una riescita tamanta, è omu si hè avvistu chì prima, ci era veramente un publicu per issu generu d'operazione, chì vinianu custì ghjenti corsi o ghjenti ghjunti in Corsica chì

vulianu amparà u corsu, è ch'ellu permettia dinù, s'ambiu generale, di francà si di unepoche d'intrappule o d'inciampi, per esempiu u fattu di vargugnà si quand'ellu si parla corsu o quand'omu ùn parla micca bè corsu, d'esse ind'è un mezu glubale d'immersione favurizendu l'usu è a pratica di a lingua.

Dunque, à partesi di a sperienza Praticalingua in 2018-2019, avemu ripliatu à contu nostru, à u livellu di a Cullettività di Corsica, a pruposta di case di a lingua ; una pruposta chì s'era nutrita è ispirata da a sperienza messa in ballu in Bastia da l'associu Praticalingua.

Et donc, nous avons eu une première génération de projets dits « case di a lingua », avec la volonté dans le cadre de ces appels à projets bien sûr de faire confiance aux acteurs, de leur demander de s'inscrire dans le cadre ainsi rappelé dans le cadre de mon propos liminaire, et en espérant aussi que les initiatives sur le terrain permettraient de dégager une offre en quantité, en qualité, en implantation géographique équilibrée au niveau du territoire et dans le cadre aussi de la Corse.

Alors, après ces premières années d'expérimentation, on arrive à la nouvelle génération 2023, avec ce nouvel appel à candidatures, et il est rappelé, dans le rapport de présentation, sur quels critères et de quelle manière les candidatures ont été analysées et retenues, avec notamment la réponse aux attentes exprimées dans le règlement et le cahier des charges, ainsi que les annexes, la permanence de l'action avec une présence quotidienne tout au long de l'année scolaire dans un lieu spécifiquement dédié à la langue corse et identifiable par le grand public de par son ouverture quotidienne, sa capacité d'accueil, d'animation, la variété de l'offre, les compétences et qualifications, la mise en valeur et la diffusion des ressources créées, etc., etc.

Sur la base de cette analyse des candidatures et de leur conformité au cahier des charges et, au-delà du cahier des charges, à l'esprit général que je viens d'évoquer, a conduit à retenir 7 projets et à en écarter 5 autres.

Les 7 projets qui ont été retenus sont, pour 6 d'entre eux, des projets dits Praticalingua à Bastia, à Moriani, à Corti, à l'Île Rousse, à Siscu et à Portivechju. Un projet également dans le Fiumorbu dit « Soffiu di lingua ».

Et à ne pas retenir à ce stade 5 autres candidatures, 3 portées par AFLOKKAT, sous une forme juridique ou sous une autre ; AFLOKKAT qui, dans le cadre des premières générations de conventions, avait été retenu dans le cadre des appels à projets « Casa di a lingua ». Donc, AFLOKKAT pour 3 d'entre elles. L'ADECEC de Cervione, une association historique en faveur de la langue corse. Et enfin l'offre du GRETA/CFA 2A.

Je vais revenir un instant sur les 7 qui ont été retenus, mais je vais revenir un peu plus longuement sur les 5 qui n'ont pas été retenus parce que c'est bien un des éléments de la problématique qui nous a mobilisés et à laquelle nous entendons répondre de façon satisfaisante.

Alors en ce qui concerne les 7 qui ont été retenus, il y a effectivement 6 projets dits Praticalingua. Alors, ce n'est pas un entre-soi en faveur de Praticalingua, ou la volonté de favoriser l'initiative Praticalingua. Le fait qu'un concept Praticalingua soit retenu est en fait le reflet du cheminement qui nous a conduits, à partir de l'expérience Praticalingua, à vouloir mettre en place des case di a lingua. Donc au départ, il y a une expérience associative portée par une association à Bastia, Praticalingua, cette association, elle réussit son projet, celui que je vous ai expliqué, c'est-à-dire une philosophie, un lieu, une ouverture, le fait de se servir de la langue corse à la fois comme objet d'étude et comme vecteur d'apprentissage, et de créer une véritable convivialité, sociabilité autour de ce lieu, en plaçant la langue corse en situation d'immersion et de ciment de l'ensemble de l'opération.

C'est à partir de là que nous conceptualisons le concept de « Casa di a lingua » et donc, il faut revenir un instant sur le fait que l'association Praticalingua dépose son concept à elle, Praticalingua, c'est-à-dire sa façon de faire, ses propres exigences, notamment auprès de l'INPI, l'Institut national de la propriété industrielle. Et donc je tiens à dire que les différents Praticalingua qui sont retenus, puisqu'il a Bastia au début, il y a aujourd'hui l'Ile Rousse, il y a Siscu, il y a Moriani et il y a aujourd'hui Portivechju, ce n'est pas la même association, ce ne sont pas les mêmes personnes. Ce sont des acteurs différents issus des différentes localités ou des différentes régions, qui sont en général des militants de la langue, qui veulent se regrouper en association, qui se sont rapprochés de Praticalingua Bastia, qui a déposé le concept, et qui ont été en quelque sorte labellisés par Praticalingua pour pouvoir utiliser le nom. Et ensuite ces candidatures-là, se positionnent dans le cadre de notre appel à projets à nous sur e case di a lingua. Alors c'est vrai qu'elles ont été retenues, mais je dirais qu'elles ont été retenues, non pas parce qu'il y a une volonté d'aller vers Praticalingua ou une association estampillée Praticalingua plutôt que telle ou telle autre association, mais tout simplement parce que par nature, l'essence de ces projets-là correspond très largement au cahier des charges que nous avons construit, nous, par rapport à notre vision di a « Casa di a lingua ».

Ceci étant précisé, il y a bien sûr la place dans notre appel à projets « Casa di a lingua » pour d'autres façons d'organiser l'offre immersive à partir des critères que nous avons souhaité mettre en valeur, et c'est par exemple l'exemple de « Soffiu di lingua ». Donc ceci explique les 6+1=7 qui ont été retenus.

Sur les 5 qui n'ont pas été retenus :

Premièrement, l'ADECEC. L'ADECEC, qui est un acteur historique, je l'ai dit, dont nul ne peut contester ni la compétence, l'engagement, la pérennité, le sérieux, le caractère souvent précurseur. Donc, l'ADECEC se positionne dans le cadre de cet appel à projets « Casa di a lingua » et puis dans le cadre des discussions itératives avec les services de la Collectivité de Corse, se rend compte que l'essentiel de ses besoins du moment ne correspond pas au cahier des charges, c'est-à-dire qu'ils ont envie de faire un projet « Casa di a lingua », mais il y a d'abord d'autres priorités : consolider un certain nombre de cours, soutenir la radio, etc. Et donc, on les oriente vers un dispositif qui est un dispositif général dans le cadre du règlement des aides, et pas l'appel à projets, tout en leur proposant un accompagnement, notamment technique et administratif, pour le cas où ils souhaiteraient, à court ou à moyen termes, s'intégrer dans la logique de l'appel à projets « Casa di a lingua ». Ça, c'est le premier exemple.

Le deuxième exemple : AFLOKKAT, sous une forme juridique ou sous une autre, puisqu'il y a à la fois AFLOKKAT en tant que structure de droit privé, de droit commercial, mais également une structure dédiée associative, Aiò, qui portait deux des projets soumis, Aiò Liamone, un des projets proposés par AFLOKKAT.

Alors, je le dis aussi, ils sont présents, on a eu l'occasion d'en parler. Personne ne remet en cause ni la qualité du travail d'AFLOKKAT, qui avait été retenu, je le redis, dans le cadre des trois appels à projets précédents, sur la période précédente de trois ans. Simplement, il y a l'appréciation qui a été faite, notamment par rapport au cahier des charges et par rapport à l'esprit que je viens d'énoncer, un des critères à mon avis décisif sur le fait que AFLOKKAT ne correspondait pas au cahier des charges et à l'esprit « Casa di a lingua », tel qu'il est mis en œuvre actuellement dans le cadre de cet appel à projets, c'est que la structure ne possède pas un lieu dédié à l'activité en immersion. C'est-à-dire elle ne présente pas un lieu physiquement identifié comme una « casa di a lingua ».

A partir de là, il y a une discussion, d'ailleurs qui a été portée par les responsables d'AFLOKKAT, qui disent « mais nous, on a une offre d'immersion en langue corse, on a une proposition qui est également une offre itinérante, par exemple dans des régions où le fait d'implanter une structure unique ne permettrait pas de couvrir l'ensemble des villages et donc des publics concernés », donc on pense que cette condition d'un lieu unique central dédié à la langue corse, a « Casa di a lingua », n'est pas une condition déterminante, ni essentielle. Alors là, on a, je le dis, un désaccord.

Indépendamment du débat juridique, est-ce que c'est suffisamment précisé dans le cahier des charges ? Il y a le cahier des charges, il y a les annexes, il y a aussi l'état d'esprit de la personne publique. Moi, je le dis aussi en leur présence, même si ce n'est pas un modèle unique, je considère que l'appel à projets, « Casa di a lingua », à bon droit, fait figurer la nécessité d'avoir un lieu identifié comme una « Casa di a lingua » qui est un lieu d'échanges, de convivialité, ouvert, animé et dédié de façon spécifique à cette vision de la langue corse en immersion, avec à la fois des cours de corse et des cours en langue corse, sur un panel d'activités qui sont définis dans le cahier des charges. Je pense pour ma part, et c'est le sens du choix proposé par le rapport que cet élément est un élément déterminant. Il y en a d'autres : le fait, par exemple, pour ouvrir toute la semaine ce lieu dédié, il faut un personnel administratif dédié à cette animation et à cette gestion. C'est précisé dans le cahier des charges. L'offre d'AFLOKKAT, à partir du moment où elle se déploie sur 3 sites différents, prévoyait un personnel administratif, mais qui serait mobilisé sur les 3 sites, ce qui n'est pas exactement le sens du cahier des charges.

Au-delà de ça, un dernier mot sur le Greta : le Greta, même chose, le Greta est un outil public qui donne des cours immersifs en langue corse, en quoi sa candidature ne correspondait pas au cahier des charges ? Elle ne correspond pas au cahier des charges parce que le Greta se propose de faire des cours dans des salles de classe et dans le cadre d'activités générales dans lesquelles l'offre d'enseignement de langue corse immersive est une activité de formation parmi d'autres. Donc, ce n'est pas, à notre avis, l'esprit, ni la lettre de l'appel à projets « Casa di a lingua ».

Pour autant, quand bien même continuerai-je à défendre devant vous le choix qui a été effectué en application des critères que je viens d'évoquer. La situation actuelle est-elle satisfaisante ? C'est-à-dire, en gros, peut-on être satisfait, quand bien même considérerait-on que l'application du cahier des charges doit conduire à retenir les 7 candidatures que j'ai évoquées et à écarter les 5 autres, peut-on être satisfait de cette situation ? À l'évidence, non, et pour plusieurs raisons, nous les avons écrites, elles feront l'objet d'un amendement commun porté à la fois par le Conseil exécutif et par les différents groupes de l'Assemblée de Corse. Plusieurs raisons font qu'on ne peut pas être satisfaits de cette situation en l'état, mais c'était déjà marqué dans le rapport puisque je vous rappelle qu'avant même l'amendement, le rapport prévoyait des mesures spécifiques d'accompagnement pour les candidats non retenus, indépendamment de l'appel à projets « Casa di a lingua » et la possibilité aussi d'avoir des financements autres et également d'être accompagnés pour basculer sur la logique « Casa di a lingua » si tel était leur souhait.

Mais indépendamment de cela, plusieurs remarques.

Premièrement, on veut aujourd'hui renforcer l'offre d'enseignement en langue corse, on en a besoin partout, donc il serait paradoxal de se priver de compétences et de compétences qui sont reconnues, qu'il s'agisse de celles d'AFLOKKAT ou qu'il s'agisse de celles du Greta.

Deuxièmement, notre appel à projets aujourd'hui, on a sollicité les acteurs, le résultat qui en ressort fait apparaître un grand déséquilibre territorial. Il y a, si on s'en tient uniquement à l'appel à projets, des offres, je l'ai dit à Bastia, à Moriani, à Corti, à l'Isula, à Siscu, à Portivechju, dans le Fiumorbu, mais il n'y en a pas dans tout le reste de la Corse, et notamment des bassins de vie très importants. Et comme je le disais ce matin, je vais le redire, il faut quand même s'interroger : comment ça se fait, par exemple, qu'une ville comme Ajaccio ou une région comme le Grand Ajaccio ne permet pas, y compris à côté d'autres initiatives, de faire émerger un projet tel que complètement celui que je viens d'exprimer.

Donc, indépendamment de cette réflexion, il est certain qu'on ne peut pas se contenter d'une situation qui, mécaniquement, conduit à priver d'offres immersives la moitié ou presque du territoire de la Corse.

Troisièmement, l'application des critères telle qu'elle est proposée dans le rapport conduit également à ne pas retenir des candidats qui ont fait la preuve de leurs compétences, avec également des enjeux qui sont des enjeux sociaux puisqu'il y a déjà des équipes qui sont mobilisées, qui ont été soit recrutées, soit pressenties, soit qui ont déjà exercé. Donc, il fallait essayer de trouver, bien sûr, une position et une proposition qui soient conformes à la lettre et à l'esprit de la démarche « Casa di a lingua », mais qui nous permettent de ne laisser personne, et notamment pas à celles et ceux qui ont construit une offre de l'enseignement immersif du Corse cohérente porteuse d'une plus-value de leur permettre de ne pas rester en dehors du jeu, notamment dès les semaines à venir, et puis en même temps de réfléchir au renforcement, à l'enrichissement et à l'élargissement de notre offre.

Donc, c'est en cela qu'il est proposé un amendement conjoint, je l'ai dit. Un amendement qui réaffirme notre attachement à l'enseignement immersif et qui rappelle que ce dispositif est un dispositif central. Donc, un amendement qui réaffirme la nécessité de renforcer l'offre immersive en langue corse dans toutes ses dimensions et sur tout le territoire.

Dans le projet communiqué, il y a l'ajout de « Un soffiu novu » qui a été oublié, je vais le mettre.

« **AJOUTER** à la suite de l'article 3, cinq nouveaux articles ainsi rédigés :

« **ARTICLE 4 : REAFFIRME** la nécessité de renforcer l'offre immersive en langue corse dans toutes ses dimensions et sur tout le territoire.

ARTICLE 5 : RAPPELLE que le dispositif actuel « Case di a lingua », pilier majeur de l'offre globale immersive, dont la philosophie originelle est de proposer un modèle innovant de lieux de sociabilité immersifs, a vocation à être complété par d'autres types de projets pour couvrir l'ensemble de l'offre d'immersion en langue corse.

ARTICLE 6 : CONSTATE que les critères et résultats de l'appel à projets laissent des régions entières de Corse sans offre immersive et conduisent à ne pas retenir des opérateurs ayant fait la preuve de leurs compétences et proposant des projets portant une véritable plus-value eu égard aux objectifs globaux de la politique immersive de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 7 : DEMANDE qu'une évaluation annuelle soit effectuée par la direction de la langue corse auprès des attributaires dudit appel à projets, en termes de progression dans l'apprentissage de la langue, et que cette évaluation soit communiquée à l'Assemblée de Corse.

C'est l'amendement initialement porté par le groupe « Un Soffiu novu ».

Et enfin, pour phaser toutes ces propositions dans le temps :

ARTICLE 8 : DEMANDE, en conséquence, au Conseil exécutif de Corse :

- de proposer, dès le mois de septembre 2023, des dispositifs de soutien garantissant le renforcement de l'offre immersive, complémentaires au dispositif « Case di a lingua » et l'accompagnement des acteurs et structures souhaitant intégrer ce dispositif ;

- de présenter, en fin d'année 2023, un rapport d'évaluation et d'ajustement, intégrant plus particulièrement les moyens proposés à l'ensemble des organismes compétents, au travers par exemple de nouveaux appels à projet sur des champs complémentaires et permettant, dans l'intervalle, de garantir les activités immersives sur l'ensemble du territoire ;

- d'organiser, dans la perspective d'une politique ambitieuse et affirmée au service de l'offre immersive en langue corse, une réflexion approfondie sur le modèle de « Casa di a lingua », notamment sur les sujets d'itinérance, de maillage territorial, de format et de complémentarité avec les autres lieux ou opérateurs dédiés, avec un terme -et un rapport d'étape- définis par l'Assemblée de Corse en juin 2024.

La numérotation de l'article suivant est modifiée en conséquence.

Autrement dit, et je termine, une temporalité en 4 temps.

Aujourd'hui, la validation des candidatures retenues par l'appel à projets.

Dès aujourd'hui, une discussion avec les acteurs non retenus pour leur proposer, dès le mois de septembre 2023, des dispositifs de soutien, notamment issus du règlement des aides, éventuellement complété, permettant le renforcement de l'offre immersive complémentaire au dispositif « Casa di a lingua ».

Troisième temps, d'ici la fin de l'année 2023, un travail commun entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse pour réfléchir à de nouveaux appels à projets sur des champs complémentaires à celui mis en œuvre dans le cadre de l'appel à projets actuel.

Et enfin, un quatrième temps pour l'exercice prochain, c'est-à-dire à compter de 2024, réfléchir, faut-il maintenir en l'état le modèle actuel de « Casa di a lingua » ? Faut-il le faire évoluer ? Faut-il intégrer d'autres dimensions dans un appel à projets différents, type « Casa di a lingua » itinérante, par exemple ? Faut-il au contraire sortir de la logique d'appel à projets pour intégrer tous les dispositifs de soutien dans le règlement des aides générales ? C'est le travail de fond que nous ferons ensemble entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

Mi si pare chì, incù issa riposta glubale, ci mettimu in situazione à tempu è in cundizione à tempu di sustene u mudelu di « Casa di a lingua », tale chè l'avemu vulsutu custituisce è custruisce dipoi qualchì annu, è à tempu d'allargà u mudelu pè permette à tutti quelli ch'anu l'idee, e cumpetenze è u prugettu chì vene à arricchisce à nostra dimarchja à prò di l'immersione in lingua corsu, di pudè participà à st'opara cumuna, è di pudè la fà in cundizione assirinate, subito subito à partesi da u mese di sittembre.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc les commissions se sont réunies ce matin en intercommission, donc en tout le monde a échangé.

Je propose maintenant qu'on prenne encore les tours de parole, si chaque groupe veut s'exprimer. Jean-Martin !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Monsieur le Président.

Rapidement. La présentation du Président de l'exécutif a été, me semble-t-il, un peu plus laborieuse et nous avons connu des moments plus fluides, tant il est vrai, me semble-t-il, que ce rapport a évolué heureusement dans la matinée, car il était parti sur des bases assez fragiles qui tiennent à plusieurs considérations.

Évacuons tout de suite une évidence, mais enfin des évidences méritent toujours d'être redites et parfois martelées, tant il est vrai qu'il vaut mieux se redire que se dédire.

Ce qui en cause ici, ce n'est évidemment pas l'attachement que les uns et les autres peuvent porter à la langue et la conviction unanimement partagée que la pratique immersive est un des piliers de la sauvegarde d'une langue, et particulièrement de la nôtre. Évacuons ce sujet.

La question, elle est celle de l'opérateur, des opérateurs choisis, comment on les a choisis ? Et je le dis tout de suite, ce débat finalement aurait peut-être dû avoir lieu au moment où nous avons débattu du cahier des charges et du règlement qui s'y attachait.

La première fragilité tient à la construction historique du modèle, vous l'avez rappelé à bon droit, Monsieur le Président, à une nuance près. Vous dites « émerge en 2016 le concept Praticalingua », non, vous faites émerger le concept Praticalingua ! Et c'est à votre honneur. Ce n'est pas une faute, ce n'est pas un péché, mais vous faites émerger, à coup de subventions, à coup de constructions, à coup d'aides publiques, le concept Praticalingua. Et en cela, vous n'êtes pas fautif.

Le problème, c'est que c'est ce même modèle que vous faites émerger... En gros, vous dites « ce qui est bien pour le concept de Casa di a lingua, c'est qu'elle soit bleue avec un liseré noir ». Et puis, en 2023, on bâtit un cahier des charges en disant « ce qui serait bien pour continuer l'action des case di a lingua, c'est qu'elles soient bleues avec un liseré noir ». Donc, la construction mécanique du modèle fait qu'on arrive finalement à être dans une première lecture, à quelque chose d'assez hégémonique qui tient à la construction de ce qu'à bon droit, vous avez considéré être ce qu'il fallait être comme modèle le plus pertinent possible en matière immersif. Et c'est cette première lecture qui saute aux yeux et qui donne l'impression d'écraser finalement toute autre initiative.

En réalité, l'immersion tient à ce type de pratique. Mais on se rend compte à la lecture du rapport et parce que tous les groupes ont été approchés non pas par des gens qui remettent en cause l'immersion ou cette forme d'immersion, mais qui disent que cette forme d'immersion doit être complétée par d'autres initiatives, au premier rang desquelles les initiatives historiques, celles qui existent avant Praticalingua et qui ont vocation, nous semble-t-il, à prospérer.

Premier point et donc première fragilité.

Deuxième fragilité. On en a assez peu parlé, mais en gros tout ça se décide début mai, puis on leur dit « bon le 30 mai, il faut réajuster » en fonction d'un règlement qui est assez finalement précis pour enfermer les candidats qui n'ont pas le temps de se retourner, on a pris l'exemple de la cafette, article 7 du règlement, mais tout le monde n'a pas à disposition un local qui permette d'accueillir une cinquantaine de personnes dans une cafétéria. Et le concept de cafétéria n'est pas en cause, puisqu'il s'agit, on l'a bien compris, de valoriser ou de mettre en exergue l'idée qu'on pratique davantage l'immersion dans un lieu de convivialité.

En même temps, quand on arrive à ce niveau de détail là, on ne peut pas se dire, comme vous l'avez dit ce matin, qu'on est attaché à une philosophie. Les gens qui répondent ne répondent pas sur une philosophie, ils répondent sur un règlement d'aide et là, il y a à la fois un niveau de détails qui est enfermante, qui verrouille le jeu et à la fois des concepts dont vous dites qu'ils ont une portée philosophique et qui se heurtent à un principe de réalité que nous connaissons tous. Quelqu'un disait « moi j'aime bien cette formule, la Corse est un archipel ». On a beau jeu de dire, les uns, les autres, et on a souvent raison de le dire que les pratiques centralisatrices de l'État regardent Bonifacio comme ils regardent Roubaix. Mais nous, d'Ajaccio, on ne peut pas regarder Bastia comme on regarde la côte ouest. Les pratiques ne sont pas les mêmes, les densités de population ne sont pas les mêmes, les reliefs ne sont pas les mêmes, enfin, je n'insiste pas... Et vous n'avez pas seulement des bassins de vie, vous avez des entités culturelles qui ont leur propre pertinence et qui font que ce matin, un peu tardivement, on se rend compte les uns, les autres que figer una « casa di a lingua » qui est la plus visible de toutes, celle de Bastia, qui est un petit bijou, ne peut pas ressembler à ce qu'on va faire à Porto-Vecchio, et surtout ce qu'on va faire sur la côte ouest. Et donc on se dit peut-être que la « Casa di lingua », c'est peut-être un concept intellectuel, un concept itinérant, et ce n'est pas seulement un petit joyau dans lequel on insère des pratiques qui ne sont encore une fois évidemment pas discutables.

Et donc là on a un problème, c'est un problème de répartition équitable sur le territoire d'une pratique qu'on veut tous défendre.

Troisième sujet auquel, vous le savez, nous sommes très attachés et dans l'amendement que vous venez de lire, il était pour nous nécessaire qu'il figurât, mais ça relève de toutes les politiques publiques.

Vous savez, nous, on vous fait souvent le reproche, Monsieur le Président, et encore hier peut-être de façon un peu passionnée, de ne pas « cheffer ». « Cheffer », c'est quoi ? C'est décider. Parfois, vous le faites un peu lentement. C'est d'agir, vous le faites parfois un peu lentement, mais après ça ne suffit pas. « Cheffer », ce n'est pas seulement décider et agir, il faut contrôler l'action. Et ça, c'est une politique publique, et vous le savez, pas au sein de cet hémicycle. Ce temps-là est dépassé, on ne va pas faire de l'inquisition au sens où on va contrôler le fait que vous faites bien ce que vous faites. On sait bien, on est tous convaincus que l'immersion porte ses fruits. Il y a même des documents scientifiques à l'appui qui peuvent témoigner de cela. Mais cette politique publique, au moins en tant que d'autres, si ce n'est plus que d'autres, doit être évaluée. Et j'entends dire « oui, mais l'État ne le fait pas lui-même ». Oramai, on n'est pas obligé de copier ce qui ne fonctionne pas ailleurs. J'ai l'habitude de dire « un bon modèle, c'est un modèle qui se répand et qui se reproduit ». Ce sont les mauvais modèles qui ne se reproduisent pas. Et tant qu'à être à l'initiative, autant être à l'initiative d'une pratique qui soit vertueuse. Et la pratique vertueuse nous conduit à évaluer cette politique. Et ce n'est pas la peine d'inventer une usine à gaz, je le dis puisque dans l'amendement finalement, on s'en remet à la direction de la langue. Vous savez, ça se fait ailleurs, hein. Vous avez aujourd'hui dans les codifications européennes qui conduisent aux certificats européens de langue, on ne va pas rentrer dans des détails, une grille : A1, c'est « bonjour », on sait citer son nom, puis on sait saluer. Puis, ça peut aller jusqu'à C1 et puis jusqu'à une pratique plus raffinée de la langue.

Il serait intéressant, compte tenu de l'effort, et je le dis pour vous qui à mon avis vous défendez assez mal sur un sujet qui fait partie de votre ADN, ou artificiellement partie de votre ADN, parce que la langue corse, encore une fois, n'est l'apanage de personnes, mais enfin, bon, historiquement, vous êtes plutôt associé à cet engagement... Et vous pouvez mettre 30, 40 50, 100 M€ sur la langue corse, ça ne parle pas aux gens.

Ce qui compte, ce qui compterait à notre avis, c'est de dire : voilà, depuis 20 ans, on met une politique en œuvre » ou depuis 10 ans, depuis 3 ans, on met une politique publique en œuvre, on a 10 000 personnes qui ont transité par a « Casa di a lingua », sur ces 10 000, on en avait 3 000 qui parlaient corse vraiment de façon rudimentaire, ou qui ont manifesté la volonté de s'intégrer. Et en sortie, s'il y en a 2 000 qui ont une pratique régulière, sans être dans le raffinement, on n'est pas là pour en faire dans un premier temps des écrivains en langue corse, et pourquoi pas d'ailleurs. Mais si ça, ce n'est pas suivi, si vous

n'avez pas un marqueur de cette politique publique, je pense qu'on nourrit un sentiment d'incomplétude et c'est un amendement auquel nous étions très attachés.

Fort de ces remarques qui ont été fois à la fois évoquées en commission, à la fois redites, répétées et mieux formulées dans l'interruption de séance ou dans le petit moment qui nous a réunis près de cet hémicycle, nous avons amendé le texte qui, pour nous, à ce stade, est recevable, ce qu'il n'était pas en amont.

Donc, je pense qu'il est nécessaire aussi sur ces sujets là qu'on travaille de façon plus permanente, plus continue, tant il est vrai que nous souhaitons, au moins en tant que d'autres, et nous manifestons cette volonté de façon permanente de voir réussir cette politique publique.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Moi, je partage une grande partie des remarques de Jean Martin.

Je pense que ce matin, on a eu besoin d'exorciser un peu ce rapport parce qu'il était insatisfaisant. Je dirais même que quelque part, il me laisse un goût amer, quoi qu'il arrive. Quelle que soit l'issue de ce vote, j'ai un goût amer parce que quand on est militant nationaliste, on est quelques-uns ici à avoir porté la croix de la langue pendant des années, historiquement, on l'assume et je pense à une époque même où il y avait cette connotation en langue corse du nationalisme, dans les années 80, on a toujours fait, et le Président de l'Exécutif le sait très bien aussi, on a toujours fait de manière à faire exploser cette langue dans toutes les maisons, dans toutes les familles, dans toutes les sphères.

Le fait aujourd'hui que, malgré tout, et je ne le dis pas... Quelque part, j'ai l'impression qu'on punit un peu des gens qui sont engagés quand on a posé en 2019, je l'ai dit ce matin, je le redis, je ne vais pas refaire le débat mais c'est important de le dire, il vaut mieux parler franchement chì sunà di viulinu, è zighizon è à a fiera di San Francè... Je crois que c'est important de dire que, au moment où je parle, j'ai l'impression que quelque part, il y a des gens qui sont frustrés, qui sont même déçus de ne pas pouvoir, au mois de septembre recommencer ce qu'ils ont commencé depuis 3 ans. Ça, le Président l'a mesuré aussi, je pense, avec moi ou avec nous.

Ce matin, on a fait l'effort tous ensemble de converger pour essayer de de corriger, Jean Martin l'a dit, de corriger un peu la copie. Elle vient très tard, elle ne doit pas venir en juillet, elle doit venir en avril en mai parce que, en juillet,

une assos, quelle qu'elle soit, une entreprise quelle qu'elle soit, elle a déjà depuis longtemps son planning du mois de septembre et ses projets sont déjà sur la table depuis longtemps, y compris les projections financières.

Ce goût amer, il vient de ça, d'autant qu'on a toujours rêvé de généraliser. Rappelez-vous 2016-2017, quand on disait à Vallaud-Belkacem, « a lingua di tutti è a lingua per tutti », on a l'impression quelque part de castrer un peu l'initiative et de la resserrer, de la restreindre avec des critères qui peut-être sont adaptés, adaptables, conciliables avec certaines parties du territoire corse et pas dans d'autres.

On en a fait tous ensemble d'ailleurs le constat, quand on évoque l'itinérance, c'est parce qu'à un moment donné, vous ne pouvez pas proposer une offre immersive dans certaines régions du rural, comme vous pouvez la proposer sur Aiacciu. Et là, je rejoins le Président sur le fait que c'est quand même assez, pas étonnant, mais en tous les cas c'est surprenant, je dirais comme ça, de ne pas avoir une offre beaucoup plus forte, quand bien même AFLOKKAT a assumé avec la Gravona avec Aiò, pendant trois ans, ce qu'on portait comme projet.

Je répète, et Pierre GHIONGA va certainement intervenir parce qu'il est quand même le précurseur, puisque c'est lui qui, à un moment donné, dans le « Pianu Lingua 2020 », parle di e Case. On n'arrive pas à la mettre en place à l'époque, en 2015, on la met en place en 2019, en essayant de bâtir une architecture, je dirais financière, à ce titre, qui permette justement l'émergence de beaucoup de projets.

L'ADECEC, déjà à l'époque, avait postulé, mais l'ADEDEC avait d'autres vocations et puis l'ADECEC, demain, elle sera peut-être associée, je l'espère, à la maison immersive « A casa immersive » di a Vale d'Alesani, si tant est qu'elle réussisse à voir le jour, j'espère que oui, normalement elle était sur les rails à l'époque. Donc, l'ADECEC peut venir en accompagnement sans équivoque avec la structure et, je dirais, l'intendance qu'elle possède.

Donc, vous dire qu'il y a des trous dans la raquette et aujourd'hui, on ne peut pas se satisfaire, on a ce sentiment de monopole. Le monopole, ce n'est pas forcément bon, y compris s'il est de très bonne qualité et je connais beaucoup, il y a même des membres très proches de moi qui sont associés, notamment en Balagne, dans la démarche. Mais je pense qu'aujourd'hui, on ne peut pas se permettre de laisser... Il y aura une réponse, tant mieux, mais elle n'est pas la réponse que nous attendions à l'origine, à savoir que « E case », finalement, elles pouvaient s'implanter, être reconnues ou pérennisées sur trois ans, puisque c'est trois ans maintenant, à partir du moment où depuis trois ans, certains l'assumaient. Je voulais le dire parce que c'est important.

Après, l'itinérance c'est surtout le fait que on retrouve un esprit. C'est vrai que on parle de cafète, mais bon, o zitelli ! Cafète c'est, ce matin on a résumé, un lieu de convivialité, il y a 1 000 manières d'organiser la convivialité, ce n'est pas forcément la cafète et ce n'est pas forcément un lieu, ça peut être des lieux. La langue corse d'ailleurs, souvent elle est sur le terrain, elle n'est pas simplement enfermée dans une salle. C'est comme l'enseignement du corse, il ne se fait pas qu'entre quatre murs, l'enseignement du Corse, j'en ai parlé hier avec la Présidente Maupertuis, il va en Toscane, il va à Rome, il va en Ligurie, il peut même faire le tour du monde.

Donc, la question de la gratuité ou en tous les cas d'essayer de démocratiser l'offre, parce que quand on paie 30, 40 € par mois, pas tout le monde va venir en prendre et ce n'est pas le même public qui vient au Greta, à l'époque, puisque je rappelle quand même qu'il y avait des cours gratuits du Greta dans six régions de Corse, on dépensait à l'époque 200 000 euros, jusqu'il n'y a pas tellement longtemps, et que donc, il y a une multiplicité de publics et j'insiste, notant que dans certaines régions, l'immersif avance aussi dans les écoles. On a besoin justement de ce miroir, de cet effet miroir et de cet effet de reconnaissance entre les divers publics, les parents et les enfants.

Sur le reste, la question de l'évaluation que pose Jean-Martin en bon enseignant, je la pose aussi. Il faut évaluer ce qui a été fait, il faut évaluer le nombre aussi, il y a le quantitatif et le qualitatif. Il y a aussi, à un moment donné, la perspective qui est liée à tout ça. Le projet pédagogique s'articule à partir d'un constat qui dégage des objectifs et des moyens, y compris matériels et humains.

Encore une fois, on ne va pas enfoncer les portes ouvertes, on a fait des amendements qui me semblent pouvoir, en tous les cas, corriger la trajectoire originelle qui n'est pas satisfaisante, pas du tout, parce qu'il faut aussi une respiration qui permette au monde associatif de s'organiser autour de la langue et pas simplement à travers un seul modèle. Moi, j'aime les modèles, mais quand il a beaucoup, c'est plus simple, ça donne un choix. Il y a des régions aujourd'hui qui, si on n'avait pas posé un certain nombre de questions, auraient été dans l'incertitude à la rentrée de septembre. J'espère qu'en septembre on aura l'offre.

Ce matin, vous avez reçu une de ces associations, moi j'ai reçu aussi des professeurs de corse qui étaient là, assez dubitatifs sur la suite. Je crois que ce qu'il faut qu'on fasse aujourd'hui, et je pense que les amendements vont y contribuer, il faut absolument qu'on ouvre les portes et que « A casa di a lingua » soit redéfini à terme de manière à pouvoir intégrer des modèles qui ne sont pas forcément tous calqués sur un modèle extraordinaire qui est celui de Sant'Anghjulu à Bastia, mais qui peut nous permettre d'avoir une explosion, je le répète et je l'assume, de la langue, de la pratique de la langue, de l'usage, de

l'apprentissage pour tous les publics et sur tous les territoires de Corse. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut tracer la perspective et il faut faire vite.

Encore une fois, je n'irai pas vous dire qu'il y a des dates, on a mis des dates, mais les dates, c'est le contre-la-montre ; le contre-la-montre, c'est un peuple qui perd, malgré les enquêtes linguistiques qui prouvent la volonté populaire de se réapproprier cette langue, le terrain démontre un recul que seul, à un moment donné, ce type de structure avec l'enseignement, est capable de corriger avec, bien entendu, ça été évoqué hier, mais on n'en a pas trop débattu, avec certainement les actions du CPER et donc, la partie sociétale dont fait partie notamment ce monde associatif, mais pas que. Je crois que le monde des entreprises et la formation des hommes requièrent d'autres moyens et d'autres espaces.

Et après, un petit mot sur l'État. L'Etat doit faire sa part du chemin. Il y a des évaluations, elles ne sont pas terribles ou elles sont aléatoires et épisodiques. On doit aussi pouvoir, de ce côté-là, demander des comptes parce qu'on ne peut pas dissocier l'immersion associative, l'immersion telle qu'on l'a propos aujourd'hui avec « e case », moi j'aurais tendance à dire qu'il faudrait aussi des « casette di a lingua » puisque les endroits où « A case » c'est trop grand. Le corse a inventé « a casa », « a casetta » è ancu « u pagliaghju ». Donc, je pense que c'est important à ce niveau-là, de réfléchir très rapidement et surtout de ne pas avoir à revenir en juillet pour septembre, mais plutôt au printemps pour des raisons évidentes, je les répéterai. Dire donc qu'on va voter, mais je le dis très sincèrement, on votera parce qu'il y a la perspective pour ceux qui sont aujourd'hui « exclus et punis », de réintégrer à un moment donné le dispositif, d'une autre manière aujourd'hui presque compensatoire, mais je crois qu'il va falloir qu'on les reconnaisse.

Moi, je les reconnais aujourd'hui en tant qu'acteurs, autant que les autres, de cette croisade. Et il faudra que très rapidement, on les reconnaisse et qu'on les réintègre dans le dispositif.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, o Sgiò Presidente.

Aghju da esse un pocu di più pusitivu o Sgiò Presidente perchè sta mane aghju avutu à contu stu raportu ma ci hè statu una discussione franca è tutte e nostre pruposte di tutti i gruppi sò stati pigliati in contu dunque ùn ci hè chì d'esse felice mi si pare.

Sta mane vi dicu, vulia vutà contru perchè era frasturnatu per u fattu di ricasà u titulu di “case di e lingue” à strutture chì s'impegnanu à prò di a nostra lingua dipoi tempi è tempi. Ma e vostre ragiò o Sgiò Presidente di dì innò, eranu ghjuste, eranu ghjuste perchè ? U mudellu di casa di a lingua prupostu tandu era un pocu strettu mi si pare.

Ramentu chì quandu l'avìa prupostu eiu, in 2004, si parlava di case di e lingue immateriale, micca materiale, ghjera una scelta sferente da a vostra. Ma avete accettatu ind'a discussione sta mane di fà un evoluzione di issu cuncettu di “casa materiale”, è què, ghjè impurtentissimu pensu, chì e strutture chì sò quassù, chì ùn sò micca state ritenute si puderanu ritruvà forse in u nuvellu mudellu ch'avemu da definisce s'o fimu una riunione di settembre. Ci serà una discussione per fà avanzà issu mudellu. È què, pudemu esse tutti cuntenti di què, pensu.

L'astru puntu impurtentissimu torna ghjè chì avemu decisu di fà una casa di a lingua in tutti i territorii di Corsica. Què hè statu aduttatu. Quessa torna hè impurtentissima. Ci vole à truvà à l'attori, i truverimu, spergu...

È u terzu puntu ghjè u puntu chì hà messu in avanzu Jean-Martin, ghjè l'evaluazione. Tuttu u mondu hè d'accunsentu dunque ùn vecu micca induve ellu u hè u pessimisimu di i mo culleghi. Eiu sò cuntentissimu, è votu volenteru issu prugettu chì ghjè statu travagliatu insemi, è spergu chì avanzerimu ancu di più nantu à stu prugettu chì ghjè veramente bellu.

Ramentu chì aghju intesu parlà di u mudellu unicu di Praticalingua. Eiu ùn cunnoscu micca, ùn vogliu micca sapè. Ma eiu partecipeghju à quelli di Corti. È cum'è Presidente di u Serenu aghju rigalatu un locale chì ghjè bellissimu, v'invitu à cullà à vede. A lingua corsa si face à mezu à e persone anziane, è v'invitu à cullà à vede à stu mudellu, chì ùn hè micca sicuramente u mudellu di Praticalingua di Bastia ne di ùn sò induve.

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Nadine !

Mme Nadine NIVAGGIONI

Eiu dinù, sò in u listessu spiritu chè Petru, sò assai assai felice di ciò chì hè prupostu oghje perchè chì avemu messu tutte e nostre forze è l'avemu dettu ancu eri nentru à u sistema educativu è avemu lasciatu da cantu, durante tanti anni i prugetti chì toccanu a sucietà è tutte e ghjente fora di a scola. È s'e no femu a valutazione oghje, è ci vulerà à fà la un ghjornu, ùn sò micca s'e no duvemu esse felice o innò ma intantu, avemu travagliatu tanti anni tutte è tutti pè fà chè i zitelli amparginu u corsu, in scola. È avà ci lampemu, cum'è no pudemu, à nantu à u chjassu di i prugetti chì toccanu à a sucietà.

Allora forse chì ùn hè ancu finalizatu issa cuncepitura di e scole di a lingua, ùn hè ancu finalizata, ma eiu pensu chì avanzemu pianu pianu, ci hè oghje, è i ghjorni passati, micca oghje, u fattu di pudè scambià à nantu à u mudellu chì pò torna cambià è evoluà, ghjè una bona. Perchè chì di tutta manera, ancu dumane, ancu di settembre, ùn sarà micca un mudellu definitivu. Issu mudellu hà da evoluà è serà sempre in evoluzione. Perchè chì pianteremu, quandu i nostri zitelli, quandu a sucietà parlerà corsu.

Eiu pensu chì u fattu d'avè messu una graduazione, ci vulia, perchè chì avemu un livellu d'esigenze, ci vole à avè lu, ci vole à avè una certa ambizione, ma sò sicura chì issi urganisimi di furmazione chì sò stati candidati è chì ùn sò micca stati retenu, cum'elli sò tutti militanti, anu da travaglià, perchè chì simu tutti in listessu solcu. È sò sicura ch'elli anu da fà pè u megliu pè entre è pè participà à ciò chì dumane anu da esse case di a lingua chì ùn seranu mai finitu, u mudellu ùn serà mai definitivu, ci vole à mette lu si in capu.

Eccu allora, secondu mè, ghjè un opportunità, forse chì à principiu di scantà unepochi di candidati, ùn era micca a situazione chì cunvenia è ùn cunvenia à nimu, ma avà, avemu avanzatu torna è simu felici di sbuccà à nantu à dispositivi diversi è fà chì dumane, case di e lingue, ci ne sia ancu di più.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Rumanu.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, caru Vici Presidente, incù complimentu. Prima di tuttu vi vulia salutà à unipochi d'attori chì sò quì in u publicu. Noi semu felici chè vò fussite quì in u publicu à ascultà i nostri dibattiti è què ghjè una bona è chè vò fussite salutati.

Riaffirme dui o trè puntelli impurtante di a nostra azzione pulitica à prò di a lingua mi si pare impurtante.

U prima affare ghjè di dì sta “degma”, a dicu dinò à nome di u gruppu, chì l’immersione, dicu l’immersione di modu generale, ghjè unu di i puntelli, s’ellu ùn hè “u” puntellu, di a nostra pulitica linguistica pà i mesi è l’annate à vene.

A pulitica di a Cullettività Tarritoriale di Corsica, Cullettività Di Corsica scusate mi, hè stata d’inizià una messa in reta di parechje case di a lingua o di e lingue nantu à l’inseme di u tarritoriu. Ghjè una pulitica chì hè stata iniziata parechji anni è parechji mesi fà. Dunque issa pulitica quì, chì ùn hè micca sclusiva, cunsacreghja un cuncettu, un principiu, ghjè quellu di “e case di e lingue”. Hè stata detta, stu cuncettu quì in evoluzione permanente, è ci hà da vulè à fà lu evolù.

Ma un antru puntellu impurtante di a nostra pulitica ghè chì noi vulemu diversificà, ch’ella ci fussi una diversità impurtante di l’offerta di dispositivi immersivi. Vene à dì chì quellu dispositivi di l’immersione à traversu e case di a lingua ùn hè micca u mudellu scusivu. Dunque què ghjè un puntellu impurtante, a diversificazione di i mudelli è di i dispositivi d’immersione, di i lochi di sucialisazione, di i lochi d’amparera.

Oghje, ciò che no femu soprattuttu à traversu l’amendamenti sò dui affari chì mi pare impurtante ancu s’e a situazione, à l’iniziu ùn cunvene micca à certi è si pò capì, di sicuru hè stata ramintata da u Presidente è da d’altri.

Sò chè no vulemu, sò dui punti ;

Prima, accumpagnà l’attori à traversu duie andature, duie vie sfarente.

A prima andatura, è ghjè impurtante di ramintà la è d’insiste, ghjè chì quelli chì anu avutu un attività ingiru à a lingua o chì anu pigliatu l’iniziativa d’avè un attività ingiru à a lingua, ch’elli possinu à parte si da sittembre, ancu puru s’elli ùn sò micca in u dispositivu “casa di a lingua”, ch’elli possinu cuntinuà a so attività ingiru à a lingua corsa. Què ghjè un puntu di primura.

U sicondu puntu, a siconda via, ghjè chì, aldilà di u fattu ch'elli possinu cuntinuà, ch'elli possinu accede, s'elli a volenu, da quì à cort'andà, u cuncettu di case di e lingue, cum'ellu hè statu rinuvillatu è messu in a chjama à prugettu.

Què sò duie vie impurtante : cuntinuà l'attività è duvintà casa di a lingua aiutatu da a Cullettività di Corsica.

È pà compie, ùn saraghju micca più longu.

Eiu ci hè calcosa chì ùn capiscu micca troppu oghje in issu emiciculu di pettu à stu cartulare quì. Ciò chì avemu fattu dipoi sta mane, ùn hè micca altra affare chè u travagliu chì ci tocca à fà in tantu cà parlamintarii, vene à dì chì l'esecutivu elabureghja, esegute, è l'assemblea cuntruoghja l'esecutivu è partecipeghja à un travagliu d'amendamenti. Ùn avemu micca fattu altr'affare chè u nostru travagliu dipoi sta mane, vogliu dì...femu un rimprovaru...ùn vogliu micca difende l'esecutivu pà difende lu ma l'Esecutivu prupone calcosa... eh beh st'affare quì hà u dirittu d'esse migliuratu! Ghjè u nostru travagliu di migliurà u travagliu ! È forse chì ùn l'a femu micca abbastanza...Vogliu dì... Quì aghju intesu, daretu, à dritta, à manca, aghju intesu eiu portu l'amendamenti...Innò, innò, à nantu à u fogliu quelli chì portanu l'amendamenti ghjè l'Assemblea di a Corsica è l'Esecutivu di Corsica. Sò l'amendamenti, avà, oramai, di tutti. Parchè avemu fattu un travagliu di cummissione, ùn l'avemu micca detta chì forse dipoi dui anni ùn hè micca stata fatta à nantu à u antru cartulare, vene à dì chì l'amendamenti quì sò purtati da l'inseme da i gruppi è da l'Esecutivu! Ghjè calcosa d'impurtante quantunque ! Aldilà di u nostru attaccamentu à a lingua, vene à dì chì ci hè quantunque, ci hè quantunque una vuluntà cumuna d'avanzà è di migliurà u documentu.

L'affare di a valutazione iniziatu da Jean-Martin, a femu nostra ! Semu d'accunsentu, hè pà quessa chì a femu nostra è l'avemu da vutà è semu cuntenti di vutà la. Dite di l'Esecutivu u cartulare mancava unipochi d'affari è tuttu... Beh sò stati cumplittati l'affari, prova si n'hè chì sò difesi ancu da l'Esecutivu ! Dunque eiu v'invitu à a riflessione cullettiva di dì “u nostru travagliu parlamintariu ch'avemu fattu dipoi sta mane”, ne sò assai assai cuntente, ghjè un veru travagliu parlamintariu è duventa un cartulare chì hè statu migliuratu in u sensu bonu è ch'ellu possi parmette à l'attori di cuntinuà a so attività ch'elli anu avutu sin'à avà è à quill'altri di duvintà case di a lingua... Pensu chì avaremu fattu un passu impurtante.

È compie, infine, dicendu chì issu dibattitu torna quì è compiu quì o Sgiò Presidente, ci chjama è ci invita dinò à avè una discussione più regulare ingiru à a lingua mittendu sfarenti attori ingiru à u tavulinu pà discorre di tutti sti cartulari è forse ùn aspittà micca d'esse in emiciculu pà parlà ne.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Christelle Combette et Jean-Christophe Angelini après.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Monsieur le Président.

J'ai écouté attentivement le Président de l'exécutif dire qu'il s'étonnait du manque de centre et de travail en termes de langue à la Ville d'Ajaccio et à la CAPA.

Je voudrais juste lui dire qu'au-delà du travail qui est fait dans les écoles, les crèches au quotidien, dans certains centres de loisirs également, que nous avons un site internet dont je n'ai pas exactement le nombre de vues journalières, mais qui est très important. Je voudrais dire qu'il a reçu le 15 mai de la part de Christophe Mondoloni qui est délégué à la langue corse à la Ville d'Ajaccio et à la CAPA, un courrier justement de demande pour monter à Ajaccio et sur le territoire de la Capa, un centre d'immersion.

À ce jour, il n'a pas de réponse. Donc peut-être que vous ne l'avez pas encore lu et c'est pour ça que je tenais à vous le rappeler. On espère qu'il y aura une suite favorable à ce courrier et à cette demande.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Jean-Christophe Angelini et Paul-Félix Benedetti après.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Ùn vulia micca parlà spezialamente di Saveriu Luciani à parè meiu è pè u gruppu, chè no pudemu ripresentà oghje quì, hà dettu l'essenziale ma u parè di l'amicu Colonna è d'unepochi mi porta quantunque à precisà unepochi di fatti. Eo, a dicu cun assai rispettu, mi dumandu, quandu quì stò à sente unepochi d'affari s'e vò ùn ci pigliate micca pè zitelli. Sò obligatu à dì vi la.

O zitè, à mumentu face vint'anni ch'o sò quì... Ùn simu micca d'accunsentu, ùn simu micca d'accunsentu, ùn ci hè micca prublemi ma ùn ci cuntate micca fole... Vogliu di, à un mumentu datu, basi basi à mumentu avemu da avè tortu d'avè a ragiò !

Eo vogliu di ne, capiscu tuttu, ùn aghju nunda ne contr'à Praticalingua, à u cuntrariu. In Portivechju facenu un travaglione, ùn aghju nunda à di. Ne per raportu à ciò ch'elli facenu in astrò. Ma cacciate u fattu di a lingua corsa, dite ch'ellu si tratta d'energia, d'acconciu di u territoriu o d'astr'affare... A sapete chì u resultatu, ùn parlu micca di e parolle, parlu di i fatti, u resultatu ùn pò micca cunvene ! Ùn pò micca cunvene.

Dite “ghjè u listessu nome ma ùn sò micca listesse ghjente”, eh ma que vale pè tuttu. Hè rara ch'elli fussini i listessi per ogni locu. Dunque eo capiscu tuttu, a vi dicu torna cù rispettu assai pè isse ghjente, pè iss'attori, ma à un mumentu datu, ùn ci pudete micca di di lugliu pè settembre, sapendu chì ùn ci videremu micca d'aostu, chì ci hè una scelta quì chì à parè meiu torna ùn currisponde micca à sò ch'o pudiamu bramà.

Bon ! O zitè, vi lagnate di chè ? Pudete amendà ! Ancu di grazia ! (ride) Ancu di grazia... ch'o pudemu fà un amendamentu è pò in più l'avemu pigliatu in contu, ancu di grazia dinù! Ancu puru s'ellu si pò rispittà allora eiu a vi dicu franca ùn hà micca da esse longu. Avemu da vutà hein, avemu da vutà ma eu a vi dicu in tantu cà naziunalistu è aldilà, in tantu chè corsu attaccatu assai à a lingua. Ùn hè micca perchè chì si tratta di lingua chì ne pudete sorte cunvuchendu l'affettu è a mimoria militente.

À un mumentu datu, l'affare di a lingua, ci hè da vulè accettà l'idea ch'ellu ci vole à pudè lu pone, ancu di modu tecnicu, spassiunatu cù l'idea di di “ci hè resultati, currispondenu o nò”, ma ci hè glubalmente una forma di ghjustizia. Eu pensu chì u resultatu chè vo ci prupunite oghje ùn hè micca ghjustu. Ùn dicu micca ch'ellu hè malunestu, ùn dicu micca ch'ellu hè tortu, dicu chì ùn hè micca ghjustu. È chì ùn currisponde micca di lugliu pè settembre à a realtà di u terrenu. È di l'impegnu di tante ghjente chì dipoi l'annate, strazianu pè caccia i resultati è chì oghje ch'hè oghje, si trovanu senza soluzione. È ghjè forse a prima volta chì urganisemu à tempu a risposta à una chjama à prugetti è u fattu di cumpensà pè quelli chì ùn sò micca ghjunti à esse ritenuti.

Dunque a vi dicu franca, ci hè una forma d'amarezza, è senza fà ne troppu chì ùn avemu mancu da fà u teatru, di tristezza, è mi dispiace perchè iss'affare di a lingua ùn pò micca esse sempre una festa ma deveria quantunque esse forse più dinamicu è più felice. È un affare chì avia da piglià 5 minuti, s'o ne parlemu dipoi l'ore, hè segnu chì ci hè un problemu, perchè bastava à vutà. Ci hè una chjama à prugetti, ci hè un resultatu, omu vota, ùn si ne parla più.

S'ò ne simu sempre quì à capu di parechje ore, hè segnu chì ci hè un problemu ma a sapete chì ne parlate ancu voi ancu di più chè noi.

Dunque eo, ùn dicu micca chè vò ùn site micca onesti, a ripetu. Ùn dicu micca chì Praticalingua ùn face micca un travaglione, face un travaglione ! Dicu semplicemente trè cose è ne finiscu.

Una, chì u resultatu ùn hè micca ghjustu è chì ùn currisponde micca à a realtà di u terrenu è chì ghjè tardu assai pè pudè lu annuncià.

Duie, noi, avemu lettu l'amendamenti, simu d'accunsentu. Ma eiu a vi dicu franca, ùn avemu micca à esse à chì feremu... A vi dicu avà, vulemu veramente chì à a rientrata di settembre, l'avete pruposta voi osinnò ùn a vi dicu anc'ora d'impone vi la, ci sia una regula chjara, chjara, pè quelli chì ùn sò micca stati ritenuti. Ùn parlu micca di prumesse o di chjachjare dopu cena, parlu di fatti, d'ingagiamenti, di di eccu ci, GRETA, AFLOKKAT, tutti... Eccu sò chè vo vi prupunimu pè ripiglia una parte di sò chì v'accade. È, cum'ellu hà prupostu Pierre Chionga, di ripensà u mudellu, chì tutti i mudelli sò fatti pè esse reinventati, è u fattu si stà chì quì simu in traccia di cunclude, tarde è male, un affare chì avia da esse, à contu nostru, rimessu in prospettiva.

Dunque, averaghju compiu, eo vi dicu, amarezza, ancu puru sò, stò à sente è rispettu i punti di vista. Dì ci, cullettivamente, chì ci vole à ripiglià u mudellu, è infine chì a rientrata di settembre, quellu chì sò fora di strada avà, per ragiò, di tutte e manere diceremu allez, ci appartene di rimette li in sella, in pista, nantu à prugetti chjari è ind'è issu sensu quì, vuteremu...vuteremu ma a vi dicu, cù quantunque iss'idea chì un idea è un prugettu cusì degnu, cusì ambiziosu, meritava forse un antru resultatu oghje ancu puru s'ellu hè un passu ver'di a lingua è di a so vita ind'è u spaziu publicu è ind'è a sucietà corsa.

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Quandu ci hè calcosa pè purtà a lingua, insignamentu, di parlà, di fà la campà, hè sempre un bè. Ma oghje s'è no discutimu ghjè parchì ci hè à pena di gattivu...

Parchì, parlendu francamentu, in a vita si pò fà tuttu, ma in una vita publica è ghjusta ùn si pò caccia u pane da a bocca di nimu parchì s'è no vutemu u testu com'ellu era, sta sera, ci erani qualchì uni chì riintravani in casa senza nudda. È ùn era mancu pè dà lu à un antru. Parchì nantu à tuttu u locu Aiaccinu, è u Sud, u Sartinesi è u Valincu, ùn ci hè più scola corsa ammaistrata da a Cullettività Territoriali. Eiu pudiu capì chì un candidatu ùn faci micca l'affari, parchì ci n'hè unu chì hè ben'megliu. Ma s'eddu hè pà caccia calcosa pà fà nudda, voli di ch'è no piddemu una decizione pulitica di fà nudda. Què ùn vā micca! È quandu un candidatu hè statu ritinutu trè anni fà, nantu à un cartularu, ci sò dui affari dopu da ritene. O ùn hà micca fattu u so travaddu, ci hè una mancanza, è si scarta, o l'hà fattu. Ma s'è u cambiamentu di regula ùn servia chè à scartà à qualchissia, à mè un mi cunvene micca. Aviu dettu pè d'altr'affari, daretu un prughjettu, daretu una sucetà, ci sò l'omi è i donni. È quandu si tocca à a vita umana, ci sò i vicini, l'amichi, è i parenti. È quandu unu di issi trè cerculi cercani à capì, è vi dumanda, vi ritruvete a bocca aparta. Hè ciò chì hè accadutu! Hè parquissa chì ci hè issu amendamentu.

Ma eiu ciò chè dicu ghjè chì podassi chè a regula di nanzu era stata fatta in furia è ùn era micca bè. Podassi chì ci voli una casa in un locu unicu, chì ci voli una casa cù un locu di cunvivialità, ma podassi chì in certi lochi pè oghji issi casi quì ùn asistiani micca. Tandù vol'di chì ci voli di riflette com'è fà s'è ùn ci hè micca tuttu. Pè cuntinuà à fà l'insignamentu di u corsu. Oghji ùn dicu micca chì ci vò di fà un esamu pè rachjappà à quiddi chì ùn ci sò micca, chì ani fiascatu. Ci vò di fà una negoziazioni pà cuntinuà un cuntrattu pè fà chì pà u pocu tempu di u cuntrattu d'avà ci sia una cuntinuità d'insignamentu d'un corsu ammaistratu da a noscia Cullettività in tutti i lochi di Corsica induva si pò fà calcosa. Ci sò i candidati. Ci sò tè lochi induva ci sò candidati, è ùn ci hè micca a dicisioni pulitica di fà una negoziazione per addattà i candidaturi à u nosciu bisognu.

Eiu ciò chì vi dumandu, quandu aghju da vutà, u gruppu hà da vutà, ma vi dà un mandatu di fà a negoziazione, è vi dicu, o l'ani fattu nanzi o ùn l'ani micca fattu. Ma s'è l'ani fattu, s'è ci sò insignenti di valori, omi è donne, ci vò di fà ch'eddi travaddessini è chì quiddi chì sò i clienti di issi furnazioni, ritruvessini un locu. È dopu, à longu andà, ben sicuru ci vò di rifletti i casi di lingui, ma eiu pensu chì u mudellu assuciativu hà da ritruvè una limita, pensu chì a casa devi essa custruita da a Cullettività Territoriale, una casa, in u sensu di a custruzione, uni mobulu, è dopu, ci vò di mette, diciaraghju in affittu culturali, à un associu o à una sucetà pè fà la campà. È tandu ci sarani tutti chì saranu calibrati da a stessa manera, u materiale, a cunvivialità, è què ghjè un prughjettu. Parchì s'eddu s'aspetta di un associu ch'ellu truvessi una sala, vole di chì l'associu hà da dumandà à un antru, par esempiu in Bastia ghjè podassi à a villa di Bastia, chì u lascia, podassi chì in Aiacciu a villa d'Aiacciu u pò lacà... s'eddu si dumanda

innanzu è tandu ci hè, diciaraghju, una fraternità in a ricerca di una soluzione chì sarà suciale, culturale, è economica.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Ùn ci hè più nimu chì hà da parlà. Aghju da dà a parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement.

Répondre à Christelle Combette, je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'enseignement de langue Corse ni d'efforts, y compris de la Ville d'Ajaccio. J'ai constaté, pour le regretter, que sur le modèle « Casa di a lingua », il n'y avait pas eu de proposition émanant du terrain correspondant aux critères de l'appel à projets. Ça n'enlève rien au mérite de ce qui est mené par ailleurs.

En ce qui concerne la lettre qui a été envoyée par Christophe Mondoloni, il m'a envoyé un message, il suit nos débats, effectivement je ne l'ai pas encore reçu, il a été reçu par Bernard Ferrari, directeur de la langue Corse. Bien sûr, je recevrai bien volontiers Christophe Mondoloni et on essaiera de soutenir ce projet comme on soutient tous les projets pour la langue Corse.

Répondre également à Jean-Martin Mondoloni, ce n'est pas moi qui suis à l'origine de « Praticalingua », je le regrette. Par contre, j'ai accompagné, j'étais élu à l'époque maire de Bastia, j'ai accompagné ce projet. J'ai eu l'intuition qu'il était porteur de beaucoup d'espoir, nous l'avons soutenu et ensuite à la Collectivité de Corse aussi, et il a fait ses preuves. Je pense que c'est un bon projet, mais encore une fois, il n'a pas vocation à l'exclusivité, il n'y a pas de monopole.

Je vais m'adresser à mes collègues nationalistes.

Sapete, O Paul-Fé, u pane di a bocca, ne cacciu à nimu ! À nimu ! Nè à quelli di a lingua corsa, nè à l'altri, nè à l'amichi, nè à i nemichi ! Ùn aghju micca nemichi, nè à l'adversarii, à nisunu ! Ùn ne cacciu micca pane di a bocca. Què hè un prima affare.

U secondu affare ind'è issa dimarchja custì avemu un tortu, chjaru, ci si pigliemu pè parechje ragiò troppu tardi. Quessa hè certa è sicura, è l'assumeghju eiu. In tantu chè Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

Ùn pudemu micca ghjunghje di lugliu cù u raportu è di à ghjente chì si sò messi in situazione d'esse ind'è l'azione, chì ùn feremu micca. Què crea una respunsabilità particolare, aldilà di u dibattitu nantu à a lingua, chì ci ubblichghja à truvà risposte è risposte chjare. È chè vo ci dumandate di fà la, hè normale, ma ci vole chì e ghjente chì ci stanu à sente sippianu ch'avemu dicisu di fà la perchè pinsemu chì ci vole à fà la. Dunque simu d'accusentu pè fà la, ùn a femu micca solu perchè a dumandate. Quandu dumandate qualcosa, puru s'è vo site ind'è l'uppusizione, a femu vulinteri è s'è no pinsemu ch'ellu hè sinsatu. Dunque rispundimu à a vostra dumanda, ma à cantu à a vostra dumanda, aviamu digià a vulintà chjara, è riafirmata quì, di truvà una suluzione, ùn hè micca una suluzione di rimpiazzamentu, diciarebbe u francese « un lot de consolation », ce n'est pas un lot de consolation.

Avà v'aghju da di un antru affare, senza circà à rende u nostru scambiu troppu duru perchè nantu à u fondu simu d'accordu. Quand'ellu si face una chjama à prugetti, si face una chjama à prugetti, allora custì pensu, è aghju da andà luntanu, pensu chì ci vole à assicurà di più, ancu à u livellu ghjuridicu, micca solu l'affare di u calendariu, ci vole à esse più, forse più rigurosu nantu à a manera di fà. Ma o zitè, parenti, amichi, paisani, vicini, fratelli, quand'ellu si face una chjama à prugetti, mi dite « vous ne cheffez pas », moi je n'ai pas vocation à cheffer, mais nous élus, on a vocation à décider.

Si on fait un appel à projets, je veux dire, on fait un appel à projets et on essaye de garder celles et ceux qui sont dans le projet. Moi, je le dis encore une fois, le concept ce n'est pas le problème de « Praticalingua », je ne suis pas là pour faire des cadeaux à « Praticalingua », tout le monde le sait, je ne connais pas les gens de « Praticalingua » à Portivechju, je ne connais pas les gens de « Praticalingua » Balagne, je ne connais pas les gens de « Praticalingua » Moriani, je ne connais pas la plupart des gens de « Praticalingua » Corti.

Mais l'idée d'une casa di a lingua, d'une maison de la langue qui est un lieu à la fois physique et symbolique dans lequel on met en œuvre cette politique d'immersion dont on a parlé, je crois que c'est très important. Je ne dis pas que ça doit être notre seule offre en matière d'immersion, mais je crois que cette offre-là, elle a vocation à être portée et l'appel à projet il avait vocation à porter cette offre-là.

Que vous me disiez, et on le dit ensemble, que ça ne couvre pas l'ensemble du spectre pour toutes les raisons qu'on a évoquées, je suis d'accord. Mais ne me faites pas un mauvais procès. Le tort, c'est d'arriver trop tard. Le tort, c'est d'avoir eu des gens qui ont été sous le label « Casa di a lingua » pendant deux ou trois ans, et qui aujourd'hui, sans avoir été prévenu semble-t-il de façon suffisamment efficace et en amont, même s'il y a eu des échanges avec les

services, risquent de se retrouver demain dans une situation de vacances au sens juridique du terme. Ça, c'est un tort, je l'assume.

Pour le reste, franchement, je ne comprends pas un certain nombre de reproches, je vous le dis et je pense qu'ils sont infondés. Le choix est qui est fait, c'est un choix qui est assumé. Et le choix de dire à ceux qui ne sont pas retenus, on va soutenir dans le cadre d'autres dispositifs parce qu'on veut une offre qui soit très large, c'est un choix que nous avons fait dès que le rapport est venu et qu'on a formalisé ensemble à travers l'amendement commun.

Donc voilà. Je ne suis pas content qu'on ait dû arriver à ce point d'accord de façon indirecte alors que les choses auraient dû être beaucoup plus fluides. Mais sur le point d'atterrissage où nous arrivons, je pense qu'il est conforme à notre politique globale.

Maintenant, reste bien sûr à ne pas perdre de temps et à permettre dès septembre de faire le tuilage dont on a parlé. Ensuite, on définira. Est-ce que, je le redis encore une fois, est-ce qu'on reste en l'état d'une Casa di a lingua telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire un lieu physique qui irradie aussi, parce que ce n'est pas seulement A casa di a lingua qui est dans un seul lieu ou l'itinérance, aujourd'hui à Portivechju, en Balagne par exemple, à Siscu, la Casa di a lingua, elle a un lieu physique principal et elle a des activités dans les villages autour.

Si on constate ensemble qu'il y a des endroits où A casa di a lingua ne fonctionne pas du tout, il faut qu'on mette en place des dispositifs qui permettent de soutenir effectivement. Et notre objectif c'est, par le maillage de l'ensemble des dispositifs, soit appels à projets au pluriel, soit règlement des aides, soit les deux, eh bien d'avoir le panel le plus large possible, que tous les acteurs qui sont motivés puissent venir apporter leur éco à l'œuvre commune de rayonnement de la langue corse et que ça puisse se faire sur tout le territoire.

Dernier point sur la certification, c'est vrai, c'était oublié. C'est regrettable, c'est d'autant plus regrettable qu'on a fait de l'évaluation un enjeu majeur, l'évaluation à travers notamment une certification. On a fait de l'évaluation un enjeu pour toutes nos politiques publiques et dans le rapport d'orientation sur la langue, on a dit qu'un des efforts prioritaires devait être fait sur l'évaluation sur tous les dispositifs de la langue.

Donc bien évidemment, on va le faire là aussi et il faut le faire là aussi, et ce d'autant mieux que c'est un élément supplémentaire d'attractivité, de légitimation de la démarche et éventuellement de réorientation si on se rend compte que ça ne marche pas.

Voilà un peu ce qu'est mon état d'esprit au moment où je vous demande de voter ce rapport, avec la claire conscience qu'il y a nécessité d'apporter des réponses complémentaires rapides et de ne laisser personne au bord du chemin.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci.

Donc, vous avez tous devant les yeux l'amendement du Conseil exécutif et de l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse dont vous avez déjà bien échangé et trouvé un accord.

Donc, je peux le mettre aux voix, si vous en êtes d'accord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

L'amendement est ADOPTE à l'unanimité.

Donc, on peut mettre le rapport ainsi amendé aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi à tutti per u vostru travagliu.

Pudemu passà à u cartulare ch'hà da presentà Lauda Guidicelli.

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS
SPORTIVES**

Raportu n° 199 : Sulidarità internaziunale è aiutu umanitaria - Dà a manu, da populu à populu

Rapport n° 199 : Solidarité internationale et aide humanitaire - Dà a manu, da populu à populu

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Mesdames et Messieurs les conseillers à l'Assemblée,

Il y a à peu près un an, j'avais pris l'engagement de travailler sur un rapport global de solidarité internationale et d'aide humanitaire pour notre Collectivité.

Cet engagement avait été pris dans le cadre de la présentation de l'opération « Corsica, Terra d'accolta », et de la délibération « soutien de la Collectivité de Corse au peuple Ukrainien ».

Notre Collectivité souhaite poursuivre et renforcer son engagement en faveur de la solidarité internationale et ancrer cette démarche dans le processus de diplomatie humanitaire préfigurée par la délibération du 9 janvier 2020 qui a acté le principe de la création d'un fonds d'urgence humanitaire de la Collectivité de Corse.

Notre Collectivité a la ferme volonté de donner une dimension opérationnelle à ce fonds et plus largement à la politique de solidarité internationale qu'elle mènera afin de prendre sa part, sa juste part, dans la solidarité qui existe entre les peuples quand le sort les frappe.

Lors des dernières crises qui ont touché des pays étrangers, les Corses ont répondu présents aux appels internationaux de solidarité pour soutenir, pour porter secours et assistance aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou encore des catastrophes d'origine humaine.

La Collectivité de Corse s'est elle aussi mobilisée, directement ou indirectement, pour coordonner les actions, en porter certaines, en soutenir d'autres via des aides aux acteurs associatifs.

Notre institution est aussi intervenue pour des questions logistiques ou pour contribuer financièrement à un fonds humanitaire, le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, plus communément appelé le FACECO, mais également auprès d'acteurs internationaux présents sur les territoires.

Pour rappel, la solidarité internationale renvoie à des notions d'entraide et de partage qui dépassent les frontières. Elle s'inscrit dans la durée et crée une relation de partenariat entre pairs.

L'aide humanitaire, quant à elle, désigne des actions d'assistance à des populations en situation d'urgence. Face à une crise, vous le savez, il est impératif d'acter une réponse urgente. Toutefois, il est nécessaire d'anticiper les actions qui peuvent être mises en œuvre et nous organiser de sorte à être réactif et efficace en considérant les moyens, les compétences et les savoir-faire de notre institution.

C'est donc l'objet de ce présent rapport que j'ai l'honneur de vous présenter.

Chères conseillères, chers conseiller, comme vous le savez, notre engagement en la matière n'est pas récent. Je l'ai un peu repris dans le préambule :

2016 : coordination de l'aide apportée à la suite du séisme qui a frappé Camerino, certains d'ailleurs des élus étaient présents en Italie.

2020 : soutien la Collectivité au Liban avec la création du Fonds d'urgence humanitaire.

2022-2023 : soutien à l'Ukraine à travers une aide au financement notamment pour l'action menée par l'association « Per a pace ».

Se doter d'une nouvelle politique publique tombe donc sous le sens et la Collectivité de Corse se doit d'avoir son propre cadre d'intervention afin de développer des actions dans les domaines de la solidarité internationale et de l'aide humanitaire.

Le présent rapport s'est fondé sur une démarche concertée avec les différentes directions de notre institution, les directions qui étaient évidemment concernées et qui se sont constituées en groupes de travail.

Ce rapport est donc le fruit d'un travail mené en transversalité et qui a pris le temps de mûrir.

Pour faire les choses correctement, j'ai demandé aux agents de la direction de la stratégie et de l'innovation qui ont piloté ce travail, d'informer les

acteurs associatifs du territoire, lors d'une première réunion pour montrer que nous travaillons sur cette thématique nouvelle, c'est que les échanges se fassent entre services et acteurs car ils ont une expérience sur laquelle nous pouvons nous appuyer, et ils ont pu nous apporter expertise et conseils.

Comme toute politique publique que j'ai à cœur de mener, ce rapport s'inscrit dans un processus évolutif. C'est pourquoi, dans la continuité des rencontres engagées et dans le but de poursuivre cette démarche en transversalité, en lien avec les acteurs associatifs mais également institutionnels et socioprofessionnels, une comitologie ad hoc sera instaurée et pilotée par le Conseil exécutif.

Afin de poursuivre l'engagement de notre Collectivité en faveur de la solidarité internationale, deux axes d'intervention ont été identifiés. D'une part, un axe qui est lié à la construction sur le moyen et le long terme de cadres de coopération et/ou de dispositifs dans le domaine de la solidarité internationale dans l'intention que notre institution s'inscrive comme un acteur de la diplomatie humanitaire et d'autre part, un axe consacré à l'urgence humanitaire et à la post urgence grâce à des instruments adéquats.

Pour rentrer un peu plus dans les détails donc de ces deux grandes parties, la première partie concerne le rôle de notre Collectivité en tant qu'actrice et facilitatrice dans le domaine de la diplomatie humanitaire. Pour ce faire, nous prévoyons l'instauration d'une instance de dialogue, comme je l'ai dit un peu plus haut, avec les acteurs insulaires de la solidarité internationale via la création d'un comité de pilotage, en mentionnant les levées opérationnelles de la Collectivité dans le domaine de la diplomatie humanitaire. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur le développement d'une stratégie fondée sur la coopération de projets pouvant aller jusqu'à des accords de partenariat, mais également avec le lancement et/ou le relais d'appel à projets thématiques.

La seconde partie, quant à elle, comporte les outils en réponse à l'urgence et à la post-urgence. Notre Collectivité se doit d'être accompagnatrice et soutien financier de l'aide humanitaire, tout d'abord avec notre outil existant qu'est le fonds d'urgence humanitaire. Pour ce faire, nous mobiliserons un programme financier spécifique intitulé « Urgence humanitaire, coopération et Solidarité », doté d'un montant de 300 000 € d'AE et de 100 000 € de CP, qui a été créé lors du vote du budget en 2023, et ce afin de soutenir les actions humanitaires, notamment en abondant le fameux FACECO, ou encore par le biais de contributions financières aux associations ou encore aux ONG, comme cela a été le cas dans le cadre du conflit qui touche l'Ukraine.

La Collectivité de Corse, en tant qu'accompagnatrice avec et surtout un règlement d'aides transitoire pour renforcer notre soutien au projet associatif à

vocation humanitaire. Vous avez d'ailleurs un règlement des aides qui est annexé à ce présent rapport, règlement des aides que je qualifie de transitoire car nous nous laissons le temps de l'actionner et de le voir actionner également par les acteurs associatifs, pour savoir s'il nécessitera des ajustements.

Ainsi, nous proposons un dispositif innovant au moyen d'un règlement des aides au projet associatif à but humanitaire qui permet de répondre aux besoins des acteurs associatifs du territoire investis dans le champ humanitaire et qui jusque-là, n'étaient accompagnés par aucun des dispositifs existants de notre institution.

Ce nouveau dispositif permet donc aux acteurs associatifs de pouvoir solliciter une aide pour leur projet dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle, avec un taux d'intervention fixé à 70 % des dépenses éligibles. Une majoration de 10 % est également prévue.

Pour les conseillères et conseillers qui auraient des interrogations quant au règlement des aides et certaines mentions, le mois de mars a été invoqué pour déposer des demandes. Mais je précise d'ores et déjà que nous avons écrit, sous réserve de l'urgence. En effet, des demandes pourront donc bien être déposées en dehors de ce mois-là. Cette date nous permettra cependant d'avoir de la visibilité sur des demandes de post-urgence, de reconstruction, de réhabilitation et de soutien.

Aussi, et comme j'ai pu le préciser en commission organique et devant le CESEC, beaucoup d'acteurs insulaires n'étaient pas éligibles à des dispositifs proposés par la Collectivité. Ce règlement des aides sera donc le cadre permettant l'instruction et l'attribution d'aides aux acteurs ayant des actions de solidarité et/ou de coopération humanitaire.

Enfin, un dernier axe indispensable dans ce rapport, c'est le rôle de soutien et de support logistique et humain que notre institution se doit d'incarner en prévoyant la mise à disposition de locaux et de matériels, en permettant également le volontariat des agents dans le cadre des actions de solidarité internationale. Je tenais à cette partie-là car c'est une disposition déjà prévue par la loi. Je souhaite que les agents puissent savoir que nous les soutiendrons dans leur démarche, s'ils veulent s'engager ainsi.

Sur la base du volontariat, les agents titulaires ont la possibilité de participer à la préparation d'une opération humanitaire, soit dans le cadre d'une mission confiée par l'Autorité territoriale. L'agent volontaire mobilisé sur son temps de travail et placé sous le contrôle et la responsabilité de la Collectivité de Corse, pourra, sous réserve de nécessité de service et de validation hiérarchique, sélectionner le motif spécifique « opération humanitaire » dans le logiciel de

gestion des absences et du temps de travail Horoquartz, dans le cadre d'une action humanitaire menée par une association, l'agent qui exerce alors la mission pour cette dernière, pourra demander une mise à disposition dite classique ou bien une mise à disposition au titre du mécénat de compétences.

Pour conclure, je dirai que ce rapport et le règlement des aides proposées sont les premières pierres que nous posons. Je remercie d'ailleurs le CESEC pour la qualité de nos échanges ainsi que pour leur avis très favorable qui met en avant la souplesse et les possibilités d'adaptation en fonction des besoins et des événements. En effet, rien n'est figé et l'objectif de cette nouvelle politique publique est qu'elle soit agréementée, complétée, critiquée à mesure que nous avancerons sur le domaine de la solidarité internationale et de l'aide humanitaire

U raportu Sulidarità internaziunale è aiutu umanitariu, sarà l'arnese chì permetterà à a Cullettività di Corsica d'agisce è d'esse ancu pronte à agisce cum'è i Corsi a facenu subitu, subitu contru l'emergenza ci hè, è chì e donne è l'omi anu bisognu d'aiutu, è per ripiglià u spiritu di a canzone di "Voce Ventu", "A me nazione", a nostra isula hè un paese di spartera è di sperenza chì canta a tuleranza. In poche parole, dà a manu, dà populu à populu.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Dunque, ci hè un cartulare di a cummissione di a cultura. Mme. Densari.

M. Frédérique DENSARI

Merci Monsieur le Vice-président.

Mme Muriel FAGNI a souligné l'importance de ce rapport et a relevé la participation de la Collectivité de Corse en tant qu'acteur et accompagnant.

J'ai moi-même estimé que ce rapport posait les fondements de l'action de la Collectivité tant dans le domaine de la solidarité internationale que dans l'aide humanitaire.

J'ai souligné que connaissant la solidarité des Corses beaucoup d'associations et de particuliers viendront certainement s'agréger à ce projet.

Il fallait se réjouir d'un tel rapport qui permettra d'aider des gens en grandes difficultés.

Mme Muriel FAGNI a soulevé l'importance du règlement des aides joint en annexe, cadre législatif très important qui manquait dans ces dispositifs.

Mme Lauda GUIDICELLI a remercié Mme Fagni d'avoir évoqué le règlement des aides. Document qui a été travaillé avec notamment les services de la vie associative, pour poser un cadre qui ne dérogeait pas non plus à ce qui était fait actuellement dans les différents éléments des aides, mais qui proposait un accompagnement plus important que les règlements des aides traditionnelles puisqu'il était possible d'élever jusqu'à 80 % de niveau d'aide par la collectivité.

La commission a émis un avis favorable

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ».

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Alors un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque, s'ellu ci hè qualchissia chì vole a parolla, a li dò vulinteru. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Globalement, c'est une bonne chose, même une très bonne chose qu'on empiète sur le régalién de l'État et qu'on se donne les moyens d'une aide internationale, petite somme, 300 000 €, mais c'est un bon début.

Là où ça peut devenir inquiétant pour le nationaliste indépendantiste que je suis et qui a quand même eu, je pense, une ligne altermondialiste, c'est que si on s'adosse au FACECO, que j'ai connu dans le cadre de mon travail, on s'adosse au ministère des Affaires étrangères et à ses fonctionnaires et à ses choix politiques, qui sont peut-être pour beaucoup de temps en temps les nôtres, lorsqu'il

s'agit de l'humanitaire impartial, mais il y a souvent dans la politique étrangère, entre autres, d'un pays comme la France de l'humanitaire partial. Et je crois, qu'il faut qu'on fasse attention.

Il est hors de question que l'on abonde un fonds sans le flécher parce qu'on peut donner au FACECO sans flécher, c'est-à-dire qu'on dirait : on met 100 000 €. Je pense que la Corse, elle n'a pas à faire de dotation à la France, elle en a assez quand même d'argent, parce qu'il y a des régions qui le font, c'est pour ça que je précise.

Ensuite, qu'on se passe le plus possible du FACECO et que même on n'y fasse pas appel. C'est sûr que ça donne en théorie la certitude de la traçabilité des fonds. Mais il est parfois à l'action humanitaire ce que la centrale d'achat que j'ai dénoncée hier, est à l'économie circulaire.

Simplement une remarque de fond, le FACECO attention ! Attention, ce n'est pas nous. Et je pense que c'est pour beaucoup, entre autres pour la politique méditerranéenne, ce n'est peut-être pas notre vision. Je vais vous prendre un exemple : si je vous propose qu'on fasse une aide humanitaire pour un des plus grands camps de réfugiés qu'il y a en Afrique subsaharienne, qui se trouve en territoire algérien, à côté de la ville de Tindouf et qui accueille actuellement plusieurs dizaines de milliers de Sahraouis, est-ce que le FACECO va financer ? Vous savez que non. Donc, je vous ai donné un petit exemple de ce qu'on pourrait faire et de ce qu'on ne nous laisserait pas faire si on passe par une tutelle française.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Oui, Joseph !

M. Joseph SAVELLI

Merci, Monsieur le vice-président.

Madame la Conseillère exécutive, je vous remercie pour ce rapport aussi riche que clair. À sa lecture, c'est le mot « opérationnalité » qui nous vient immédiatement à l'esprit. Vous nous proposez aujourd'hui le fruit d'un travail mené avec vos services, vous l'avez dit, en transversalité.

Nous savons que casser les logiques de silos vous tient particulièrement à cœur, comme solliciter les acteurs au cours de la rédaction afin de proposer un document qui n'est pas déconnecté, mais qui aura pour mission de coller à la réalité. Et dans ce document, c'est bien votre méthode que nous retrouvons.

En effet, il ne s'agit pas d'incantation, ce rapport ne se contente pas d'énoncer des généralités sur ce que doit être l'aide humanitaire ou la coopération en temps de crise, il parvient à déterminer une ligne qui, vous l'avez dit, depuis Camerino, puis Beyrouth et l'aide au peuple ukrainien l'an dernier est désormais tracée et prend finalement ici toute sa force.

C'est un rapport solidement construit, complété par un règlement des aides. Il est d'ailleurs crucial de noter que le volet financier de cette initiative est bien borné. Nous parlons ici de fonds publics destinés à une cause spécifique. Il est donc impératif d'obtenir des garanties avant de nous engager, c'est là que justement intervient la problématique du FACECO. C'est aussi la raison pour laquelle nous collaborons en partie avec le FACECO, mais je pense avec la possibilité de flécher les crédits, mais aussi avec des ONG largement reconnues ou encore des acteurs insulaires ayant fait leurs preuves dans ce domaine et méritent non seulement notre soutien, mais aussi toute notre reconnaissance. On voit bien qu'il y a un triptyque qui ne nous rend pas dépendant nécessairement du FACECO.

Ainsi, dès son adoption, que nous espérons unanime, il sera opérationnel et la Collectivité de Corse pourra agir plus vite dans un cadre prévu et pensé et c'est essentiel.

De nombreux événements récents en Grèce et au Canada, par exemple, nous ont permis de comprendre l'importance d'être à même de réagir dans l'urgence, d'autant plus que, nous le savons, le réchauffement climatique va entraîner une démultiplication des crises nécessitant de la coopération et de la solidarité entre les peuples.

Lorsque le sort s'acharne sur un pays, les frontières, les couleurs de peau, les religions, la politique ou les distances n'existent plus. L'action commune pour sauver des vies, sauver des écosystèmes doit impérativement primer. La Collectivité de Corse sera au rendez-vous, comme elle l'a toujours été et nous vous en remercions.

Pour autant, je tiens à le dire, il n'est bien sûr pas question d'agir à la place des autres, ni d'empiéter sur les champs d'action des organisations internationales déjà existantes et qui savent faire et bien faire dans ces circonstances. Non, il sera simplement question de mobiliser humblement les moyens qui sont les nôtres et notre énergie pour tendre la main, per dà a manu da populu à populu à quelli chì ne anu bisognu.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Moi, je suis un peu dans le même registre. Je crois que c'est essentiel, l'initiative me paraît imparable et indiscutable, c'est plus qu'évident.

J'ai une question à poser parce que, honnêtement, je n'avais pas regardé de plus près, dà una manu, dà a manu, peu importe l'expression, c'est quelque chose qui pour nous, même culturellement et au niveau de notre civilisation, a toujours été dans l'ADN, on dira. Donc, vous vous inscrivez dans cette logique et c'est très bien.

Je reviens sur cette histoire de FACECO, ça a percuté un peu quand je l'ai vu dans le rapport, mais honnêtement, je ne savais pas ce que c'était et donc je suis allé vagabonder un peu sur Internet et je vois que c'est un fonds d'action extérieure des collectivités territoriales. Je lis, « constituer aujourd'hui l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement, efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées ». Est-ce que la Collectivité de Corse, le monde associatif autour de nous, doit nécessairement, j'espère que non, passer par ce fonds d'action extérieur ou est-ce qu'il y a toute latitude pour diversifier ? C'est la seule question que je vous pose, qui est une question de journaliste en quelque sorte.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. D'autres demandes d'intervention ?

Don Joseph Luccioni a demandé la parole.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi.

Una parolla, u nosciu cullegu è amicu Ghjiseppu hè statu cumpletu.

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera esecutiva pà issu raportu, un raportu impurtanti nantu à u fondu, nantu à a forma.

Nantu à a forma, prima, deux ou trois éléments de plus-value qui ont été égrenés précédemment. Avec ce rapport, on passe vraiment du coup par coup, du cas par cas, parfois du déclaratif ou du symbolique d'une motion à l'opérationnel, Joseph l'a dit, avec un cadre d'action et d'intervention, souvent

dans cet hémicycle, on a des échanges autour justement de la nécessité de planifier, de cadrer, d'encadrer. Là, on y et il faut le souligner. On ne parle pas assez souvent dans cette maison des trains qui arrivent à l'heure et il y en a et là, c'est une très bonne chose. Donc, on tient à vous en remercier et à le souligner.

Dire aussi pour répondre, mais vous aurez l'occasion de le faire, Madame la Conseillère exécutive, nous avons cru comprendre, bien sûr il y a le FACECO, avec une certaine prudence à avoir dans l'appréhension de ce fonds, Paul-Félix et Saveriu ne ani parlatu, mais vous avancez aussi d'autres dispositifs d'aides, y compris d'aides directes financières puisqu'il n'y a pas d'exclusivité, notamment si on prend le règlement d'aide transitoire pour renforcer le soutien des projets portés par des associations à vocation humanitaire. On l'a d'ailleurs déjà fait, notamment pour l'Ukraine, pour d'autres dispositifs également. Donc, ça c'est important. C'est dans le rapport et c'est très bien que ça le soit, que ça soit inscrit.

Bien sûr, nous sommes, pour notre part Corses, nationaliste corses, donc citoyens de ce peuple, u populu corsu, citoyens de la nation corse, mais nous sommes aussi citoyens du monde. Et souvent, à rebours de ce qui a été porté et véhiculé parfois par des forces qui étaient opposées à la nôtre, forces politiques, on nous fait le reproche du repli communautariste, communautaire, voire plus. Nous, on est tout à fait clairs là-dessus. Semu Corsi, semu naziunalisti corsi, appartenimu à u populu corsu, mà semu à parti, à u Mediterraniu, à l'altri nazioni, à l'altri populi, à u mondu parce qu'aujourd'hui, on a bien sûr un homme qui est enraciné et nous sommes enracinés, mais on a aussi un homme qui est planétaire parce qu'on est dans un monde qui a évolué, avec des destins qui sont partagés par-delà les frontières, quels que soient les terres et les territoires. On est dans un monde avec des enjeux, des défis et des problématiques qui sont d'ordre planétaire. Il y a bien sûr les conflits, il y a les crises, crise COVID, crises sanitaires, les pandémies en il y en aura d'autres, malheureusement, on le sait, c'est les projections, il y a les crises climatiques et bien sûr, semu cuscenti ch'issa sorti umana qu'è a spartimu incù l'umanità sana, incù a planeta sana, incù l'altri populi è da populu à populu, hè impurtantissimu di sicuru di dà si a manu.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Dunque, s'ellu ùn ci hè più nimu ch'è vole parlà, aghju da dà a parolla à a cunsigliera esecutiva.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Je vous remercie.

Pour rassurer Messieurs Luciani et Benedetti, on ne s'adosse pas au FACECO. Le FACECO, ça nous a permis de répondre à l'urgence comme ça a été le cas pour l'Ukraine lors du rapport d'avril 2022. Bien évidemment, on choisira si on veut ou pas contribuer, et c'est nous qui choisissons les circonstances. Vous l'avez dit, Monsieur le conseiller, on a des petits moyens sur la question, mais on choisira les causes qui nous paraissent importantes pour les Corses, déconnectées bien évidemment des logiques du ministère des Affaires étrangères.

Don Joseph et Joseph l'ont rappelé, en fait, le FACECO, lors du début de la guerre en Ukraine, nous a permis d'être sûr d'aller vite. Ce fonds nous garantissait tout simplement une rapidité dans l'action. C'est en aucun cas une condition sine qua non du rapport que je vous ai présenté aujourd'hui, mais on l'a listé parce que parfois, sur des conflits comme l'Ukraine, l'urgence se faisait pressante et c'était le moyen Secure, vous l'avez rappelé, Monsieur Benedetti, de pouvoir aussi verser des fonds. Mais ce n'est pas du tout quelque chose sur lequel on compte s'adosser. Bien au contraire, c'est à nous aussi de juger quels sont les actions pertinentes à subventionner. C'est pour ça aussi qu'on veut s'appuyer sur les organisations non gouvernementales et sur nos acteurs associatifs engagés qui maîtrisent parfois bien mieux que nous la réalité du terrain, des conflits et des besoins.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

A ringrazià vi.

Pudemu passà à l'agricultura si Dumenicu Livrelli hè prontu incù u cartularu 210.

AGRICOLTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 210 : ODARC - Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di decretu relativu à i regimi di sanzione in u quattru di e misure di sustegnu associatu à e pruduzione animale di a PAC 2023-2027

Rapport n° 210 : ODARC - Consultation de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif aux régimes de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé aux productions animales de la PAC 2023-2027

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix **l'urgence du rapport**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

Vous avez la parole, cher collègue, maintenant.

M. Dominique LIVRELLI

Cela concerne un rapport sur le régime de sanctions dans le cadre de la PAC, sur les aides ovine, caprine et bovine, les aides animales.

Comme à chaque fois, l'Etat demande de prendre un décret dans l'urgence. On a reçu ce décret-là le 21 pour le 30 juillet.

La nouvelle programmation de la politique agricole commune, PAC, qui débute en 2023, est déclinée au niveau de chaque Etat membre dans le PSN (plan stratégique national) qui combine les aides du FEAGA, premier pilier et du FEADER, deuxième pilier.

Le plan stratégique national français de la politique agricole commune 2023-2027 a été approuvé le 31 août 2022 par la Commission européenne. Dans le cadre de cette nouvelle programmation, bien que n'entrant pas dans le périmètre d'intervention de la CdC, second pilier de la PAC, l'Assemblée de Corse est consultée, conformément à l'article L 44-22 16 dans la mesure des aides couplées animales de la Corse, aide bovine et aide aux petits ruminants, sont différenciées de celles attribuées sur le continent.

Le projet de décret fixe les régimes spécifiques de sanctions applicables en cas de non-respect des conditions d'octroi des aides couplées animales de la politique agricole commune. A savoir, lorsque les contrôles sur place révèlent que le nombre d'animaux non conforme est supérieurs à 3, une absence partielle ou totale de registre des bovins, que pour la demande considérée, le nombre d'animaux enregistrés dans le système d'identification et d'enregistrement des bovins non conforme est supérieurs à 3.

De plus, une sanction financière sur le montant des aides octroyées en application de l'article 614-68, est appliqué lorsque le montant d'aides calculé à partir de la déclaration du demandeur est supérieur au montant d'aides calculé sur la base des résultats des contrôles.

Ce projet de décret fixant le régime de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé du premier pilier de la PAC ne comporte aucune spécificité ni disposition particulière pour la Corse.

Des sanctions applicables pour les écarts du nombre d'animaux qui pourront être détectés lors de ces contrôles chez les agriculteurs, seront ainsi identiques en Corse et sur le continent. Ça, c'est dans le rapport.

L'Assemblée de Corse prend acte. Ainsi, il est proposé un avis défavorable. Par contre, il y a un amendement. Je lis le rapport en l'état ou amendé ? Amendé. D'accord.

Motif de l'amendement : il s'agit d'assurer une meilleure concordance du contenu de la délibération avec celui du rapport en procédant à une erreur matérielle : au lieu de « favorable, il faut lire « défavorable ».

Je propose l'amendement ?

Proposition d'amendement : le paragraphe « proposition » est remplacé : « il est ainsi proposé que l'Assemblée de Corse émette un avis défavorable au projet du décret relatif au régime de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé aux productions animales de la politique agricole commune 2023-2027.

Affirme la nécessité, au regard de la mise en œuvre d'aide animale différenciée par rapport au continent, aide bovine corse, aide petits ruminants, que la Collectivité de Corse au travers des missions confiées au Président de l'ODARC soit associée en amont de la saisine de l'Assemblée de Corse sur l'ensemble des dispositions qui pourraient être adoptées sur ces aides.

Réitère sa demande de la maîtrise de l'ensemble des aides du premier pilier soit confié à la Collectivité de Corse ».

Là, par contre, il y a un sous-amendement : « confié à la Collectivité de Corse notamment dans le cadre du processus d'autonomie engagé avec le Gouvernement ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Il y a un rapport des commission conjointes, de la CDENATE et de la commission des compétences législatives et réglementaires, que va nous présenter Françoise Campana.

Mme François CAMPANA

Je vous remercie.

Monsieur Dominique Livrelli a présenté le projet de décret et a indiqué que lors de la transmission du rapport, une erreur matérielle était apparue. Ainsi, le Conseil exécutif a déposé un amendement à ce rapport afin que l'Assemblée rende un avis défavorable, notamment au vu de la non-association en amont de la Collectivité et de la saisine réalisée quelques jours auparavant seulement, ainsi que l'État agit de manière systématique.

Monsieur Yves Conventi, directeur adjoint de l'ODARC, a observé qu'une ambiguïté existait. En effet, un régime de sanctions peut être défini par les états membres. Pour autant, si la Collectivité de Corse a été associée de manière informelle à l'élaboration des dispositions spécifiques à son territoire, elle ne l'a pas été sur ce régime de sanctions, alors même qu'elle aurait pu proposer des adaptations.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé que cette compétence soit formellement identifiée et que la maîtrise des aides du premier pilier soit confiée à la CDC, tant dans la conception que dans les sanctions.

Madame Angèle Chiappini ayant souhaité savoir si la saisine de la CDC sur cet avis de décret était obligatoire, Monsieur Conventi a rappelé que tout décret contenant des dispositions concernant la Corse devait faire l'objet d'une saisine de l'Assemblée de Corse.

Monsieur Le Mao a constaté qu'une fois de plus, l'Etat prenait des décisions sans associer la Collectivité de Corse, se contentant d'une saisine en urgence sur un document finalisé.

Madame Nadine Nivaggioni a rappelé que dans un cadre plus large, la CDC maîtrisait en partie ce dossier, l'ODARC étant organisme payeur. Elle a souligné la probité extrême dans laquelle cet office intervenait au quotidien dans la gestion de cette compétence.

S'agissant du premier pilier, elle a observé que s'il relève effectivement de l'État, la bonne intelligence commande, comme cela est fréquemment réalisée, la consultation et l'association de la Collectivité de Corse.

Monsieur Romain Colonna a observé, s'agissant de l'amendement présenté par le Conseil exécutif, qu'il conviendrait de ne pas lier exclusivement au sein de l'article 3 de la délibération, la maîtrise de l'ensemble des aides du premier pilier et le processus d'autonomie engagé avec le Gouvernement. En effet, cette subordination risquerait, en cas de difficulté dans ce cadre de négociation, de faire obstacle au transfert du premier pilier. Il a donc proposé un sous-amendement afin que l'article 3 soit ainsi : « réitère sa demande que la maîtrise de l'ensemble des aides du premier pilier soit confiée à la Collectivité de Corse, notamment dans le cadre du processus d'autonomie engagé avec le Gouvernement ».

Enfin Madame Nadine Nivaggioni a rappelé que si la demande de transfert du premier pilier avait pu être évoquée par le passé, elle n'avait fait l'objet d'une demande officielle que lors de l'accession aux responsabilités de la majorité nationaliste.

Avis de la Commission : le sous amendement a été adopté à l'unanimité. Non-participation de Madame Chiappini au nom du groupe « Un soffiu novu ».

L'amendement a été adopté à l'unanimité. Non-participation de Madame Chiappini.

Enfin, les commissions ont émis un avis favorable à l'unanimité sur le rapport ainsi amendé. Non-participation de Madame Chiappini.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. L'amendement a été présenté en commission. Donc, on a les avis.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, je vous en prie.

Mme Marie-Anne PIERI

Alors c'est juste une explication de vote.

Madame Chiappini vous expliquera son vote. Moi je vais parler au nom du groupe, Angèle s'expliquera sur son vote.

Nous aurions pu suivre et émettre un avis défavorable au projet de décret relatif au régime de sanctions dans le cadre des mesures de soutien couplé à la production animale dans la PAC 2023-2027. Là-dessus, on aurait pu vous suivre. Seulement, à chaque fois, vous réitérez cette volonté de récupérer le premier pilier.

À plusieurs reprises, chaque fois que vous intervenez là-dessus, je vous demande pourquoi la récupération de ce premier pilier, pour quoi faire ? N'y a-t-il pas danger pour la Collectivité avec cette clause d'apurement de passif, Monsieur Vinciguerra avait dit la dernière fois, « nous maîtrisons le deuxième, nous pouvons maîtriser le premier », mais comme je le dis à chaque fois... Mais le deuxième, on paye des factures. Vous avez un contrôle de factures, un contrôle en amont de ce qui est demandé, si c'est par exemple des fermetures, vous allez contrôler les piliers, le grillage. Voilà, vous avez des agents pour ça. Sur le premier pilier, c'est autre chose, c'est-à-dire qu'il faut monter dans les estives, vous me direz maintenant, il y a des drones pour contrôler. Et c'est toujours des contrôles qui se font une fois que l'aide a été attribuée.

Donc, si demain il y a une demande de remboursement qui est faite par l'Europe dans le cadre d'un contrôle qui est fait à un éleveur, aujourd'hui c'est l'Etat-membre qui rembourse si l'agriculteur ne peut pas. C'est l'apurement du passif. Est-ce que demain, la Collectivité de Corse, elle aura le moyen de faire cet apurement de passif ? Moi, mon inquiétude est là.

Maintenant, vous dites, on va le demander au niveau du processus d'autonomie, très bien. Est-ce que vous avez consulté les éleveurs parce que je connais quand même pas mal d'éleveurs, j'en ai eu un ce matin au téléphone, je voudrais savoir s'il y a eu une consultation pour la maîtrise de ce premier pilier. C'est relativement important quand même de consulter la base et de voir leur sentiment à eux. Il ne faut pas que ça soit simplement, je dirais un dogme de la majorité.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Madame Chiappini, je suppose.

Mme Angèle CHIAPPINI

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais il ne faut pas voir que je me désolidarise du groupe, ce n'est pas du tout ça, c'est juste que sur ce sujet, on n'a pas la même approche, on n'a pas le même vécu, on n'a pas le même historique.

Au demeurant, je trouve que les sanctions sont extrêmement lourdes. Et je m'inquiète aussi pour ce qu'il arrivera dans l'année à venir si elles sont appliquées de telle façon. Voilà. Et donc, je vais voter pour.

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Jean-Jacques.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Monsieur le Vice-président.

Je voudrais quand même rappeler très brièvement, pour ceux qui ne sont pas au courant exactement comment fonctionnent les crédits FEADER.

Donc, il y a le premier pilier sur lequel nous n'avons pas la compétence. C'est une compétence qu'on demande et j'expliquerai pourquoi aussi. Par contre, nous avons la compétence sur le deuxième pilier.

Alors, le premier pilier c'est essentiellement les aides surfaciques, c'est-à-dire ce que déclare un agriculteur quand il déclare ses terrains, c'est les terrains qu'il utilise et en général où packagent ses bêtes. Ça, c'est les aides du premier pilier qui sont gérées par l'État.

Sous le deuxième pilier, c'est les aides de structuration et de développement des exploitations. Donc, c'est ce qu'on discutait, les clôtures, l'aménagement des exploitations, les hangars.

Ensuite, il y a l'aide à l'installation des jeunes aussi, qui est sur le deuxième pilier qui est importante puisqu'on a de bons résultats au niveau des installations. Donc, il faut féliciter bien sûr tout le travail qui est fait par l'ODARC, mais par les chambres aussi. C'est un travail qui est collégial, qui est fait et qui marche bien.

On est aussi organisme payeur. Je pense qu'il ne faut pas avoir peur, parce qu'on est organisme payeur et donc, on a un contrôle qui n'est pas fait par l'état membre, mais qui est fait directement par l'Europe. Tous les contrôles qui sont effectués nous permettent de dire qu'actuellement, tout fonctionne bien et quand on a des contrôles en général, on est plutôt bien noté alors que c'est des contrôles qui sont assez sévères.

Tout ça, je vous l'ai expliqué.

Maintenant, ce qu'on ce qu'on discute, c'est qu'au niveau de la PAC et au niveau du premier pilier, il y a un changement qui s'est fait au niveau de l'Europe et au niveau du territoire français, c'est-à-dire que maintenant, quand un agriculteur déclare son terrain, on couple à un taux de chargement. Avant, vous pouviez avoir 10 vaches et déclarer 300 hectares, il n'y avait aucun souci, on était dans le cadre. Actuellement, par exemple, si vous déclarez 50 hectares, il faut minimum 10 vaches ou 50 brebis. Voilà, pour bien comprendre comment ça fonctionne.

Nous, sur ces dispositifs, on a des spécificités qui sont reconnues au niveau européen, c'est-à-dire par rapport à quoi ? Par rapport à notre mode d'élevage puisqu'on a un élevage qui est quand même particulier, un élevage extensif qui n'existe pas dans les autres régions. On a des animaux aussi, une race, c'est pour ça que l'ODARC, on appuie vraiment sur les races locales parce qu'on a des races qui, au fil des siècles se sont adaptées à ces parcours et il y a la reconnaissance des parcours. Aujourd'hui, quand vous avez des chèvres corses ou des brebis qui vont sur des parcours, elles peuvent se nourrir du maquis. Vous mettez des animaux continentaux sur les mêmes parcours, où ils vont dépérir et au pire, ils vont mourir.

Voilà, pour vous expliquer pourquoi on a reconnu ces spécificités.

Donc, on nous reconnaît ces spécificités et aujourd'hui l'État nous demande par le biais d'un décret, de donner un avis, mais sans reconnaître ces spécificités qui sont quand même propres à notre territoire.

Alors comment, nous, demain on peut nous donner un avis, nous proposer un décret qui va être appliqué sur l'ensemble du territoire national en reconnaissant nos spécificités et là, ni on nous consulte, ni on nous associe à la décision.

Donc, c'est pour ça que quand on met tout ça et qu'on regarde ce qui nous est proposé, on est obligés de voter contre, de donner un avis défavorable. Ce n'est même pas un vote, c'est un avis défavorable.

Alors ensuite, pourquoi on demande la gestion du premier pilier ? Parce que la gestion du premier pilier, c'est important. C'est vraiment la reconnaissance de ce qu'est notre élevage, de ce que nous sommes, de ce que nous sommes tous ici, parce qu'on est tous issus de familles de bergers. Et donc le premier pilier, c'est la reconnaissance d'un mode d'élevage, d'un pastoralisme qui est propre à la Corse, avec un élevage extensif, des animaux qui, depuis des générations, sont adaptés aux territoires. C'est ça qu'on veut revendiquer déjà au niveau du premier pilier, c'est cette reconnaissance qu'on doit affirmer et qu'on doit conserver.

Et ensuite c'est quoi ? C'est que demain on parle de quoi ? On parle d'autonomie alimentaire déjà pour les exploitations, mais demain pour les populations et pour les populations, c'est quoi ? C'est qu'avec le premier pilier, demain, on peut adosser aussi, c'est des réflexions qu'il faudra qu'on ait en commun, comment on peut associer aussi de la production et plus de production et comment produire mieux, comment répondre avec la production aux attentes des populations et comment demain nourrir les populations ?

Donc le premier pilier, il fait partie d'un dispositif. C'est le même que quand on aide à structurer les exploitations, il faut qu'on ait une vision qui soit globale pour la Corse. C'est une vision politique qu'on doit avoir pour la Corse et qu'on doit partager.

Donc voilà toutes les raisons qui font qu'aujourd'hui, encore une fois de plus, on n'est pas associés par l'État, on est encore en marge et donc, on ne peut pas accepter ça. C'est les raisons principales de notre avis défavorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Jean-Jacques pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je pense qu'il ne faut pas avoir peur des contrôles. Maintenant, qu'on nous impose une méthode de contrôle, des seuils d'abattement, des multiplications des taux de charge, c'est-à-dire qu'à la fin on n'arrive à rien et en plus des pénalités, c'est-à-dire qu'on reprend, là ce sont des contrôles sur cheptel, mais quand on met la pénalité alors qu'en plus, on ne paye pas la prime, ça veut dire qu'on prend sur d'autres aides.

Par contre, il faut qu'on ait une réflexion, transfert du pilier oui, mais sur notre politique de contrôle. Il faudra qu'on y songe et qu'on ne se voile pas la face. On est obligés de faire ça parce que s'il y a les contrôles tels que on doit les

faire, en plus ils sont faits par méthode d'échantillonnage, comme c'est proposé dans le décret, il y en a qui, non seulement ils ne vont rien toucher, mais ils vont devoir beaucoup sur leurs fonds propres parce que la régularité du cheptel par rapport à la déclaration, elle est souvent farfelue. Et ça, il faut qu'on se le dise, y compris en séance publique.

On doit réfléchir, y compris l'ODARC, à pouvoir faire des contrôles en amont pour aider les agriculteurs à être en règle et à les préparer parce qu'il y aura de plus en plus de contrôles. L'Europe ne continuera pas à donner, par exemple sur l'aide directe, 37 millions d'euros, sans chercher à comprendre. Elle le fait de plus en plus.

En plus, ce qui se passe, c'est qu'on délègue des fonctionnaires de contrôle qui sont fluctuants, qui ne sont pas imprégnés justement de la culture du parcours, de la culture du non-parcage des animaux, avec un élevage extensif, libre, mais libre, ça ne veut pas dire libérer de toutes contraintes. Quand on paye, on doit exiger un résultat, on doit exiger un rendement, on doit exiger de la production et le mythe de la vache sacrée gagée, il faut qu'il finisse. Il faut qu'on en arrive par notre politique, même demander sans que dans un premier temps, on nous transfère ce pilier, mais qu'on nous délègue la compétence du contrôle.

Je ne vois pas pourquoi ça va être fait de manière, des fois, aléatoire parce que c'est du cas par cas, on pioche, ce n'est pas tout le monde qui est contrôlé. Pourtant, il n'y a pas tant d'exploitations que ça en Corse. Sur un plan quinquennal, on pourrait se dire, tout le monde va être contrôlé, ce n'est pas le cas.

Et dans ce cas-là, je pense que ça doit quand même nous interpeller. Si on est obligés aujourd'hui de donner un avis négatif, qu'on se pose la question, la vraie, pourquoi et qu'on y réponde au moins dans notre tête.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Monsieur le Président.

M. Dominique LIVRELLI

Monsieur Benedetti, je vous rejoins, c'est clair, je vous rejoins. Mais nous ne pourrons avoir notre propre contrôle, on est organisme payeur, qu'à partir du moment, la plupart des aides sont contrôlées sur le premier pilier et ça a des incidences même sur les aides du second pilier au niveau de l'ICHN, au niveau des aides surfaciques. A partir du moment où on ne maîtrise pas le premier pilier, on ne peut pas faire notre propre contrôle.

Après, je vous dis franchement, je vous sens inquiète à chaque fois que l'on parle de récupérer le premier pilier, mais à un moment donné, je pense qu'il faut qu'on prenne nos responsabilités pour donner une certaine orientation à notre agriculture.

Je vous prends l'exemple de la céréale. Aujourd'hui, on veut développer une filière céréale en Corse, on ne peut pas. On ne peut pas, on n'a pas la maîtrise du premier pilier, on ne peut pas développer la filière céréale, d'autant plus qu'on sait qu'on a un besoin, qu'on dépend des intrants. Donc, si on a la maîtrise pleine et entière du premier pilier, maîtrise ne veut pas dire gestion, dans un premier temps, on la construit, on maîtrise et dans un second temps, on la gère. Mais ça se construit, tout ça et ça se coconstruit.

Aujourd'hui, l'État, qu'est-ce qu'il fait ? Aujourd'hui, l'État, il nous dit, c'est comme ça, il discute sur le PSN mais pas sur le régime de sanctions. Oui, vous avez un régime spécifique, vous avez un régime spécifique. Mais le régime de sanctions qu'on vous applique, c'est le régime de l'hexagone.

Aujourd'hui, on vous dit « régime de sanctions à partir de trois bêtes », mais trois bêtes sur dix, c'est beaucoup. Il aurait été préférable qu'on mette un pourcentage, tant de pourcent. C'est pour ça qu'on se prononce pour un avis défavorable.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Merci.

Après ces précisions qui nous ont éclairés, je vais mettre aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le sous-amendement est adopté.

Je vais mettre aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

L'amendement est adopté.

Donc, je vais mettre aux voix l'avis amendé et sous-amendé (avec un avis défavorable)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport (portant avis défavorable) est ADOPTE à l'unanimité.

Abstention : Un Soffiu Novu.

Pour : Fà Populu Inseme, Avanzemu, Core in Fronte, M. Pierre GHIONGA, Mme Angèle CHIAPPINI

On peut passer au rapport suivant. Rapport 204, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président. Renouvellement du comité social territorial.

Vous avez la parole.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n^u 204 : Alizzioni prufiziunali : Cunitatu suciali tarritoriali

Rapport n^o 204 : Élections professionnelles : Comité Social Territorial

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous savez que la loi impose la création d'un comité social et territorial dans chaque collectivité comptant au moins 50 agents, le CST, c'est ce qui a pris la suite de l'ancien CT.

Comme vous le savez également, le tribunal administratif de Bastia par jugement en date du 27 juin dernier, a annulé les élections professionnelles relatives au Comité social territorial. Ce jugement est exécutoire. Il a fixé également un délai mi-décembre pour fixer les nouvelles élections. Et donc, il est exécutoire, nonobstant un éventuel appel et une requête aux fins de sursis à exécution, que nous pourrions introduire.

Il faut statuer sur la composition de ce futur CST en l'état de l'annulation des élections. L'effectif recensé permet de déterminer un nombre de représentants titulaires entre 7 et 15. Nous avons fixé lors du CST précédent ce nombre de représentants titulaires du personnel à 15. Il vous est proposé de maintenir ce nombre. Les syndicats dont l'avis simple est obligatoire, ont été consultés et sont tous favorables à ce nombre de 15.

Il vous est également proposé de maintenir la parité de chaque collègue représenté et enfin, de prévoir le recueil de l'avis des représentants de l'administration pour le CST et sa formation spécialisée.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Monsieur Savelli.

M. Joseph SAVELLI

Concernant la constitution des comités sociaux territoriaux, Monsieur Xavier Lacombe a souhaité savoir si le principe de parité proposé dans le rapport et dont il a rappelé le caractère facultatif, relevait d'une proposition de l'autorité

territoriale ou s'il s'agissait d'une sollicitation des organisations syndicales. Par ailleurs, il a sollicité des précisions quant aux dates prévues pour l'organisation du scrutin.

Sur le principe de parité, Madame Marie-Thérèse Camous, directrice de la gestion statutaire, a répondu qu'il s'agissait d'une proposition de la Collectivité soumise aux organisations syndicales, lesquelles avaient émis un avis favorable.

Elle a également précisé qu'il s'agissait de la même composition et des mêmes modalités de fonctionnement que l'an passé.

Concernant la date d'organisation du scrutin, elle a indiqué que celle-ci n'était pas définitive. Elle a fait observer que la Collectivité disposait de six mois pour organiser les élections professionnelles, soit au plus tard le 27 décembre et au plus tôt fin octobre.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Juste une remarque, la parité ce n'est pas un cadeau, c'est la CdC qui se met au nombre maximum possible. Il faut bien préciser. Le décret, il dit qu'on n'est pas obligés de faire la parité, mais il dit qu'au maximum, les membres, je dirais du patronat, ne peuvent pas être supérieurs à celui de la représentation salariale.

Donc, juste pour préciser, on ne fait pas de cadeau en disant qu'on maintient la parité ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je précise, on maintient la parité.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Simplement, a-t-on envisagé un vote électronique ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Il y avait une délibération antérieure qui avait envisagé de passer au vote électronique. Il y avait deux catégories de contraintes : une première contrainte qui était une contrainte technique pour l'élection qui vient de passer et là, une contrainte juridique indépassable, c'est que si on veut modifier le mode de scrutin par rapport aux élections qui viennent d'être annulées, il faut une délibération du CST. Et comme le DST est annulé, on ne peut pas faire une délibération, donc on restera en l'état du mode de scrutin tel qu'organisé lors de la précédente élection.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Merci pour ces précisions.

Donc, on va voter l'urgence d'abord. Qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

On va mettre aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

On peut passer au rapport suivant, rapport 205.

Raportu n° 205 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 205 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est toujours bon de se prendre une volée de bois vert avant de partir en vacances !

Donc, ce rapport intitulé en langue corse e fune longhe diventenu sarpi ! que je vais vous présenter avec entrain !

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, je suis, vous l'avez compris, un peu fatigué, peut-être comme vous, encore que, je ne vais pas reprendre les débats que nous avons eus.

En 2022, je suis venu devant vous, après moult critiques fondées en leur principe. Je vous avais saisi d'un rapport d'information qui avait trois objectifs principaux.

Premièrement, présenter le mode de gestion actuel du tableau des effectifs, en suite de la fusion, je dirais le mode de gestion, on va dire où chaque agent de la Collectivité a un poste qui est en quelque sorte, sa chaise, je vais reprendre la métaphore des chaises, lorsqu'il part, il part avec sa chaise, etc. Je n'y reviens pas. Donner une photographie des postes budgétaires et de travail pourvu au 31 décembre 2022 par DGA et par direction d'affectation. Troisièmement, présenter les axes autour desquels se construit une nouvelle méthodologie de gestion à laquelle travaille le pôle ressources humaines de la Collectivité de Corse.

Les principaux objectifs de cette nouvelle méthodologie de gestion des effectifs, complexe à mettre en œuvre pour des raisons indépendantes de la volonté de l'administration et de la mienne, vous l'avez compris, l'idée c'est quoi ? Répertorier l'ensemble des postes de travail existants et les corréler étroitement aux postes budgétaires. Nous avons aujourd'hui plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de postes budgétaires qui ne sont pas pourvus et qui ne correspondent pas d'ailleurs souvent à des besoins qui continuent d'être identifiés au sein de la Collectivité de Corse.

Supprimer donc les postes budgétaires créés au fil des années et non pourvus et ne correspondant plus à nos besoins prioritaires.

Répertorier au niveau de chaque DGA, les besoins de création de postes à court et moyen termes en intégrant une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences internes et transversales à la Collectivité de Corse.

Disposer d'un référentiel en organisation et d'un outil de gestion des effectifs consolidés. En gros, supprimer les postes qui sont aujourd'hui pléthoriques et non utiles.

Avoir une vision claire de chaque poste budgétaire par DGA et par direction.

Avoir une prévisibilité annuelle et pluriannuelle par DGA et par direction des départements à la retraite bien sûr, en intégrant aussi, on va dire les aléas

de la vie administrative, les détachements, éventuellement malheureusement les décès.

Hiérarchiser les priorités.

Intégrer les contraintes budgétaires. Et ainsi avoir une gestion planifiée sur plusieurs exercices budgétaires de notre politique de recrutement afin que l'Assemblée de Corse, dans le cadre, premièrement de la délibération cadre en début d'année, celle qui fixe les objectifs pour l'année, les objectifs cibles en termes de recrutement par DGA et au minimum, une délibération intermédiaire au bout de six mois pour voir si le train annoncé a été respecté, pour que l'Assemblée de Corse puisse pleinement jouer son rôle de contrôle et notamment de contrôle de ce que les politiques de recrutement correspondent à des besoins identifiés, satisfont à la politique sociale qui est la nôtre et surtout, correspondent aux priorités que nous fixons en termes de politique publique.

Ce bel édifice, il est en train d'être finalisé. Un peu comme le rapport précédent, il implique, avant d'être présenté à l'Assemblée de Corse, nous avons prévu de le faire là en juillet, il implique d'être présenté au CST. Le CST a été dissout par l'annulation des élections professionnelles. Ça va donc différer d'ici la fin de l'année les élections professionnelles, en cas de non-infirmation du jugement, si on fait appel, qu'il a suspension etc., mais en tout cas, il devrait y avoir des élections d'ici la fin de l'année et l'installation d'un nouveau CST. Donc, la possibilité de présenter cette nouvelle méthode globale. L'avis du CST est obligatoire en la matière.

D'ici là, on continue à avoir des présentations devant l'Assemblée de Corse, dans la mesure où ça vous est expliqué dans le rapport, je n'y reviens pas. Lorsqu'on crée un poste nouveau, il faut qu'il y ait une fiche de poste correspondante, une délibération qui est soumise au contrôle de légalité.

La méthode actuelle a un défaut important et je le sais, et je partage les critiques de l'Assemblée de Corse, c'est qu'elle prive l'Assemblée de Corse d'une visibilité globale sur la politique qui est menée en matière de recrutement. Je précise que ce déficit de visibilité globale est le même pour le Conseil exécutif.

Comment on fonctionne aujourd'hui de façon très concrète ? On fonctionne par rapport à l'enveloppe, par la corrélation entre l'enveloppe budgétaire disponible en début d'année et la hiérarchisation des priorités telle qu'elle remonte par DGA. En gros, en début d'année, on sait qu'on va avoir 100 ou 110 départs, tantôt départs à la retraite, tantôt mutations, tantôt décès, etc. Ça permet de dégager à isopérimètre budgétaire une enveloppe budgétaire. On fait le tour des DGA et des directions par rapport aux besoins qui sont identifiés comme

prioritaires et ensuite, en cours d'année, on vient devant l'Assemblée de Corse pour créer des postes qui correspondent à ces besoins prioritaires.

Quelle est la façon de contrôler de l'Assemblée de Corse qu'il n'y a pas de dérive dans les recrutements ? Eh bien, c'est bien sûr les documents budgétaires et notamment le compte administratif qui permet de vérifier l'absence de dérapage de la masse salariale et également l'état des effectifs qui est annexé au budget.

On vient de vous distribuer un document sur table, donc je ne l'ai pas vu dans son état définitif, mais on se rappelle qu'il y avait eu un amendement qui avait été porté à titre principal par notre collègue Chantal Pedinielli, qui demandait que les rapports à venir, c'est-à-dire un comme celui-ci par exemple, modifiant le tableau des effectifs, soit assorti en annexe d'un état des personnels, incluant d'une part, les conséquences induites par les décisions proposées, d'autre part, les départs définitifs intervenus entre-temps.

Ce document, c'est un document intermédiaire par rapport à la méthode. On ne peut pas corréliser les recrutements annoncés à un certain nombre de départs en relation directe avec ces recrutements, puisqu'on n'a pas notre gestion prévisionnelle des effectifs.

Par contre, ce qui vous est donné là, c'est au 30 avril 2023, l'état des recrutements qui sont engagés et prévus et l'état des départs à la retraite.

Un mot quand même, et je reviens là-dessus, si on reprend année par année, je vais le faire rapidement.

En 2015, si on prend les 3 années, je le redis, le conseil départemental 2A, on a repris les documents des collectivités ayant fusionné, 2015 : + 88 ; 2016 : + 84 ; 2017 : + 5.

Donc, au 1^{er} janvier 2018, si on prend les 3 années précédentes, il y a plus 177 emplois dans le tableau des effectifs du conseil départemental 2A.

Si on prend le CD 2B, on a 2015 : - 17 ; 2016 : - 2 ; 2017 : + 41. Ça fait + 22.

Si on prend la Collectivité de Corse, on a : 2015 : - 43 ; 2016 : - 42. 2017 : - 23.

Donc, si on fait le total par collectivité ayant fusionné et qu'on additionne les 3 années précédant la fusion, on a : + 177 pour le conseil départemental 2A ; + 22 pour le conseil départemental 2B ; - 108 pour l'ancienne Collectivité territoriale de Corse.

Si on prend année par année à compter de la fusion. En 2018, on a un effectif pourvu de 4 102 titulaires, 280 non titulaires, 4 383 effectifs en tout.

Si on prend l'année 2019, on a un effectif pourvu au 31 décembre de 4000, soit - 102 titulaires et 309 non-titulaires, soit + 28. Donc, si on prend titulaires et non-titulaires entre 2018 et 2019, on est à - 74.

L'année 2020. Si on prend les effectifs au 31 décembre, on a 3 964 titulaires, - 36 et on a 456 non-titulaires, + 147.

Pourquoi cette explosion des non-titulaires ? Ce sont tous les recrutements de contractuels temporaires liés à la crise COVID.

En 2021, si on prend le rapport, on est sur un effectif stable. 4 012, 419 non-titulaires, - 37, on revient à - 37 non-titulaires, + 11 en tout.

Enfin, 2022, - 39 chez les titulaires, - 3 chez les non-titulaires, donc - 42 par rapport à 2021.

Et nous sommes sur le même trend pour le premier semestre 2023 puisque nous sommes à peu près à iso effectif, + 11.

Donc, ces éléments qui vous sont communiqués aujourd'hui, montrent bien que, même si après il faut affiner, parce que je rappelle que l'état global des effectifs cache en fait des réorganisations profondes. C'est pour ça qu'on ne peut pas mettre en face les recrutements qu'on fait et les départs à la retraite parce que souvent, les départs à la retraite sont des postes qui ne sont pas renouvelés. Il y a aussi une réorganisation par service.

Il y a des services qui sont particulièrement en souffrance, je pense par exemple au domaine des routes. Il y a des services qui ont des besoins nouveaux, je pense par exemple aux services sociaux, etc.

Donc, on arrive après ces explications à ce qui vous est proposé d'entériner aujourd'hui, en ayant essayé d'être le plus précis possible pour bien démontrer qu'on est toujours dans cette logique, à la fois justifiable et vertueuse.

Si on détaille les créations de postes qui sont proposées, nous avons six créations de postes qui correspondent à nos nouvelles missions prises en charge par la Collectivité et donc six créations de postes qui procèdent directement d'une délibération de l'Assemblée de Corse et qui bénéficient d'un financement ou d'un cofinancement.

Nous avons ensuite trois créations de postes avec des transferts de personnels depuis le CSJC vers la Collectivité et donc, qui sont neutres financièrement puisque nous récupérons les personnels, donc la charge salariale, mais nous diminuons d'autant la subvention de fonctionnement qui est versée au CSJC.

Nous avons quatre créations de postes de techniciens de l'intervention sociale et familiale qui n'impacteront que très marginalement la masse salariale puisqu'il s'agit d'intégrer les apprentis occupant déjà ces fonctions et donc rémunérer, même si c'est de façon un peu inférieure, à ce titre.

Nous avons six créations de postes qui sont demandées pour faire face à des départs définitifs ou en mobilité interne. Là, il y a l'adéquation. Cinq créations de postes, je vais les détailler, proposées au titre de nouveaux besoins. Et, six créations de postes d'ATTE qui sont proposées et qui font suite à l'enquête annuelle auprès des établissements d'enseignement et qui ont été identifiés, ces postes, comme indispensables pour assurer la rentrée scolaire de septembre 2023, suite à une évaluation par celles et ceux qui ont la responsabilité fonctionnelle, c'est-à-dire les établissements scolaires, sous le contrôle bien sûr des services de la Collectivité de Corse.

Pour rentrer de façon un peu plus détaillée, vous voyez dans les opérations de recrutement.

Premièrement, la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires : nous avons 2 postes de puéricultrice et 2 postes de secrétaires relevant dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs. Ces postes bénéficient d'un financement de l'État à 100 % concernant, c'est la délibération du 20 décembre 2022, la création du service expérimental MEF, je me tourne vers Bianca Fazi et les 4 postes de techniciens d'intervention sociale et familiale, c'est-à-dire transformation d'apprentis en TISF. Là aussi très important, puisqu'il s'agit d'intervenir dans le domaine social. Et enfin, dans le cadre du recrutement d'une puéricultrice infirmière compétente dans la petite enfance à Aiacciu, il s'agit d'une transformation de poste puisqu'il est nécessaire d'intégrer le cadre d'emploi de cadres territoriaux de santé paramédicaux, afin de pouvoir élargir le recrutement aux profils qui se sont positionnés. Donc ça, c'est pour la DGA sociale.

En ce qui concerne la DGA en charge des infrastructures de mobilité des transports et des bâtiments. Aujourd'hui les routes, vous le savez, on ne parle même pas des agents de catégorie C, on a un déficit énorme. Depuis 2018, on a eu 35 départs de catégorie A, d'ingénieurs du service des routes. Donc, vous vous imaginez dans quel... Oui, c'est inquiétant, mais c'est un tout. Il y a des mobilités qui sont normales, il y a des postes qui sont plus attractifs que d'autres.

Donc il faut qu'on réfléchisse à ça parce qu'il y a des problèmes de régime indemnitaire, d'astreinte, etc. Il y a aussi, je le dis, des difficultés de recrutement, aussi paradoxal que cela puisse paraître, il y a des difficultés de recrutement. Donc, on a aujourd'hui un vrai déficit.

Il est proposé d'envoyer un signal à cette DGA qui est en souffrance, à travers la prise en compte de 8 postes. Ces postes, je vais les détailler parce que chacun d'entre eux est important.

Le poste de technicien de laboratoire routier. Je vous rappelle que nos 2 laboratoires routiers ont un rôle irremplaçable, ce sont ceux, par exemple, qui contrôlent tous les échantillons en matière de poste de pisciniste. Donc un poste, de technicien de laboratoire routier ; un poste de technicien spécialisé dessinateur ; un poste l'ingénieur d'ouvrage d'art sur les investissements routiers, notamment c'est les ponts et les chemins de fer ; un poste d'ingénieur d'études des grands travaux, on a beaucoup de grands travaux en cours ; un poste de chargé de mission rénovation du tunnel de Bastia. Je vous rappelle que l'opération du tunnel de Bastia a plusieurs dizaines de millions d'euros. Un travail colossal, on a besoin vraiment de renforcer un service qui est déjà en sous-effectif ; un poste de contrôleur des travaux infra portuaires. Vous savez qu'on va avoir là aussi des opérations importantes ; deux postes de chargés d'opérations bâtiment avec la nécessité de remplacer deux départs, un à la retraite et l'autre en mobilité interne. Je n'avais pas relu le rapport, il vous est précisé pourquoi on en est arrivés à une situation où il nous manque 35 ingénieurs qui sont partis depuis 2018.

Au sein de la DGA en charge du patrimoine de la Collectivité, des moyens et de la commande publique. Je précise ces créations de postes. Il y a des arbitrages forts. Par exemple, il y avait 20 ou 25 demandes de la part des routes. Sur la commande publique, il y avait 4 ou 5 domaines, on a pris le poste qui paraissait être le plus indispensable. C'est un poste de gestionnaire commande publique relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, avec un poste qui est vacant depuis juillet 2021. Donc, ça fait plus de 2 ans aujourd'hui que ce second poste n'est pas pourvu, alors même qu'on monte en puissance, vous le savez.

DGA en charge de l'aménagement et du développement des territoires. Discussion là, avec Gilles Giovannangeli, conseiller exécutif. Là aussi, on a arbitré, on a demandé un poste de secrétaire technique de comité de bassin. C'est indispensable de renforcer le comité de bassin de Corse. On a tous acté ensemble l'importance stratégique de la question de l'eau, la nécessité aussi de ne pas laisser l'Agence de l'eau seule à la manœuvre. Donc, ce poste est un poste véritablement indispensable.

Sur la direction générale adjointe en charge de la stratégie, de l'innovation et la transformation, nous avons là une délibération de l'Assemblée de Corse qui est venue créer, vous le savez, un centre « Computer Security Incident Response Team », CSIRT, c'est-à-dire la sécurisation informatique. Ce service est financé dans le cadre du plan « France relance » à hauteur de 1 million d'euros. Donc il y a 3 personnels : 1 CSIRT territorial et 2 analystes de cybersécurité. Un est en cours, on propose de pourvoir tout de suite l'autre.

Ce sont des postes qui sont cofinancés, plus ils viennent vite, plus on bénéficie du cofinancement.

Inutile d'insister aussi sur l'importance de renforcer notre cybersécurité. Confer les attaques, y compris contre l'Office hydraulique, et la demande de l'Assemblée de Corse d'un plan global Collectivité de Corse/ agences/offices, etc., et y compris ouvert d'ailleurs à l'ensemble du monde économique et institutionnel insulaire.

Au sein de la direction générale adjointe en charge des affaires financières européennes :

Il vous est rappelé la complexité et les enjeux. Je vous rappelle que nous avons aussi des engagements qui sont importants et difficiles à respecter en termes d'exécution budgétaire, notamment vis-à-vis des différents programmes européens. La priorité absolue, c'était en relation avec la Paerie de Corse de pourvoir un poste de coordonnateur comptable ; un coordonnateur comptable qui assiste et conseille les agents de service exécution budgétaire dans leur mission de contrôle, donc un poste qui était véritablement indispensable.

En ce qui concerne les établissements d'enseignement, le rapport rappelle de la procédure qui a été mise en place pour objectiver les besoins et il est donc demandé la création de 4 postes : un poste à Biguglia, un poste au collège Maria Gentile, un poste au lycée Jean-Paul de Rocca Serra et un poste dans les établissements d'enseignement spécialisé cuisine à l'EREA.

Enfin, au regard de la spécificité particulière, la création de 2 postes spécifiques : un poste au collège du Stiletto et un poste au collège Pasquale Paoli à l'Isula.

Il est proposé de maintenir le moyen provisoire existant pour le lycée Jules Antonini au collège d'E Padule, qui accueillent les élèves du lycée professionnel, en attendant la reconstruction des locaux qui ont été détruits en juin 2020.

Même chose sur le poste d'ATT, avec une transformation et une transformation sur le poste « espace vert », transformé en spécialité magasinier au sein du lycée Giocante de Casabianca.

En ce qui concerne la direction générale adjointe en charge de la culture, du patrimoine, des sports et de la jeunesse :

Nous avons, vous le savez, des opérations patrimoniales extrêmement importantes, Montlaur, les tours du littoral, la Cathédrale d'Aiacciu, la citadelle de la Punta. Il est donc indispensable de pouvoir recruter un poste d'ingénieur bâtiment/architecte relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, sans préjudice de ce que pourrait être une éventuelle réorganisation administrative dans le cadre de l'organigramme autour d'une notion, par exemple, de grands travaux immobiliers, etc. Mais ce besoin-là, il est identifié depuis longtemps et il existe.

Les 3 postes CSJC qui sont transférés, je vous en ai parlé.

J'ai fait la liste exhaustive des postes qu'il est proposé d'ouvrir, qui sont véritablement indispensables et ensuite, des opérations de gestion qui sont des opérations courantes, soit qu'il s'agisse d'organiser, de suivre et de donner suite à des demandes de changement de filière, soit qu'il s'agisse de permettre à des agents lauréats de concours d'accéder à leurs nouvelles fonctions à travers la nomination, qui fait suite à cette réussite au concours, étant précisé que les postes occupés jusque-là par les agents titulaires du concours qui occupent un nouveau poste créé par délibération conduit à la suppression des postes qu'il quittent.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, Monsieur le Président, merci.

Donc, il y a un rapport de la commission des finances, Monsieur SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

Un rapport très long.

Alors, on m'a demandé d'être bref, mais je vais quand même prendre une minute pour souhaiter à notre collègue et amie Dany Antonini nos vœux, au nom du groupe, de prompt rétablissement, parce que je sais que de là où elle est retenue contre son gré, Bastia, elle suit nos débats avec attention.

Alors s'agissant du rapport :

Rappelant les observations antérieurement formulées par son groupe sur les modalités de gestion du tableau des effectifs telles qu'existantes aujourd'hui, **M. Georges MELA** a fait observer que le rapport mentionnait la création de 30 postes budgétaires sans conduire nécessairement à une augmentation des effectifs.

Sur ce point et afin d'éviter toute présentation qui pourrait apparaître opaque pour les commissaires, il a sollicité que puisse être mis en œuvre les préconisations portées par l'amendement présenté par Mme Chantal PEDINIELLI et qui avait fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.

En effet, il a indiqué qu'il serait opportun de disposer, à chaque modification du tableau des effectifs, d'un point précis sur les départs définitifs, ceci afin de permettre une lecture beaucoup plus fiable des modifications apportées.

M. Dominique MATTEI, *Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines*, a répondu que la nouvelle méthodologie de gestion du tableau des effectifs qui devait être initialement présentée pour le mois de juillet permettait une vision pluriannuelle des créations de postes et in fine, répondrait aux attentes formulées.

Précisant qu'il s'agissait d'une demande qui avait déjà été formulée à plusieurs reprises, **M. Xavier LACOMBE** a sollicité que puisse lui être communiqué l'effectif exact de la collectivité.

Indiquant que l'effectif de la collectivité évoluait quotidiennement, **M. Dominique MATTEI** a répondu que dans le cadre de la présentation de la délibération cadre, avait été établi l'effectif de la collectivité au 30 avril et que celui-ci lui serait communiqué.

Afin de préciser sa demande, **M. Xavier LACOMBE** a indiqué souhaiter disposer également du nombre de personnels non permanents.

Sur ces observations, **le Président Louis POZZO DI BORGO** a rappelé la nécessité de disposer sur ces sujets, de clarté et de transparence et indiqué que l'administration avait pris bonne note de la demande.

Précisant que son intervention ne devait pas être assimilée à une approche critique ou contestataire, **M. Xavier LACOMBE** a fait observer que disposer de ces éléments permettrait de lever le doute et « estomper les zones d'ombres ».

En complément de la demande de M. LACOMBE, **M. Georges MELA** a indiqué qu'indépendamment des missions affectées aux agents, un travail sur le nombre de bulletins de salaire édités mensuellement, permettrait déjà d'avoir une vision assez précise du nombre d'agents de la collectivité et également de disposer de la répartition de ces derniers sur le territoire régional.

Pour répondre aux interrogations sur les effectifs, **M. Hyacinthe VANNI** a rappelé que l'effectif global de la collectivité (titulaires et contractuels) apparaissait au sein du compte administratif et fait observer que la collectivité connaissait donc le nombre d'agents titulaires et contractuels.

Il a mentionné par ailleurs, qu'il était nécessaire de mener un travail de terrain afin d'identifier précisément les services, notamment techniques, où un renforcement des équipes était nécessaire.

M. Jean-Michel SAVELLI a quant à lui rappelé que le Président du Conseil exécutif, avait déjà apporté des précisions sur les raisons pour lesquelles il était difficile de disposer de certains éléments et indiqué notamment les difficultés de fusion des logiciels de gestion des ressources humaines entre les trois ex-collectivités.

Toutefois, il a indiqué qu'il serait nécessaire de disposer, a minima, du ratio du nombre d'équivalent temps plein concernant les titulaires et celui concernant les contractuels, qui permettrait de disposer d'une vision plus précise de l'effectif de la collectivité.

Revenant sur les propos de M. Hyacinthe VANNI relatif au compte administratif, **M. Xavier LACOMBE** a fait observer qu'effectivement le document mentionnait le nombre d'agents titulaires et contractuels. Toutefois, il a précisé que sa demande ne portait pas uniquement sur le nombre d'agents contractuels mais bien sur celui des emplois non permanents.

Par ailleurs, revenant sur la problématique des charges de fonctionnement, auxquelles doivent faire face l'ensemble des collectivités, il a rappelé qu'une trajectoire avait été fixée sur ce point par la majorité territoriale depuis les huit dernières années.

Faisant observer que les recrutements opérés dans les domaines où le manque de moyens humains était avéré, ne souffraient d'aucune critique, **M. Xavier LACOMBE** a indiqué qu'en contrepartie, existaient des services où devait être initiée, progressivement, une diminution du nombre de personnel, adossée à une réorganisation afin de gagner en efficacité.

Dès lors, il a fait observer que si la volonté de l'autorité territoriale était de maintenir l'effectif actuel, voire de procéder à de nouveaux recrutements, sans disposer de vision prospective sur les flux de personnels, cela se ferait inévitablement au détriment de la capacité de financement et d'investissement de la collectivité.

Sur ces observations, **M. Dominique MATTEI** est venu préciser que les flux entrants et sortants étaient présentés chaque année dans le tableau des effectifs.

Il a indiqué qu'entre l'exercice 2021 et 2022, la collectivité avait enregistré une baisse de 48 agents pour les emplois permanents, et une augmentation de 12 agents pour les non-permanents, ce qui représentait une diminution de 36 agents, tout effectif confondu.

M. Jean-Martin MONDOLONI s'est quant à lui interrogé sur les outils dont disposait réellement l'autorité territoriale dans le cadre de la gestion de ses effectifs et du pilotage de la masse salariale de la collectivité.

Sur ce point, **M. Dominique MATTEI** a indiqué que la collectivité était dotée d'un système d'information en gestion des ressources humaines qui permettait en temps réel de connaître l'ensemble des postes pourvus et vacants.

Par ailleurs, il a également précisé que la collectivité disposait d'un outil de gestion automatisée du temps de travail, permettant là aussi, de connaître à « l'instant t » le nombre d'agents effectivement présents.

En propos conclusifs, **le Président Louis POZZO DI BORGO** a sollicité le Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines afin que puisse être communiquées aux commissaires, les précisions sollicitées concernant les effectifs de la collectivité sur les 5 dernières années.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu »

Absence du groupe « Core in Fronte »

M. Hyacinthe VANNI

Merci. S'il y a des personnes qui veulent intervenir, je leur donne la parole. Chantal !

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Monsieur le Président.

Nous souhaitons, nous aussi, au nom de notre groupe, un prompt rétablissement à notre collègue Dany Antonini, au-delà du lien familial qui nous unit. Bien entendu, notre groupe s'associe et nous lui souhaitons de se rétablir.

Alors, je vous rejoins, Président, lorsque vous dites que « *affare allungati diventanu sarpi* » et je comptais reprendre inlassablement les propos habituels sur ce dossier concernant le tableau de la modification des effectifs. Ils ont été relayés en commission par mes collègues Xavier Lacombe, Georges Mela, Jean-Martin Mondoloni. Nous venons d'entendre le rapport de commission.

Donc, dans l'introduction de ce rapport, on peut lire qu'au mois de juillet 2023, la nouvelle méthode de présentation annoncée l'an dernier devait être opérationnelle, ainsi que la délibération-cadre devant organiser toutes les modifications du tableau des effectifs.

Alors malheureusement, l'annulation des élections professionnelles fait tout reporter puisqu'il faut réglementairement l'avis du Comité social territorial ; Comité social territorial qui doit justement être renouvelé dans les mois à venir, nous attendons la date.

Donc vous nous dites que dans toutes les DGA, il y a un besoin de 70 postes. Alors, bien entendu, nous comprenons tout ça. Nous le voyons, il y a un besoin d'agents sur les routes, dans le social. Alors, ces besoins n'engendrent pas l'augmentation des effectifs pour autant, si bien que, avec le document que l'on reçoit à l'instant, l'état des effectifs, la présentation nous semble moins opaque.

Donc nous avons cet état des effectifs au 30 avril, une variation au 31/12/2022, avec une projection... Je n'ai même pas eu le temps de le lire, mais bon, nous l'avons reçu.

Alors finalement, je me dis qu'à *forza di minà a petra, a petra si sciappa*.

Donc, nous, nous resterons vigilants sur ce genre de dossier, sur ce rapport. C'est vrai que cet amendement qui avait été voté à l'unanimité est un outil qui rend lisible et en toute facilité la lecture de ces tableaux. Nous resterons donc vigilants.

Nous vous remercions pour avoir eu cet état des effectifs. Il faudra, je crois, compléter encore les choses, mais bon, nous sommes, je pense, sur la bonne voie, donc je vous remercie, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chantal. Paul-Félix BENEDETTI, même s'il ne l'a pas demandée, j'étais sûr qu'il allait la prendre...

M. Paul-Félix BENEDETTI

On ne va pas laisser partir le président en vacances après une si belle salve de créations de postes ! 56, Monsieur le Président !

Ça traîne. Je pense que les engagements pris ne sont pas respectés, parce qu'il devait y avoir à chaque fois la proposition du poste supprimé, puisque on doit être à iso-effectif. Maintenant, si c'est un iso-effectif à 200 près, ouais ça peut être un iso arrondi.

On peut attendre, mais je veux dire que l'outil... Qu'est ce qui bloque ? Est-ce qu'il y a un problème fonctionnel ? Est-ce qu'il y a un problème de logiciel ? Parce que ça fait beaucoup, ça fait 2 ans qu'on en parle et 2 ans après, on ne les a toujours pas. Ça veut dire que derrière, on ne peut pas voir s'il y a des niches de réserve d'emplois pour faire des transferts, pour qu'on planifie des formations et c'est ça aussi. Si on veut faire de l'ISO, si on a besoin de gens sur les routes, il faut les former, ils ne peuvent pas sortir de nulle part.

Dans le domaine social, est-ce qu'il y a des endroits où on est en surcroît ? Est-ce qu'on a des endroits où on est vraiment en déficit ? Aujourd'hui, cette analyse-là, qui n'est pas une analyse numérique, c'est une analyse fonctionnelle opérationnelle, on ne l'a pas. Et dans ce cadre-là, quand on voit arriver autant de créations qui sont motivées par des besoins d'activité, pas par des remplacements sur des départs en retraite. Ce n'est pas rédigé comme ça dans le rapport.

Ça donne quand même l'impression qu'on vit au jour le jour et qu'on crée les postes en fonction des besoins et qu'on découvre au fur et à mesure. Alors que quand même, vous êtes là depuis bientôt 10 ans et que ça devrait être une méthode routinière, qui devrait être calibrée.

Je reconnais qu'il y a la fusion qui a donné quelque chose, mais la méthode globale, elle doit être quand même certaine. Et là, moi je le dis franchement, c'est encore de l'amateurisme, alors qu'on a un État Corse à construire, de mon point de vue, au sens de l'administration, pour qu'on soit opposable à d'autres et qu'on soit quantifiable.

Et dans le cadre de ces politiques d'emploi, je pense que c'est, d'une part, défavorable à la Collectivité, au sens du management et derrière,

implicitement, des finances, mais aussi pour les travailleurs et les travailleuses, parce que derrière il n'y a pas de cadre.

Quand on me dit qu'il y a tant de départs d'ingénieurs au service des routes, pourquoi ? Pourquoi vous en avez encore un, et pas des moindres, qui part en Haute-Corse ? On le remplace comment ? On fait comment ? On va soustraire ? On va faire appel à des boîtes qui sont malheureusement d'ailleurs pour certaines.

Donc dans ce cadre, moi, je dis qu'il doit y avoir une remise en question fondamentale de la gestion humaine dans cet établissement, parce que derrière, normalement, on fait carrière dans un établissement comme la Collectivité de Corse. Quand on s'en échappe, alors qu'on a des hautes fonctions, c'est qu'il y a un malaise. Maintenant, moi, je vous demande de le cerner et de nous faire une explication générale.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Oui, Pierre !

M. Pierre GHIONGA

Président, 2 questions précises, mais qui vont vous permettre à mon avis, d'affiner votre politique de recrutement :

Le musée de la Corse (il y a une inauguration maintenant de l'exposition) n'a plus de secrétaire général depuis X années et n'a pas de conservateur depuis peu de temps, est-ce qu'il y a une volonté de recruter ces 2 postes ou non ? Moi, je ressens quand même que la qualité des expositions diminue un petit peu depuis qu'il n'y a plus ces personnages.

Et, deuxième point, la cité scolaire de Corte vient de recruter un nouveau gestionnaire. Donc ça c'est le rectorat. C'est quelqu'un, moi je n'ai rien contre lui, qui vient de je ne sais pas où, mais qui à mon avis est inadapté socialement aux réalités cortenaises, et je trouve anormal qu'on n'ait pas demandé votre avis dans ce recrutement, puisqu'il est responsable des TOS qui sont sous votre responsabilité, Monsieur le Président.

Voilà, deux questions un peu précises, mais...

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Marie-Thé !

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je rebondis sur ce que vient de dire Paul-Félix BENEDETTI, on ne va quand même pas, même si effectivement on a conscience qu'il y a eu la fusion, c'était déjà le 1^{er} janvier 2018, ne le prenez pas mal, mais on ne va quand même pas faire la Ola, parce qu'on réussit à avoir un comptage des individus et des personnes, pardon, qui travaillent dans cette collectivité.

Au-delà de compter les personnes, je rejoins tout à fait ce que dit Paul-Félix, il y a les organisations cibles. Je me suis émue du départ des 35 personnes, des 35 cadres de la direction des routes. Je prends ce cas de la direction des routes, est-ce que vous envisagez de la réorganiser ? Est-ce que vous comptez créer une direction technique qui me paraît quand même hyper importante ? Quid de la formation, de l'expertise ? C'est la gestion des compétences, c'est l'analyse des temps de travail, c'est l'analyse de l'absentéisme, de la productivité.

Voilà, c'est tout ça effectivement que l'on attend.

Alors, je pense que si ce sont les systèmes qui vous manquent, j'ai un spécialiste à ma gauche, à mon avis, ça ne doit pas être très compliqué de trouver un système de gestion RH. Ça existe quand même. Il y a quand même d'autres structures ailleurs. Moi, j'ai des expériences de conseils généraux ailleurs. Voilà.

Donc, savoir combien arrivent, combien partent, c'est très bien, mais savoir si on est à la hauteur du service que l'on attend, c'est autre chose, et comment nous sommes structurés.

Et moi, j'insiste sur un exemple que les maires côtoient au quotidien : c'est la direction des routes qui aujourd'hui pose un vrai problème. Donc 35 cadres qui sont partis, moi, vraiment, ça me questionne énormément.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. En tout cas, il y a beaucoup de perspectives pour nos jeunes Corses. S'il y a 35 postes d'ingénieurs, faisons une formation à l'Università di Corsica, omancu cusì ci serà quantunqua un'ingineria nustrale.

Paul-Jo !

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Merci.

Simplement, ces chiffres étaient attendus, ils y sont, donc on va se réjouir.

Moi, je ne voudrais pas revenir, on n'est pas là pour ressasser, à chaque fois, etc., mais il faut penser que lorsqu'en 2015, notre famille politique est arrivée aux affaires, « aux affaires » ce n'est pas le terme, je crois qu'il y avait un malaise énorme, mais qui ne s'exprimait pas. Et aujourd'hui et depuis 2015, ils peuvent s'exprimer ces malaises. Et oui, parce que, o ghjenti, ci vò di sapè da induve vinimu ! Tout était sous la cocotte-minute, sous le couvercle de la cocotte-minute. Donc, il ne faut pas oublier d'où on vient. Et ce n'est pas pour être poli. Je dis cela parce qu'aujourd'hui, il y a un vrai problème dans le rural. Différents présidents ont accordé, au niveau des départements, la double activité et c'est important parce que ce sont des personnes qui aujourd'hui vivent sur ces territoires. Et je ne reviendrai pas, parce que je l'ai fait suffisamment, au moment où ont été créés, par exemple, les sapeurs, et ce n'est pas faire injure aux sapeurs, ce n'est pas faire injure aux hommes, loin de là, et à leur travail, et à leur sueur.

En 80, en 82, il y avait dans ces villages toutes les forces vives nécessaires avec le CPS, le CATAM à Olivese, à Montesorio, etc., pour pouvoir relancer cette agriculture, o ghjenti.

Que s'est-il passé à ce moment-là ? Il y a eu la création de postes comme ceux-là. Alors, il fallait lutter contre les incendies, mais il aurait fallu lutter de façon équilibrée en réinstallant et en créant peut-être ces brigades, parce qu'il les fallait. Sauf qu'on a massivement recruté, et quand vous regardez la géographie des élus, sans faire d'ostracisme, on voit bien où ces recrutements se sont faits à l'époque, et on a enlevé le substrat, le savoir-faire, la force qui pouvait faire que ce pastoralisme ou cette agriculture renaisse.

Donc aujourd'hui, la situation, elle est là et il y a des hommes de grande qualité. On parlait des sapeurs, il y a notamment une brigade pasto à créer et à restructurer. Et il va falloir se poser le problème avec eux de la double activité et de la nécessité... Alors ce n'est pas très sexy et ça ne rapporte pas beaucoup de voix, mais en tout cas il va falloir se poser ce problème de fond.

Et moi, je pense notamment au système qui avait été mis à Air France à l'époque, où il y avait à la volonté, pour ceux qui voulaient s'installer, avec des dotations importantes, de pouvoir faire ce choix d'installation dans ces zones rurales, parce que c'est aujourd'hui encore, et il va falloir se poser le problème dans le projet de société que nous voulons construire, de clarifier les choses et en

bonne intelligence, avec des plans de formation. A 40 ans, souvent, il y a des gens qui veulent changer de métier, qui veulent aller, pour s'épanouir, parce que je crois que la Présidente a fait un rapport sur le bonheur et c'est ça qu'on veut apporter dans l'action, quels que soient nos postes de responsabilité, aussi modestes soient-ils, c'est ce qu'on essaie de faire dans l'action publique, de rendre les gens heureux. Et c'est vrai qu'il y a un malaise. C'est vrai qu'il y a un malaise et que ce malaise, je pense qu'il faut l'affronter en tout état de lieu. Et ce qu'on disait ce matin avec Lauda pour nos jeunes, il faut qu'il y ait ces forums qui soient installés, qu'il y ait la transparence maximale parce qu'il y a ceux qui sont en place et qui changent de secteur et autres, et puis il y a tous ces jeunes qui disent « mà ci sò 50 piazze, perchè eiu ùn l'aghju micca avuta ? ». Et si on fait ces forums en expliquant, en les aidant à se repositionner sur d'autres métiers, etc., eh bien on va faire de moins en moins d'aigris et on trouvera des solutions.

La pire des choses, c'est l'injustice et c'est la non-information. Et moi, je crois qu'on est sur le bon chemin. Vous savez, les grandes régions qui ont fusionné, elles ont ces problèmes, elles ont ces problèmes-là, les mêmes problèmes que nous. L'Occitanie, entre Toulouse et Montpellier, il y a des gros, gros, gros problèmes et on a même été beaucoup plus vite.

Donc moi, je pense que là-dessus, effectivement, il y a des grandes questions à se poser et notamment sur le redéploiement et les plans, les plans de carrière et de formation des uns et des autres.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Donc, s'il n'y a plus de demandes d'intervention, M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Pierre GHIONGA contribue à me poser 2 questions qui vont égayer mes vacances...

Bien sûr, il y a ces postes au musée ; je ne connais pas la situation au collège, on va suivre ça de près.

Bien sûr que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, je vous l'ai toujours dit. Au-delà du fait de mon insatisfaction à revenir devant vous et si je siégeais à votre place, je dirais la même chose. Ça ne peut pas être satisfaisant pour un élu qui participe à une assemblée, qui doit contrôler le travail de l'exécutif, c'est frustrant pour vous et c'est frustrant pour moi. Donc ça, je pense que le message est bien passé, et vis-à-vis de moi, et vis-à-vis de l'administration. On fait le maximum pour sortir de là.

Ce qui est quand même le juge de paix, c'est l'état des effectifs, c'est le rapport social unique extrêmement dense qui vous est communiqué, c'est également le compte administratif. Vous voyez bien qu'il n'y a pas de dérapages, sur les grandes masses il n'y a pas de dérapages.

Ceci étant, on n'est pas dans la gestion prévisionnelle stratégique annuelle, pluriannuelle, DGA par DGA, qu'il faut impérativement que nous arrivions à atteindre. Et ça, il faut qu'on le fasse le plus vite possible.

Après, on est aussi dans des situations qui sont le cumul de facteurs multiples. Par exemple, il n'y a pas, mais vous en doutez, une seule explication sur les 35 postes qui manquent aux routes : il y a des départs, il y a des avancements de carrière, le fait qu'un cadre s'en aille en tant que tel, ce n'est pas inquiétant, ça peut être aussi une façon... Vous venez d'accéder à un nouveau grade, ça peut être une opportunité professionnelle, surtout qu'ici la mobilité est forcément réduite. Après, il y a la question des conditions de travail et de rémunération. Il y a la question de l'absence de mobilité forcée qui nous contraint beaucoup aussi.

Je vais prendre l'exemple des routes. On a, à un moment donné, répliqué l'organisation avec une direction de l'exploitation Cismonte, une direction de l'investissement Pumont. Ce n'est pas incohérent, on parlait de territorialisation du SIS à un moment donné, d'avoir un investissement unique pour toute la Corse et d'avoir une exploitation unique. Mais ça crée aussi des problèmes de cohésion et de suivi des équipes.

Je vais vous prendre un exemple : lorsqu'on prend la programmation des investissements, vous le savez, lors des derniers exercices, on se rend compte qu'il y a un très fort déséquilibre en faveur du sud. Alors ça peut vouloir dire qu'il y a plus d'opérations qui sont à maturité, mais ça veut dire aussi, et les services l'ont confirmé, qu'il y a un déséquilibre parce que le déséquilibre dont on parle, il est très marqué au détriment du Cismonte. Et si on recrute dans l'équation budgétaire globale qui s'impose à nous, même en faisant des efforts, le déficit au détriment du nord, en termes d'ingénieurs, il ne pourra se combler que sur 7, 8 ou 9 exercices, parce qu'on ne peut pas prendre 20 personnes d'un coup. Donc, ça veut dire qu'à un moment donné, il faut redéployer. Mais si vous redéployez et que vous ne pouvez pas le faire parce qu'il y a un certain nombre de fonctionnaires, d'agents qui disent « Moi je suis à Ajaccio, je n'ai pas envie d'aller ailleurs » ou « je suis dans telle région, je n'ai pas envie d'ailleurs », vous êtes bloqués. Ça, c'est un vrai problème.

Et deuxièmement, sur un certain nombre de postes aux routes et ailleurs, on a des appels à candidatures qui sont sortis une fois, deux fois, trois fois, on a des candidatures qui ne sont pas satisfaisantes.

On a vocation, je le pense et je pense qu'on est d'accord là-dessus, à donner chaque fois que c'est possible leur chance aux jeunes Corses, quel que soit le niveau d'ailleurs, qu'ils soient ingénieurs, qu'ils soient en B ou en C, etc. Mais ça passe aussi par une politique systématique d'anticipation, de recrutement, de partenariat qu'il faut continuer à mettre en œuvre.

Donc, ce sont toutes ces actions-là qui sont pour les unes engagées d'ores et déjà, pour les autres à accélérer, qui vont nous permettre d'avoir une visibilité globale qui soit plus satisfaisante. Et j'espère que l'été prochain je partirai, non plus avec les 2 questions de Pierre GHIONGA, mais avec la Ola de Marie-Thé.

Voilà ce que je voulais dire.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Donc, on peut mettre aux voix ce rapport.

D'abord **nous allons mettre aux voix l'urgence.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Unanimité sur l'urgence.

(Pour : Fà Populu Inseme

Abstention : Core in Fronte, Un Soffiu Novu, Avanzemu M. Pierre GHIONGA)

Donc, je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité

Nous avons fini les rapports et la motion de Mme BOZZI est reportée en septembre, à la demande de Madame BOZZI

Donc, bone vacanze à tutti !... per quelli chì ne anu...

À prestu !

M. le Président Gilles SIMEONI

Bone vacanze !

Prompt rétablissement à notre collègue et amie Dany ANTONINI !

À ringrazià dinò i nostri traduttori, si ne vanu anch'elli in vacanze.

Et une bonne retraite à Mme COIN, si elle nous écoute.

La séance est levée à 18h20.